

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION



2017-2018

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

2017-2018

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation,
Direction générale des ressources humaines – DGRH
72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication : Edouard Geffray (DGRH)
Rédacteurs en chef : Bruno Reguigne (DGRH A), Mélanie Quillard (DGRH C)
Coordonnateurs rédactionnels : Muriel Guerreiro (DGRH A), Denis Renard (DGRH C), Anne-Sophie Beaurenaut (DGRH A)
Édition : Muriel Guerreiro et Denis Renard

Réalisation graphique : opixido
Impression : MENU-MESRI (Grenelle)

ISBN : 978-2-11-155551-8
ISBN numérique : 978-2-11-155552-5
Dépôt légal : juillet 2019

Avant-propos

Le *Bilan social* des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche présente des données sur les personnels, extraites principalement des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH.

Ces données portent sur les personnels titulaires ou non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, instituts d'études politiques, etc.), au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires ou dans les directions de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que depuis 2014, sur les personnels de la recherche en exercice au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux effectifs et ceux liés à la « santé et sécurité au travail ».

Le bilan social 2017 comme ceux des années précédentes s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Depuis l'édition 2012, il a été augmenté progressivement d'indicateurs supplémentaires afin de se conformer aux termes de l'arrêté de la Fonction publique du 23 décembre 2013, de mesurer l'impact des mesures (telles que les dispositions relatives aux agents non-titulaires), de mieux caractériser les populations, notamment par la mention systématique du rapport femme/homme et les répartitions par catégorie statutaire, de tenir compte des conclusions des travaux de l'Agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2016 et de fournir des présentations pluriannuelles.

L'édition 2017 est enrichie ou modifiée principalement des éléments suivants :

- Chapitre 1 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur » : certains indicateurs relatifs aux « travailleurs handicapés dans l'enseignement supérieur » ont été enrichis de graphiques.
- Chapitre 2 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique – EPST) : deux indicateurs relatifs à la composition des jurys de concours et d'examens professionnels ont été ajoutés ; par ailleurs, les graphiques de présentation des effectifs des EPST selon l'âge et le genre ont été modifiés.
- Chapitre 7 « Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur » : un nouvel indicateur portant sur la répartition par genre des représentants du personnel a été introduit à l'instar de celui existant dans le bilan social de l'enseignement scolaire.

Sommaire

Table des matières	7
1. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur	29
2. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST).....	165
3. Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur	201
4. Les métiers au sein de l'enseignement supérieur et la formation des personnels.....	221
5. Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche.....	239
6. L'action sociale	253
7. Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche	257

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe..... 31
- ▶ Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement 32

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe..... 34
- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe 36
- ▶ Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe..... 39
- ▶ Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe..... 42
- ▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe 44
- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe..... 46
- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe 48

Par sexe et tranche d'âge

- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges..... 50
- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges..... 52

Par tranche d'âge

- ▶ Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge..... 54
- ▶ Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge..... 58
- ▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge 58
- ▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge..... 59

3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

- ▶ Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe..... 60
- ▶ Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe 62

4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

- ▶ Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MEN et du MESRI, répartis par emplois et ventilés par sexe 65
- ▶ Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe 65
- ▶ Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe 66
- ▶ Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur 68
- ▶ Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois 69
- ▶ Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur 70

5. Présentation des effectifs non titulaires

Les agents contractuels BIATSS

- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe..... 71
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe 74
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat 76
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat 77
- ▶ Effectifs des agents contractuels BIATSS nommés en qualité de fonctionnaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2017 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement..... 79
- ▶ Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2017 83

Les enseignants et enseignants-chercheurs non permanents

- ▶ Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe 85
- ▶ Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe 86
- ▶ Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe..... 86

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

- ▶ Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires ... 90

Les effectifs d'apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur

- ▶ Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par âge et ventilés par sexe..... 91
- ▶ Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme 92

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

- ▶ Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe..... 94
- ▶ Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par filière et ventilés par sexe 95
- ▶ Répartition des agents déclarés « travailleurs handicapés » par tranche d'âge..... 96
- ▶ Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio) 97

Recrutement de travailleurs handicapés en 2017

- ▶ Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe 98
- ▶ Recrutement de « travailleurs handicapés » répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe 100
- ▶ Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge 102
- ▶ Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap 102
- ▶ Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutements dans les filières BIATSS (ratio) 103

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

- ▶ Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade..... 104
- ▶ Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement 105

▶ Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)	108
▶ Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	110
▶ Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)	112
▶ Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)	113
▶ Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	114
▶ Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)	118
▶ Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	119
▶ Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	119

2. La mobilité des agents titulaires en 2017

▶ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe.....	120
▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe	122
La mobilité des BIATSS par mutation.....	122
La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion.....	124

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

▶ Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe	126
▶ Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	134
▶ Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe	136
▶ Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe	138

4. Les autres flux entrants en 2017

▶ Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe	140
---	-----

5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2017

Les départs à la retraite

- ▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)..... 142
- ▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe 145
- ▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge 147
- ▶ Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge 149

Les autres départs définitifs

- ▶ Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe 152

6. Les autres départs en 2017 - Départs temporaires

- ▶ Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe..... 154

C. Parité dans les recrutements en 2017

- ▶ Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2017 156
- ▶ La composition des jurys de concours et d'examen professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade 160
- ▶ La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur 161
- ▶ La présidence des jurys de concours et d'examen professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2017 163
- ▶ La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur 164

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe 167
- ▶ Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST..... 168

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe 170
- ▶ Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe 171
- ▶ Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe 173
- ▶ Effectifs des personnels de soutien à la recherche répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe 175

Par sexe et par âge

- ▶ L'âge moyen et médian des agents titulaires par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation des effectifs selon l'âge 176

3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

- ▶ Effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe 178
- ▶ Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2017 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012..... 180

Les effectifs d'apprentis ITA

- ▶ Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe 182
- ▶ Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme 183

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

- ▶ Recrutement de travailleurs handicapés dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe..... 183

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

- ▶ Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe 184
- ▶ Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe 186
- ▶ Néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche permanents, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe..... 188

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

- ▶ Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe 190
- ▶ Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe..... 190
- ▶ Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe 192

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2017

Les départs à la retraite

- ▶ Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio) 194
- ▶ Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite 196

Les autres départs définitifs

- ▶ Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe 198

C. Parité dans les recrutements en 2017

- ▶ La composition des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche ventilée par corps 199
- ▶ La composition des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA ventilée par catégorie statutaire et corps/grade 200

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Effectifs rémunérés en 2017

- ▶ Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire 202

B. Masse salariale et rémunérations en 2017

- ▶ Répartition des dépenses de masse salariale des agents titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération 204
- ▶ Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe..... 206
- ▶ Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, répartie par catégorie statutaire et ventilée par sexe 212
- ▶ Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe..... 212

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

▶ Primes et indemnités versées aux agents titulaires	213
▶ La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)	220

4. LES MÉTIERS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers

▶ Les répertoires des métiers	222
-------------------------------------	-----

1. REME

2. RéFérens 3

B. Les formations

▶ Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	224
▶ Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	228
▶ Consommation au titre du compte personnel de formation (CPF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe	231

C. Les agents formés

▶ Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe	234
---	-----

D. Les dépenses de formation

▶ Dépenses pour les BIATSS par type de formation	234
--	-----

E. La formation chez les enseignants

▶ Effectifs formés chez les enseignants.....	236
▶ Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010	236
▶ Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines	237
▶ Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2013-2014 à 2017-2018) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement	237

5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé

- ▶ Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe 240

B. La médecine de prévention

- ▶ Nombre de médecins de prévention en 2017 242

C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

- ▶ Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements 243
- ▶ La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention 243
- ▶ Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention 244
- ▶ Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) .. 245
- ▶ Taux de réalisation des documents réglementaires 246
- ▶ Les recours au droit de retrait 246
- ▶ Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident 247
- ▶ Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent 248
- ▶ Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature 249
- ▶ Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles 250
- ▶ Les formations en santé et sécurité au travail 252

6. L'ACTION SOCIALE

- ▶ Les dépenses selon le type d'actions sociales 254
- ▶ Les dépenses au titre des secours aux agents 255

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

- ▶ Les moyens humains accordés aux syndicats 258
- ▶ Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014 259
- ▶ La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur - Année universitaire 2017-2018 262

Annexes

- ▶ Annexe 1 : Pour en savoir plus 264
- ▶ Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social* 2017 265

Données pluriannuelles sur les effectifs (de 2012 à 2017)

L'objet de cette introduction générale est de montrer au travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans l'enseignement supérieur depuis 2012. Cependant, il convient d'attirer l'attention du lecteur sur les effets de bord engendrés par l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017 ; en effet, les personnels vacataires (soit 28 103 agents en 2017, équivalent à 1 022 ETP) et les contractuels étudiants (25 999 en 2017) ont été recensés distinctement, alors que précédemment, ils étaient partiellement inclus dans les effectifs d'agents contractuels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ; cela impacte principalement les fonctions assimilables aux corps de la catégorie C.

Nonobstant les effets de bord précités liés aux agents contractuels BIATSS, les effectifs des personnels enseignants et des personnels BIATSS (agents titulaires et non titulaires) dans l'enseignement supérieur ont augmenté, entre 2012 et 2017, de 1 % passant de 197 749 à 199 686, les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas inclus dans ces totaux ; cette légère augmentation est quasi similaire entre les personnels BIATSS (+ 0,9 %) et les personnels enseignants (+ 1 %) (**Tableau 1 et Figure 1**).

Les personnels titulaires ont augmenté progressivement, depuis 2012, de 2,3 % (0,3 % pour les enseignants et 4,6 % pour les BIATSS) (**Figure 2**). Chez les enseignants, la filière hospitalo-universitaire a connu une augmentation de ses effectifs (4,3 %) alors que la filière universitaire, dont les effectifs sont les plus importants dans l'enseignement supérieur, connaît une quasi stabilité (+0,2 %). Chez les BIATSS, la filière dont les effectifs sont les plus élevés, celle des ITRF, a vu son poids croître de 14,5 % alors que celui de la filière administrative a diminué de 16,5 % (**Tableau 2**).

En ce qui concerne les effectifs des personnels non titulaires, ceux-ci ont évolué depuis 2012, de façon irrégulière ; une baisse de -1,4 % est constatée, celle-ci étant à mettre notamment en corrélation avec le changement de périmètre de l'enquête sur les agents contractuels BIATSS (*cf. supra*). Ainsi, les agents contractuels BIATSS enregistrent mécaniquement une baisse de leurs effectifs de 4,7 %, alors que les enseignants non permanents ont augmenté de 2,7 % depuis 2012 (avec une hausse de plus de 7 % entre 2015 et 2017) (**Tableau 3**).

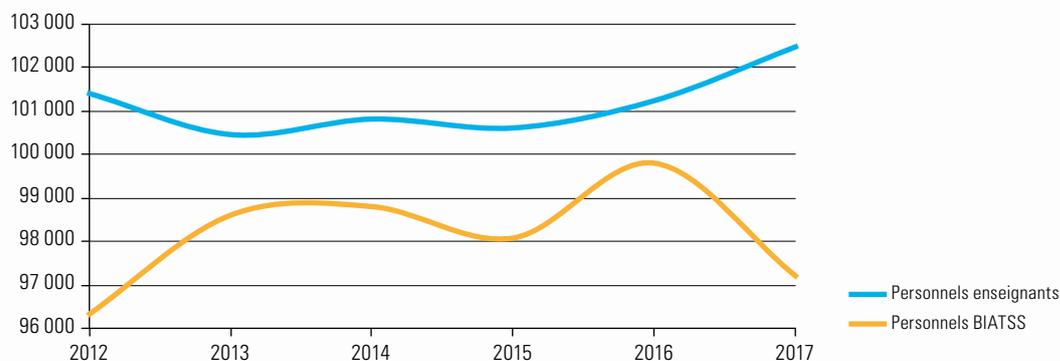
Par conséquent, si le rapport titulaire/non titulaire était demeuré quasiment stable entre 2012 et 2016, passant de 64,6%/35,4 % en 2012 à 64,8%/35,2 % en 2016, il a évolué de facto en 2017 en faveur des agents titulaires pour passer à 65,4%/34,6 % (**Tableau 1**). Pour la population enseignante, ce rapport est passé de 68,9%/31,1 % à 68,3%/31,7 % de 2012 à 2017 et pour celle des BIATSS de 60,2%/39,8 % à 62,4%/37,6 % (**Figures 3 et 4**). Toutefois, le poids des effectifs titulaires et non titulaires BIATSS est très variable selon la filière (**Figure 5**).

La part des femmes a progressé d'année en année pour atteindre 52,4 % de l'ensemble des personnels en 2017. Elle est passée de 2014 à 2017 de 39,5 % à 40,9 % chez les enseignants et de 2012 à 2017 de 63,7 % à 64,4 % chez les BIATSS (**Tableau 1**). Chez les enseignants titulaires, les effectifs féminins ont évolué d'environ +7 %, leur part passant de 36,7 % des effectifs en 2012 à 39,1 % en 2017 (soit +2,4 points), alors que chez les titulaires BIATSS, l'évolution est de +5,8 % (leur part passant de 62,7 % à 63,4 % des effectifs) (**Tableau 2**). Chez les non titulaires, l'évolution de la part des femmes chez les enseignants est de +1,1 point depuis 2014 (avec une hausse des effectifs de 8,8 %), tandis que la part des femmes non titulaires BIATSS a augmenté de 0,8 point (avec une baisse des effectifs de 3,5 % imputable au nouveau périmètre de l'enquête 2017 sur les agents contractuels BIATSS) entre 2012 et 2017 (**Tableau 3**).

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent 68 % des effectifs de titulaires, ont progressé de 3 % entre 2012 et 2017 (+ 2 601), ceux de catégorie B, qui représentent 12,6 % des personnels titulaires, ont augmenté de 10,4 % (+ 1 545) et ceux de catégorie C, qui représentent 19,4 % des personnels titulaires, ont diminué de 4,7 % (- 1 256) (**Tableau 4**).

Chez les non titulaires, les effectifs de catégorie A ont, sur la même période, augmenté de 6,5 % (+ 2 899) comme ceux de catégorie B (+ 971, + 16,4 %) alors que ceux de catégorie C ont diminué de 25,2 % (- 4 823) (**Tableau 5**) ; la très forte baisse des effectifs de la catégorie C s'explique en grande partie par l'enquête sur les contractuels BIATSS (le recensement séparé en 2017 des vacataires et des contractuels étudiants impacte, de part les fonctions exercées, la catégorie C).

Figure 1 - Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2012



► Observation : effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. *en supra*) sur les effectifs à la baisse des personnels BIATSS.

Tableau 1 - Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2012			2014		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	69 827	36,7	68,9	70 221	37,6	69,7
	Agent non titulaire	31 590	ND	31,1	30 597	43,7	30,3
	Total des Personnels enseignants	101 417	ND	-	100 818	39,5	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	57 977	62,7	60,2	59 131	63,2	59,8
	Agent non titulaire	38 355	65,4	39,8	39 672	64,4	40,2
	Total des Personnels BIATSS	96 332	63,7	-	98 803	63,7	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		127 804	48,5	64,6	129 352	49,3	64,8
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		69 945	ND	35,4	70 269	55,4	35,2
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		197 749	ND	-	199 621	51,4	-

► Source : Sources : Bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires - Sont exclus de ce tableau, les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les contractuels étudiants, ainsi que les élèves des Ecoles normales supérieures.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

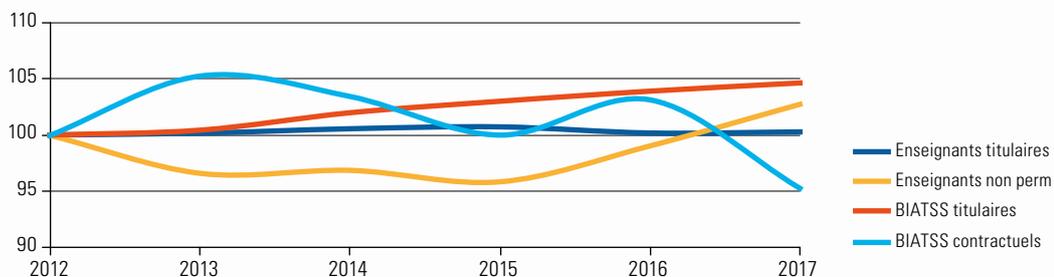
► Les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) délivrant des heures d'enseignement ne sont pas intégrés dans les effectifs des enseignants non titulaires, ainsi que les vacataires BIATSS. Pour l'année 2012, la part des femmes chez les personnels enseignants non titulaires ne peut être déterminée, les informations étant manquantes pour certains types de non titulaires.

► Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux éditions annuelles du bilan social, volet « enseignement supérieur et recherche ».

► Comme évoqué précédemment dans l'introduction générale, l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017 conduit à des effets de bord sur les lignes concernant les « personnels BIATSS non titulaires », « total des personnels BIATSS », « ensemble des effectifs des agents non titulaires » et « ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur » (baisse des effectifs en 2017).

► ND : Données non disponibles

Figure 2 - Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2012



- N.B. L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2012 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.
 ► Observation : effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (*cf. en supra*) sur les effectifs à la baisse des personnels BIATSS contractuels.

2015			2016			2017			Evolution des effectifs entre 2012 et 2017 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
70 338	38,1	69,9	69 956	38,6	69,1	70 025	39,1	68,3	0,3
30 275	44,4	30,1	31 285	44,8	30,9	32 455	44,8	31,7	2,7
100 613	40,0	-	101 241	40,5	-	102 480	40,9	-	1,0
59 724	63,2	60,9	60 245	63,1	60,4	60 669	63,4	62,4	4,6
38 354	65,9	39,1	39 558	65,8	39,6	36 537	66,2	37,6	-4,7
98 078	64,2	-	99 803	64,2	-	97 206	64,4	-	0,9
130 062	49,6	65,5	130 201	50,0	64,8	130 694	50,4	65,4	2,3
68 629	56,4	34,5	70 843	56,5	35,2	68 992	56,1	34,6	-1,4
198 691	52,0	-	201 044	52,3	-	199 686	52,4	-	1,0

Tableau 2 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2014	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5
	Filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2
	Corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	285	48,4	314	51,6
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0
	Filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2
	Filière personnel de direction				
	Filière d'inspection	19	26,3	22	27,3
	Total des Personnels enseignants	69 827	36,7	70 221	37,6
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	54,6	-	54,3	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	15 917	83,4	14 925	83,6
	Filière des bibliothèques	4 515	69,3	4 598	69,2
	Filière ITRF	36 765	52,5	38 880	54,3
	Filière sociale et de santé	565	96,3	568	96,7
	Filière technique	215	48,4	160	46,9
	Total des Personnels BIATSS	57 977	62,7	59 131	63,2
	Part des effectifs/Total effectifs (en %)	45,4	-	45,7	-
Ensemble des effectifs titulaires	127 804	48,5	129 352	49,3	

► Source : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 3 - Effectifs des agents non titulaires de l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2014	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Enseignants non permanents (hors HU)	27 031	ND	25 966	41,9
	Enseignants non permanents HU	4 559	ND	4 631	53,7
	Total des Personnels enseignants	31 590	ND	30 597	43,7
	Part des effectifs / Total effectifs (en %)	45,2	-	43,5	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	4 113	83,7	3 927	82,5
	Filière des bibliothèques	1 020	71,7	899	69,0
	Filière ITRF	32 575	62,6	34 199	61,9
	Filière sociale et de santé	580	78,1	609	80,8
	Filière technique	67	58,2	38	42,1
	Total des Personnels BIATSS	38 355	65,4	39 672	64,4
Part des effectifs / Total effectifs (en %)	54,8	-	56,5	-	
Ensemble des effectifs non titulaires	69 945	ND	70 269	55,4	

► Sources : Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires.

► Observation : effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. en supra) sur les effectifs à la baisse des personnels BIATSS contractuels.

2015		2016		2017		Évolution des effectifs entre 2012 et 2017 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
49 240	37,9	48 835	38,3	49 098	38,8	0,2
6 572	26,9	6 490	27,4	6 543	28,1	4,3
1 072	31,7	1 072	31,4	1 061	32,6	-3,1
306	52,0	322	53,1	325	54,2	14,0
13 083	44,7	13 169	45,6	12 934	46,1	-1,2
46	60,9	52	57,7	51	58,8	2,0
				3	33,3	-
19	31,6	16	31,3	10	40,0	-47,4
70 338	38,1	69 956	38,6	70 025	39,1	0,3
54,1	-	53,7	-	53,6	-	-
14 250	83,4	13 751	83,1	13 284	83,0	-16,5
4 539	69,3	4 551	69,5	4 655	69,3	3,1
40 256	54,9	41 272	55,3	42 085	56,1	14,5
567	97,0	562	96,8	552	97,1	-2,3
112	45,5	109	45,9	93	47,3	-56,7
59 724	63,2	60 245	63,1	60 669	63,4	4,6
45,9	-	46,3	-	46,4	-	-
130 062	49,6	130 201	50,0	130 694	50,4	2,3

2015		2016		2017		Évolution des effectifs entre 2012 et 2017 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
25 689	42,2	26 717	43,1	27 789	43,4	2,8
4 586	56,5	4 568	55,0	4 666	53,3	2,3
30 275	44,4	31 285	44,8	32 455	44,8	2,7
44,1	-	44,2	-	47,0	-	-
3 310	83,9	3 544	82,3	2 942	83,4	-28,5
870	70,9	936	68,6	888	71,4	-12,9
33 537	63,7	34 449	63,8	32 124	64,2	-1,4
602	79,7	598	80,8	562	83,1	-3,1
35	48,6	31	45,2	21	38,1	-68,7
38 354	65,9	39 558	65,8	36 537	66,2	-4,7
55,9	-	55,8	-	53,0	-	-
68 629	56,4	70 843	56,5	68 992	56,1	-1,4

Figure 3 - Évolution du poids des effectifs titulaires et non permanents enseignants depuis 2012

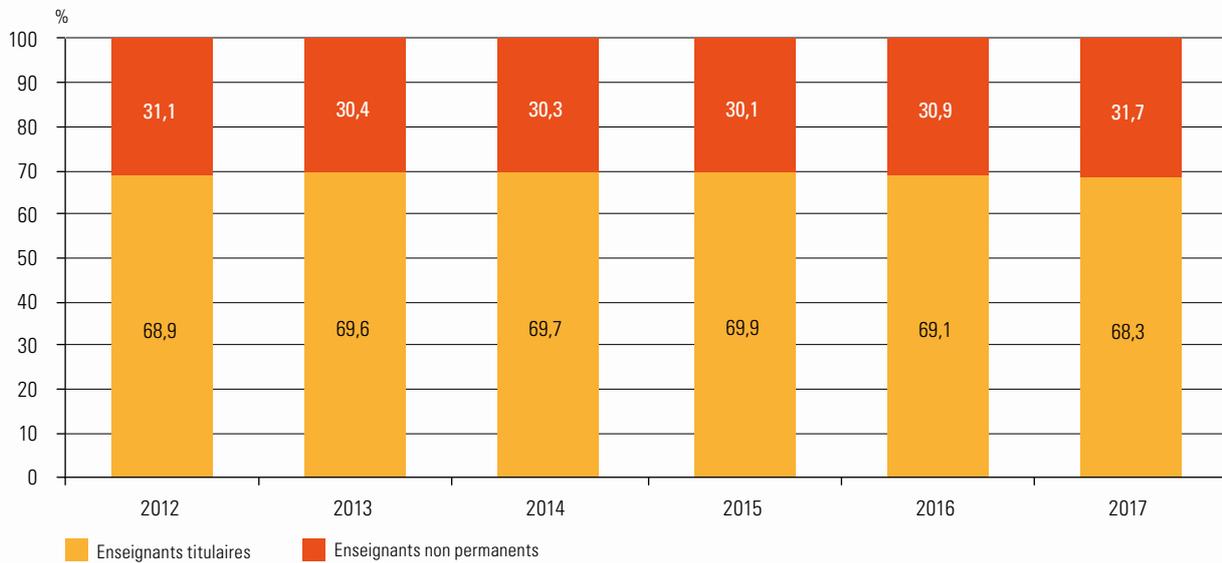
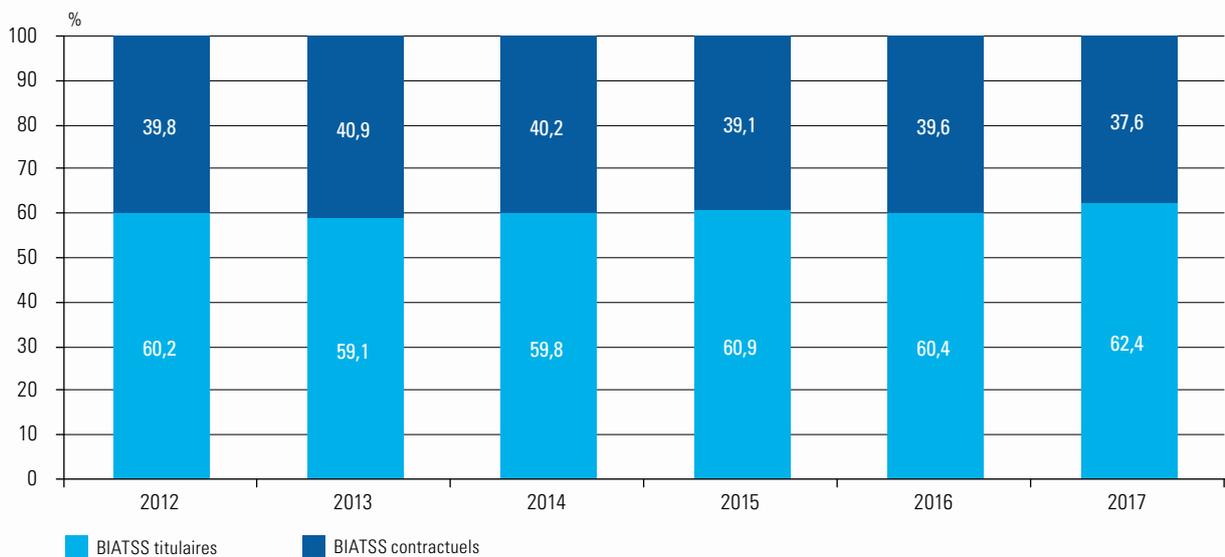
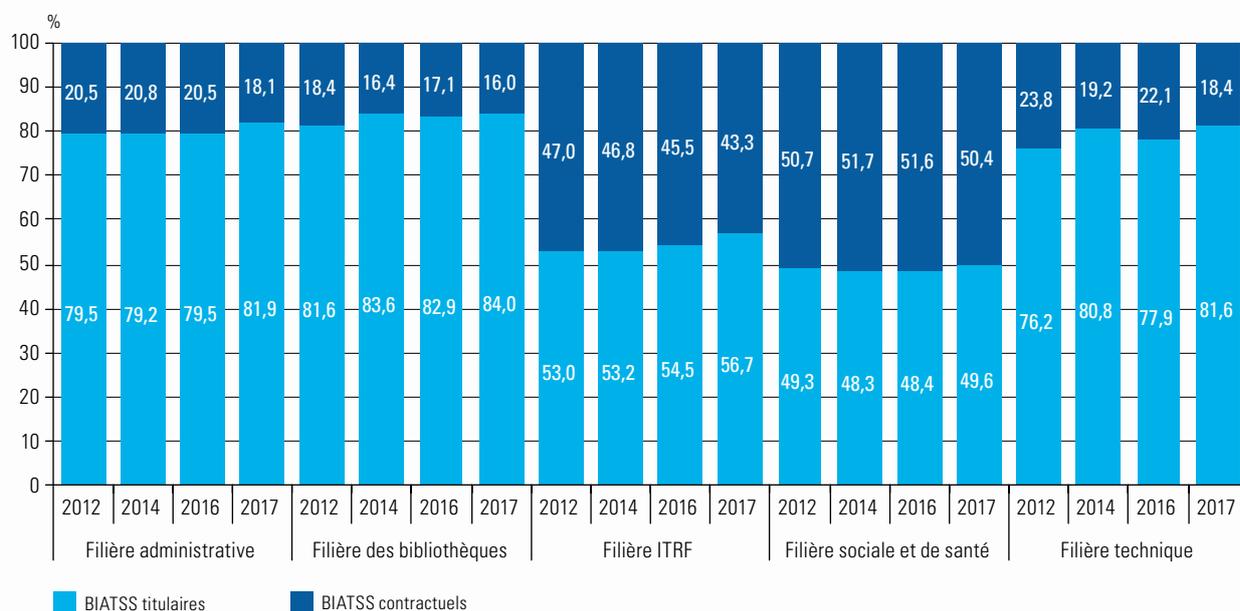


Figure 4 - Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS depuis 2012



► Observation : effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. en supra) sur les effectifs à la baisse des personnels BIATSS contractuels.

Figure 5 - Évolution du poids des effectifs titulaires et contractuels BIATSS selon la filière depuis 2012



► Observation : effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. en supra) sur les effectifs à la baisse des personnels BIATSS contractuels.

Tableau 4 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2016		2017	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Professeur des universités	15 171	23,4	15 217	24,3	15 158	25,8	15 242	26,6
	Maître de conférences des universités	33 807	42,5	33 961	43,4	33 654	43,9	33 831	44,3
	Maître-assistant	2	50,0	1	0,0				
	Assistant de l'enseignement supérieur	33	36,4	26	38,5	23	39,1	25	40,0
	Assistant non agrégé et assimilé	2	100,0	3	66,7				
	Total de la filière universitaire	49 015	36,6	49 208	37,5	48 835	38,3	49 098	38,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	56,8	-	56,6	-	55,2	-	55,2	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 164	13,8	4 194	15,3	4 177	16,9	4 196	18,4
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	130	32,3	131	39,7	127	41,7	127	40,2
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			175	29,7	176	30,1	175	32,0
	Professeur des universités de médecine générale					36	8,3	46	15,2
	Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	5	20,0	1	0,0				
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 583	50,3	1 500	50,1	1 434	50,8	1 446	49,7
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	392	31,9	398	33,4	373	37,0	377	37,4
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.			144	56,9	152	58,6	147	57,8
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					15	33,3	29	37,9
	Total de la filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 543	26,2	6 490	27,4	6 543	28,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	7,3	-	7,5	-	7,3	-	7,4	-
	Astronome	104	19,2	105	19,0	103	19,4	101	21,8
	Physicien	39	17,9	36	19,4	39	20,5	36	25,0
	Astronome adjoint	115	25,2	115	26,1	115	28,7	115	27,0
	Physicien adjoint	66	39,4	64	39,1	68	39,7	71	40,8
	Directeur d'études de l'EHESS	118	24,6	116	26,7	118	28,0	111	28,8
	Maître de conférences de l'EHESS	74	39,2	71	40,8	68	42,6	66	45,5
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	25,7	138	26,8	136	26,5	139	28,1
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	54,0	94	56,4	96	54,2	99	53,5
	Professeur du Cnam	70	8,6	63	6,3	52	5,8	57	8,8
	Sous-directeur du Cnam	1	0,0						
	Professeur du Collège de France	41	9,8	45	11,1	39	10,3	31	12,9
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	100,0	1	100,0			6	50,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	60	26,7	76	34,2	75	33,3	80	35,0
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	134	43,3	141	44,7	149	43,6	142	43,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{er} cat.	16	6,3	11	0,0	8	0,0	4	0,0
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	17	23,5	7	14,3	4	50,0	2	0,0	
Sous-directeur de laboratoire des ENS	2	0,0	1	0,0	2	0,0	1	0,0	
Total des corps spécifiques	1 095	29,2	1 084	30,6	1 072	31,4	1 061	32,6	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,3	-	1,2	-	1,2	-	1,2	-	
Professeur des écoles	285	48,4	314	51,6	322	53,1	325	54,2	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré	285	48,4	314	51,6	322	53,1	325	54,2	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,4	-	0,4	-	0,4	-	
Professeur agrégé	7 188	41,6	6 972	42,5	7 166	43,8	7 066	44,4	
Professeur de l'Ensam	210	11,4	173	13,3	146	15,1	134	14,2	
Professeur certifié	4 506	50,3	4 629	51,5	4 651	53,0	4 556	53,6	
Professeur d'EPS	898	25,1	909	25,4	846	24,9	809	25,3	
Professeur de lycée professionnel	269	42,4	307	41,4	349	46,4	358	44,4	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2016		2017	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Chargé d'enseignement d'EPS	7	0,0	6	0,0	6	0,0	7	14,3
	Professeur de chaire supérieure	3	0,0	2	0,0	1	0,0	1	0,0
	Professeur d'enseignement général des collèges	7	42,9	6	33,3	4	25,0	3	33,3
	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1	0,0	1	0,0				
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré	13 089	43,0	13 005	44,0	13 169	45,6	12 934	46,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	15,2	-	14,9	-	14,9	-	14,5	-
	Conseiller d'orientation psychologue	15	66,7	14	71,4	2	100,0	2	100,0
	Conseiller principal d'éducation	35	57,1	31	58,1	50	56,0	49	57,1
	Total de la filière éducation-orientation	50	60,0	45	62,2	52	57,7	51	58,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-
	Personnel de direction							3	33,3
	Total de la filière personnel de direction							3,0	33,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)							0,0	-
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3	33,3	8	12,5	7	28,6	3	33,3
	Inspecteur de l'éducation nationale	16	25,0	14	35,7	9	33,3	7	42,9
	Total de la filière d'inspection	19	26,3	22	27,3	16	31,3	10	40,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
	Administrateur civil	7	42,9	6	66,7	7	57,1	6	50,0
	Directeur général des services d'EPCSCP	102	36,3	92	41,3	94	45,7	102	46,1
	Directeur général de Crous	28	21,4	28	25,0	27	22,2	27	25,9
	Agent comptable d'EPCSCP	106	50,9	105	43,8	104	35,6	105	31,4
	Agent comptable de Crous	27	44,4	27	48,1	27	48,1	26	42,3
	Administrateur ENESR	192	53,1	181	53,0	182	50,0	182	53,3
	Conseiller d'administration scolaire et universitaire	53	50,9						
	Attaché d'administration de l'État	2 285	65,2	2 256	66,9	2 186	66,1	2 159	66,5
	Total de la filière administrative	2 800	61,8	2 695	63,6	2 627	62,4	2 607	62,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	3,2	-	3,1	-	3,0	-	2,9	-
	Conservateur général des bibliothèques	94	55,3	99	51,5	96	55,2	108	58,3
	Conservateur des bibliothèques	837	70,3	810	68,9	768	69,1	776	68,8
	Bibliothécaire	500	77,4	511	76,5	523	76,1	539	76,1
	Total de la filière des bibliothèques	1 431	71,8	1 420	70,4	1 387	70,8	1 423	70,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,7	-	1,6	-	1,6	-	1,6	-
	Ingénieur de recherche	2 218	36,0	2 262	36,2	2 458	36,7	2 489	37,3
	Ingénieur d'études	6 604	50,1	6 868	50,8	7 911	52,0	8 201	52,7
	Assistant ingénieur	3 074	47,4	3 175	47,7	3 756	49,8	3 839	50,5
	Total de la filière ITRF	11 896	46,8	12 305	47,3	14 125	48,8	14 529	49,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	13,8	-	14,1	-	16,0	-	16,3	-
	Conseiller technique de service social AE	52	96,2	52	96,2	50	96,0	46	97,8
	Infirmier (Infenes)	297	96,3	297	96,3	286	96,9	274	97,1
	Total de la filière sociale et de santé	349	96,3	349	96,3	336	96,7	320	97,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,4	-	0,4	-	0,4	-	0,4	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A	86 303	39,7	86 990	40,6	88 431	41,7	88 904	42,2

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2014		2016		2017	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	4 083	83,8	3 913	84,2	3 654	84,6	3 581	84,6
	Total de la filière administrative	4 083	83,8	3 913	84,2	3 654	84,6	3 581	84,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	27,5	-	25,0	-	22,7	-	21,8	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 321	77,1	1 394	76,8	1 434	77,3	1 455	77,4
	Total de la filière des bibliothèques	1 321	77,1	1 394	76,8	1 434	77,3	1 455	77,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	8,9	-	8,9	-	8,9	-	8,9	-
	Technicien de recherche et formation	9 228	52,0	10 149	54,0	10 778	56,0	11 125	57,1
	Total de la filière ITRF	9 228	52,0	10 149	54,0	10 778	56,0	11 125	57,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	62,1	-	64,7	-	67,0	-	67,9	-
	Assistant de service social AE	213	96,2	219	97,3	223	97,3	228	97,4
	Infirmier (cat. B)	3	100,0			3	66,7	4	75,0
	Total de la filière sociale et de santé	216	96,3	219	97,3	226	96,9	232	97,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	1,5	-	1,4	-	1,4	-	1,4	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B	14 848	63,6	15 675	64,2	16 092	64,9	16 393	65,5	
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	9 034	89,9	8 317	89,8	7 470	89,7	7 096	89,6
	Total de la filière administrative	9 034	89,9	8 317	89,8	7 470	89,7	7 096	89,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	33,9	-	31,2	-	29,1	-	27,9	-
	Magasinier des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 730	62,0	1 777	61,6
	Total de la filière des bibliothèques	1 763	61,4	1 784	62,3	1 730	62,0	1 777	61,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	6,6	-	6,7	-	6,7	-	7,0	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 641	57,1	16 426	59,6	16 369	60,6	16 431	61,3
	Total de la filière ITRF	15 641	57,1	16 426	59,6	16 369	60,6	16 431	61,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	58,7	-	61,6	-	63,7	-	64,7	-
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	215	48,4	160	46,9	109	45,9	93	47,3
	Total de la filière technique	215	48,4	160	46,9	109	45,9	93	47,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	0,8	-	0,6	-	0,4	-	0,4	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C	26 653	68,4	26 687	69,1	25 678	69,1	25 397	69,2
Ensemble des effectifs	127 804	48,5	129 352	49,3	130 201	50,0	130 694	50,4	

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 5 - Effectifs des agents non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par fonction correspondant à un corps (ou type de contrat)

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2016		2017	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie A	Doctorant contractuel	13 364	ND	14 195	43,6	14 971	44,0	15 839	43,8
	ATER	5 664	ND	4 872	49,3	4 616	50,4	4 622	51,1
	Contractuel sur emplois du 2 nd degré	701	ND	599	44,1	808	45,7	933	46,0
	Lecteur	843	ND	852	60,7	855	61,2	833	61,0
	Maître de langues	190	ND	154	60,4	154	61,0	169	60,9
	Enseignant invité	3 404	ND	2 561	26,7	1 744	27,2	1 652	28,2
	Enseignant associé	2 865	ND	2 733	26,7	2 564	27,2	2 498	28,2
	Contractuels L. 954-3	ND	ND	ND	ND	1 005	43,1	1 243	43,4
	Total des filières hors hospito-universitaires	27 031	ND	25 966	41,9	26 717	43,1	27 789	43,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	60,3	-	57,1	-	58,2	-	58,2	-
	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	196	ND	180	36,1	138	41,3	137	43,1
	Chef de clinique-assistant des hôpitaux (ASM)	3 659	ND	3 624	55,4	3 601	57,0	3 628	54,9
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	415	ND	488	58,4	492	55,9	498	55,2
	Chef de clinique des universités de médecine générale	80	ND	85	63,5	116	57,8	153	56,2
	Personnel associé	209	ND	254	28,7	221	26,7	250	30,0
	Total de la filière hospito-universitaire	4 559	ND	4 631	53,7	4 568	55,0	4 666	53,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	10,2	-	10,2	-	9,9	-	9,8	-
	Attaché d'administration de l'État	256	71,1	343	70,0	471	71,8	404	74,5
	Total de la filière administrative	256	71,1	343	70,0	471	71,8	404	74,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,6	-	0,8	-	1,0	-	0,8	-
	Conservateur général des bibliothèques	0	0,0	0	0,0	2	50,0	2	100,0
	Conservateur des bibliothèques	31	77,4	17	58,8	23	87,0	24	75,0
	Bibliothécaire	82	65,9	95	69,5	82	72,0	111	66,7
	Total de la filière des bibliothèques	113	69,0	112	67,9	107	74,8	137	68,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,2	-	0,2	-	0,3	-
	Ingénieur de recherche	3 119	42,9	3 440	40,6	2 992	42,3	2 918	44,4
	Ingénieur d'études	6 598	54,1	7 184	55,3	7 227	58,2	7 899	58,5
	Assistant ingénieur	2 678	63,4	3 252	61,8	3 322	63,4	3 437	63,8
	Total de la filière ITRF	12 395	53,3	13 876	53,2	13 541	55,9	14 254	56,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	27,6	-	30,5	-	29,5	-	29,8	-
	Médecin de l'éducation nationale	201	70,6	224	77,2	271	73,1	233	78,1
	Médecin de prévention	217	72,8	209	74,2	146	80,1	158	79,7
	Conseiller technique de service social AE	4	75,0	10	80,0	92	92,4	6	66,7
Infirmier (Infenes)	85	96,5	89	93,3	6	83,3	113	92,9	
Total de la filière sociale et de santé	507	75,9	532	78,8	515	78,6	510	81,8	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,1	-	1,2	-	1,1	-	1,1	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A	44 861	ND	45 460	47,3	45 919	48,8	47 760	49,1	

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2014		2016		2017	
		Effectifs	Part des femmes (en %)						
Catégorie B	Secrétaire administratif (Saenes)	722	88,4	698	89,0	677	87,4	643	87,4
	Total de la filière administrative	722	88,4	698	89,0	677	87,4	643	87,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	12,2	-	11,0	-	9,9	-	9,3	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	278	77,0	280	76,4	234	78,6	284	71,5
	Total de la filière des bibliothèques	278	77,0	280	76,4	234	78,6	284	71,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	4,7	-	4,4	-	3,4	-	4,1	-
	Technicien de recherche et formation	4 837	67,1	5 311	68,0	5 813	69,6	5 899	70,9
	Total de la filière ITRF	4 837	67,1	5 311	68,0	5 813	69,6	5 899	70,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	81,8	-	83,4	-	85,4	-	85,7	-
	Assistant de service social AE	73	93,2	77	94,8	83	94,0	52	96,2
	Total de la filière sociale et de santé	73	93,2	77	94,8	83	94,0	52	96,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	1,2	-	1,2	-	1,2	-	0,8	-
	Technicien de l'éducation nationale							3	0,0
	Total de la filière technique	0	93,2	0	94,8	0	94,0	3	0,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B	5 910	70,5	6 366	71,0	6 807	72,0	6 881	72,6	
Catégorie C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	3 135	83,6	2 886	82,4	2 396	82,8	1 895	84,0
	Total de la filière administrative	3 135	83,6	2 886	82,4	2 396	82,8	1 895	84,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	16,4	-	15,6	-	13,2	-	13,2	-
	Magasinier des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	595	63,5	467	72,2
	Total de la filière des bibliothèques	629	69,8	507	65,1	595	63,5	467	72,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	3,3	-	2,7	-	3,3	-	3,3	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 352	68,8	15 012	67,8	15 095	68,5	11 971	69,6
	Total de la filière ITRF	15 352	68,8	15 012	67,8	15 095	68,5	11 971	69,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	80,1	-	81,4	-	83,3	-	83,4	-
	Adjoint technique des établissements d'enseig.	58	53,4	38	42,1	31	45,2	18	44,4
	Total de la filière technique	58	53,4	38	42,1	31	45,2	18	44,4
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	0,3	-	0,2	-	0,2	-	0,1	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie C	19 174	71,2	18 443	70,0	18 117	70,2	14 351	71,5	
Ensemble des effectifs	69 945	ND	70 269	55,4	70 843	56,5	68 992	56,1	

► Sources : Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires.

► Observation : effet de bord de l'enquête concernant les agents contractuels BIATSS en 2017 (cf. en supra) sur les effectifs à la baisse des personnels BIATSS contractuels, correspondant principalement aux fonctions assimilables aux corps de la catégorie C.

► ND : Données non disponibles

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur	31
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	104
C. Parité dans les recrutements en 2017	156

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement...), ainsi que les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2017. Des données pluriannuelles sont également présentes dans l'introduction générale à ce bilan social.

Cependant, il convient d'attirer l'attention du lecteur de la « partie 1 » de l'édition 2017 du bilan social de « l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » sur les effets de bord engendrés par l'affinement de la définition du périmètre de l'enquête relative au décompte des agents contractuels BIATSS à partir de l'exercice 2017 ; en effet, les personnels vacataires (soit 28 103 agents en 2017, ayant effectué 1 641 584 heures, équivalent à 1 022 ETP) et les contractuels étudiants (25 999 en 2017) ont été recensés distinctement, alors que précédemment, ils étaient partiellement inclus dans les effectifs d'agents contractuels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ; cela impacte principalement les fonctions assimilables aux corps de la catégorie C.

► Nonobstant les effets de bord précités liés aux agents contractuels BIATSS, l'effectif total dans l'enseignement supérieur (agents titulaires et non-titulaires) en 2017 est de 218 282 agents (dont 18 596 personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires), contre 220 176 en 2016.

La comparaison des effectifs, hors personnels « ouvriers » (2017 : 199 686, 2016 : 201 044) montre une diminution des effectifs de près de 0,7 % par rapport à l'année 2016 ; en 2012, les effectifs étaient de 197 749 agents titulaires et non titulaires. Le taux de féminisation (hors personnels « ouvriers ») est de 52,4 % contre 52,3 % en 2016.

► Les agents titulaires dans l'enseignement supérieur représentent 65,4 % des effectifs (hors personnels « ouvriers » des CROUS), et leur nombre a augmenté de 0,4 % par rapport à 2016 (130 694 agents en 2017, 130 201 agents en 2016) ; en 2012, les effectifs de titulaires étaient de 127 804 agents.

Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 50,4 % des effectifs (+0,4 point par rapport à 2016), soit +3 916 agents depuis 2012. Entre 2016 et 2017, la part des femmes a augmenté chez les personnels enseignants (de 38,6 % à 39,1 %) tout comme chez les personnels BIATSS (de 63,1 à 63,4 %).

Parmi ces personnels, 68 % relèvent de la catégorie A (53,6 % d'enseignants ou d'enseignants chercheurs) contre 67,9 % en 2016. La part des femmes de catégorie A a progressé de 39,7 % en 2012 à 42,2 % en 2017.

Les âges moyens pour les personnels enseignants et BIATSS ont augmenté en 2017 pour atteindre respectivement 49 ans (48 ans et 8 mois en 2016, 48 ans en 2012) et 47 ans (46 ans et 9 mois en 2016, 45 ans et 11 mois en 2012).

- ▶ Les agents non titulaires (hormis les 18 596 personnels « ouvriers ») représentent 34,6 % des effectifs et leur nombre a diminué de 2,6 % par rapport à 2016 (68 992 en 2017, 70 843 agents en 2016), cette baisse des effectifs étant toutefois à mettre en corrélation avec le changement de périmètre de l'enquête des agents contractuels BIATSS précitée (- 3 021 agents en 2017) ; en 2012, les effectifs de non titulaires étaient de 69 945 agents. Les effectifs des enseignants non titulaires ont progressé de 3,7 % passant de 31 285 en 2016 à 32 455 en 2017.
Chez les personnels contractuels BIATSS, la part des CDI est passée de 16,9 % en 2012 à 19,1 % en 2017, leurs effectifs passant de 6 464 à 6 962 sur cette période.
Au sein des agents non titulaires, la part des femmes est de 56,1 % contre 56,5 % en 2016 ; pour les personnels enseignants, elle est de 44,8 % comme en 2016 et chez les personnels BIATSS, elle passe de 65,8 % à 66,2 % en 2017.
- ▶ Parmi les personnels en situation de handicap : les agents de catégorie C restent prépondérants (43,3 %) mais leur part dans les effectifs a diminué par rapport à 2012 (53,3 %) ; sur la même période, la part des femmes a augmenté de 5,9 points (61,5 %). 46,6 % des travailleurs handicapés appartiennent à la filière ITRF (45,2 % en 2012).
- ▶ Le recrutement des agents titulaires (hors recrutements réservés) : 5 052 postes ont été offerts au sein de l'enseignement supérieur en 2017, 2 511 postes d'enseignants-chercheurs (3 589 en 2012, 3 148 en 2013, 2 883 en 2014, 2 654 en 2015 et 2 677 en 2016) et 2 541 postes de BIATSS dont 83,4 % d'ITRF (2 559 en 2012, 2 329 en 2013, 2 291 en 2014, 2 493 en 2015 et 2 661 en 2016).
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2017 s'est traduite par la nomination en qualité de fonctionnaire de 788 agents contractuels (1 026 postes offerts) contre 408 en 2016, 797 en 2015, 1 251 en 2014 et 1 573 en 2013.
Sur les 4 817 agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, 59,7 % l'ont été dans des corps relevant de la catégorie C, 89,8 % dans des corps de la filière ITRF.
- ▶ Parmi les personnels BIATSS, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur en 2017 est de 66,9 % contre 65,8 % en 2016 (63,8 % en 2012, 70,2 % en 2014, 68,1 % en 2015), soit 3,5 points de plus que la part des femmes titulaires dans cette population. Pour les enseignants-chercheurs, la part des femmes promues est de 34,8 % en 2017 contre 35,4 % en 2016 (34,5 % en 2015, 32 % en 2012) ; cependant cette proportion est plus faible dans les grades les plus élevés.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2017, toutes filières confondues, est de 2 448 (2 457 en 2016, 2 794 en 2015, 2 716 en 2014, 2 957 en 2013, 3 014 en 2012), soit 2,1 % des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur.

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 1.1 - Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP*	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	42 614	27 411	70 025	69 681,6	39,1	68,3
	Agent non titulaire	17 914	14 541	32 455	29 106,0	44,8	31,7
	Total des Personnels enseignants	60 528	41 952	102 480	98 787,6	40,9	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	22 220	38 449	60 669	59 842,3	63,4	62,4
	Agent non titulaire	12 358	24 179	36 537	24 345,8	66,2	37,6
	Total des Personnels BIATSS	34 578	62 628	97 206	84 188,1	64,4	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		64 834	65 860	130 694	129 523,9	50,4	65,4
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		30 272	38 720	68 992	53 451,8	56,1	34,6
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		95 106	104 580	199 686	182 975,7	52,4	-

- Sources : Bases et annuaires des personnels (BIATSS : décembre 2017, enseignants : mai 2017) - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires - Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 100 CDI et 10 496 CDD, soit 18 596 agents) sont exclus du champ de ce tableau comme de celui du bilan social (hormis l'indicateur suivant et celui spécifique aux personnels « ouvriers »). Les élèves des Ecoles normales supérieures (2 815 agents en décembre 2017) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants (25 999 sur le programme 150).
- En outre, au-delà des 32 455 enseignants non titulaires mentionnés dans le tableau, environ 106 000 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement (données sur les vacataires remontées par 79 % des établissements). Par ailleurs, aux 36 537 agents contractuels BIATSS s'ajoutent 28 103 agents vacataires, décomptés en 2017, ayant effectué 1 641 584 heures, équivalent à 1 022 ETP.
- Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).
- *Les données relatives aux personnels non titulaires sont formulées en ETP pour les enseignants (l'ETP est similaire à l'ETPT, les contrats étant conclus sur une base annuelle) et en ETP travaillé (ETPT) pour les BIATSS (la notion d'ETP n'étant pas présente dans l'enquête sur les agents non titulaires BIATSS). L'ETPT peut être défini comme la proratisation de la quotité de service d'un agent en fonction de la durée effective de son activité (ex : 1 agent ayant une quotité de service de 80 % mais n'est rémunéré que sur 15 jours dans le mois, son ETPT sera de $0,8 / 2 = 0,4$); l'ETPT peut être calculé mensuellement ou annuellement.
- Pour information, l'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80 % correspond un ETP de 1,6).

Tableau 1.2 - Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Type de contrat	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP
CDI	3 606	4 494	8 100	7 854,3
CDD	5 427	5 069	10 496	1 822,5
Ensemble des effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	9 033	9 563	18 596	9 676,8

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2017.

Dans l'enseignement supérieur, si l'on inclut les effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, l'ensemble des effectifs représente 218 282 agents et 192 652,5 ETP. La part des agents titulaires représente 59,9 % des effectifs.

Si l'on exclut ces personnels « ouvriers » (effectifs non titulaires), la part des agents titulaires représente alors

les deux tiers des effectifs (65,4 %). Elle est de 68,3 % chez les personnels enseignants et de 62,4 % chez les personnels BIATSS.

Les femmes qui représentent 52,4 % de la totalité des effectifs, sont bien moins représentées chez les personnels enseignants (40,9 %) que chez les personnels BIATSS (64,4 %).

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement

Tableau 1.3

Dans l'enseignement supérieur	Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
	Titulaires	Non-titulaires	Sous total	Titulaires	Non-titulaires	Sous total
Univ. pluridisciplinaires et de santé	20 511	10 692	31 203	13 757	8 000	21 757
Univ. pluridisciplinaires hors santé	8 560	2 699	11 259	6 501	3 262	9 763
Univ. scientifiques	10 677	4 713	15 390	5 991	3 138	9 129
Univ. droit et économie	2 210	1 705	3 915	2 181	1 637	3 818
Univ. lettres et sciences humaines	6 924	3 080	10 004	4 257	2 383	6 640
Établissements fusionnés	14 617	5 857	20 474	16 104	10 782	26 886
Écoles d'ingénieurs	4 056	1 852	5 908	3 770	3 491	7 261
Grands établissements	1 814	1 433	3 247	3 518	2 260	5 778
Instituts d'études politiques	352	318	670	219	274	493
Autres typologies d'établissement	149	106	255	502	227	729
COMUE	133		133	341	871	1 212
Œuvres universitaires et scolaires			0	2 501	18 596	21 097
Hors typologie d'établissement	22		22	1 027	212	1 239
Ensemble des agents en activité	70 025	32 455	102 480	60 669	55 133	115 802

► Sources : Bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH A1-1 et DGRH C1-1 sur les agents non titulaires.

► *Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 100 CDI et 10 496 CDD, soit 18 596 agents) sont inclus dans le champ de cet indicateur mais exclus du périmètre des autres indicateurs du bilan social (hormis l'indicateur spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels).

Les élèves des Ecoles normales supérieures (2 815 agents en décembre 2017) sont quant à eux exclus de l'intégralité du bilan social tout comme les contractuels étudiants (25 999 sur le programme 150).

► Les enseignants hospitalo-universitaires non titulaires (4 666 recensés en 2017, y compris les chefs de clinique de médecine générale (CCMG) recrutés sous contrat) ont été rattachés par convention à la typologie « pluridisciplinaires et de santé ».

► Dans la typologie « hors typologie d'établissement », outre l'administration centrale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont regroupés notamment les effectifs rattachés à des chancelleries d'université.

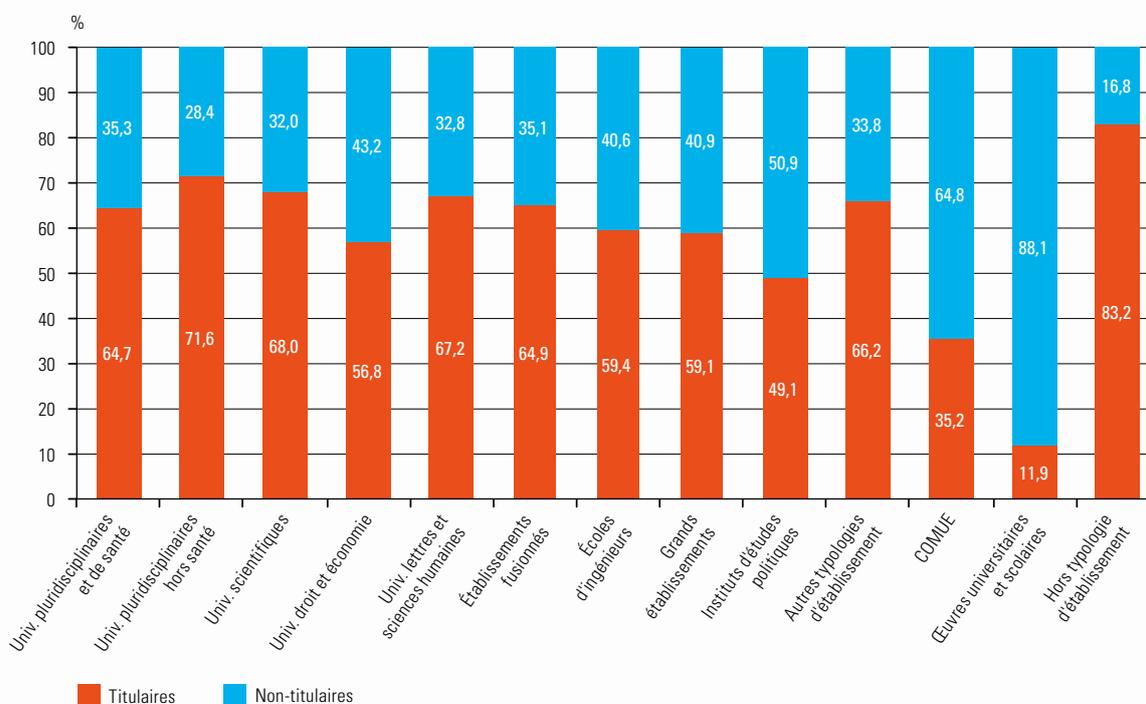
Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé que l'on compte le plus d'agents (titulaires et non titulaires), environ un quart des effectifs. Viennent ensuite les établissements fusionnés avec 21,7 % des agents puis les universités scientifiques (11,2 %).

Un agent sur 5 exerce dans une école d'ingénieurs, dans un grand établissement ou dans les universités tertiaires « droit et économie » et « lettres et sciences humaines ». Si près de 10 % des agents sont en fonction dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, il faut signaler que 88 % d'entre eux sont des agents non titulaires.

Alors que les agents titulaires représentent environ 60 % des effectifs (lorsqu'on inclut les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires) et plus de 65 % des effectifs (sans ces personnels « ouvriers »), leur part est supérieure à ces moyennes dans les universités pluridisciplinaires hors santé (71,6 %) et les universités scientifiques (68 %). A l'inverse, les agents titulaires au sein des instituts d'études politiques sont sous représentés (49 %) ainsi que dans les COMUE (35 %) en raison du contexte particulier de leur récente création.

Ensemble			Part de la typologie d'établissement/ ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacune des typologies d'établissement (en %)	
Titulaires	Non-titulaires	Ensemble	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
34 268	18 692	52 960	26,2	21,3	24,3	64,7	35,3
15 061	5 961	21 022	11,5	6,8	9,6	71,6	28,4
16 668	7 851	24 519	12,8	9,0	11,2	68,0	32,0
4 391	3 342	7 733	3,4	3,8	3,5	56,8	43,2
11 181	5 463	16 644	8,6	6,2	7,6	67,2	32,8
30 721	16 639	47 360	23,5	19,0	21,7	64,9	35,1
7 826	5 343	13 169	6,0	6,1	6,0	59,4	40,6
5 332	3 693	9 025	4,1	4,2	4,1	59,1	40,9
571	592	1 163	0,4	0,7	0,5	49,1	50,9
651	333	984	0,5	0,4	0,5	66,2	33,8
474	871	1 345	0,4	1,0	0,6	35,2	64,8
2 501	18 596	21 097	1,9	21,2	9,7	11,9	88,1
1 049	212	1 261	0,8	0,2	0,6	83,2	16,8
130 694	87 588	218 282	100,0	100,0	100,0	59,9	40,1

Figure 1.1 - Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut fonction publique



2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe

Tableau 1.4

Catégorie de personnel	Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Filière universitaire	30 050	19 048	49 098	48 922,8	38,8	
	Filière hospitalo-universitaire	4 703	1 840	6 543	6 541,6	28,1	
	Corps spécifiques	715	346	1 061	1 057,6	32,6	
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	149	176	325	316,5	54,2	
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	6 968	5 966	12 934	12 782,6	46,1	
	Filière éducation-orientation	21	30	51	47,5	58,8	
	Filière personnel de direction	2	1	3	3,0	33,3	
	Filière d'inspection	6	4	10	10,0	40,0	
	Total des personnels enseignants		42 614	27 411	70 025	69 681,6	39,1
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)		65,7	41,6	53,6	-	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	2 261	11 023	13 284	12 815,5	83,0	
	Filière des bibliothèques	1 428	3 227	4 655	4 595,3	69,3	
	Filière ITRF	18 466	23 619	42 085	41 826,8	56,1	
	Filière sociale et de santé	16	536	552	512,5	97,1	
	Filière technique	49	44	93	92,2	47,3	
	Total des personnels BIATSS		22 220	38 449	60 669	59 842,3	63,4
Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)		34,3	58,4	46,4	-	-	
Ensemble des effectifs		64 834	65 860	130 694	129 523,9	50,4	

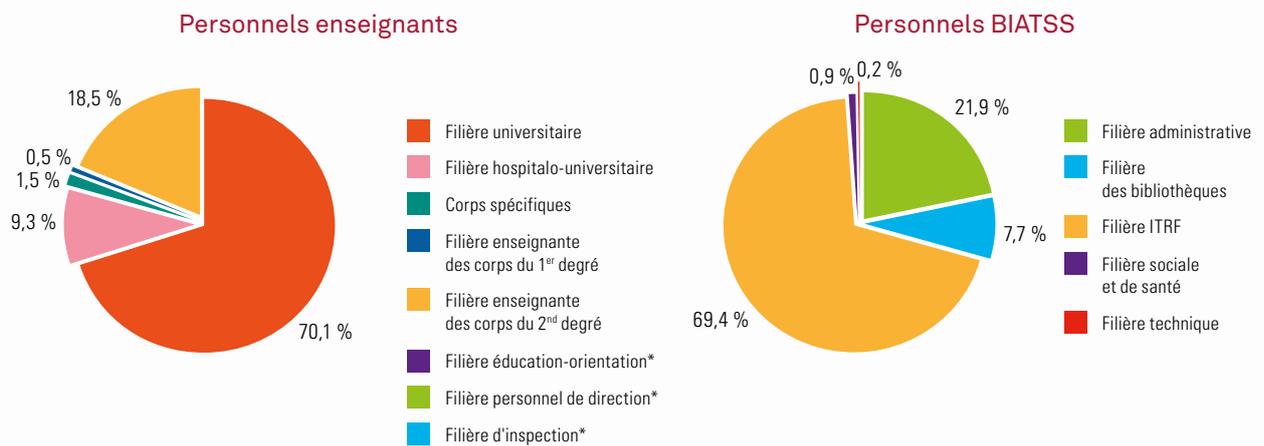
► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Dans l'enseignement supérieur, 53,6 % des personnels titulaires sont des personnels enseignants et 46,4 % des personnels BIATSS. Chez les enseignants, la filière universitaire est la plus représentée avec 70,1 % des effectifs, suivie de la filière enseignante des corps du 2nd degré avec 18,5 %. Chez les personnels BIATSS, la filière ITRF rassemble 69,4 % des agents et la filière administrative 21,9 %. Si la moitié des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 39 % des enseignants alors qu'elles atteignent un taux de plus de 63 % chez les BIATSS.

Figure 1.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel



Figure 1.3 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel



► *Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique car leurs parts respectives représentent moins de 0,1 %.

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe

Tableau 1.5

Filière	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
Filière universitaire	Catégorie A	30 050	19 048	49 098	48 922,8	38,8	70,1
Filière hospitalo-universitaire		4 703	1 840	6 543	6 541,6	28,1	9,3
Corps spécifiques		715	346	1 061	1 057,6	32,6	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		149	176	325	316,5	54,2	0,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré		6 968	5 966	12 934	12 782,6	46,1	18,5
Filière éducation-orientation		21	30	51	47,5	58,8	0,1
Filière personnel de direction		2	1	3	3,0	33,3	0,0
Filière d'inspection		6	4	10	10,0	40,0	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants		42 614	27 411	70 025	69 681,6	39,1	-
Filière administrative	Catégorie A	974	1 633	2 607	2 578,1	62,6	13,8
	Catégorie B	550	3 031	3 581	3 457,2	84,6	21,8
	Catégorie C	737	6 359	7 096	6 780,2	89,6	27,9
Total de la filière administrative		2 261	11 023	13 284	12 815,5	83,0	-
Filière des bibliothèques	Catégorie A	416	1 007	1 423	1 407,8	70,8	7,5
	Catégorie B	329	1 126	1 455	1 432,1	77,4	8,9
	Catégorie C	683	1 094	1 777	1 755,4	61,6	7,0
Total de la filière des bibliothèques		1 428	3 227	4 655	4 595,3	69,3	-
Filière ITRF	Catégorie A	7 342	7 187	14 529	14 487,3	49,5	77,0
	Catégorie B	4 769	6 356	11 125	11 085,1	57,1	67,9
	Catégorie C	6 355	10 076	16 431	16 254,4	61,3	64,7
Total de la filière ITRF		18 466	23 619	42 085	41 826,8	56,1	-
Filière sociale et de santé	Catégorie A	9	311	320	297,1	97,2	1,7
	Catégorie B	7	225	232	215,4	97,0	1,4
Total de la filière sociale et de santé		16	536	552	512,5	97,1	-
Filière technique	Catégorie C	49	44	93	92,2	47,3	0,4
Total de la filière technique		49	44	93	92,2	47,3	-
Total des effectifs en catégorie A (BIATSS)		8 741	10 138	18 879	18 770,3	53,7	-
Total des effectifs en catégorie B		5 655	10 738	16 393	16 189,8	65,5	-
Total des effectifs en catégorie C		7 824	17 573	25 397	24 882,2	69,2	-
Total des effectifs de personnels BIATSS		22 220	38 449	60 669	59 842,3	63,4	-
Ensemble des effectifs enseignants et BIATSS		64 834	65 860	130 694	129 523,9	50,4	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Le poids de la filière rapporté à la catégorie statutaire est calculé d'une part pour les différentes filières enseignantes par rapport à l'effectif total des personnels enseignants, et d'autre part, pour les différentes filières BIATSS par rapport à l'effectif total BIATSS de chaque catégorie statutaire.

Dans l'enseignement supérieur, 68 % des personnels titulaires sont de catégorie A, 12,6 % de catégorie B et 19,4 % de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels enseignants représentent près de 79 % des agents.

Chez les personnels BIATSS, 31,1 % relèvent de la catégorie A, 27 % de la catégorie B et 41,9 % de la catégorie C, les ITRF représentant 77 % de la catégorie A, 68 % de la catégorie B et 65 % de la catégorie C.

Figure 1.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

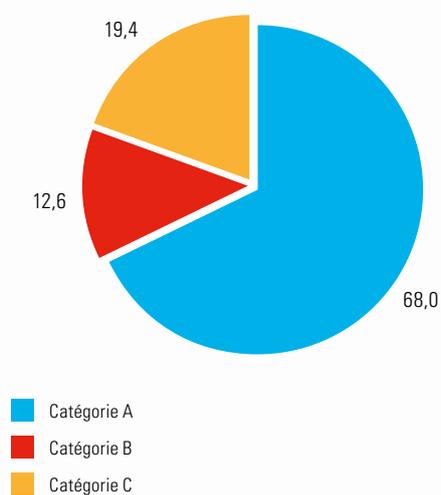


Figure 1.5 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière

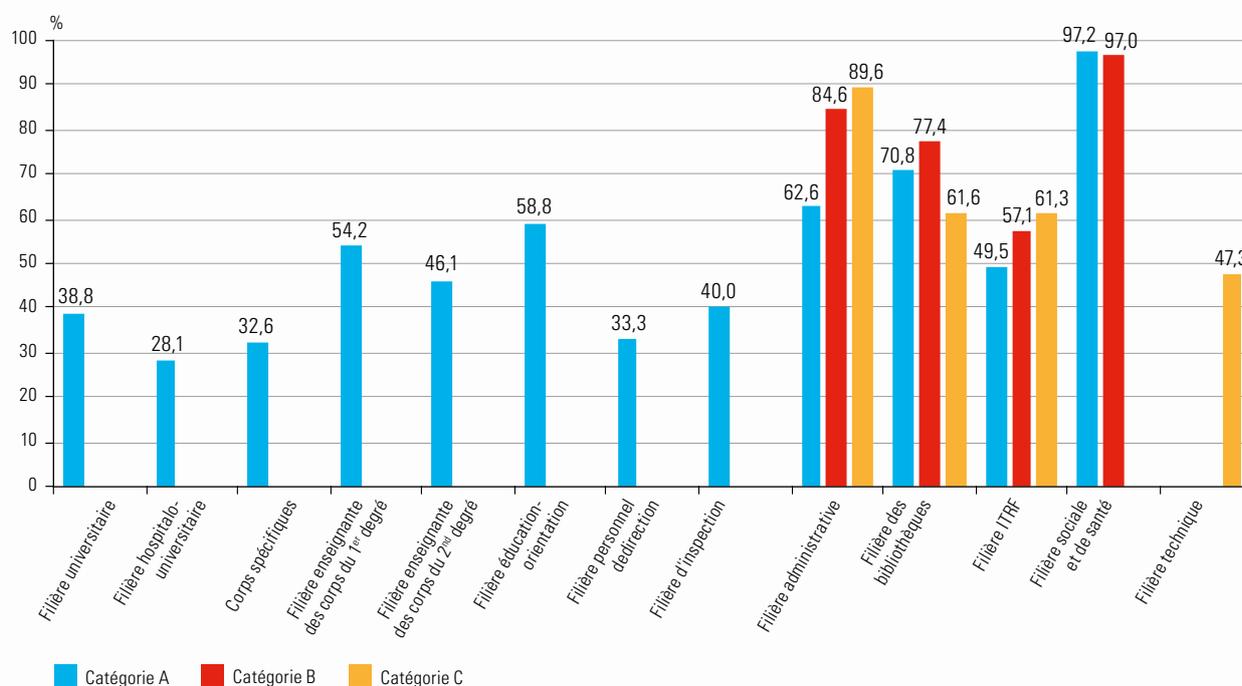
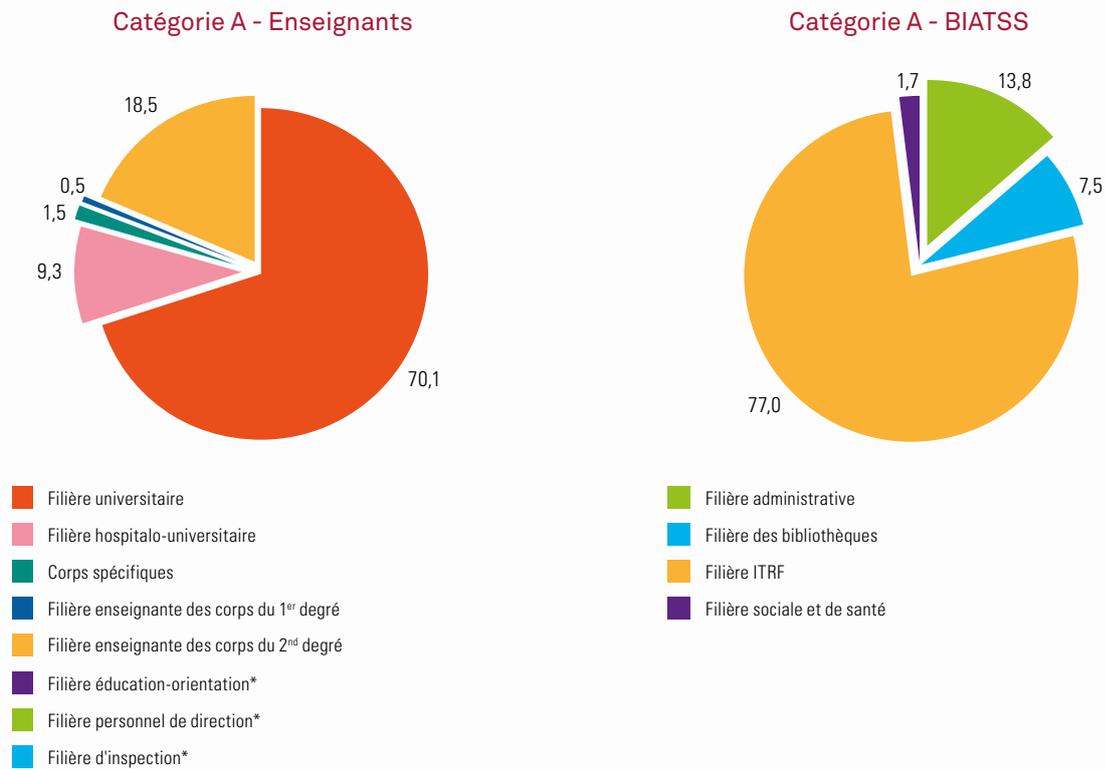
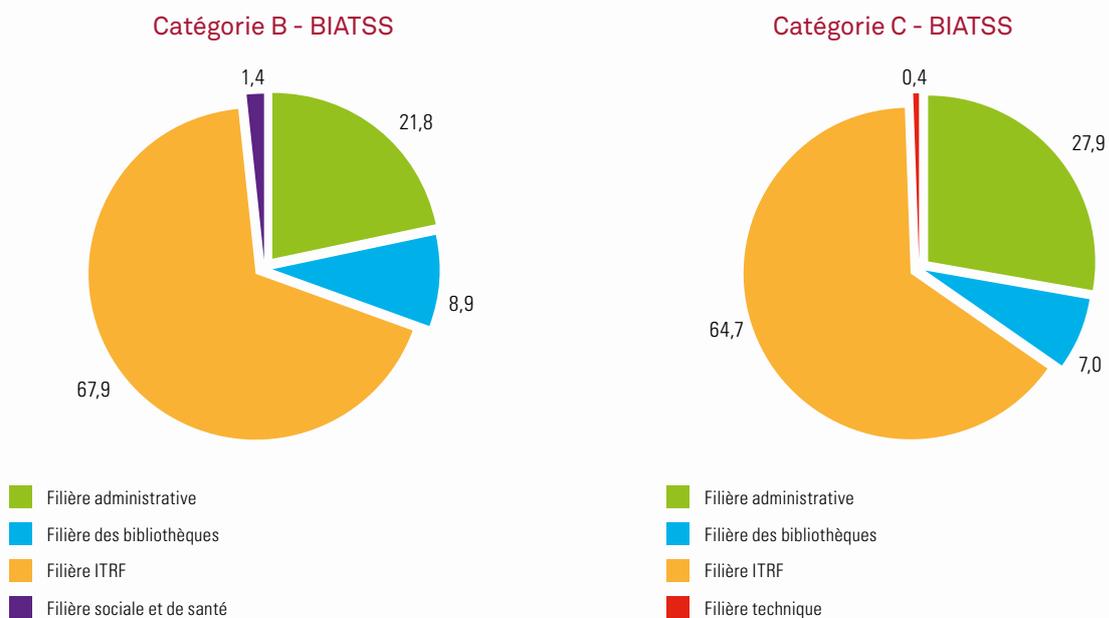


Figure 1.6 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)



► *Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique car leurs parts respectives représentent moins de 0,1 %.



► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe

Tableau 1.6

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	11 183	4 059	15 242	15 218,5	26,6	
		Maître de conférences des universités	18 852	14 979	33 831	33 679,5	44,3	
		Assistant de l'enseignement supérieur	15	10	25	24,8	40,0	
		Total de la filière universitaire	30 050	19 048	49 098	48 922,8	38,8	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			58,5	50,7	55,2	-	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 426	770	4 196	4 195,5	18,4	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	76	51	127	127,0	40,2	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	119	56	175	174,5	32,0	
		Professeur des universités de médecine générale	39	7	46	46,0	15,2	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	727	719	1 446	1 445,8	49,7	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	236	141	377	377,0	37,4	
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	62	85	147	146,8	57,8	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	18	11	29	29,0	37,9	
	Total de la filière hospitalo-universitaire	4 703	1 840	6 543	6 541,6	28,1		
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			9,2	4,9	7,4	-	-
	Corps spécifiques	Astronome	79	22	101	101,0	21,8	
		Physicien	27	9	36	35,8	25,0	
		Astronome adjoint	84	31	115	114,3	27,0	
		Physicien adjoint	42	29	71	70,3	40,8	
		Directeur d'études de l'EHESS	79	32	111	111,0	28,8	
		Maître de conférences de l'EHESS	36	30	66	66,0	45,5	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	39	139	139,0	28,1	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	46	53	99	98,5	53,5	
		Professeur du Cnam	52	5	57	57,0	8,8	
		Professeur du Collège de France	27	4	31	31,0	12,9	
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	3	3	6	6,0	50,0	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	52	28	80	80,0	35,0	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	81	61	142	141,2	43,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	4		4	3,5	0,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	2		2	2,0	0,0	
Sous-directeur de laboratoire des ENS		1		1	1,0	0,0		
Total des corps spécifiques	715	346	1 061	1 057,6	32,6			
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,4	0,9	1,2	-	-	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	149	176	325	316,5	54,2		
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré	149	176	325	316,5	54,2			
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,3	0,5	0,4	-	-	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	3 926	3 140	7 066	6 983,0	44,4		
	Professeur de l'Ensam	115	19	134	133,0	14,2		
	Professeur certifié	2 115	2 441	4 556	4 497,2	53,6		
	Professeur d'EPS	604	205	809	803,9	25,3		
	Professeur de lycée professionnel	199	159	358	354,5	44,4		
	Chargé d'enseignement d'EPS	6	1	7	7,0	14,3		
	Professeur de chaire supérieure	1		1	1,0	0,0		
	Professeur d'enseignement général des collèges	2	1	3	3,0	33,3		
Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré	6 968	5 966	12 934	12 782,6	46,1			
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			13,6	15,9	14,5	-	-	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	
Catégorie A	Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue		2	2	2,0	100,0	
		Conseiller principal d'éducation	21	28	49	45,5	57,1	
	Total de la filière éducation-orientation		21	30	51	47,5	58,8	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,1	0,1	-	-	
	Filière personnel de direction	Personnel de direction	2	1	3	3,0	33,3	
		Total de la filière personnel de direction		2	1	3	3,0	33,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-	
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	2	1	3	3,0	33,3	
		Inspecteur de l'Éducation nationale	4	3	7	7,0	42,9	
	Total de la filière d'inspection		6	4	10	10,0	40,0	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-	
	Filière administrative	Administrateur civil	3	3	6	6,0	50,0	
		Directeur général des services d'EPCSCP	55	47	102	102,0	46,1	
		Directeur général de Crous	20	7	27	27,0	25,9	
		Agent comptable d'EPCSCP	72	33	105	105,0	31,4	
		Agent comptable de Crous	15	11	26	26,0	42,3	
		Administrateur ENESR	85	97	182	182,0	53,3	
		Attaché d'administration de l'Etat	724	1 435	2 159	2 130,1	66,5	
	Total de la filière administrative		974	1 633	2 607	2 578,1	62,6	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		1,9	4,3	2,9	-	-	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	45	63	108	108,0	58,3		
	Conservateur des bibliothèques	242	534	776	767,0	68,8		
	Bibliothécaire	129	410	539	532,8	76,1		
Total de la filière des bibliothèques		416	1 007	1 423	1 407,8	70,8		
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,8	2,7	1,6	-	-		
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 561	928	2 489	2 482,8	37,3		
	Ingénieur d'études	3 882	4 319	8 201	8 175,8	52,7		
	Assistant-ingénieur	1 899	1 940	3 839	3 828,7	50,5		
Total de la filière ITRF		7 342	7 187	14 529	14 487,3	49,5		
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		14,3	19,1	16,3	-	-		
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	1	45	46	45,2	97,8		
	Infirmier (Infenes)	8	266	274	251,9	97,1		
Total de la filière sociale et de santé		9	311	320	297,1	97,2		
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,8	0,4	-	-		
Ensemble des effectifs de la catégorie A		Total général		51 355	37 549	88 904	88 451,9	42,2
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	550	3 031	3 581	3 457,2	84,6	
	Total de la filière administrative		550	3 031	3 581	3 457,2	84,6	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		9,7	28,2	21,8	-	-	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	329	1 126	1 455	1 432,1	77,4	
	Total de la filière des bibliothèques		329	1 126	1 455	1 432,1	77,4	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		5,8	10,5	8,9	-	-	
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	4 769	6 356	11 125	11 085,1	57,1	
	Total de la filière ITRF		4 769	6 356	11 125	11 085,1	57,1	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		84,3	59,2	67,9	-	-	
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	6	222	228	211,9	97,4	
		Infirmier (cat. B)	1	3	4	3,5	75,0	
	Total de la filière sociale et de santé		7	225	232	215,4	97,0	
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		0,1	2,1	1,4	-	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie B		Total général		5 655	10 738	16 393	16 189,8	65,5

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	737	6 359	7 096	6 780,2	89,6
	Total de la filière administrative		737	6 359	7 096	6 780,2	89,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		9,4	36,2	27,9	-	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	683	1 094	1 777	1 755,4	61,6
	Total de la filière des bibliothèques		683	1 094	1 777	1 755,4	61,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		8,7	6,2	7,0	-	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	6 355	10 076	16 431	16 254,4	61,3
	Total de la filière ITRF		6 355	10 076	16 431	16 254,4	61,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		81,2	57,3	64,7	-	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	49	44	93	92,2	47,3
	Total de la filière technique		49	44	93	92,2	47,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		0,6	0,3	0,4	-	-
Ensemble des effectifs de la catégorie C		Total général	7 824	17 573	25 397	24 882,2	69,2
Ensemble des effectifs		Total général	64 834	65 860	130 694	129 523,9	50,4

► Source : bases et annuaires des personnels.

Plus des 2/3 des agents titulaires de l'enseignement supérieur relèvent de la catégorie A : 79 % sont des personnels enseignants et 21 % des personnels BIATSS ; les catégories B et C (uniquement des BIATSS) représentent le 1/3 restant.

Plus la catégorie statutaire est élevée et plus le taux de féminisation décroît (69 % en catégorie C, 65 % en catégorie B et 42 % en catégorie A).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe

Tableau 1.7

Libellé long du corps	Sexe	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	BAP non spécifiée	Total
Ingénieur de recherche	Hommes	148	139	279	48	606	52	109	167	13	1 561
	Femmes	166	81	52	43	152	54	45	328	7	928
	Total des effectifs du corps	314	220	331	91	758	106	154	495	20	2 489
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	12,6	8,8	13,3	3,7	30,5	4,3	6,2	19,9	0,8	100,0
Ingénieur d'études	Hommes	190	191	533	102	1 496	387	352	589	42	3 882
	Femmes	409	171	80	136	438	730	133	2 174	48	4 319
	Total des effectifs du corps	599	362	613	238	1 934	1 117	485	2 763	90	8 201
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	7,3	4,4	7,5	2,9	23,6	13,6	5,9	33,7	1,1	100,0
Assistant-ingénieur	Hommes	101	95	376	14	634	202	278	186	13	1 899
	Femmes	247	91	46	11	96	257	49	1 121	22	1 940
	Total des effectifs du corps	348	186	422	25	730	459	327	1 307	35	3 839
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	9,1	4,8	11,0	0,7	19,0	12,0	8,5	34,0	0,9	100,0
Technicien de recherche et formation	Hommes	286	206	804	18	1 076	509	1 116	555	199	4 769
	Femmes	751	262	69	15	134	429	144	4 392	160	6 356
	Total des effectifs du corps	1 037	468	873	33	1 210	938	1 260	4 947	359	11 125
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	9,3	4,2	7,8	0,3	10,9	8,4	11,3	44,5	3,2	100,0
Adjoint technique de recherche et formation	Hommes	352	135	260		87	305	4 240	532	444	6 355
	Femmes	648	221	26		15	279	2 766	5 760	361	10 076
	Total des effectifs du corps	1 000	356	286	0	102	584	7 006	6 292	805	16 431
	Part des effectifs de la BAP/ Effectifs du corps (en %)	6,1	2,2	1,7	0,0	0,6	3,6	42,6	38,3	4,9	100,0
Ensemble des effectifs		3 298	1 592	2 525	387	4 734	3 204	9 232	15 804	1 309	42 085
Part des effectifs de la BAP/Ensemble de la filière (en %)		7,8	3,8	6,0	0,9	11,2	7,6	21,9	37,6	3,1	100,0
Part des femmes de la BAP/Effectifs de la BAP (en %)		67,3	51,9	10,8	53,0	17,6	54,6	34,0	87,2	45,7	56,1

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

La branche d'activité professionnelle « Gestion et pilotage » (BAP J) concentre à elle seule plus du tiers des effectifs de la filière ITRF (37,6 %) ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » (BAP G) avec près de 22 %. Un peu plus de 3 % des agents ITRF ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci dans les systèmes d'information ministériels. Et parmi ces agents, 61 % sont des adjoints techniques de recherche et de formation.

La part des femmes d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (87,2 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « Science du vivant, de la terre et de l'environnement » (BAP A) est aussi supérieur (67,3 %) à la part moyenne des femmes au sein de la filière ITRF (56,1 %). Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique », avec seulement 10,8 % des effectifs.

Figure 1.7 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)

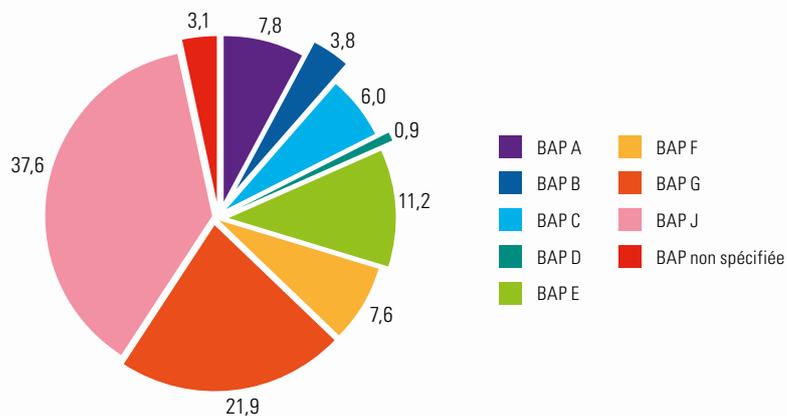
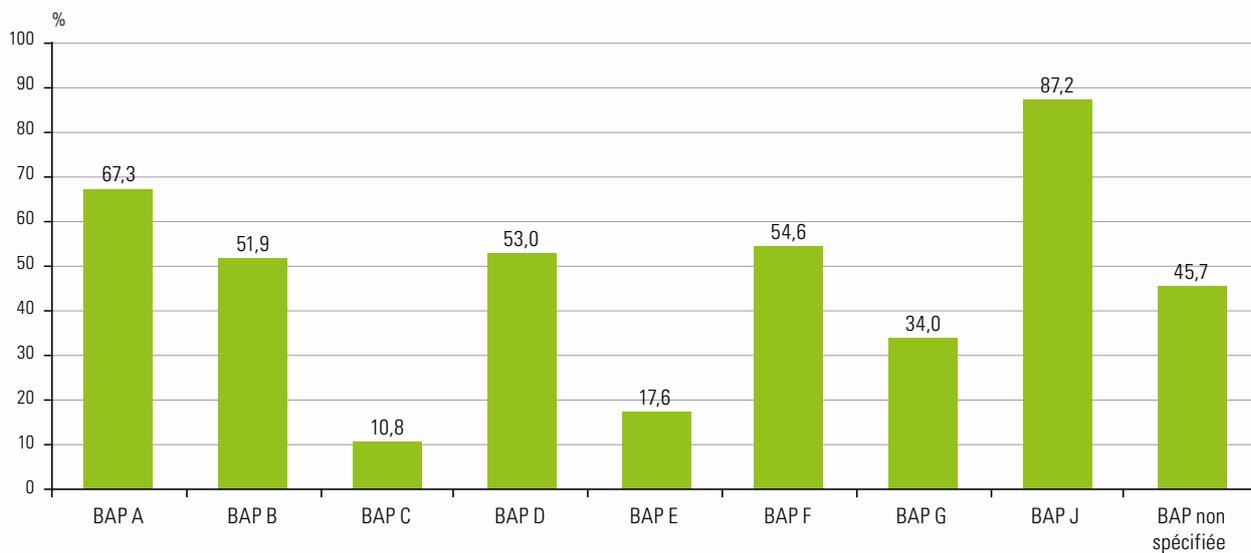


Figure 1.8 - Le taux de féminisation des BAP (en %)



► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe

Tableau 1.8

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique
Filière universitaire	Hommes	2 125	2 193	2 278	3 519	5 110	1 870
	Femmes	1 687	1 695	3 674	3 057	1 509	532
	Total des effectifs de la filière	3 812	3 888	5 952	6 576	6 619	2 402
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	7,8	7,9	12,1	13,4	13,5	4,9
Filière hospitalo-universitaire	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corps spécifiques	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		3 812	3 888	5 952	6 576	6 619	2 402
Part des effectifs de la discipline/Ensemble des effectifs (en %)		6,7	6,9	10,5	11,6	11,7	4,2
Part des femmes de la discipline/Effectifs de la discipline (en %)		44,3	43,6	61,7	46,5	22,8	22,1

► Sources : Bases et annuaires des personnels. Les 7 agents cités en médecine et l'agent cité en odontologie dans la filière universitaire sont des assistants de l'enseignement supérieur de discipline médicale. Les enseignants de médecine générale mono-appartenant sont classés dans la filière hospitalo-universitaire.

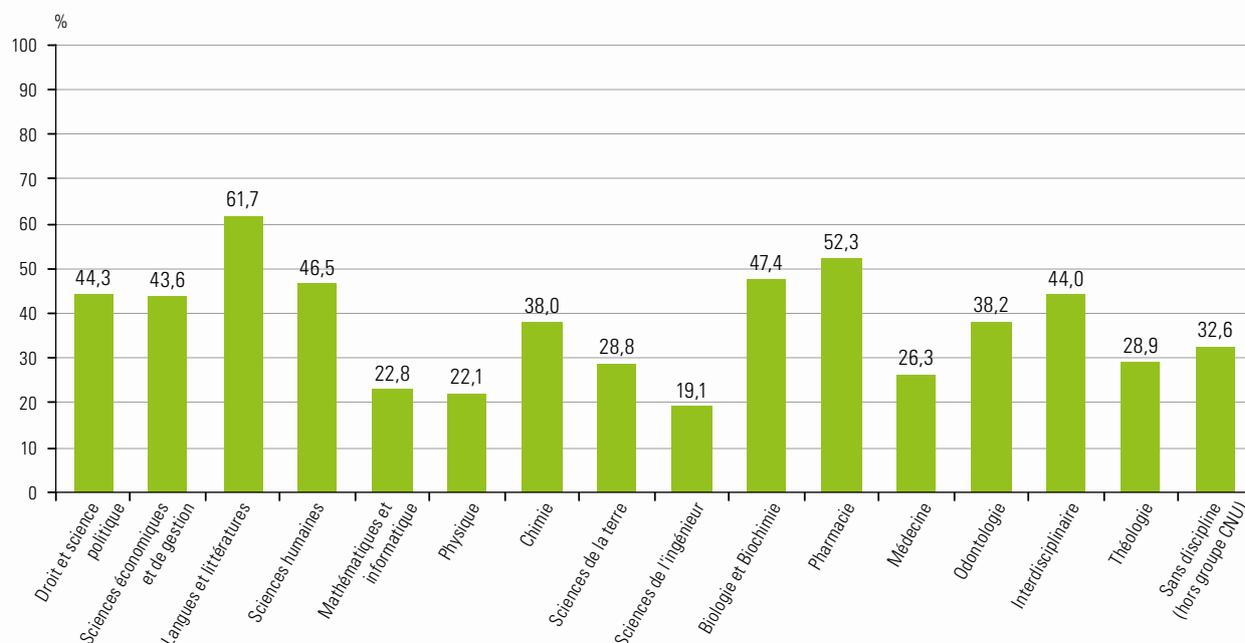
La filière universitaire est largement majoritaire avec 86,6 % d'enseignants chercheurs, suivie de la filière hospitalo-universitaire avec 11,5 % et des corps spécifiques avec un peu moins de 2 %.

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les « Sciences de l'ingénieur » (14,2 %) et les « Mathématiques et Informatique » (13,5 %) étant les 2 groupes de la filière universitaire les plus importants et la « Théologie » (0,1 %) le plus petit. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 87,1 % des effectifs.

Les femmes sont bien représentées en « Langues et Littératures » avec un taux de près de 62 % ou encore en « Pharmacie » avec plus de 52 % ; elles le sont beaucoup moins en « Physique », en « Mathématiques et Informatique » ou en « Sciences de l'ingénieur » avec des taux avoisinant les 20, 22 %. Elles représentent un peu plus d'un quart des effectifs en médecine.

Chimie	Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Interdisciplinaire	Théologie	Sans discipline (hors groupe CNU)	Ensemble
1 963	925	5 660	2 350	650	4		1 369	32	2	30 050
1 202	375	1 332	2 121	769	3	1	1 077	13	1	19 048
3 165	1 300	6 992	4 471	1 419	7	1	2 446	45	3	49 098
6,4	2,6	14,2	9,1	2,9	0,0	0,0	5,0	0,1	0,0	100,0
				188	4 200	315				4 703
				149	1 497	194				1 840
0	0	0	0	337	5 697	509	0	0	0	6 543
0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	87,1	7,8	0,0	0,0	0,0	100,0
									715	715
									346	346
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 061	1 061
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3 165	1 300	6 992	4 471	1 756	5 704	510	2 446	45	1 064	56 702
5,6	2,3	12,3	7,9	3,1	10,1	0,9	4,3	0,1	1,9	100,0
38,0	28,8	19,1	47,4	52,3	26,3	38,2	44,0	28,9	32,6	37,4

Figure 1.9 - Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe

Tableau 1.9

Quotité de service	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Corps spécifiques	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Filière éducation-orientation
50 %	Hommes	46	1	1	6	68	3
	Femmes	74	1	1	9	114	4
	Total des effectifs	120	2	2	15	182	7
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,2	0,0	0,2	4,6	1,4	13,7
60 %	Hommes	14				6	
	Femmes	24		1	1	15	
	Total des effectifs	38	0	1	1	21	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0
70 %	Hommes	17				6	
	Femmes	18			1	26	
	Total des effectifs	35	0	0	1	32	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0
80 %	Hommes	67		3		36	
	Femmes	335	2	5	1	169	
	Total des effectifs	402	2	8	1	205	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,8	0,0	0,8	0,3	1,6	0,0
90 %	Hommes	10		2		2	
	Femmes	81		2	1	12	
	Total des effectifs	91	0	4	1	14	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,2	0,0	0,4	0,3	0,1	0,0
100 %	Hommes	29 896	4 702	709	143	6 850	18
	Femmes	18 516	1 837	337	163	5 630	26
	Total des effectifs	48 412	6 539	1 046	306	12 480	44
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	98,6	99,9	98,6	94,2	96,5	86,3
Ensemble des effectifs		49 098	6 543	1 061	325	12 934	51

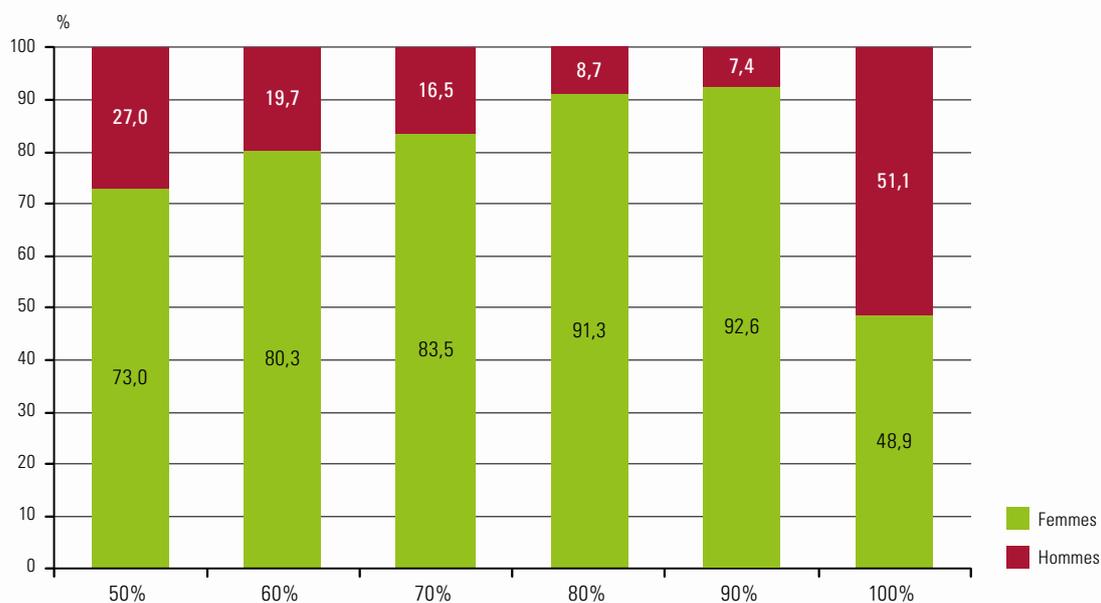
► Sources : Bases et annuaires des personnels.

96,1 % des personnels titulaires, toutes filières confondues, exercent leurs fonctions à temps plein, 2,7 % les exercent à 80 %. Ce sont en très grande majorité les agents BIATSS qui exercent des fonctions à temps partiel.

Si les femmes représentent environ 49 % des effectifs exerçant leurs fonctions à temps plein, leur part dans les effectifs exerçant à temps partiel avoisine les 90 %.

Filière personnel de direction	Filière d'inspection	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Filière technique	Ensemble	Part par sexe (en %)
		13	2	15	1		156	27,0
		123	8	72	15		421	73,0
0	0	136	10	87	16	0	577	100,0
0,0	0,0	1,0	0,2	0,2	2,9	0,0	0,4	-
		4	3	7			34	19,7
		67	7	16	8		139	80,3
0	0	71	10	23	8	0	173	100,0
0,0	0,0	0,5	0,2	0,1	1,4	0,0	0,1	-
			1	5			29	16,5
		52	14	30	6		147	83,5
0	0	52	15	35	6	0	176	100,0
0,0	0,0	0,4	0,3	0,1	1,1	0,0	0,1	-
		58	28	108	1	2	303	8,7
		1 579	177	801	115	2	3 186	91,3
0	0	1 637	205	909	116	4	3 489	100,0
0,0	0,0	12,3	4,4	2,2	21,0	4,3	2,7	-
		11	5	15	1		46	7,4
		280	47	117	32		572	92,6
0	0	291	52	132	33	0	618	100,0
0,0	0,0	2,2	1,1	0,3	6,0	0,0	0,5	-
2	6	2 175	1 389	18 316	13	47	64 266	51,1
1	4	8 922	2 974	22 583	360	42	61 395	48,9
3	10	11 097	4 363	40 899	373	89	125 661	100,0
100,0	100,0	83,5	93,7	97,2	67,6	95,7	96,1	-
3	10	13 284	4 655	42 085	552	93	130 694	-

Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe



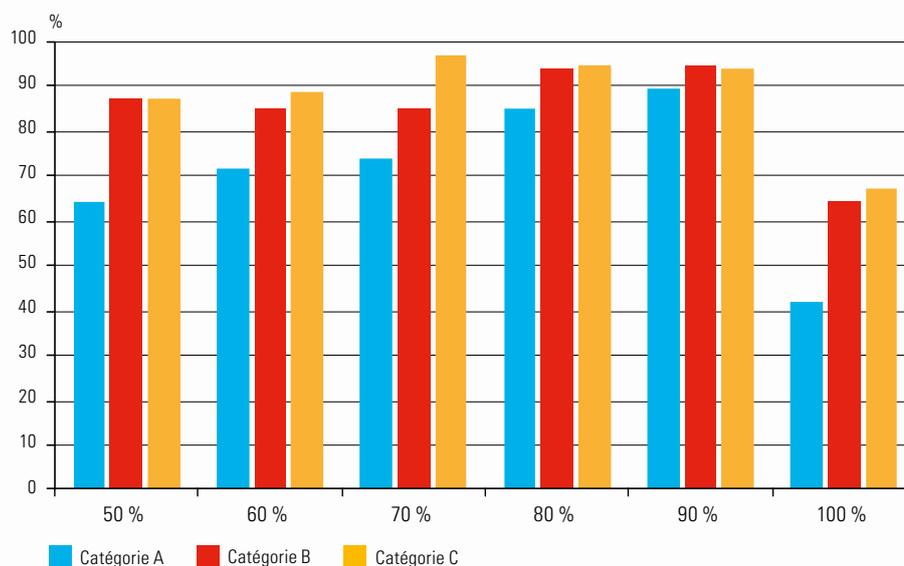
► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 1.10

Quotité de service	Catégorie A				Catégorie B			
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)
50 % – Part des effectifs/	127	228	355	64,2	7	47	54	87,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,2	0,6	0,4	-	0,1	0,4	0,3	-
60 % – Part des effectifs/	22	56	78	71,8	5	28	33	84,8
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,1	0,1	-	0,1	0,3	0,2	-
70 % – Part des effectifs/	23	64	87	73,6	4	23	27	85,2
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,2	0,1	-	0,1	0,2	0,2	-
80 % – Part des effectifs/	153	833	986	84,5	44	651	695	93,7
Ensemble des effectifs (en %)	0,3	2,2	1,1	-	0,8	6,1	4,2	-
90 % – Part des effectifs/	21	180	201	89,6	9	150	159	94,3
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,5	0,2	-	0,2	1,4	1,0	-
100 % – Part des effectifs/	51 009	36 188	87 197	41,5	5 586	9 839	15 425	63,8
Ensemble des effectifs (en %)	99,3	96,4	98,1	-	98,8	91,6	94,1	-
Ensemble des effectifs	51 355	37 549	88 904	42,2	5 655	10 738	16 393	65,5
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)	0,4	1,5	1,9	-	0,4	5,5	5,9	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

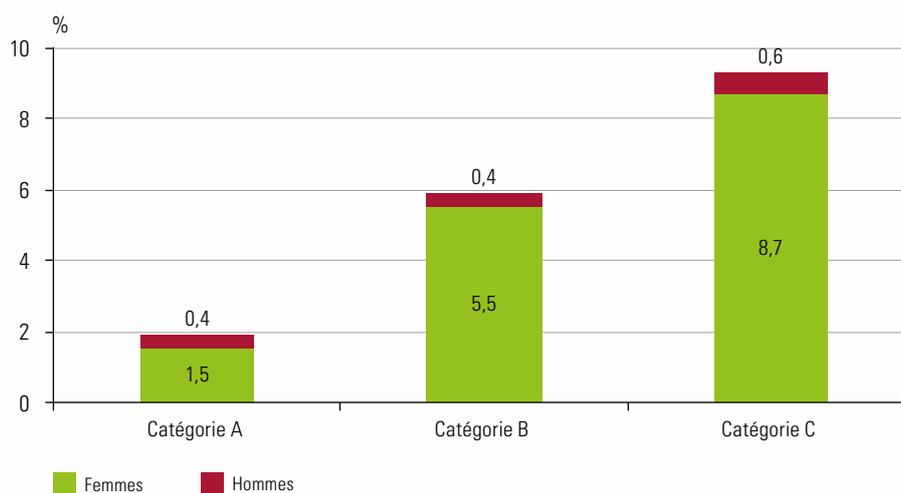
Figure 1.11 - Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire



Catégorie C				Ensemble
Hommes	Femmes	S/ Total	Part des femmes (en %)	
22	146	168	86,9	577
0,3	0,8	0,7	-	0,4
7	55	62	88,7	173
0,1	0,3	0,2	-	0,1
2	60	62	96,8	176
0,0	0,3	0,2	-	0,1
106	1 702	1 808	94,1	3 489
1,4	9,7	7,1	-	2,7
16	242	258	93,8	618
0,2	1,4	1,0	-	0,5
7 671	15 368	23 039	66,7	125 661
98,0	87,5	90,7	-	96,1
7 824	17 573	25 397	69,2	130 694
0,6	8,7	9,3	-	3,9

Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des effectifs à temps partiel diminue (9,3 % des effectifs de la catégorie C exercent à temps partiel alors qu'ils ne sont que 2 % à peine en catégorie A). La part des femmes exerçant à temps partiel est largement majoritaire quelle que soit la catégorie.

Figure 1.12 - La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire



Par sexe et tranche d'âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.11

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans 8 mois	47 ans 10 mois	49 ans
Personnels BIATSS	46 ans 10 mois	47 ans 1 mois	47 ans
Ensemble des effectifs	48 ans 9 mois	47 ans 5 mois	48 ans

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.12

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans 3 mois	47 ans 1 mois	48 ans 5 mois
Personnels BIATSS	46 ans 7 mois	47 ans	46 ans 7 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 4 mois	47 ans 1 mois	47 ans 8 mois

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

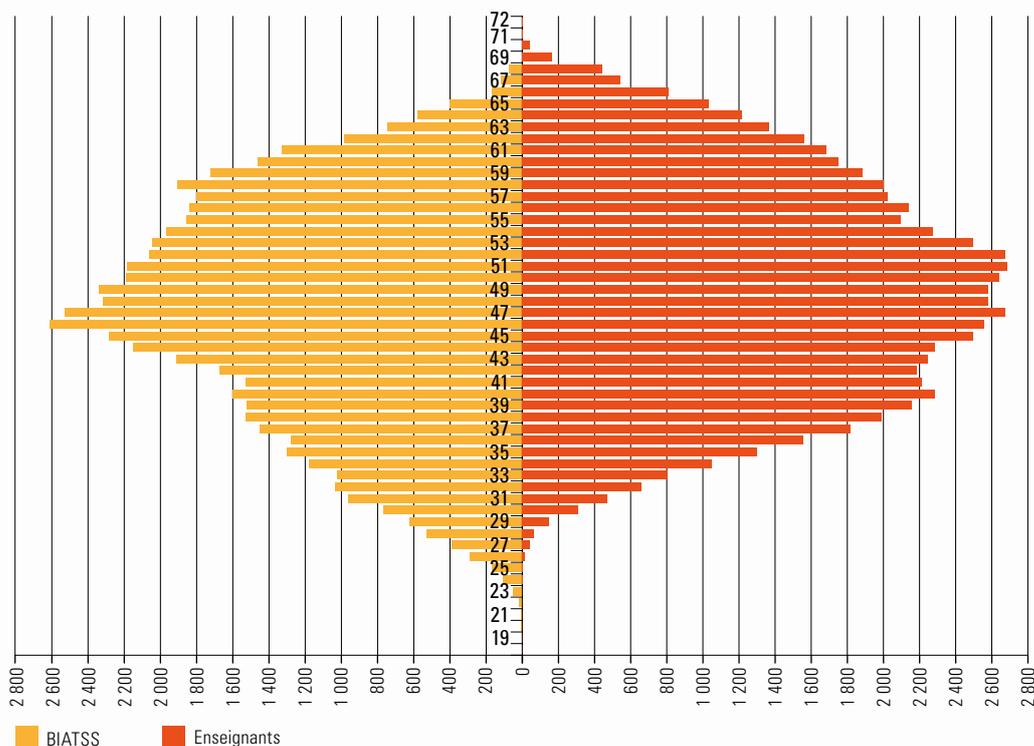
L'âge moyen chez les personnels enseignants (49 ans) est supérieur à celui des personnels BIATSS (47 ans).

Toutefois, l'âge moyen des femmes, comparé à celui des hommes, est relativement proche chez les enseignants et les BIATSS (autour de 47 ans).

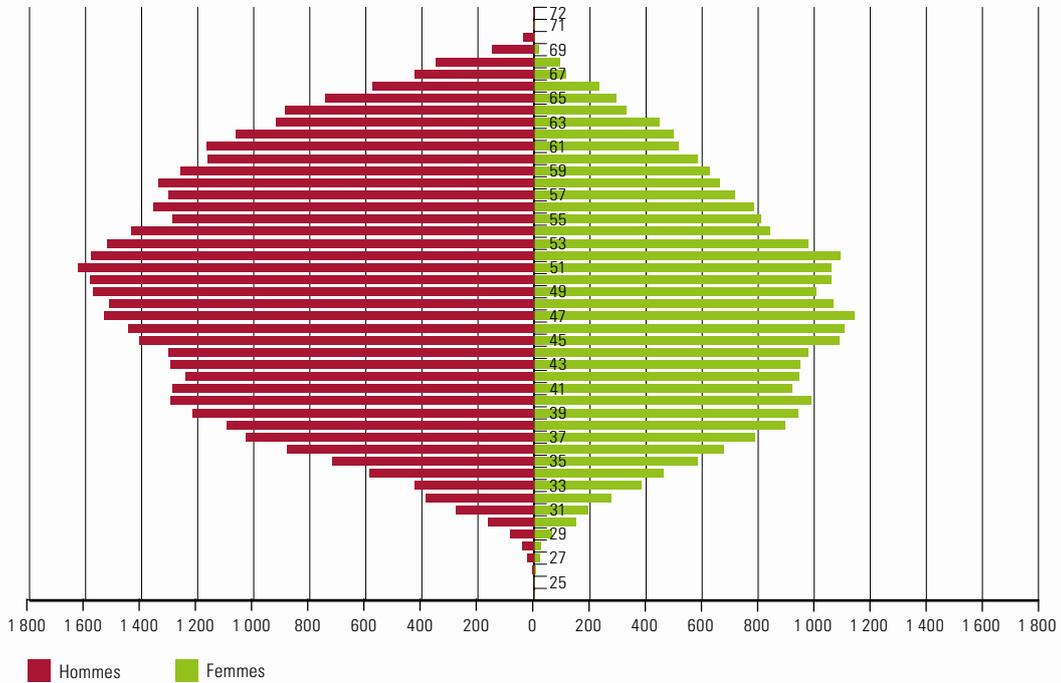
Le constat est sensiblement le même pour l'âge médian.

Figure 1.13

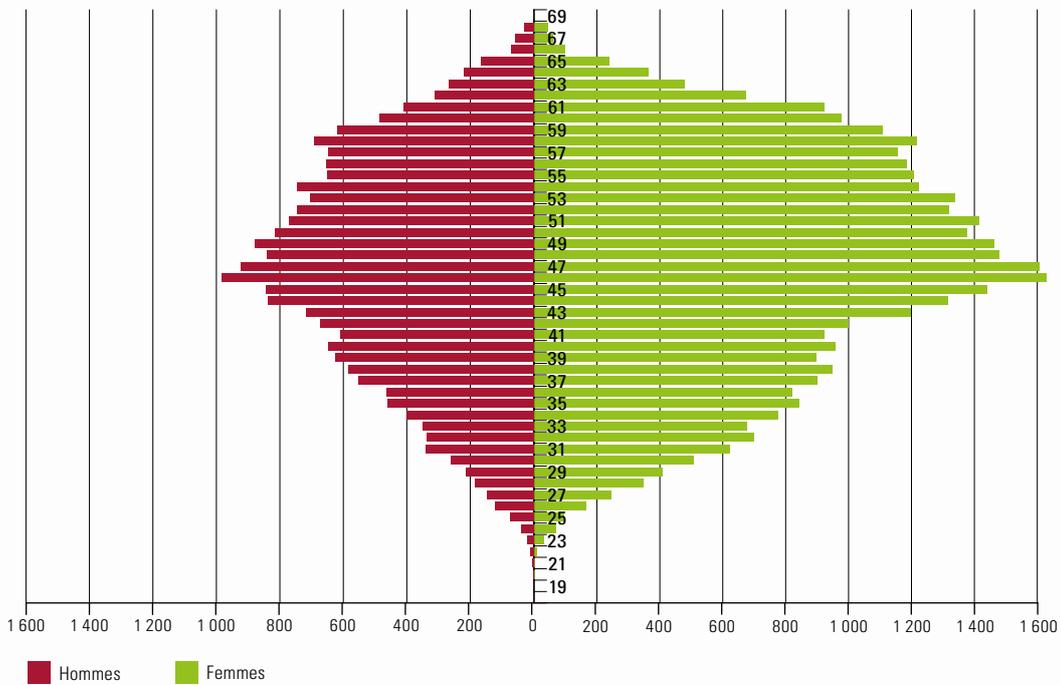
a. Pyramide des âges des personnels enseignants et BIATSS



b. Pyramide des âges des personnels enseignant selon le sexe



c. Pyramide des âges des personnels BIATSS selon le sexe



► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.13

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	49 ans 1 mois	47 ans 5 mois	48 ans 5 mois
Catégorie B	46 ans 6 mois	46 ans 4 mois	46 ans 5 mois
Catégorie C	47 ans 8 mois	47 ans 11 mois	47 ans 10 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 9 mois	47 ans 5 mois	48 ans

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.14

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans 7 mois	46 ans 8 mois	47 ans 9 mois
Catégorie B	46 ans 2 mois	46 ans 2 mois	46 ans 2 mois
Catégorie C	48 ans 4 mois	48 ans 5 mois	48 ans 5 mois
Ensemble des effectifs	48 ans 4 mois	47 ans 1 mois	47 ans 8 mois

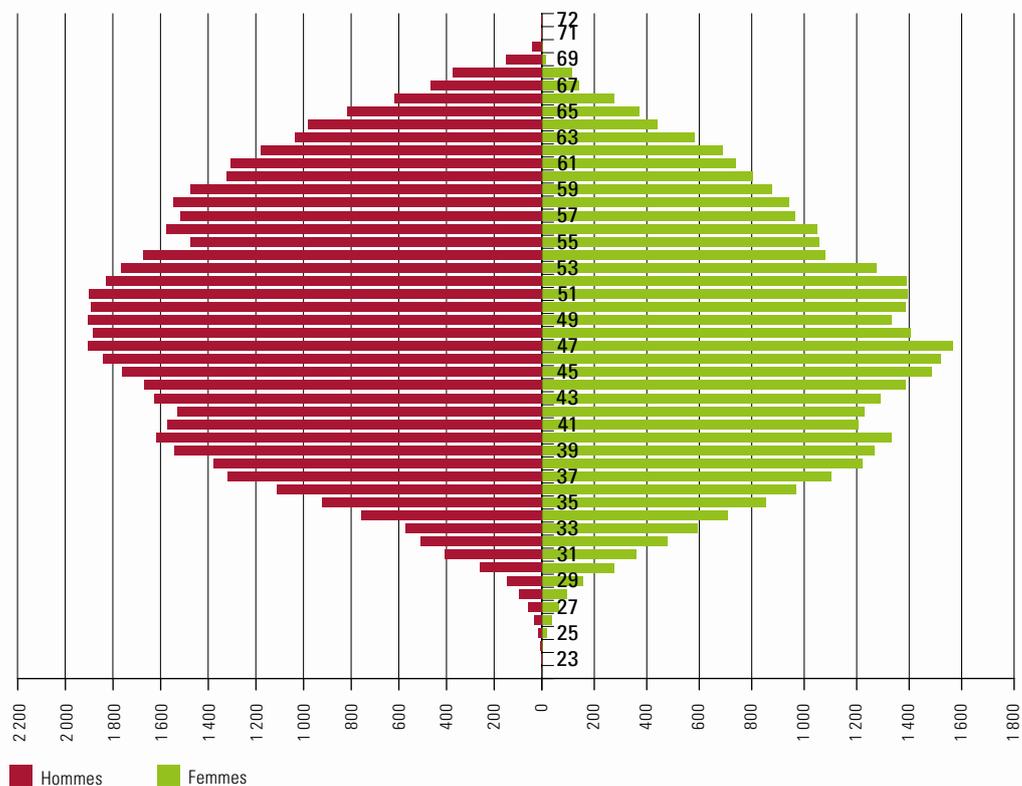
► Sources : Bases et annuaires des personnels.

C'est en catégorie A que l'âge moyen est le plus élevé (48 ans 5 mois), sachant que près de 79% des agents de cette catégorie sont des personnels enseignants. Et c'est en catégorie B qu'il est le plus bas (46 ans 5 mois).

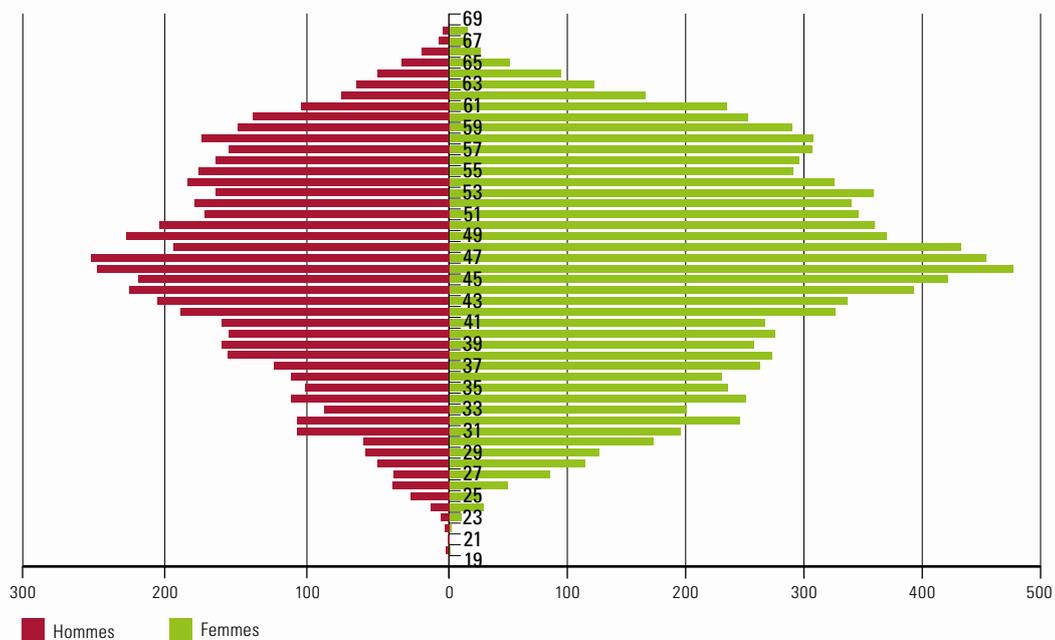
Le constat est un peu différent pour l'âge médian, qui est le plus élevé en catégorie C.

Figure 1.14

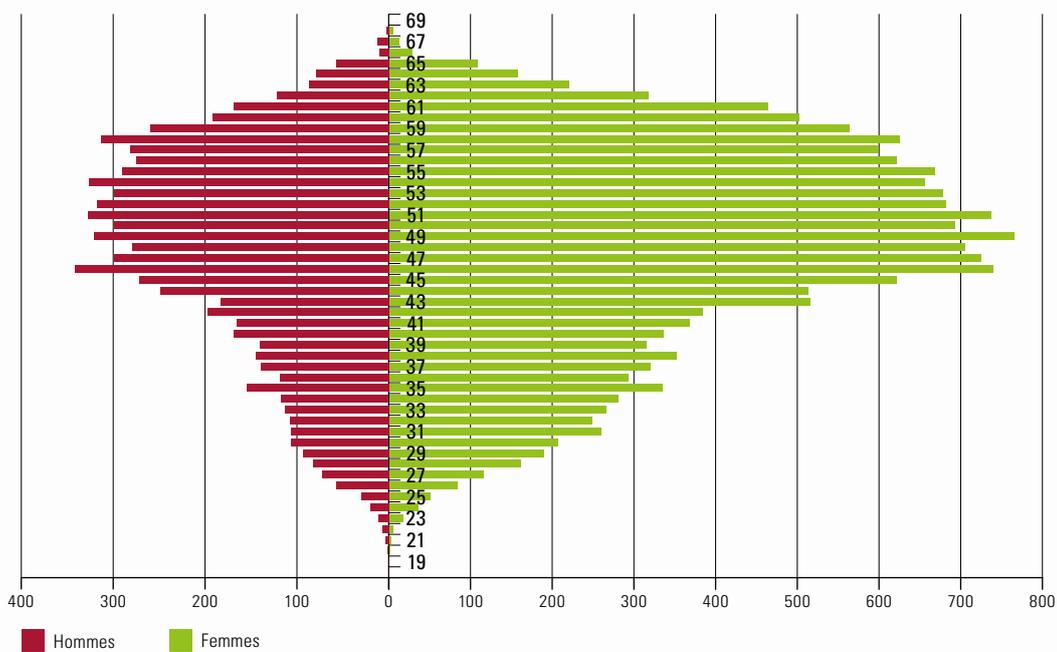
a. Pyramide des âges des personnels de catégorie A



b. Pyramide des âges des personnels de catégorie B



c. Pyramide des âges des personnels de catégorie C



Par tranche d'âge

► Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

Figure 1.15 - La répartition par tranche d'âge des agents titulaires

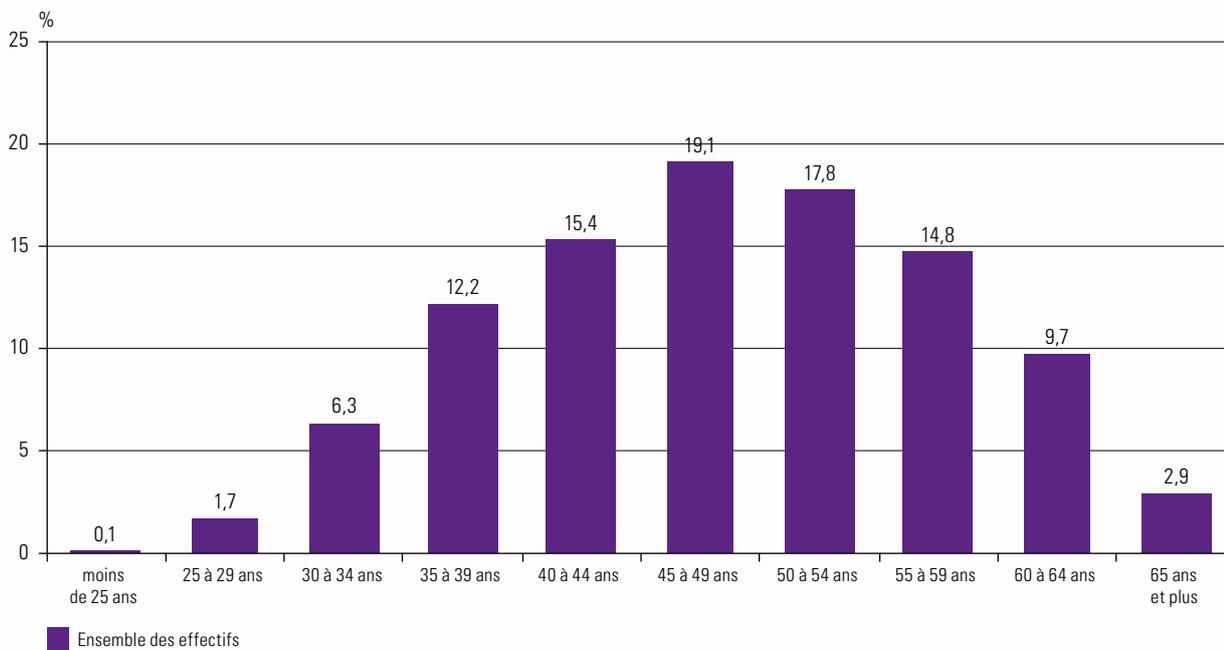


Figure 1.16 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge

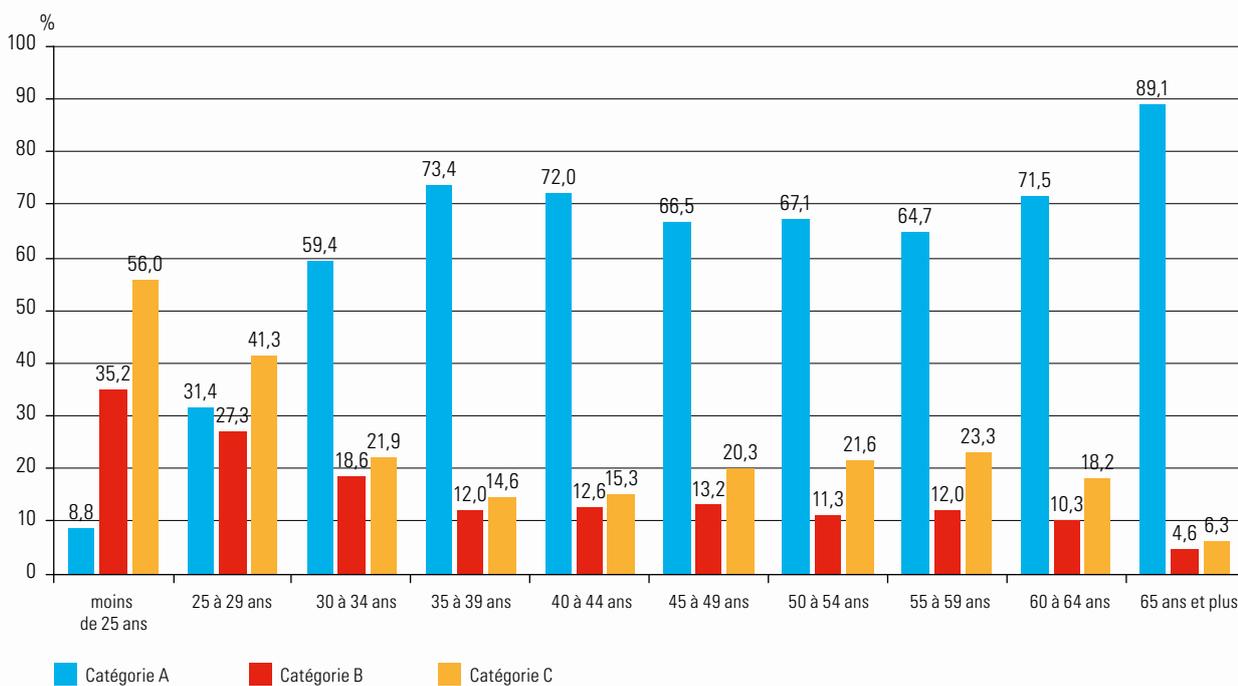


Tableau 1.15

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités			36	377	1 341	2 988	3 791	3 047	2 480	1 182	15 242	
		Maître de conférences des universités		128	2 574	6 516	7 032	6 283	5 186	3 271	2 125	716	33 831	
		Assistant de l'enseignement supérieur					1			3	15	6	25	
	Total de la filière universitaire			0	128	2 610	6 893	8 374	9 271	8 977	6 321	4 620	1 904	49 098
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	18,0	53,1	59,0	57,9	55,8	57,6	50,7	50,9	56,2	55,2
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier				45	314	621	825	1 045	750	596		4 196
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD				3	7	11	22	37	33	14		127
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques				1	11	24	46	43	32	18		175
		Professeurs des universités de médecine générale						1		6	10	18	11	46
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			13	334	371	213	164	136	125	90		1 446
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			16	62	51	50	46	64	62	26		377
		Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.			8	37	37	24	20	12	6	3		147
		Maître de conférences des univ. de médecine générale			2	10	5	1	4	1	3	3		29
	Total de la filière hospitalo-universitaire			0	0	39	492	797	944	1 133	1 348	1 029	761	6 543
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,8	4,2	5,5	5,7	7,3	10,8	11,3	22,5	7,4
	Corps spécifiques	Astronome						9	18	21	25	19	9	101
		Physicien				1	3	6	8	6	9	3		36
		Astronome adjoint			10	29	32	17	16	7	4			115
		Physicien adjoint			6	23	20	11	5	4	1	1		71
		Directeur d'études de l'EHESS						4	8	23	24	28	24	111
		Maître de conférences de l'EHESS				9	16	17	10	8	3	3		66
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				1	7	20	27	25	30	29		139
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			4	16	26	13	23	7	6	4		99
Professeur du Cnam								4	6	13	18	16	57	
Professeur du Collège de France									4	4	10	13	31	
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France									1	3		2	6	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle							4	11	15	20	19	11	80	
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle				9	30	38	22	14	19	8	2		142	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.								1		1	1	1	4	
Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.									1		1		2	
Sous-directeur de laboratoire des ENS									1			1		
Total des corps spécifiques			0	0	29	109	159	149	173	167	157	118	1 061	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,6	0,9	1,1	0,9	1,1	1,3	1,7	3,5	1,2	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles			3	16	31	59	51	120	42	3		325	
Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			0	0	3	16	31	59	51	120	42	3	325	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,4	0,3	1,0	0,5	0,1	0,4	

Tableau 1.15 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé		109	467	768	1 059	1 318	1 285	1 074	892	94	7 066	
		Professeur de l'Ensam						11	22	34	53	14	134	
		Professeur certifié		23	123	431	590	895	923	830	620	121	4 556	
		Professeur d'EPS	1	9	16	71	128	138	139	183	111	13	809	
		Professeur de lycée professionnel			8	35	59	90	64	54	42	6	358	
		Chargé d'enseignement d'EPS								6	1		7	
		Professeur de chaire supérieure									1		1	
		Professeur d'enseignement général des collèges								1	2		3	
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			1	141	614	1 305	1 836	2 452	2 433	2 182	1 722	248	12 934
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			5,9	19,8	12,5	11,2	12,7	14,8	15,6	17,5	19,0	7,3	14,5
	Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue							1		1			2
		Conseiller principal d'éducation			1	6	11	12	8	6	5			49
		Total de la filière éducation-orientation	0	0	1	6	11	13	8	7	5	0	0	51
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
	Filière personnel de direction	Personnel de direction							1	1	1			3
		Total de la filière personnel de direction	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	3
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régionale								2			1	3
		Inspecteur de l'Éducation nationale						1		2	4			7
		Total de la filière d'inspection	0	0	0	0	0	1	2	2	4	1	1	10
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Filière administrative	Administrateur civil				1	2			1	2			6
		Directeur général des services d'EPCSCP				3	14	34	23	17	10	1		102
		Directeur général de Crous					2	5	5	6	9			27
		Agent comptable d'EPCSCP					10	35	22	26	12			105
		Agent comptable de CROUS				1	8	5	3	4	5			26
		Administrateur ENESR				7	29	57	37	29	21	2		182
		Attaché d'administration de l'État	1	29	110	254	357	428	374	353	232	21		2 159
	Total de la filière administrative			1	29	110	266	422	564	464	436	291	24	2 607
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			5,9	4,1	2,2	2,3	2,9	3,4	3,0	3,5	3,2	0,7	2,9
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques					5	13	25	34	30	1		108
		Conservateur des bibliothèques		37	73	132	125	142	109	84	63	11		776
		Bibliothécaire	1	24	53	72	98	100	72	61	55	3		539
Total de la filière des bibliothèques			1	61	126	204	228	255	206	179	148	15	1 423	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			5,9	8,6	2,6	1,7	1,6	1,5	1,3	1,4	1,6	0,4	1,6	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche		8	109	297	440	473	471	373	239	79		2 489	
	Ingénieur d'études	8	189	859	1 404	1 477	1 589	1 105	857	519	194		8 201	
	Assistant ingénieur	6	153	398	669	662	791	497	389	241	33		3 839	
Total de la filière ITRF			14	350	1 366	2 370	2 579	2 853	2 073	1 619	999	306	14 529	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			82,4	49,1	27,8	20,3	17,8	17,2	13,3	13,0	11,0	9,0	16,3	
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE				3	3	6	13	14	5	2		46	
	Infirmier (Infenes)		4	14	18	28	37	46	76	47	4		274	
	Total de la filière sociale et de santé	0	4	14	21	31	43	59	90	52	6	6	320	
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,6	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4	0,7	0,6	0,2	0,4	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			17	713	4 912	11 682	14 468	16 605	15 580	12 472	9 069	3 386	88 904	

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	7	106	315	365	540	750	569	585	322	22	3 581
	Total de la filière administrative		7	106	315	365	540	750	569	585	322	22	3 581
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		10,3	17,1	20,5	19,1	21,3	22,8	21,6	25,3	24,7	12,6	21,8
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	4	52	130	179	271	354	208	151	102	4	1 455
	Total de la filière des bibliothèques		4	52	130	179	271	354	208	151	102	4	1 455
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		5,9	8,4	8,4	9,4	10,7	10,7	7,9	6,5	7,8	2,3	8,9
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	55	450	1 072	1 341	1 690	2 161	1 831	1 524	853	148	11 125
	Total de la filière ITRF		55	450	1 072	1 341	1 690	2 161	1 831	1 524	853	148	11 125
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		80,9	72,7	69,6	70,1	66,7	65,6	69,5	66,0	65,4	84,6	67,9
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	2	11	23	27	32	30	25	49	28	1	228
		Infirmier (cat. B)					1	1	1	1			4
	Total de la filière sociale et de santé		2	11	23	27	33	31	26	50	28	1	232
Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		2,9	1,8	1,5	1,4	1,3	0,9	1,0	2,2	2,1	0,6	1,4	
Ensemble des effectifs de la catégorie B			68	619	1 540	1 912	2 534	3 296	2 634	2 310	1 305	175	16 393
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	20	208	464	620	860	1 492	1 388	1 306	685	53	7 096
	Total de la filière administrative		20	208	464	620	860	1 492	1 388	1 306	685	53	7 096
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		18,5	22,2	25,6	26,8	27,9	29,4	27,7	29,0	29,6	22,3	27,9
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	6	65	123	162	293	434	319	249	112	14	1 777
	Total de la filière des bibliothèques		6	65	123	162	293	434	319	249	112	14	1 777
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		5,6	6,9	6,8	7,0	9,5	8,6	6,4	5,5	4,8	5,9	7,0
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	82	665	1 227	1 533	1 924	3 129	3 285	2 911	1 505	170	16 431
	Total de la filière ITRF		82	665	1 227	1 533	1 924	3 129	3 285	2 911	1 505	170	16 431
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		75,9	70,9	67,6	66,2	62,4	61,7	65,5	64,7	65,1	71,4	64,7
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.					6	17	24	34	11	1	93
	Total de la filière technique		0	0	0	0	6	17	24	34	11	1	93
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,5	0,8	0,5	0,4	0,4
Ensemble des effectifs de la catégorie C			108	938	1 814	2 315	3 083	5 072	5 016	4 500	2 313	238	25 397
Total général des effectifs			193	2 270	8 266	15 909	20 085	24 973	23 230	19 282	12 687	3 799	130 694

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Toutes catégories statutaires confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 45 à 49 ans (19,1 %) et 50 à 54 ans (17,8 %) et ce constat est le même pour les 3 catégories A, B et C.

Si les agents de moins de 25 ans sont essentiellement des agents de catégorie B et C, au-delà de 60 ans, ils sont pour 75 % des agents de catégorie A et même atteignent 89 % au-delà de 65 ans (dont 80 % de personnels enseignants).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge

Tableau 1.16

BAP	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
BAP A	29	206	398	517	474	576	433	409	217	39	3 298
BAP B	10	80	189	241	260	315	207	156	109	25	1 592
BAP C	7	101	229	345	403	516	393	310	189	32	2 525
BAP D		10	43	61	54	64	69	38	31	17	387
BAP E	12	102	372	720	943	922	745	548	301	69	4 734
BAP F	7	79	323	478	543	647	464	386	218	59	3 204
BAP G	28	275	468	630	956	1 776	2 029	1 966	996	108	9 232
BAP J	42	558	1 581	2 155	2 395	3 088	2 607	2 038	1 129	211	15 804
BAP non spécifiée	16	54	62	97	165	239	242	203	167	64	1 309
Ensemble des effectifs	151	1 465	3 665	5 244	6 193	8 143	7 189	6 054	3 357	624	42 085
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,4	3,5	8,7	12,5	14,7	19,3	17,1	14,4	8,0	1,5	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des agents titulaires de la filière ITRF sont celles des 45/49 ans et 50/54 ans, qui concentrent plus de 36 % des effectifs de la filière ; les 55 ans et plus constituent 24 % des effectifs.

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge

Tableau 1.17

Discipline (groupe CNU)	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Droit et Science politique	5	277	611	662	786	583	374	309	205	3 812
Sciences économiques et de gestion	8	280	590	630	798	678	428	313	163	3 888
Langues et Littératures	4	181	604	854	1002	1090	977	845	395	5 952
Sciences humaines	7	264	817	1012	1146	1231	919	830	350	6 576
Mathématiques et Informatique	51	495	1085	1122	1153	1138	814	553	208	6 619
Physique	5	98	333	473	497	470	295	168	63	2 402
Chimie	6	145	501	640	707	655	305	149	57	3 165
Sciences de la terre	3	70	200	266	240	249	130	116	26	1 300
Sciences de l'ingénieur	28	465	1049	1165	1301	1334	938	553	159	6 992
Biologie et Biochimie	3	134	549	896	977	898	583	333	98	4 471
Pharmacie	4	86	265	330	285	285	229	182	90	1 756
Médecine		15	386	690	830	998	1189	896	700	5 704
Odontologie		16	68	59	61	68	102	96	40	510
Interdisciplinaire	4	122	326	366	427	416	381	294	110	2 446
Théologie		1	1	6	5	17	5	10		45
Sans discipline (hors groupe CNU)		29	109	159	149	173	167	159	119	1 064
Ensemble des effectifs	128	2 678	7 494	9 330	10 364	10 283	7 836	5 806	2 783	56 702
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,2	4,7	13,2	16,5	18,3	18,1	13,8	10,2	4,9	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Les corps des enseignants-chercheurs répertoriés « Sans discipline (hors groupe CNU) » sont : les astronomes et physiciens, les astronomes adjoints et les physiciens adjoints, les directeurs d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires sont celles des 45/49 ans et 50/54 ans (plus de 36 % des effectifs) ; on note cependant quelques exceptions

comme en « Médecine » où les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont celles des 50/54 et 55/59 ans.

Les 65 ans et plus concernent encore 5 % des effectifs.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge

Tableau 1.18

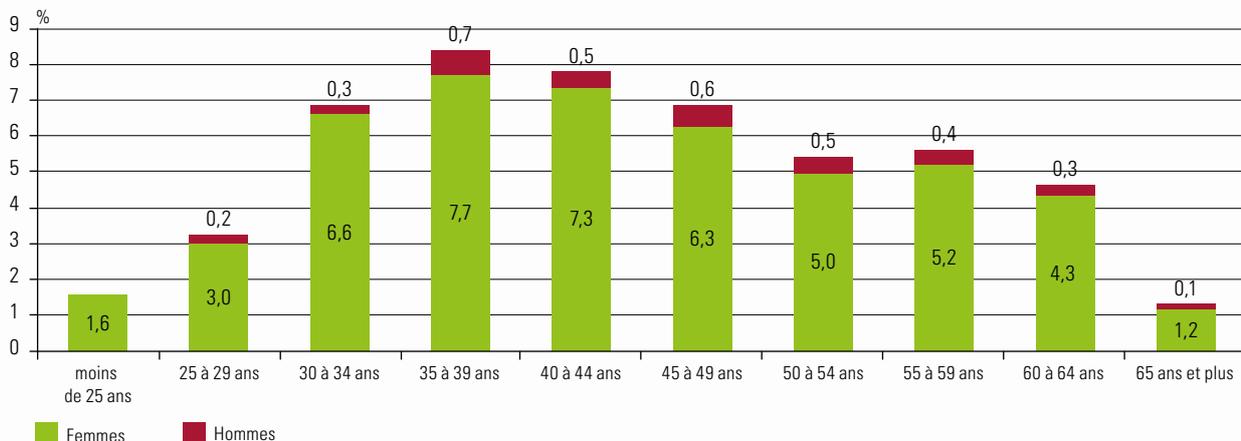
Tranche d'âge	Sexe/Quotité de service	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Total	Part des agents à temps partiel (en %)
Moins de 25 ans	Hommes						78	78	0,0
	Femmes				3		111	114	1,6
	Total des effectifs	0	0	0	3	0	189	192	1,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	-	-	100,0	-	58,7	59,4	-
25 à 29 ans	Hommes	1			4		735	740	0,2
	Femmes	1			58	1	1 201	1 261	3,0
	Total des effectifs	2	0	0	62	1	1 936	2 001	3,2
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	50,0	-	-	93,5	100,0	62,0	63,0	-
30 à 34 ans	Hommes	1	1		11		1 679	1 692	0,3
	Femmes	15	5	7	280	21	2 950	3 278	6,6
	Total des effectifs	16	6	7	291	21	4 629	4 970	6,9
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	93,8	83,3	100,0	96,2	100,0	63,7	66,0	-
35 à 39 ans	Hommes	2		1	42	5	2 632	2 682	0,7
	Femmes	15	12	15	456	46	3 862	4 406	7,7
	Total des effectifs	17	12	16	498	51	6 494	7 088	8,4
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	88,2	100,0	93,8	91,6	90,2	59,5	62,2	-
40 à 44 ans	Hommes	4	2	1	31	3	3 447	3 488	0,5
	Femmes	38	9	17	476	111	4 738	5 389	7,3
	Total des effectifs	42	11	18	507	114	8 185	8 877	7,8
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	90,5	81,8	94,4	93,9	97,4	57,9	60,7	-
45 à 49 ans	Hommes	6	4	1	49	10	4 398	4 468	0,6
	Femmes	53	19	24	534	127	6 858	7 615	6,3
	Total des effectifs	59	23	25	583	137	11 256	12 083	6,8
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	89,8	82,6	96,0	91,6	92,7	60,9	63,0	-
50 à 54 ans	Hommes	11	3	3	27	6	3 735	3 785	0,5
	Femmes	40	18	15	379	66	6 149	6 667	5,0
	Total des effectifs	51	21	18	406	72	9 884	10 452	5,4
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	78,4	85,7	83,3	93,3	91,7	62,2	63,8	-
55 à 59 ans	Hommes	4	1		24	5	3 232	3 266	0,4
	Femmes	39	23	14	334	68	5 390	5 868	5,2
	Total des effectifs	43	24	14	358	73	8 622	9 134	5,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	90,7	95,8	100,0	93,3	93,2	62,5	64,2	-
60 à 64 ans	Hommes	2	2		9	3	1 680	1 696	0,3
	Femmes	17	12	10	147	34	3 192	3 412	4,3
	Total des effectifs	19	14	10	156	37	4 872	5 108	4,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	89,5	85,7	100,0	94,2	91,9	65,5	66,8	-
65 ans et plus	Hommes		1				324	325	0,1
	Femmes				7	2	430	439	1,2
	Total des effectifs	0	1	0	7	2	754	764	1,3
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	0,0	-	100,0	-	57,0	57,5	-
Ensemble des effectifs		249	112	108	2 871	508	56 821	60 669	6,3

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les effectifs à temps partiel (principalement à 80 %), majoritairement des femmes, sont les plus nombreux entre 35 et 44 ans (16,2%), alors que ceux à temps complet le sont entre 45 et 54 ans.

Les moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont très peu concernés par le temps partiel.

Figure 1.17 - La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge



3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.19

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Administrateur civil	3	3	6	6	4	10	9	7	16	62,5
	Administrateur ENESR	85	97	182				85	97	182	0,0
	Agent comptable de Crous	15	11	26				15	11	26	0,0
	Agent comptable d'EPCSCP	72	33	105				72	33	105	0,0
	Assistant de l'enseignement supérieur	15	10	25	1	5	6	16	15	31	19,4
	Assistant ingénieur	1 899	1 940	3 839	45	67	112	1 944	2 007	3 951	2,8
	Astronome	79	22	101	4	2	6	83	24	107	5,6
	Astronome adjoint	84	31	115	2		2	86	31	117	1,7
	Attaché d'administration de l'État	724	1 435	2 159	45	79	124	769	1 514	2 283	5,4
	Bibliothécaire	129	410	539	5	21	26	134	431	565	4,6
	Chargé d'enseignement d'EPS	6	1	7				6	1	7	0,0
	Conseiller d'orientation psychologue		2	2				0	2	2	0,0
	Conseiller principal d'éducation	21	28	49				21	28	49	0,0
	Conseiller technique de service social AE	1	45	46		6	6	1	51	52	11,5
	Conservateur des bibliothèques	242	534	776	17	36	53	259	570	829	6,4
	Conservateur général des bibliothèques	45	63	108	1	3	4	46	66	112	3,6
	Directeur d'études de l'EHESS	79	32	111	2	3	5	81	35	116	4,3
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	39	139				100	39	139	0,0
	Directeur général de Crous	20	7	27				20	7	27	0,0
	Directeur général des services d'EPCSCP	55	47	102				55	47	102	0,0
Infirmier (Infenes)	8	266	274	2	21	23	10	287	297	7,7	
Ingénieur de recherche	1 561	928	2 489	76	56	132	1 637	984	2 621	5,0	
Ingénieur d'études	3 882	4 319	8 201	132	220	352	4 014	4 539	8 553	4,1	

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	2	1	3	2		2	4	1	5	40,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	4	3	7	2	1	3	6	4	10	30,0
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	62	85	147		2	2	62	87	149	1,3
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	236	141	377	8	3	11	244	144	388	2,8
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	81	61	142	1	1	2	82	62	144	1,4
	Maître de conférences de l'EHESS	36	30	66	2	2	4	38	32	70	5,7
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	46	53	99	2	2	4	48	55	103	3,9
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	18	11	29				18	11	29	0,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	727	719	1 446	24	19	43	751	738	1 489	2,9
	Maître de conférences des universités	18 852	14 979	33 831	770	604	1 374	19 622	15 583	35 205	3,9
	Personnel de direction	2	1	3				2	1	3	0,0
	Physicien	27	9	36	5	1	6	32	10	42	14,3
	Physicien adjoint	42	29	71	4	2	6	46	31	77	7,8
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	119	56	175				119	56	175	0,0
	Professeur agrégé	3 926	3 140	7 066				3 926	3 140	7 066	0,0
	Professeur certifié	2 115	2 441	4 556				2 115	2 441	4 556	0,0
	Professeur de chaire supérieure	1		1				1	0	1	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	4		4				4	0	4	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	2		2				2	0	2	0,0
	Professeur de l'Ensam	115	19	134				115	19	134	0,0
	Professeur de lycée professionnel	199	159	358				199	159	358	0,0
	Professeur d'enseignement général des collèges	2	1	3				2	1	3	0,0
	Professeur d'EPS	604	205	809				604	205	809	0,0
	Professeur des écoles	149	176	325				149	176	325	0,0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	76	51	127	1		1	77	51	128	0,8
	Professeur des universités	11 183	4 059	15 242	403	103	506	11 586	4 162	15 748	3,2
	Professeur des universités de médecine générale	39	7	46				39	7	46	0,0
Professeur des universités-praticien hospitalier	3 426	770	4 196	62	7	69	3 488	777	4 265	1,6	
Professeur du Cnam	52	5	57	3		3	55	5	60	5,0	
Professeur du Collège de France	27	4	31				27	4	31	0,0	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	52	28	80	1		1	53	28	81	1,2	
Sous-directeur de laboratoire des ENS	1		1				1	0	1	0,0	
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	3	3	6				3	3	6	0,0	
Catégorie B	Assistant de service social AE	6	222	228		6	6	6	228	234	2,6
	Bibliothécaire assistant spécialisé	329	1 126	1 455	8	41	49	337	1 167	1 504	3,3
	Infirmier (cat. B)	1	3	4				1	3	4	0,0
	Secrétaire administratif (Saenes)	550	3 031	3 581	30	198	228	580	3 229	3 809	6,0
Catégorie C	Technicien de recherche et formation	4 769	6 356	11 125	128	160	288	4 897	6 516	11 413	2,5
	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	737	6 359	7 096	41	351	392	778	6 710	7 488	5,2
	Adjoint technique de recherche et formation	6 355	10 076	16 431	157	284	441	6 512	10 360	16 872	2,6
Catégorie C	Adjoint technique des établissements d'enseig.	49	44	93	1	1	2	50	45	95	2,1
	Magasinier des bibliothèques	683	1 094	1 777	17	28	45	700	1 122	1 822	2,5
Total général		64 834	65 860	130 694	2 010	2 339	4 349	66 844	68 199	135 043	3,2
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		49,6	50,4	-	46,2	53,8	-	49,5	50,5	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs « gérés » en raison de leur absence d'activité. Par ailleurs, les agents détachés dans un emploi fonctionnel figurent parmi les agents « en activité » mais ne sont pas comptabilisés dans les agents « gérés » en ce qui concerne leurs corps d'origine.

► Les données relatives aux agents « gérés » ne comprennent pas les corps des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que ceux des filières d'inspection et d'éducation-orientation, ces derniers réintégrant l'enseignement scolaire dès lors qu'ils cessent leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les effectifs des agents « gérés », c'est-à-dire placés principalement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental..., ne représentent que 3,2 % de l'ensemble des agents titulaires. Leur taux de féminisation est de 53,8 %.

► Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.20

Catégorie statutaire	Position administrative Libellé long corps	Congé longue durée			Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	Administrateur civil			0			0	6	4	10
	Assistant de l'enseignement supérieur			0			0			0
	Assistant ingénieur	1		1		5	5	16	24	40
	Assistant non agrégé et assimilé			0			0			0
	Astronome			0			0	2	1	3
	Astronome adjoint			0			0	2		2
	Attaché d'administration de l'État		9	9		4	4	37	37	74
	Bibliothécaire			0		1	1	3	12	15
	Conseiller technique de service social AE			0		1	1		1	1
	Conservateur des bibliothèques		2	2		2	2	12	15	27
	Conservateur général des bibliothèques			0			0	1	2	3
	Directeur d'études de l'EHESS			0			0	1	2	3
	Infirmier (Infenes)		3	3			0		2	2
	Ingénieur de recherche			0			0	55	38	93
	Ingénieur d'études	1		1	1	6	7	77	135	212
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional			0			0	2		2
	Inspecteur de l'éducation nationale			0			0	2	1	3
	Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.			0			0			0
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			0			0			0
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			0			0			0
	Maître de conférences de l'EHESS			0			0	1		1
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0	1		1
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			0			0	9	4	13
	Maître de conférences des universités			0	6	33	39	413	250	663
	Physicien			0			0	4	1	5
	Physicien adjoint			0			0	1		1
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			0			0	1		1
	Professeur des universités			0			0	264	72	336
Professeur des universités-praticien hospitalier			0			0	19	3	22	
Professeur du Cnam			0			0	2		2	
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle			0			0	1		1	
Catégorie B	Assistant de service social AE			0		1	1		1	1
	Bibliothécaire assistant spécialisé		2	2		1	1	4	18	22
	Secrétaire administratif (Saenes)	1	21	22		5	5	20	86	106
	Technicien de recherche et formation	4	9	13	2	13	15	55	63	118
Catégorie C	Adjoint administratif (Adjenes)	6	42	48		19	19	10	76	86
	Adjoint technique de recherche et formation	15	18	33		38	38	34	50	84
	Adjoint technique des établissements	1	1	2			0			0
	Magasinier des bibliothèques	5	3	8	1	3	4	2	4	6
Total général		34	110	144	10	132	142	1 057	902	1 959
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		23,6	76,4	-	7,0	93,0	-	54,0	46,0	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels. Ne sont mentionnés dans ce tableau que les corps où il y a des agents « gérés ».

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité.

► Les agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation relèvent de l'enseignement scolaire.

Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
		0			0			0	6	4	10	40,0
1	5	6			0			0	1	5	6	83,3
28	38	66			0			0	45	67	112	59,8
		0			0			0	0	0	0	-
2	1	3			0			0	4	2	6	33,3
		0			0			0	2	0	2	0,0
7	29	36			0	1		1	45	79	124	63,7
2	8	10			0			0	5	21	26	80,8
	4	4			0			0	0	6	6	100,0
5	17	22			0			0	17	36	53	67,9
	1	1			0			0	1	3	4	75,0
1	1	2			0			0	2	3	5	60,0
2	16	18			0			0	2	21	23	91,3
21	18	39			0			0	76	56	132	42,4
53	79	132			0			0	132	220	352	62,5
		0			0			0	2	0	2	0,0
		0			0			0	2	1	3	33,3
	2	2			0			0	0	2	2	100,0
8	3	11			0			0	8	3	11	27,3
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
1	2	3			0			0	2	2	4	50,0
1	2	3			0			0	2	2	4	50,0
15	15	30			0			0	24	19	43	44,2
350	319	669	1	2	3			0	770	604	1 374	44,0
1		1			0			0	5	1	6	16,7
3	2	5			0			0	4	2	6	33,3
		0			0			0	1	0	1	0,0
137	31	168	1		1	1		1	403	103	506	20,4
43	4	47			0			0	62	7	69	10,1
1		1			0			0	3	0	3	0,0
		0			0			0	1	0	1	0,0
	4	4			0			0	0	6	6	100,0
4	20	24			0			0	8	41	49	83,7
9	86	95			0			0	30	198	228	86,8
67	75	142			0			0	128	160	288	55,6
25	214	239			0			0	41	351	392	89,5
107	177	284			0	1	1	2	157	284	441	64,4
		0			0			0	1	1	2	50,0
9	18	27			0			0	17	28	45	62,2
904	1 192	2 096	2	2	4	3	1	4	2 010	2 339	4 349	53,8
43,1	56,9	-	50,0	50,0	-	75,0	25,0	-	46,2	53,8	-	-

La disponibilité et le détachement sont les 2 positions, hormis « l'activité », les plus fréquentes chez les agents titulaires (93 %). Les hommes ont davantage recours au détachement (54 %) et les femmes à la disponibilité (56,9 %). Le congé de longue durée et le congé parental concernent majoritairement les femmes.

Figure 1.18 - Les effectifs des agents titulaires « gérés » selon la position administrative (en %)

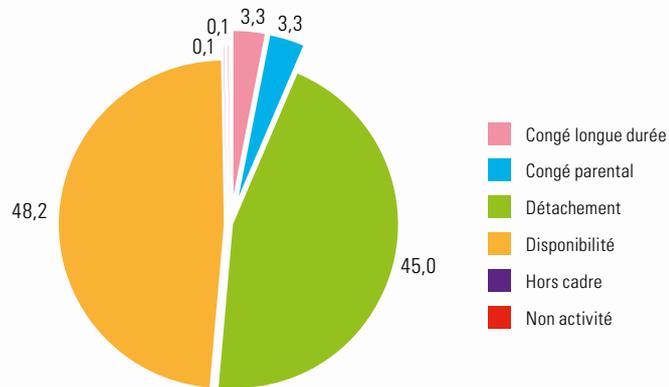
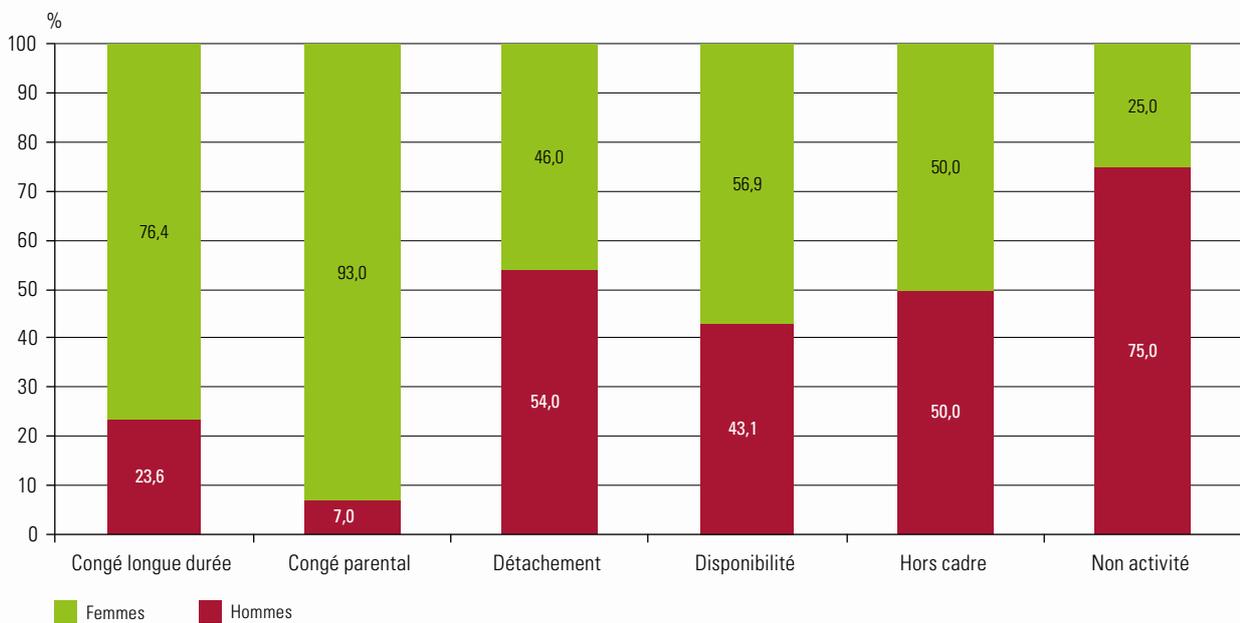


Figure 1.19 - La répartition des effectifs « gérés » par position administrative selon le sexe



4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

► Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MEN et du MESRI, répartis par emplois et ventilés par sexe

Tableau 1.21

Fonction exercée correspondant à un emploi de...	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Recteur	15	14	29	48,3
Directeur ou SG	5	5	10	50,0
Chef de service	19	6	25	24,0
Sous-directeur	23	9	32	28,1
Directeur de projet	1	2	3	66,7
Expert de haut niveau	4	3	7	42,9
Total	67	39	106	36,8

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement au 31/12/2017.

► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe

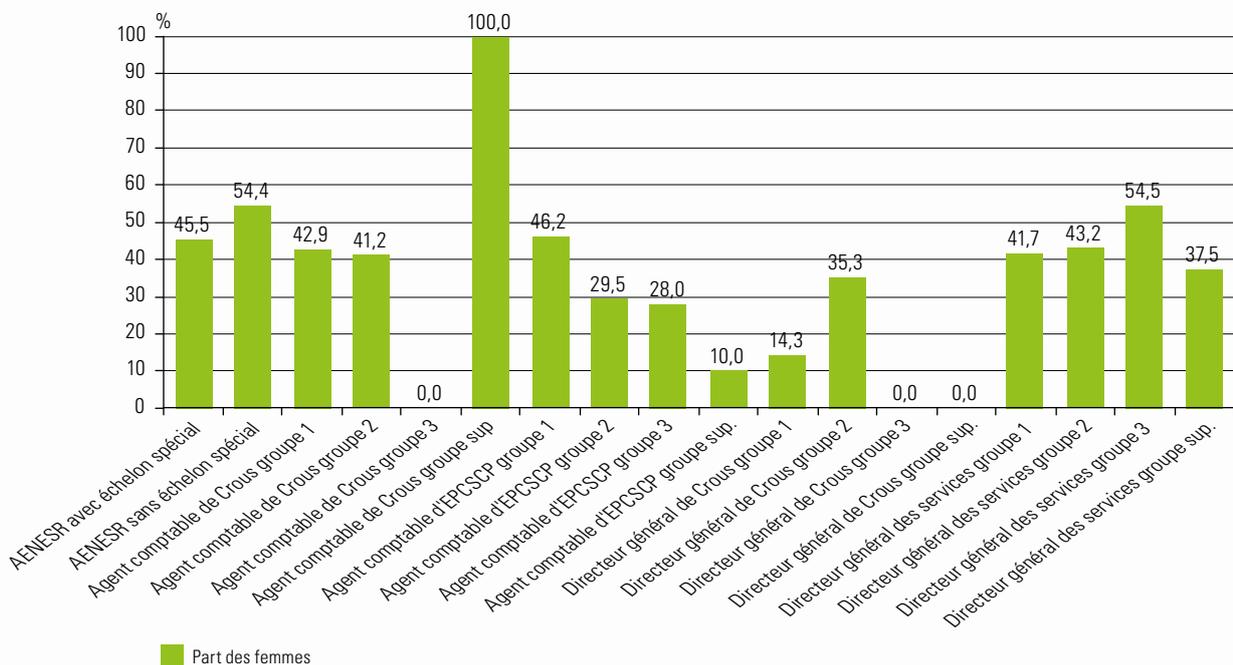
Tableau 1.22

Libellé du grade	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
AENESR avec échelon spécial	12	10	22	45,5
AENESR sans échelon spécial	73	87	160	54,4
Agent comptable de Crous groupe 1	4	3	7	42,9
Agent comptable de Crous groupe 2	10	7	17	41,2
Agent comptable de Crous groupe 3	1		1	0,0
Agent comptable de Crous groupe sup		1	1	100,0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	14	12	26	46,2
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	31	13	44	29,5
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	18	7	25	28,0
Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.	9	1	10	10,0
Directeur général de Crous groupe 1	6	1	7	14,3
Directeur général de Crous groupe 2	11	6	17	35,3
Directeur général de Crous groupe 3	2		2	0,0
Directeur général de Crous groupe sup.	1		1	0,0
Directeur général des services groupe 1	14	10	24	41,7
Directeur général des services groupe 2	21	16	37	43,2
Directeur général des services groupe 3	15	18	33	54,5
Directeur général des services groupe sup.	5	3	8	37,5
Ensemble	247	195	442	44,1

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les administrateurs ENESR représentent 41 % des agents sur emplois fonctionnels et plus de la moitié sont des femmes. Celles-ci sont moins bien représentées dans les emplois fonctionnels de directeur général de Crous (26%).

Figure 1.20 - Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel



► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe

Tableau 1.23

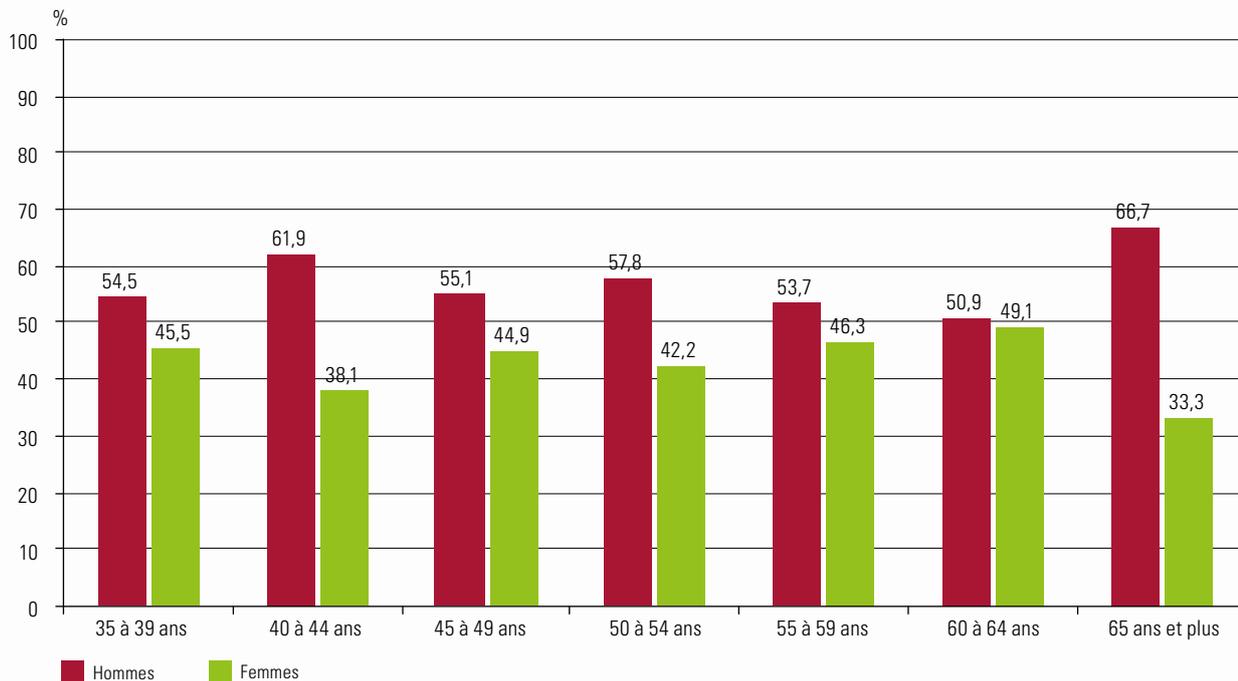
Libellé du grade	35 à 39 ans			40 à 44 ans		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total
AENESR avec échelon spécial		1	1	3	1	4
AENESR sans échelon spécial	3	3	6	11	14	25
Agent comptable de Crous groupe 1			0			0
Agent comptable de Crous groupe 2		1	1	4	3	7
Agent comptable de Crous groupe 3			0	1		1
Agent comptable de Crous groupe sup			0			0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1			0			0
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2			0	4	1	5
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3			0	4	1	5
Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.			0			0
Directeur général de Crous groupe 1			0	1		1
Directeur général de Crous groupe 2			0			0
Directeur général de Crous groupe 3			0	1		1
Directeur général de Crous groupe sup.			0			0
Directeur général des services groupe 1			0			0
Directeur général des services groupe 2	1		1	7	2	9
Directeur général des services groupe 3	2		2	2	2	4
Directeur général des services groupe sup.			0	1		1
Total général	6	5	11	39	24	63
Part des effectifs par sexe/Effectifs de la tranche d'âge (en %)	54,5	45,5	-	61,9	38,1	-
Part des effectifs de la tranche d'âge/Ensemble des effectifs (en %)	-	-	2,5	-	-	14,3

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les 2 tranches d'âge les plus représentées parmi les personnels de l'encadrement administratif sur emplois fonctionnels sont celles des 45 à 49 ans (30,8 %) et des 50 à 54 ans (20,4 %). Les effectifs sont majoritairement masculins quelle que soit la tranche d'âge. La parité est presque atteinte dans la tranche d'âge des 60 à 64 ans.

45 à 49 ans			50 à 54 ans			55 à 59 ans			60 à 64 ans			65 ans et plus			Total
H	F	S/Total	H	F	S/Total										
6	3	9	1	2	3	1		1	1	3	4			0	22
20	28	48	17	17	34	11	17	28	10	7	17	1	1	2	160
		0	2		2		2	2	2	1	3			0	7
3	1	4	1		1	1	1	2	1	1	2			0	17
		0			0			0			0			0	1
	1	1			0			0			0			0	1
5	3	8	5	2	7	3	5	8	1	2	3			0	26
9	5	14	7	1	8	10	1	11	1	5	6			0	44
8	3	11	3	1	4	3	1	4		1	1			0	25
2		2	3		3	3		3	1	1	2			0	10
1		1			0	1		1	3	1	4			0	7
2	2	4	3	2	5	3	1	4	3	1	4			0	17
		0			0	1		1			0			0	2
		0			0			0	1		1			0	1
6	3	9	1	3	4	4	3	7	2	1	3	1		1	24
6	7	13	4	3	7	1	2	3	2	2	4			0	37
4	5	9	5	5	10	2	5	7		1	1			0	33
3		3		2	2			0	1	1	2			0	8
75	61	136	52	38	90	44	38	82	29	28	57	2	1	3	442
55,1	44,9	-	57,8	42,2	-	53,7	46,3	-	50,9	49,1	-	66,7	33,3	-	-
-	-	30,8	-	-	20,4	-	-	18,6	-	-	12,9	-	-	0,7	-

Figure 1.21 - Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge



► Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.24

Origine (FP, corps/grade, filière) des agents nommés sur emplois fonctionnels	Effectifs	Part par origine/ensemble des agents (en %)
Fonction publique Etat		
Administrateur civil	3	0,7
Directeur de service	6	1,4
Attaché d'administration hors classe - Attaché principal d'administration	215	48,6
Corps de la filière ITRF	49	11,1
Inspecteurs divisionnaires des finances publiques - inspecteurs des finances publiques	108	24,4
Fonction publique territoriale		
Administrateur territorial - Attaché territorial principal - Directeur territorial - Ingénieur en chef territorial	35	7,9
Fonction publique hospitalière		
Directeur d'hôpital	2	0,5
Autres	24	5,4
Ensemble des agents	442	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement. Sont concernés l'ensemble des emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (AENESR, DGS, agent comptable d'EPSCP, agent comptable de CROUS, directeur général de CROUS). Date d'observation : 31/12/2017

Le corps des attachés d'administration de l'Etat reste le principal vivier des personnels nommés sur emplois fonctionnels. Toutefois, le nombre de nominations sur emploi fonctionnel d'agents issus du corps des AAE (inclus les directeurs de service) continue de baisser (- 1,4 point) par rapport à 2016. Les nominations des personnels issus de la filière ITRF sont en augmentation (+ 2,1 points).

► Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois

Tableau 1.25

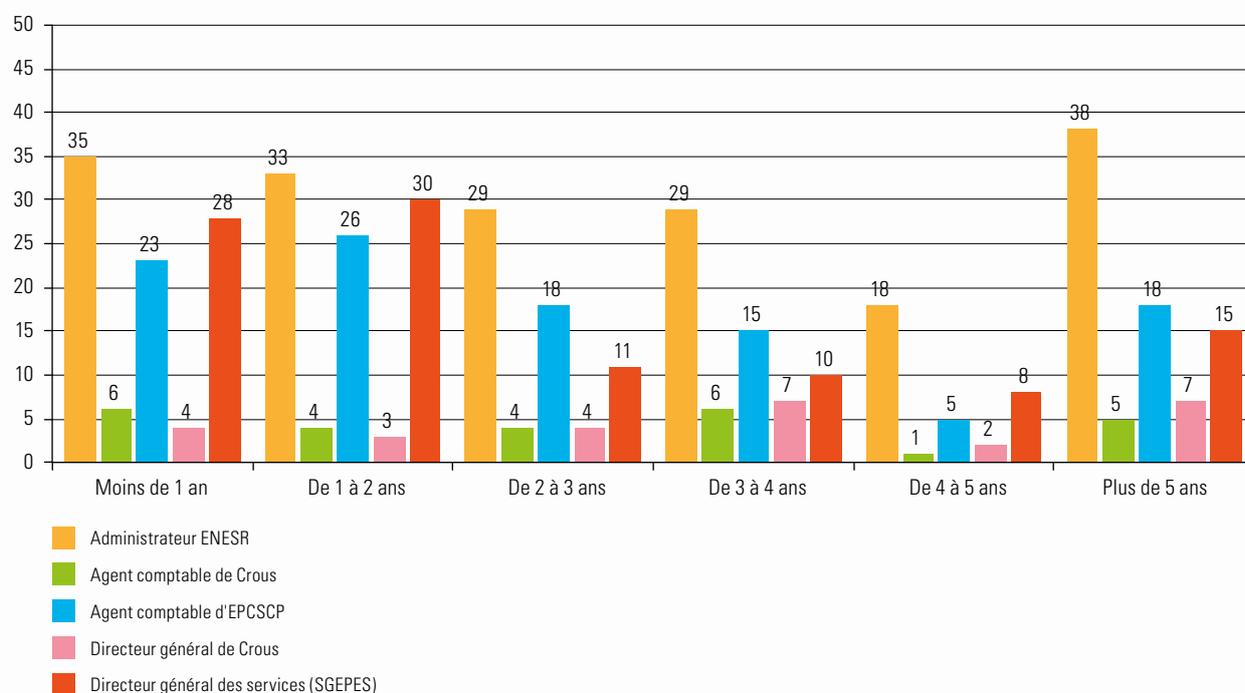
Type d'emplois	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Administrateur ENESR	35	33	29	29	18	38	182
Agent comptable de Crous	6	4	4	6	1	5	26
Agent comptable d'EPCSCP	23	26	18	15	5	18	105
Directeur général de Crous	4	3	4	7	2	7	27
Directeur général des services d'EPCSCP	28	30	11	10	8	15	102
Ensemble des agents	96	96	66	67	34	83	442
Part par ancienneté des agents (en %)	21,7	21,7	14,9	15,2	7,7	18,8	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Date d'observation : 31/12/2017

En 2017, près de 60 % des agents occupant un emploi fonctionnel ont une ancienneté sur cet emploi inférieure à trois ans. Ce pourcentage reste stable.

Figure 1.22 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois



► Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.26

Type de fonction	Effectifs	Part par type de fonction (en %)
Adjoint au directeur général des services	18	9,9
Adjoint au directeur général des services, directeur des ressources humaines	21	11,5
Adjoint au directeur général de Crous	21	11,5
Adjoint - autres fonctions*	45	24,7
Directeur des ressources humaines	18	9,9
Directeur des affaires financières	7	3,8
Directeur de Clous	13	7,1
Contrôle de gestion	0	0,0
Chargé de mission à l'administration centrale	0	0,0
Autres**	39	21,4
Ensemble	182	100,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► * « Adjoints - autres fonctions » : ces fonctions correspondent par exemple à celles de directeur de la recherche, du pilotage, du patrimoine, d'adjoint au directeur des affaires financières...

► ** « Autres » : cette rubrique regroupe les AENESR exerçant, par exemple, des fonctions de chargé de mission auprès du directeur général des services des établissements d'enseignement supérieur, de pilotage, de chef de division...

► Date d'observation : 31/12/2017

En 2017, la fonction ressources humaines représente environ 21 % des fonctions des emplois d'AENESR.

Plus de 46 % des personnels nommés dans les emplois d'AENESR occupent des fonctions d'adjoint au DGS.

modifiée du 11 janvier 1984, de l'article 13 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction publique, de l'article 8 de la loi n° 2012-347 modifiée (« Sauvadet ») du 12 mars 2012,

de l'article L. 954-3 1° du code de l'éducation applicable dans les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE), et ceux relevant des articles L. 123-5 et L. 711-1 du code de l'éducation et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 applicables aux agents contractuels recrutés dans les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) des établissements d'enseignement supérieur.

► Les contrats répondant à un besoin temporaire (missions temporaires) sont liés au remplacement d'un fonctionnaire pour des absences limitativement énumérées par la loi (temps partiel, congés maladies, maternité, parental...), à une vacance temporaire d'emploi lorsque celui-ci ne peut être pourvu immédiatement par un titulaire, à un besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité) ou bien un besoin saisonnier.

5. Présentation des effectifs non titulaires

Les agents contractuels BIATSS

► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 1.27 - Effectifs physiques en 2017

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	393	611	1 004	608	1 041	1 649	244	540	784	1 245	2 192	3 437	63,8
	Attaché d'administration de l'État	35	86	121	46	123	169	22	92	114	103	301	404	74,5
	Bibliothécaire	18	45	63	10	20	30	9	9	18	37	74	111	66,7
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	0	3	3	2	1	3	2	4	6	66,7
	Conservateur des bibliothèques	2	13	15	4	4	8	0	1	1	6	18	24	75,0
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2	100,0
	Infirmier (Infenes)	4	36	40	4	42	46	0	27	27	8	105	113	92,9
	Ingénieur d'études	1 177	1 444	2 621	1 637	2 286	3 923	467	888	1 355	3 281	4 618	7 899	58,5
	Ingénieur de recherche	491	357	848	759	596	1 355	372	343	715	1 622	1 296	2 918	44,4
	Médecin de l'éducation nationale	9	24	33	15	51	66	27	107	134	51	182	233	78,1
	Médecin de prévention	5	9	14	10	37	47	17	80	97	32	126	158	79,7
Total et part en % de la catégorie A	2 134	2 625	4 759	3 093	4 205	7 298	1 160	2 088	3 248	6 387	8 918	15 305	58,3	
	37,5	24,0	28,6	66,1	50,9	56,4	58,3	42,0	46,7	51,7	36,9	41,9	-	
B	Assistant de service social AE	1	22	23	1	18	19	0	10	10	2	50	52	96,2
	Bibliothécaire assistant spécialisé	61	144	205	10	35	45	10	24	34	81	203	284	71,5
	Secrétaire administratif (Saenes)	50	256	306	21	118	139	10	188	198	81	562	643	87,4
	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	0	0	0	3	0	3	3	0	3	0,0
	Technicien de recherche et formation	967	2 053	3 020	514	1 283	1 797	237	845	1 082	1 718	4 181	5 899	70,9
Total et part en % de la catégorie B	1 079	2 475	3 554	546	1 454	2 000	260	1 067	1 327	1 885	4 996	6 881	72,6	
	19,0	22,6	21,4	11,7	17,6	15,5	13,1	21,5	19,1	15,3	20,7	18,8	-	
C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	224	946	1 170	62	370	432	18	275	293	304	1 591	1 895	84,0
	Adjoint technique des établissements	2	4	6	6	3	9	2	1	3	10	8	18	44,4
	Adjoint technique de recherche et formation	2 164	4 683	6 847	941	2 148	3 089	537	1 498	2 035	3 642	8 329	11 971	69,6
	Magasinier des bibliothèques	83	217	300	34	77	111	13	43	56	130	337	467	72,2
	Total et part en % de la catégorie C	2 473	5 850	8 323	1 043	2 598	3 641	570	1 817	2 387	4 086	10 265	14 351	71,5
	43,5	53,4	50,0	22,3	31,5	28,1	28,6	36,5	34,3	33,1	42,5	39,3	-	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		5 686	10 950	16 636	4 682	8 257	12 939	1 990	4 972	6 962	12 358	24 179	36 537	66,2
Part par sexe (en %)		34,2	65,8	-	36,2	63,8	-	28,6	71,4	-	33,8	66,2	-	-
Part par type de contrat (en %)		-	-	45,5	-	-	35,4	-	-	19,1	-	-	-	-

► Source : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2017 réalisée en mars/mai 2018.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 999) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires. Concernant les vacataires, les enquêtes des années précédentes pouvaient englober en partie cette population ce qui ne permettait pas d'en identifier le volume ; en 2017, 28 103 agents vacataires ont été décomptés, ayant effectué 1 641 584 heures, équivalent à 1 022 ETP.

► Les contrats répondant à un besoin permanent (missions permanentes) correspondent à des emplois relevant des catégories A, B et C lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires, à des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ainsi qu'à des emplois de tous niveaux lorsque les caractéristiques du poste imposent une quotité de temps de travail inférieure ou égale à 70 % (articles 4 à 8 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat).

► Parmi les agents contractuels répondant à un besoin permanent, on distingue notamment les agents en CDI relevant des articles 4 et 6 bis de la loi n° 84-16

Tableau 1.28 - Effectifs en ETPT en 2017

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETPT
A	Assistant ingénieur	585,3	1 236,1	718,6	2 540,0
	Attaché d'administration de l'Etat	68,2	141,4	105,6	315,2
	Bibliothécaire	34,9	20,5	16,3	71,7
	Conseiller technique de service social AE	0,0	1,2	2,1	3,3
	Conservateur des bibliothèques	8,4	7,0	0,8	16,2
	Conservateur général des bibliothèques	0,0	0,8	0,0	0,8
	Infirmier (Infenes)	15,0	27,9	16,7	59,6
	Ingénieur d'études	1 493,3	2 727,5	1 216,3	5 437,1
	Ingénieur de recherche	505,7	890,4	653,2	2 049,3
	Médecin de l'éducation nationale	8,4	34,5	83,6	126,5
	Médecin de prévention	3,4	25,6	61,7	90,7
	Total et part en % de la catégorie A	2 722,6	5 112,9	2 874,9	10 710,4
	30,0	55,4	47,7	44,0	
B	Assistant de service social AE	8,8	9,1	8,4	26,3
	Bibliothécaire assistant spécialisé	114,6	33,3	27,6	175,5
	Secrétaire administratif (Saenes)	190,0	110,0	171,9	471,9
	Technicien de l'éducation nationale	0,0	0,0	2,1	2,1
	Technicien de recherche et formation	1 858,8	1 332,0	924,0	4 114,8
	Total et part en % de la catégorie B	2 172,2	1 484,4	1 134,0	4 790,6
	23,9	16,1	18,8	19,7	
C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	600,3	321,2	236,6	1 158,1
	Adjoint technique des établissements	4,2	6,5	2,8	13,5
	Adjoint technique de recherche et formation	3 424,6	2 230,0	1 739,0	7 393,6
	Magasinier des bibliothèques	164,2	69,7	45,7	279,6
	Total et part en % de la catégorie C	4 193,3	2 627,4	2 024,1	8 844,8
	46,1	28,5	33,6	36,3	
Total des ETPT des agents contractuels BIATSS		9 088,1	9 224,7	6 033,0	24 345,8
Part par type de contrat (en %)		37,3	37,9	24,8	100,0

41,9% des agents contractuels BIATSS dans l'enseignement supérieur ont été recrutés pour exercer des fonctions correspondant à des agents titulaires de catégorie A, 18,8% de catégorie B et 39,3% de catégorie C, alors que parmi les agents titulaires, 31,1% relèvent de la catégorie A, 27% de la catégorie B et 41,9% de la catégorie C. Par rapport à 2016, la part des agents contractuels rattachés à la catégorie C est en net recul (-6,5 points). Cela s'explique notamment par la modification du périmètre de l'enquête sur les agents non titulaires BIATSS, dont ont été retirés les vacataires et les contractuels étudiants, comptabilisés à part, et qui exercent principalement des fonctions assimilables à la catégorie C. La part des agents contractuels rattachés aux catégories B et A a corrélativement progressé (respectivement +1,6 point et +4,9 points).

En 2017, les agents contractuels BIATSS sont majoritairement des femmes : 66,2%. Ce taux de féminisation est légèrement supérieur à celui observé pour les

agents titulaires (63,4%). Les femmes contractuelles sont particulièrement représentées pour les catégories B et C (72,6% et 71,5%) contre respectivement 65,5% et 69,2% chez les titulaires ; en catégorie A, leur part (58,3% contre 53,7% chez les titulaires) est plus proche de celle des hommes.

Sur les 36 537 personnes physiques (24 345,8 ETPT) exerçant en qualité d'agent contractuel BIATSS dans les établissements d'enseignement supérieur, 29 575 sont des agents en CDD (18 312,8 ETPT), soit 80,9% de l'ensemble des agents contractuels BIATSS (45,5% CDD sur missions temporaires et 35,4% sur missions permanentes). Les CDI représentent 19,1% des agents contractuels. Par rapport à 2016, la part des CDD sur missions temporaires a diminué de 5,6 points en raison notamment de la modification du périmètre de l'enquête précitée ; de ce fait, la part des CDD sur missions permanentes et des CDI a augmenté respectivement de 4 points et de 1,5 point.

Par ailleurs, 19 901 agents contractuels (15 257,7 ETPT) répondent à des besoins permanents (contre 16 636 effectuant des missions temporaires de remplacement, soit 9 088,1 ETPT), dont 6 962 en CDI (6 033 ETPT). Leur

poids correspond à 32,8% des effectifs des personnels BIATSS titulaires et 24,7% de l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires et contractuels sur emplois répondant à des besoins permanents.

Figure 1.23 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe

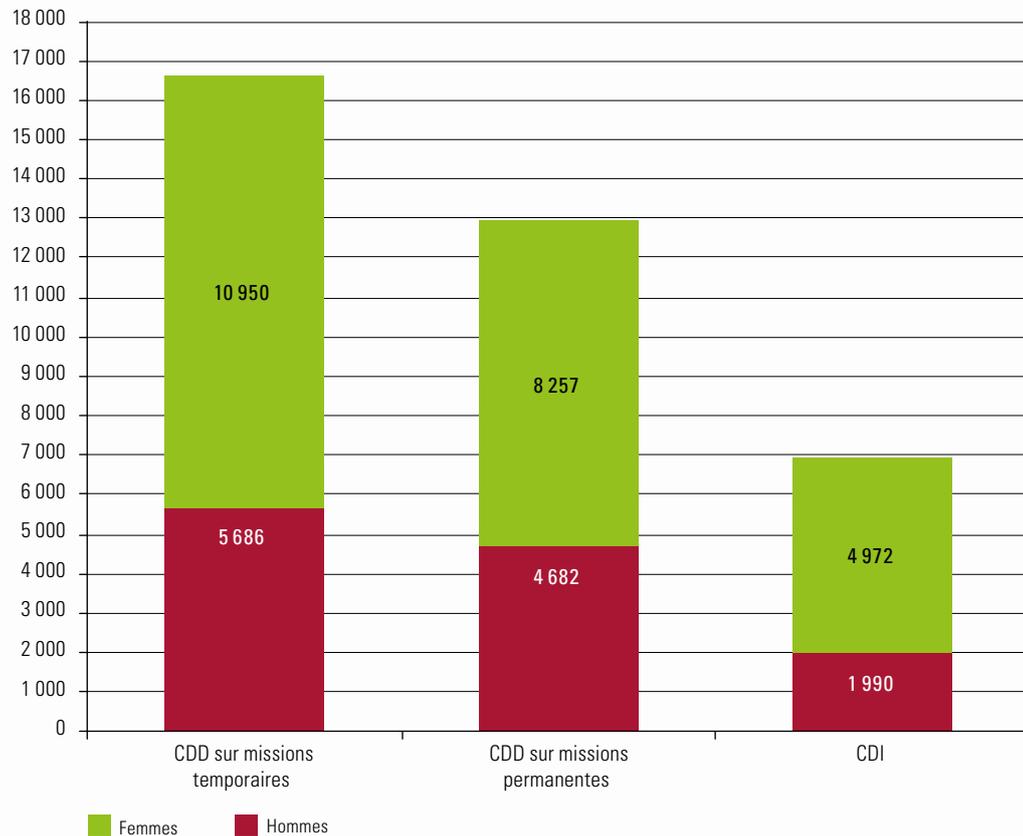


Figure 1.24 - Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)

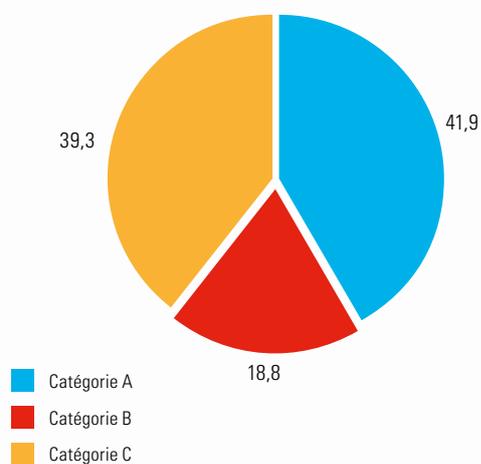
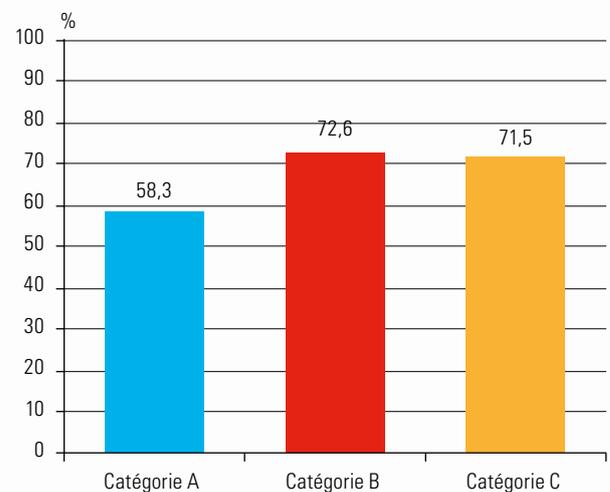


Figure 1.25 - Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe

Tableau 1.29

Filière	Fonction exercée correspondant à un corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Attaché d'administration de l'Etat	103	301	404	74,5
	Secrétaire administratif (Saenes)	81	562	643	87,4
	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	304	1 591	1 895	84,0
	Total et part en % de la filière administrative	488	2 454	2 942	83,4
		3,9	10,1	8,1	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	0	2	2	100,0
	Conservateur des bibliothèques	6	18	24	75,0
	Bibliothécaire	37	74	111	66,7
	Bibliothécaire assistant spécialisé	81	203	284	71,5
	Magasinier des bibliothèques	130	337	467	72,2
	Total et part en % de la filière des bibliothèques	254	634	888	71,4
		2,1	2,6	2,4	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 622	1 296	2 918	44,4
	Ingénieur d'études	3 281	4 618	7 899	58,5
	Assistant ingénieur	1 245	2 192	3 437	63,8
	Technicien de recherche et formation	1 718	4 181	5 899	70,9
	Adjoint technique de recherche et formation	3 642	8 329	11 971	69,6
	Total et part en % de la filière ITRF	11 508	20 616	32 124	64,2
		93,1	85,3	87,9	
Filière sociale et de santé	Médecin de l'éducation nationale	51	182	233	78,1
	Médecin de prévention	32	126	158	79,7
	Infirmier (Infenes)	8	105	113	92,9
	Conseiller technique de service social AE	2	4	6	66,7
	Assistant de service social AE	2	50	52	96,2
	Total et part en % de la filière sociale et de santé	95	467	562	83,1
		0,8	1,9	1,5	
Filière technique	Technicien de l'éducation nationale	3	0	3	0,0
	Adjoint technique des établissements	10	8	18	44,4
	Total et part en % de la filière technique	13	8	21	38,1
		0,1	0,0	0,1	
Ensemble des agents contractuels BIATSS		12 358	24 179	36 537	66,2

► Source : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2017 réalisée en mars/mai 2018.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 999) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires. Concernant les vacataires, les enquêtes des années précédentes pouvaient englober en partie cette population, ce qui ne permettait pas d'en identifier le volume ; en 2017, 28 103 agents vacataires ont été décomptés ayant effectué 1 641 584 heures, équivalent à 1 022 ETP.

Sur les 36 537 agents contractuels BIATSS, 32 124 exercent des fonctions correspondant à la filière des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) soit 87,9 % des agents contractuels BIATSS relevant de l'enseignement supérieur (les agents titulaires ITRF représentant 69,4 % des BIATSS), tandis que la filière administrative représente 8,1 % des agents contractuels (21,9 % chez les titulaires) et celle des personnels de bibliothèques 2,4 % (contre 7,7 % parmi les agents titulaires). Les autres filières pèsent moins de 2 % des agents contractuels BIATSS.

Figure 1.26 - Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe

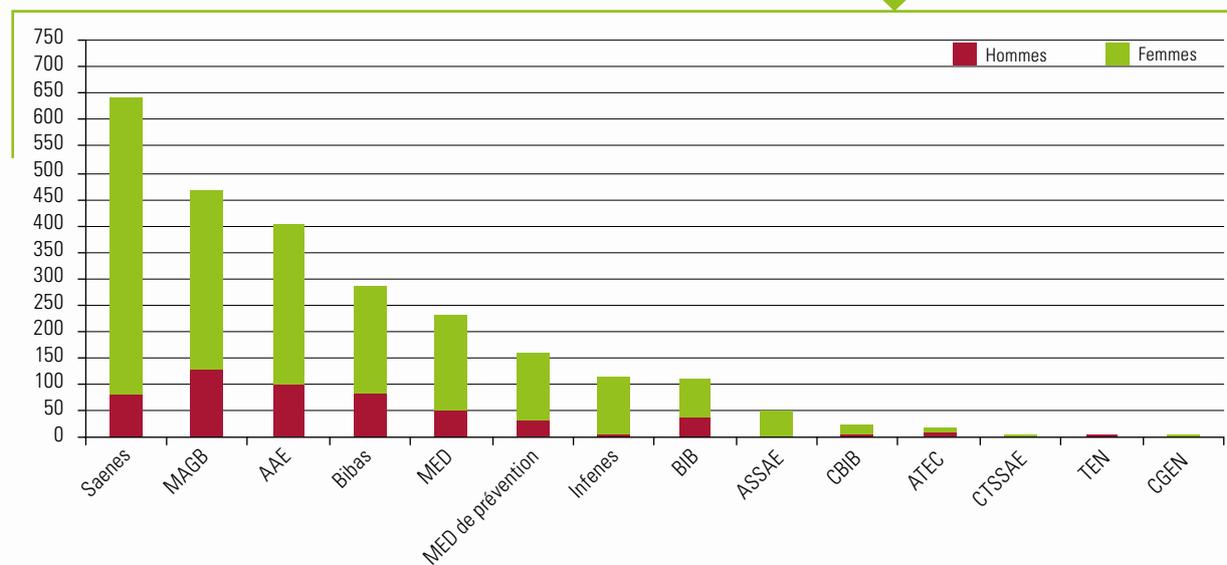
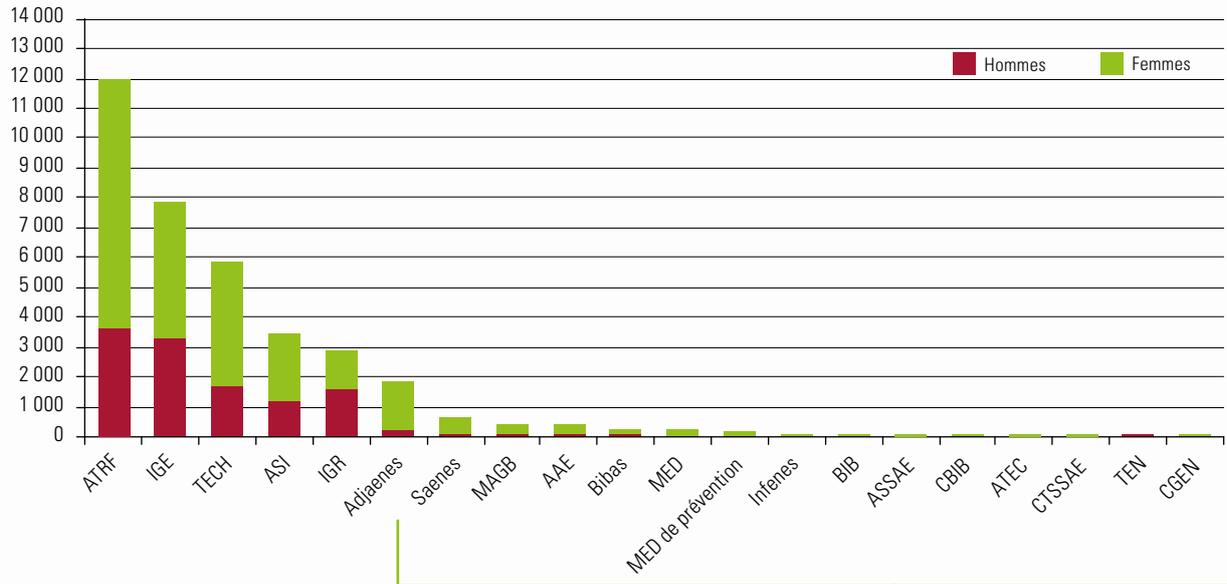
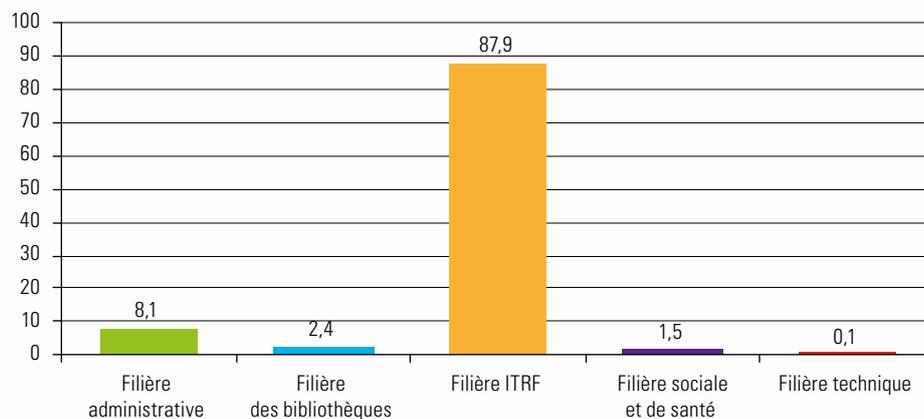


Figure 1.27 - La part des agents contractuels BIATSS selon la filière



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat

Tableau 1.30

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	Moins de 1 an	1 à moins de 2 ans	2 à moins de 3 ans	3 à moins de 4 ans	4 à moins de 5 ans	5 à moins de 6 ans	6 ans et plus	Total
A	Assistant ingénieur	1 012	617	445	292	187	159	725	3 437
	Attaché d'administration de l'État	124	72	57	31	18	16	86	404
	Bibliothécaire	49	16	11	7	5	7	16	111
	Conseiller technique de service social AE	1	0	1	0	0	2	2	6
	Conservateur des bibliothèques	11	6	4	1	0	0	2	24
	Conservateur général des bibliothèques	2	0	0	0	0	0	0	2
	Infirmier (Infenes)	41	22	9	6	5	7	23	113
	Ingénieur d'études	2 744	1 518	1 013	622	493	310	1 199	7 899
	Ingénieur de recherche	936	569	339	247	164	135	528	2 918
	Médecin de l'éducation nationale	40	25	27	10	8	22	101	233
	Médecin de prévention	17	20	13	7	8	6	87	158
Total et part en % de la catégorie A	4 977	2 865	1 919	1 223	888	664	2 769	15 305	
		39,7	43,4	45,3	43,8	44,5	41,6	40,8	41,9
B	Assistant de service social AE	24	9	4	3	3	2	7	52
	Bibliothécaire assistant spécialisé	115	53	34	20	10	9	43	284
	Secrétaire administratif (Saenes)	170	90	81	50	27	33	192	643
	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	0	0	0	3	3
	Technicien de recherche et formation	1 907	1 047	738	458	330	297	1 122	5 899
	Total et part en % de la catégorie B	2 216	1 199	857	531	370	341	1 367	6 881
		17,7	18,2	20,3	19,0	18,5	21,4	20,2	18,8
C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	774	316	191	131	93	81	309	1 895
	Adjoint technique des établissements	1	2	2	1	3	6	3	18
	Adjoint technique de recherche et formation	4 407	2 116	1 217	870	616	483	2 262	11 971
	Magasinier des bibliothèques	164	102	46	34	26	21	74	467
	Total et part en % de la catégorie C	5 346	2 536	1 456	1 036	738	591	2 648	14 351
		42,6	38,4	34,4	37,1	37,0	39,0	39,0	39,3
Ensemble des agents contractuels BIATSS	12 539	6 600	4 232	2 790	1 996	1 596	6 784	36 537	
Part par ancienneté de contrat (en %)		34,3	18,1	11,6	7,6	5,5	4,4	18,6	100,0

► Source : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2017 réalisée en mars/mai 2018.

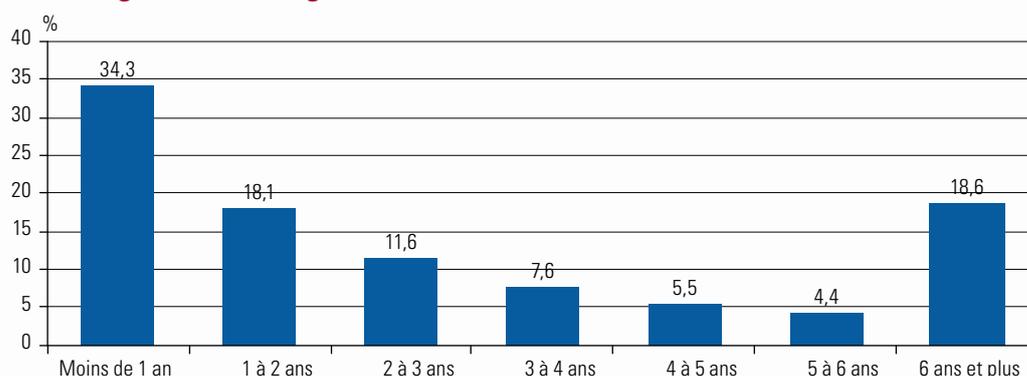
► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 999) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires.

Concernant les vacataires, les enquêtes des années précédentes pouvaient englober en partie cette population ce qui ne permettait pas d'en identifier le volume ; en 2017, 28 103 agents vacataires ont été décomptés ayant effectué 1 641 584 heures, équivalent à 1 022 ETP.

► Au-delà de six ans d'ancienneté, les contractuels sont majoritairement en CDI.

52,4 % des agents contractuels BIATSS (CDD et CDI) totalisent au maximum deux ans d'ancienneté dans leur établissement d'enseignement supérieur, dont 34,3 % moins d'une année d'exercice.

Figure 1.28 - Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat



► Effectifs des agents contractuels BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat

Figure 1.29 - Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)

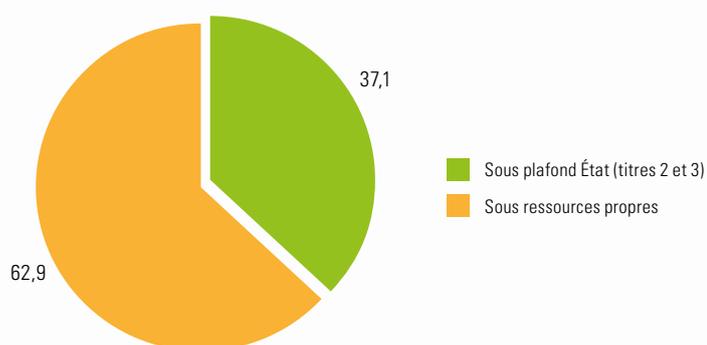


Figure 1.30 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement

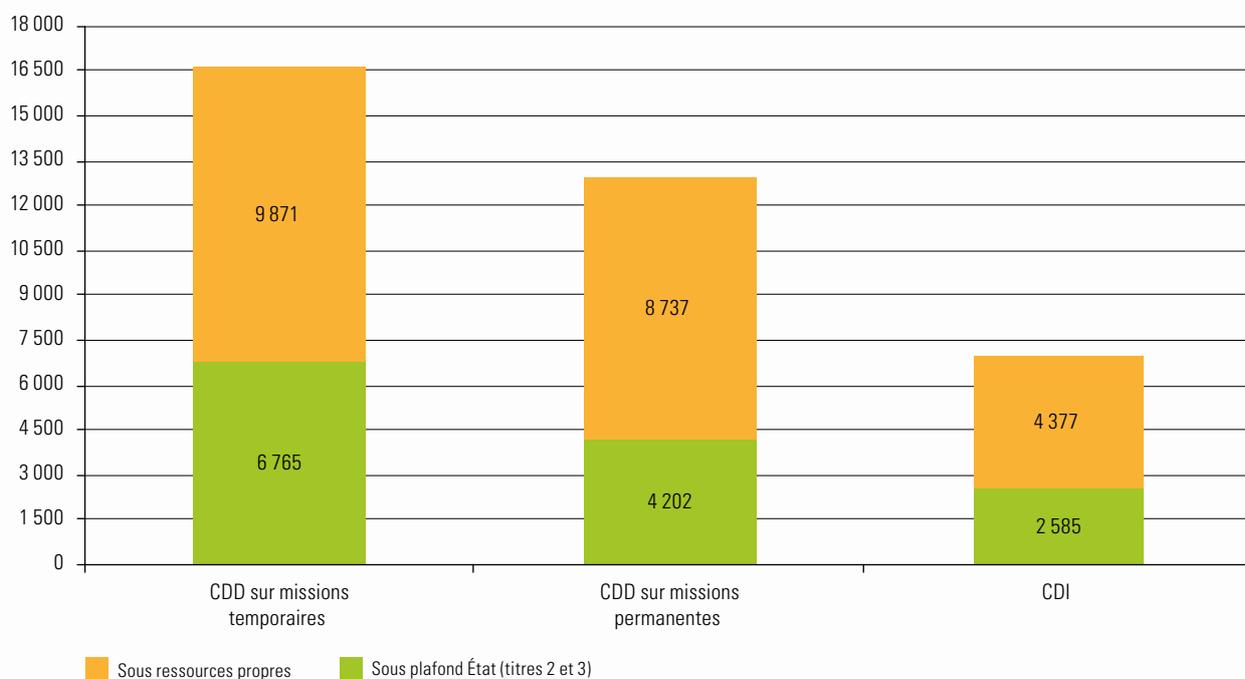


Tableau 1.31

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents contractuels BIATSS		
		Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total général	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres
A	Assistant ingénieur	1 004	369	635	1 649	417	1 232	784	259	525	3 437	1 045	2 392
	Attaché d'administration de l'État	121	73	48	169	115	54	114	84	30	404	272	132
	Bibliothécaire	63	46	17	30	19	11	18	10	8	111	75	36
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	3	1	2	3	3	0	6	4	2
	Conservateur des bibliothèques	15	12	3	8	6	2	1	0	1	24	18	6
	Conservateur général des bibliothèques	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2	0
	Infirmier (Infenes)	40	17	23	46	13	33	27	11	16	113	41	72
	Ingénieur d'études	2 621	651	1 970	3 923	981	2 942	1 355	411	944	7 899	2 043	5 856
	Ingénieur de recherche	848	71	777	1 355	218	1 137	715	255	460	2 918	544	2 374
	Médecin de l'éducation nationale	33	6	27	66	39	27	134	43	91	233	88	145
	Médecin de prévention	14	4	10	47	-1	48	97	34	63	158	37	121
	Total et part en % de la catégorie A	4 759	1 249	3 510	7 298	1 810	5 488	3 248	1 110	2 138	15 305	4 169	11 136
	28,6	18,5	35,6	56,4	43,1	62,8	46,7	42,9	48,8	41,9	30,8	48,4	
B	Assistant de service social AE	23	14	9	19	10	9	10	4	6	52	28	24
	Bibliothécaire assistant spécialisé	205	111	94	45	16	29	34	18	16	284	145	139
	Secrétaire administratif (Saenes)	306	201	105	139	87	52	198	145	53	643	433	210
	Technicien de l'éducation nationale	0	0	0	0	0	0	3	2	1	3	2	1
	Technicien de recherche et formation	3 020	1 396	1 624	1 797	689	1 108	1 082	360	722	5 899	2 445	3 454
	Total et part en % de la catégorie B	3 554	1 722	1 832	2 000	802	1 198	1 327	529	798	6 881	3 053	3 828
	21,4	25,5	18,6	15,5	19,1	13,7	19,1	20,5	18,2	18,8	22,5	16,7	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	1 170	720	450	432	207	225	293	170	123	1 895	1 097	798
	Adjoint technique des établissements	6	5	1	9	4	5	3	2	1	18	11	7
	Adjoint technique de recherche et formation	6 847	2 877	3 970	3 089	1 328	1 761	2 035	746	1 289	11 971	4 951	7 020
	Magasinier des bibliothèques	300	192	108	111	51	60	56	28	28	467	271	196
	Total et part en % de la catégorie C	8 323	3 794	4 529	3 641	1 590	2 051	2 387	946	1 441	14 351	6 330	8 021
	50,0	56,1	45,9	28,1	37,8	23,5	34,3	36,6	32,9	39,3	46,7	34,9	
Ensemble des agents contractuels BIATSS	16 636	6 765	9 871	12 939	4 202	8 737	6 962	2 585	4 377	36 537	13 552	22 985	
Part par type de financement (en %)	-	40,7	59,3	-	32,5	67,5	-	37,1	62,9	-	37,1	62,9	

► Source : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2017 réalisée en mars/mai 2018. Les contractuels étudiants ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

► Périmètre : Les contractuels étudiants (25 999) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur tout comme les vacataires. Concernant les vacataires, les enquêtes des années précédentes pouvaient englober en partie cette population ce qui ne permettait pas d'en identifier le volume ; en 2017, 28 103 agents vacataires ont été décomptés ayant effectué 1 641 584 heures, équivalent à 1 022 ETP.

Près de 63 % des agents contractuels (22 985) sont rémunérés sur les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

► Effectifs des agents contractuels BIATSS nommés en qualité de fonctionnaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2017 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement

Tableau 1.32

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur en 2017						Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESRI		
A	Assistant ingénieur	92	Plafond État	30						30	66,3
			Ressources propres	31						31	
			Total	61	0	0	0	0	0	61	
	Attaché d'administration de l'État	7	Plafond État	2						2	28,6
			Ressources propres							0	
			Total	2	0	0	0	0	0	2	
	Bibliothécaire	6	Plafond État	1						1	-
			Ressources propres							0	
			Total	1	0	0	0	0	0	1	
	Conservateur des bibliothèques		Plafond État							0	-
			Ressources propres							0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	
	Infirmier (Infenes)		Plafond État							0	-
Ressources propres									0		
Total			0	0	0	0	0	0	0		
Ingénieur d'études	149	Plafond État	63						63	78,5	
		Ressources propres	54						54		
		Total	117	0	0	0	0	0	117		
Ingénieur de recherche	14	Plafond État	7						7	50,0	
		Ressources propres							0		
		Total	7	0	0	0	0	0	7		
S/Total de la catégorie		268		188	0	0	0	0	0	188	70,1
Poids de la catégorie/ Total général (%)		26,1		24,4	0,0	-	-	-	-	23,9	
B	Assistant de service social des adm. de l'État		Plafond État							0	-
			Ressources propres							0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	
	Bibliothécaire assistant spécialisé	15	Plafond État							0	26,7
			Ressources propres	4						4	
			Total	4	0	0	0	0	0	4	
	Secrétaire administratif (Saenes)	7	Plafond État	2	4		1			7	100,0
			Ressources propres							0	
			Total	2	4	0	1	0	0	7	
	Technicien de recherche et formation	234	Plafond État	87						87	70,9
Ressources propres			79						79		
Total			166	0	0	0	0	0	166		
S/Total de la catégorie		256		172	4	0	1	0	0	177	69,1
Poids de la catégorie/ Total général (%)		25,0		22,3	66,7	-	-	-	-	22,5	

Tableau 1.32 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents non titulaires (imputation «plafond État» ou «ressources propres»)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur en 2017							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESRI	Total	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	59	Plafond État	11	1		9			21	76,3
			Ressources propres	23			1			24	
			Total	34	1	0	10	0	0	45	
	Adjoint technique de recherche et formation	426	Plafond État	192	1					193	87,3
			Ressources propres	179						179	
			Total	371	1	0	0	0	0	372	
	Magasinier des bibliothèques	17	Plafond État	4						4	35,3
			Ressources propres	2						2	
			Total	6	0	0	0	0	0	6	
	S/Total de la catégorie	502		411	2	0	10	0	0	423	84,3
Poids de la catégorie/ Total général (%)	48,9			53,3	33,3	-	-	-	-	53,7	
Ensemble	1 026	Plafond État	399	6	0	10	0	0	0	415	76,8
		Total	771	6	0	11	0	0	0	788	
		Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)	97,8	0,8	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	100,0	

► Source : Enquête DGRH C1-1 sur les agents contractuels en 2017 réalisée en mars/mai 2018.

► Les deux tableaux ne prennent pas en compte les agents contractuels qui deviennent titulaires dans le cadre des concours classiques (internes ou externes).

Tableau 1.33

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents non titulaires (imputation «plafond État» ou «ressources propres»)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESRI	Total	
A	Assistant ingénieur	619	Plafond État	208	2	0	0	0	0	210	64,3
			Ressources propres	188	0	0	0	0	0	188	
			Total	396	2	0	0	0	0	398	
	Attaché d'administration de l'État	17	Plafond État	6	2	0	1	0	0	9	58,8
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	7	2	0	1	0	0	10	
	Bibliothécaire	19	Plafond État	4	0	0	0	0	0	4	26,3
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	5	0	0	0	0	0	5	
	Conservateur des bibliothèques	2	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	
	Infirmier (Infenes)	3	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	66,7
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	2	0	0	0	0	0	2	

Tableau 1.33 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESRI	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	dans un ministère autre que les MEN et MESRI	Total	
A	Ingénieur d'études	845	Plafond État	319	2	2	0	0	0	323	68,4
			Ressources propres	255	0	0	0	0	0	255	
			Total	574	2	2	0	0	0	578	
	Ingénieur de recherche	38	Plafond État	8	0	0	0	0	0	8	42,1
			Ressources propres	8	0	0	0	0	0	8	
			Total	16	0	0	0	0	0	16	
S/Total de la catégorie	1 543		1 000	6	2	1	0	0	1 009	65,4	
Poids de la catégorie / Total général (%)		22,9		21,2	14,3	66,7	2,7	0,0	0,0	20,9	
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	
	Bibliothécaire assistant spécialisé	46	Plafond État	12	0	0	0	0	0	12	50,0
			Ressources propres	11	0	0	0	0	0	11	
			Total	23	0	0	0	0	0	23	
	Secrétaire administratif (Saenes)	95	Plafond État	37	6	0	5	0	0	48	63,2
			Ressources propres	12	0	0	0	0	0	12	
			Total	49	6	0	5	0	0	60	
	Technicien de recherche et formation	1 270	Plafond État	467	11	0	0	1	2	481	66,9
Ressources propres			368	0	0	0	0	0	368		
Total			835	11	0	0	1	2	849		
S/Total de la catégorie	1 411		907	17	0	5	1	2	932	66,1	
Poids de la catégorie / Total général (%)		21,0		19,2	40,5	0,0	13,5	33,3	50,0	19,3	
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	411	Plafond État	192	8	1	28	0	0	229	80,8
			Ressources propres	102	0	0	1	0	0	103	
			Total	294	8	1	29	0	0	332	
	Adjoint technique de recherche et formation	3 276	Plafond État	1 438	11	0	2	2	2	1 455	75,8
			Ressources propres	1 028	0	0	0	0	0	1 028	
			Total	2 466	11	0	2	2	2	2 483	
	Magasinier des bibliothèques	89	Plafond État	42	0	0	0	0	0	42	68,5
Ressources propres			19	0	0	0	0	0	19		
Total			61	0	0	0	0	0	61		
S/Total de la catégorie	3 776		2 821	19	1	31	2	2	2 876	76,2	
Poids de la catégorie / Total général (%)		56,1		59,7	45,2	33,3	83,8	66,7	50,0	59,7	
Ensemble	6 730	Plafond État	2 734	42	3	36	3	4	2 822	71,6	
		Ressources propres	1 994	0	0	1	0	0	1 995		
		Total	4 728	42	3	37	3	4	4 817		
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				98,2	0,9	0,1	0,8	0,1	0,1	100,0	

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 788 agents contractuels ont été nommés en qualité de fonctionnaire en 2017, lors de la cinquième session de recrutements réservés (1 026 postes offerts), soit un taux de rendement de 76,8%.

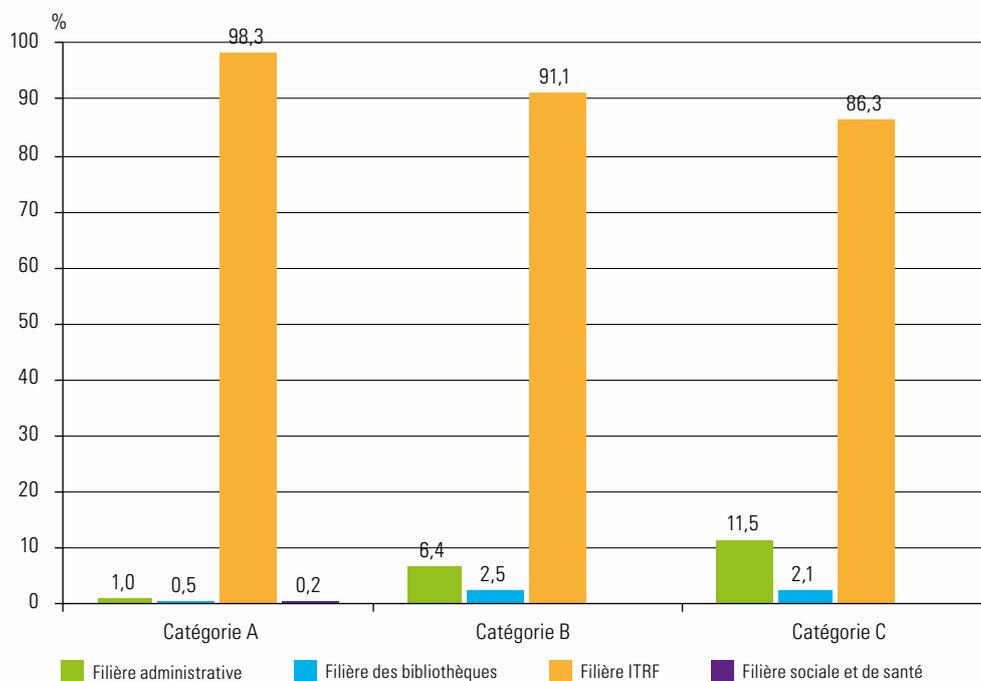
Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 4 817 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire dans l'enseignement supérieur, le taux de rendement étant de 71,6% pour 6 730 postes de BIATSS offerts aux recrutements réservés.

4 324 agents contractuels (89,8%) ont été nommés en qualité de fonctionnaire dans des corps relevant de la filière ITRF.

59,7% des nommés relèvent de la catégorie C, 19,3% de la catégorie B et 21% de la catégorie A.

Par ailleurs, conformément au principe de la nomination prioritaire dans l'établissement d'origine, 98,2% des lauréats ont été nommés sur place.

Figure 1.31 - La répartition des recrutements réservés BIATSS selon la catégorie statutaire et la filière depuis 2013



► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2017

Figure 1.32 - La part des femmes dans les concours et examens professionnels réservés BIATSS selon la catégorie statutaire

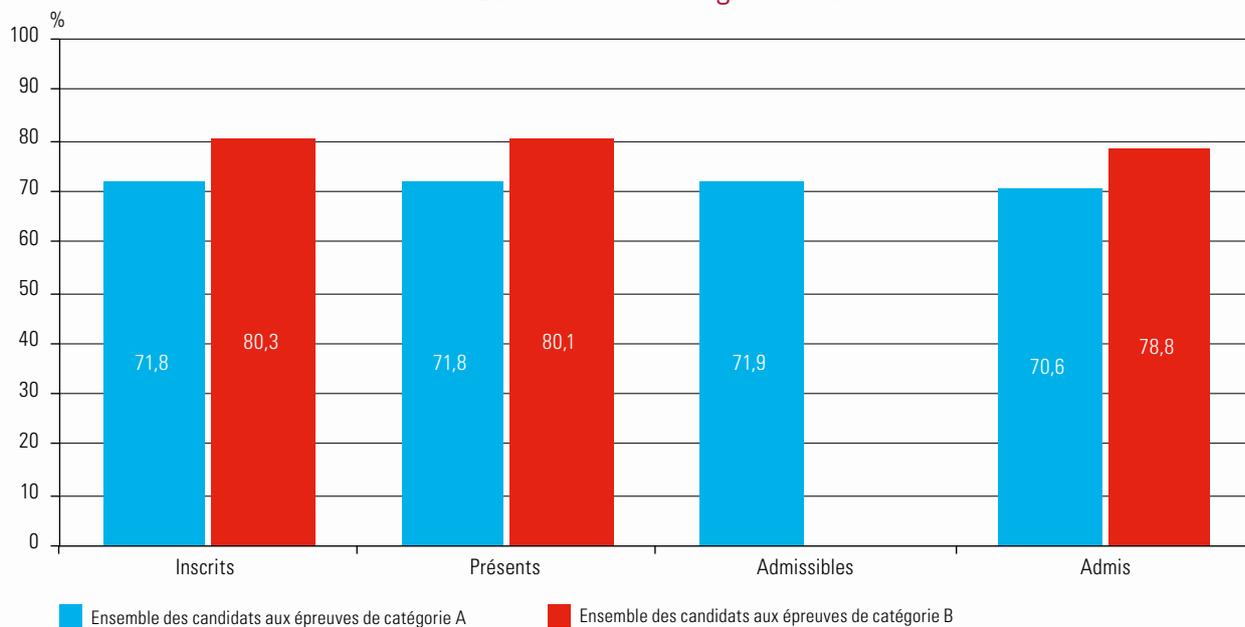


Figure 1.33 - Ratio des admis aux recrutements réservés par catégorie statutaire et par sexe

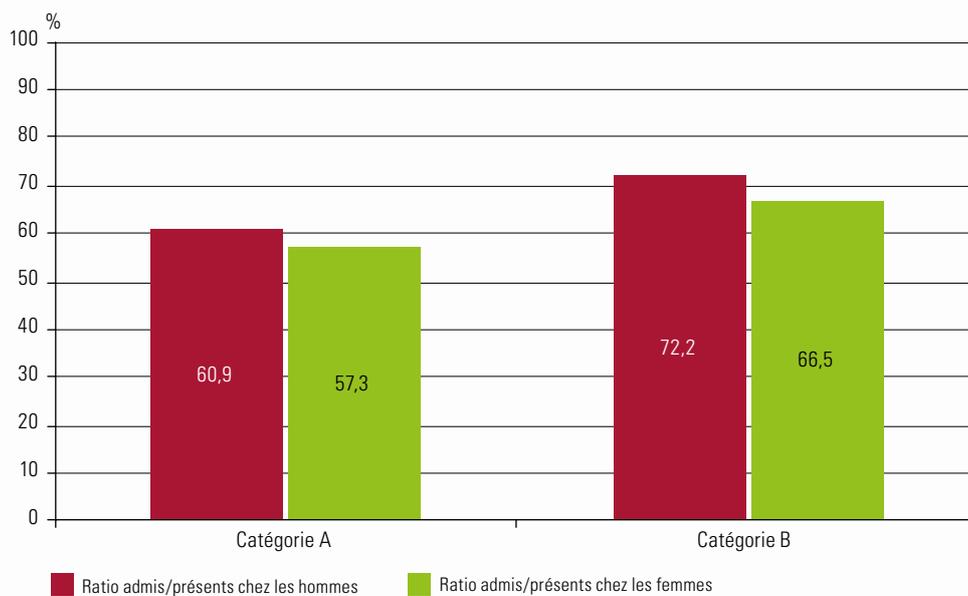


Tableau 1.34 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 - Année 2017

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	32	85	117	72,6	32	84	116	72,4
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	21	48	69	69,6	8	17	25	68,0
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	2	4	6	66,7	0	1	1	100,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	2	2	4	50,0	1	0	1	0,0
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	66	178	244	73,0	66	178	244	73,0
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	8	10	18	55,6	8	10	18	55,6
	Médecin de l'éducation nationale	concours réservé	0	7	7	100,0	0	3	3	100,0
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			131	334	465	71,8	115	293	408	71,8
B	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	5	13	18	72,2	2	4	6	66,7
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	54	228	282	80,9	52	214	266	80,5
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			59	241	300	80,3	54	218	272	80,1

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères (éducation nationale, enseignement supérieur, culture, jeunesse et sports...) pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les informations concernant les concours et examens professionnels réservés de la catégorie C ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 dite «loi Sauvadet», relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels (prolongation du dispositif de deux années supplémentaires en 2017 et 2018), 62,1 % des candidats présents aux épreuves des concours et examens professionnels réservés des corps des filières BIATSS relevant des catégories statutaires A et B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C) ont été admis lors de la cinquième session en 2017 (dont 74,2% de femmes).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
26	71	97	73,2	21	44	65	67,7	56,0	52,4
1	9	10	90,0	1	8	9	88,9	36,0	47,1
0	1	1	100,0	0	1	1	100,0	100,0	100,0
1	0	1	0,0	1	0	1	0,0	100,0	-
59	146	205	71,2	43	109	152	71,7	62,3	61,2
4	6	10	60,0	4	3	7	42,9	38,9	30,0
				0	3	3	100,0	100,0	100,0
91	233	324	71,9	70	168	238	70,6	58,3	57,3
				2	4	6	66,7	100,0	100,0
				37	141	178	79,2	66,9	65,9
0	0	0	-	39	145	184	78,8	67,6	66,5

Les enseignants et enseignants-chercheurs non permanents

► Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe

Dans les enseignants non permanents, il convient de distinguer les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langues ou les contractuels de santé) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents

non titulaires recrutés en qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire qui ne figurent pas dans ces tableaux (dans le cadre de l'enquête annuelle sur les enseignants non permanents, 79 % des établissements ont communiqué des données sur les enseignants vacataires et cela représente environ 106 000 agents).

Tableau 1.35

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Effectifs ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Doctorants contractuels	8 899	6 940	15 839	15 839,0	57,0	43,8
	ATER	2 259	2 363	4 622	4 005,5	16,6	51,1
	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	504	429	933	933,0	3,4	46,0
	Lecteurs	325	508	833	833,0	3,0	61,0
	Maîtres de langues	66	103	169	169,0	0,6	60,9
	Enseignants invités	1 186	466	1 652	206,5	5,9	28,2
	Enseignants associés	1 793	705	2 498	1 319,0	9,0	28,2
	Contractuels L.954-3	704	539	1 243	1 243,0	4,5	43,4
Ensemble des enseignants non permanents		15 736	12 053	27 789	24 548,0	100,0	43,4

► Sources : Enquête non permanents et GESUP 2, DGRH A1-1, mai-juin 2017.

► A noter : Sur les 15 839 doctorants contractuels, 8 547 n'assurent aucun service d'enseignement. Les 1 243 contractuels relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation appelés contractuels LRU exercent uniquement des fonctions d'enseignement (1 000) ou des fonctions d'enseignement et de recherche (243).

► Concernant la ventilation par sexe, l'enquête prévoit bien la remontée des informations par sexe pour les populations d'ATER, de doctorants contractuels et d'enseignants associés, ce qui représente 82,6 % de la population des non permanents. Pour les autres populations, en l'absence d'informations précises, il a été estimé : pour les contractuels sur emplois du 2nd degré, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les professeurs titulaires du 2nd degré (même population); pour les lecteurs et maîtres de langues, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les enseignants chercheurs titulaires du sous-groupe disciplinaire « Langues et littératures étrangères » qui correspond à celui des lecteurs et maîtres de langues; pour les enseignants invités, il est appliqué la même répartition par sexe que pour les enseignants associés, ces 2 populations étant régies par le même décret; pour les contractuels L.954-3, il est appliqué le taux de féminisation observé sur la totalité des enseignants non permanents.

► Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels (15 839) sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP; il en est de même pour les 1 243 contractuels L.954-3; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi; les ATER à temps plein (3 388) pour 1 et les ATER à mi-temps (1 234) pour 1/2; les associés à temps plein (140) pour 1 et les associés à mi-temps (2 358) pour 1/2.

Près de trois-quarts des enseignants non permanents sont doctorants contractuels ou ATER.

Le taux de féminisation varie selon la population. Il est très important chez les lecteurs et maîtres de langues

(plus de 60 %). La parité femmes/hommes est observée parmi les ATER. Au sein de la population doctorale, les femmes sont légèrement sous-représentées (44 %). Le taux de féminisation le plus bas (28 %) concerne la population des associés et des invités.

► Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe

Tableau 1.36

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	78	59	137	137,0	2,9	43,1
	Chef de clinique - assistant des hôpitaux (ASM)	1 635	1 993	3 628	3 628,0	77,8	54,9
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	223	275	498	498,0	10,7	55,2
	Chef de clinique des universités de médecine générale	67	86	153	153,0	3,3	56,2
	Personnel associé	175	75	250	142,0	5,4	30,0
Ensemble des personnels non titulaires hospitalo-universitaires		2 178	2 488	4 666	4 558,0	100,0	53,3

► Source : Enquête non permanents DGRH A2-3 de 2017.

► Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (34) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (216) pour 1/2.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent la majorité des personnels non titulaires de la filière hospitalo-universitaire (plus de 88 %).

Le taux de féminisation varie selon le type de fonctions mais est au-dessus de la moyenne (53 %), notamment chez les 2 populations les plus importantes précitées. Le taux de féminisation le plus bas concerne les personnels associés (30 %).

► Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe

Tableau 1.37

Libellé groupe CNU	Doctorants contractuels*			ATER								
				Mi-temps			Temps-plein			Total ATER		
	H	F	Ensemble	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble
Droit et Science politique	364	399	763	163	183	346	233	233	466	396	416	812
Sciences économiques et de gestion	366	269	635	116	95	211	149	170	319	265	265	530
Langues et Littératures	241	497	738	14	30	44	139	367	506	153	397	550
Sciences humaines	757	1 027	1 784	88	105	193	272	383	655	360	488	848
Mathématiques et Informatique	1 160	344	1 504	78	43	121	272	107	379	350	150	500
Physique	620	223	843	16	4	20	35	18	53	51	22	73
Chimie	676	458	1 134	9	12	21	53	44	97	62	56	118
Sciences de la terre	324	233	557	22	16	38	30	30	60	52	46	98
Sciences de l'ingénieur	1 467	510	1 977	64	31	95	205	80	285	269	111	380
Biologie et Biochimie	732	1 013	1 745	31	46	77	83	121	204	114	167	281
Pharmacie	130	165	295	2	5	7	31	30	61	33	35	68
Interdisciplinaire	132	166	298	20	21	41	92	141	233	112	162	274
Théologie	8	6	14				2	1	3	2	1	3
Sans discipline et non renseigné	1 922	1 630	3 552	11	9	20	29	38	67	40	47	87
Total	8 899	6 940	15 839	634	600	1 234	1 625	1 763	3 388	2 259	2 363	4 622
Part des femmes (en %)	-	-	43,8	-	-	48,6	-	-	52,0	-	-	51,1

► Source : DGRH A1-1 / Enquête non-permanents 2017.

► *Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

Associés									Total par groupe CNU
Mi-temps			Temps-plein			Total Associés			
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
236	65	301	13	4	17	249	69	318	1 893
480	145	625	22	11	33	502	156	658	1 823
28	44	72	1	6	7	29	50	79	1 367
270	157	427	9	9	18	279	166	445	3 077
133	13	146	5		5	138	13	151	2 155
9	8	17	2		2	11	8	19	935
15	10	25	6	1	7	21	11	32	1 284
18		18	1		1	19		19	674
197	29	226	2	3	5	199	32	231	2 588
37	18	55	2	1	3	39	19	58	2 084
40	30	70	4	2	6	44	32	76	439
195	112	307	2	7	9	197	119	316	888
									17
45	24	69	21	6	27	66	30	96	3 735
1 703	655	2 358	90	50	140	1 793	705	2 498	22 959
-	-	27,8	-	-	35,7	-	-	28,2	43,6

La répartition des agents non permanents par groupe CNU et par sexe n'a été réalisée que sur les 3 plus importantes populations d'agents enseignants non permanents, dont les données sont bien remontées et non estimées.

Les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (94 %) alors que les ATER sont à 73 % à temps plein.

Le taux de féminisation chez les enseignants non permanents est très variable d'une population à l'autre (entre 28 et 52 %) ; le plus fort taux concerne les ATER à temps plein.

Figure 1.34 - Effectifs des enseignants non permanent (hors HU) par groupe de discipline selon les fonctions

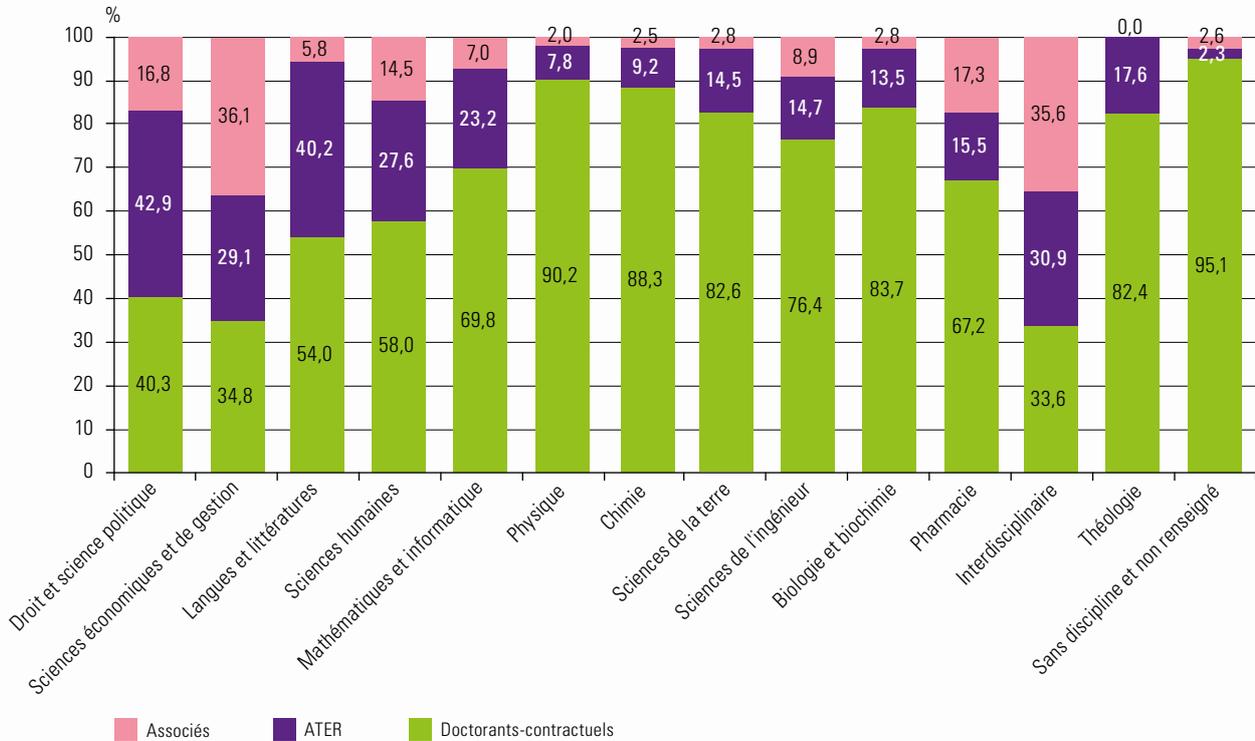


Figure 1.35 - Part des femmes parmi les enseignants non permanent (hors HU) selon leur fonction

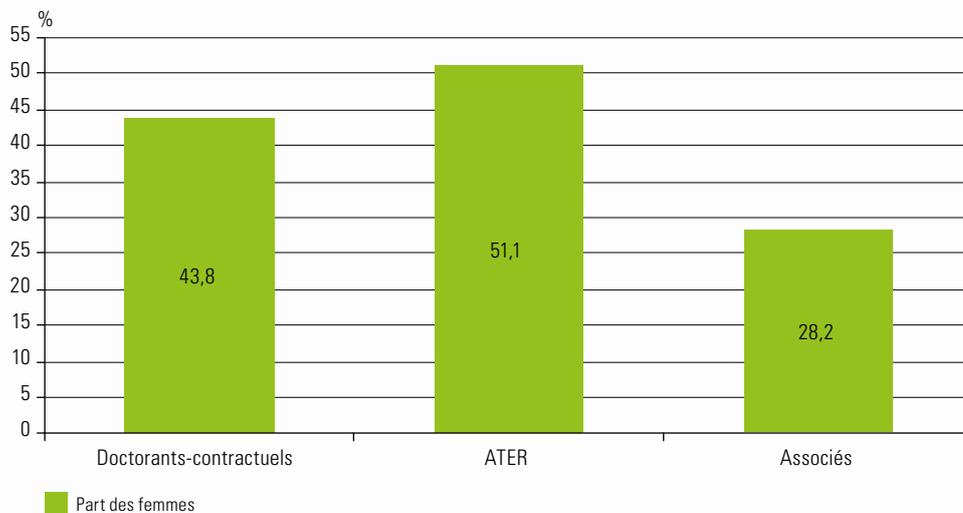
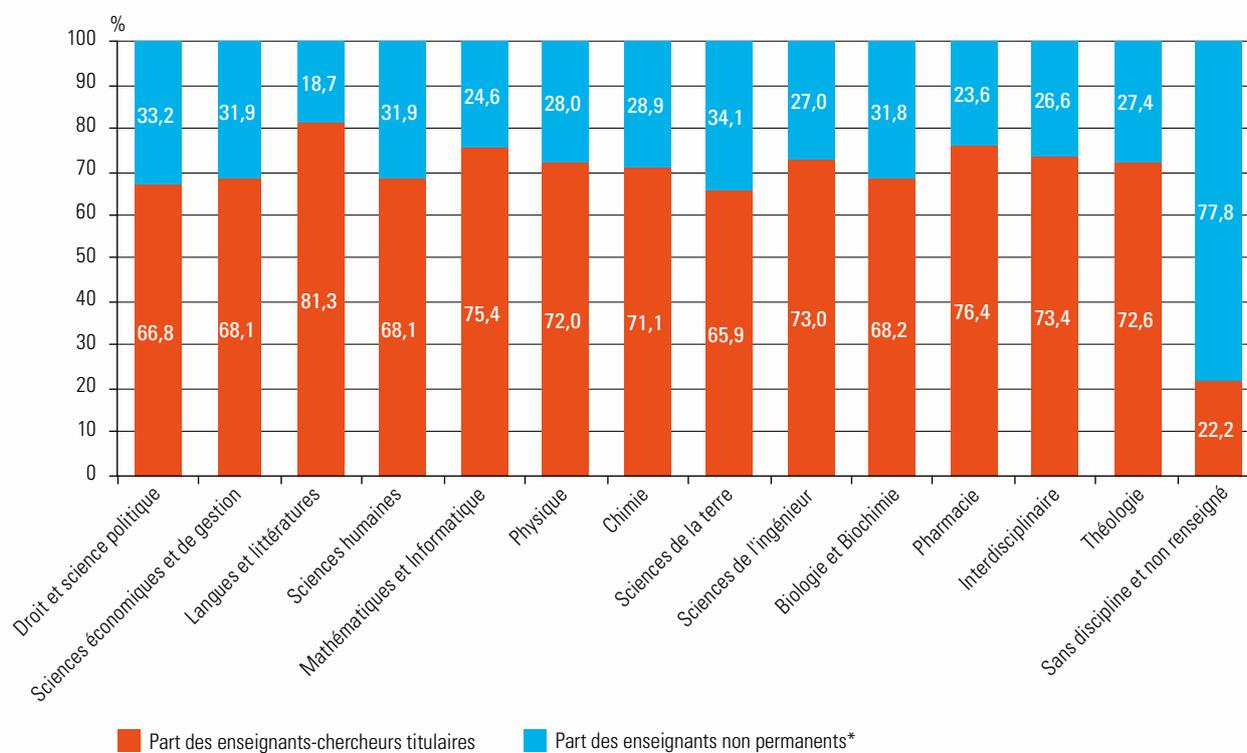


Figure 1.36 - Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline



► *Seules les données concernant les doctorants-contractuels, les ATER et les enseignants associés sont représentées (sont donc exclus du périmètre les contractuels sur emplois du 2nd degré, les lecteurs/maîtres de langues et les enseignants invités).

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

► Effectifs physiques et ETP des personnels «ouvriers» du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Tableau 1.38 - Les personnels ouvriers en CDI

Échelle	Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids du secteur d'activité/ Ensemble des effectifs (en %)
8	Restauration	32	3	35	35,0	8,6	0,4
	Hébergement	0	0	0	0,0	-	0,0
	Services généraux	2	0	2	2,0	0,0	0,0
Total de l'échelle		34	3	37	37,0	8,1	-
7	Restauration	207	28	235	234,5	11,9	2,9
	Hébergement	22	7	29	28,6	24,1	0,4
	Services généraux	24	3	27	26,8	11,1	0,3
Total de l'échelle		253	38	291	289,9	13,1	-
6	Restauration	378	154	532	529,3	28,9	6,6
	Hébergement	117	98	215	210,4	45,6	2,7
	Services généraux	57	47	104	101,6	45,2	1,3
Total de l'échelle		552	299	851	841,3	35,1	-
5	Restauration	985	462	1 447	1 423,4	31,9	17,9
	Hébergement	579	355	934	907,8	38,0	11,5
	Services généraux	68	58	126	122,2	46,0	1,6
Total de l'échelle		1 632	875	2 507	2 453,4	34,9	-
4	Restauration	349	1 266	1 615	1 562,7	78,4	19,9
	Hébergement	474	233	707	686,2	33,0	8,7
	Services généraux	14	12	26	23,9	46,2	0,3
Total de l'échelle		837	1 511	2 348	2 272,8	64,4	-
3	Restauration	242	768	1 010	960,0	76,0	12,5
	Hébergement	51	989	1 040	984,5	95,1	12,8
	Services généraux	5	11	16	15,5	68,8	0,2
Total de l'échelle		298	1 768	2 066	1 960,0	85,6	-
Total par secteur	Restauration	2 193	2 681	4 874	4 744,9	55,0	60,2
	Hébergement	1 243	1 682	2 925	2 817,4	57,5	36,1
	Services généraux	170	131	301	292,0	43,5	3,7
Ensemble des effectifs		3 606	4 494	8 100	7 854,3	55,5	-

► Sources : Données extraites du bilan social du CNOUS 2017.

Tableau 1.39 - Les personnels ouvriers en CDD

Origine des CDD	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Étudiants	3 494	2 813	6 307	746,2	44,6
Autres	1 933	2 256	4 189	1 076,3	53,9
Ensemble des effectifs	5 427	5 069	10 496	1 822,5	48,3

► Source : données extraites du bilan social du CNOUS 2017.

La répartition des effectifs personnels ouvriers (PO) en CDI tient compte de la classification des métiers dans les échelles de rémunération fixée en 2015 par les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAPPOUS). Elle ne reflète pas le niveau de rémunération supérieure dont bénéficient ces personnels lorsqu'ils sont promus par tableau d'avancement. En 2017, 22,5% des 8 100 agents étaient rémunérés à l'échelle immédiatement supérieure à celle du métier exercé.

La répartition par activité demeure stable malgré la très légère baisse des effectifs en CDI par rapport à 2016, essentiellement en hébergement et secteur non marchand.

Pour les personnels ouvriers en CDD, le nombre des ETP retrouve le niveau des années précédentes (1 771,4 en 2015). Le « poids étudiant » est stable (60%) malgré une baisse du nombre d'ETP arrêté au 31/12 (effet des nouveaux contrats étudiants désormais annualisés).

Les effectifs d'apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par âge et ventilés par sexe

Tableau 1.40

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
Moins de 18 ans	5	2	7	2,3
18 ans	6	8	14	4,5
19 ans	19	10	29	9,3
20 ans	30	8	38	12,2
21 ans	29	7	36	11,6
22 ans	36	21	57	18,3
23 ans	24	19	43	13,8
24 ans	15	17	32	10,3
25 ans	12	13	25	8,0
26 ans et plus	16	14	30	9,6
Ensemble des effectifs	192	119	311	100,0
Part par sexe (en %)	61,7	38,3	100,0	-

► Sources : Enquête DGRH C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation depuis la rentrée 2016 (mai 2017).

► Périmètre : 61 établissements de l'enseignement supérieur et 22 CROUS, qui représentent 60,7% des effectifs BIATSS de l'enseignement supérieur, ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 311 apprentis BIATSS en fonction dans leurs services au 31/12/2016. Les informations pour l'édition 2017 du bilan social n'étant pas disponibles, les données 2016 ont été maintenues.

Au sein des établissements de l'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires, les apprentis hommes sont plus représentés que les apprenties femmes.

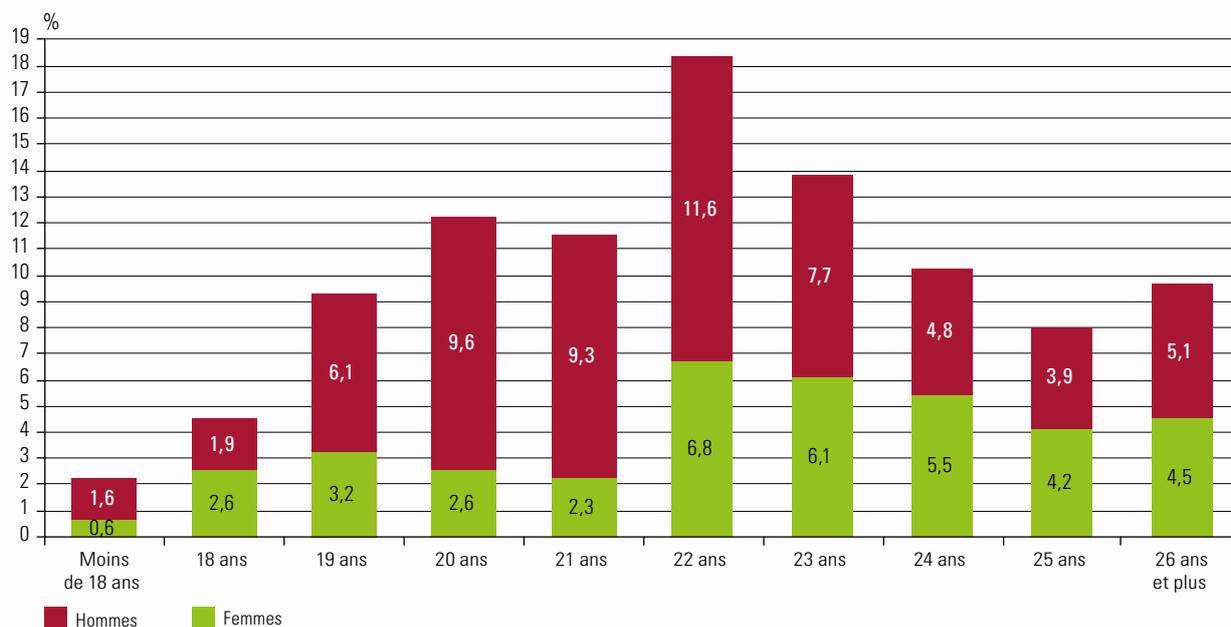
Les apprentis âgés de 22 ans sont les plus nombreux (18,3%).

Les apprentis âgés de 26 ans et plus bénéficient d'une dérogation en matière de limite d'âge lors de leur recru-

tement soit parce qu'ils sont en situation de handicap, soit parce qu'ils ont un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie.

Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 1.37 - Les apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur répartis par âge et selon le sexe



► Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme

Tableau 1.41

Famille professionnelle	Niveau de diplôme						Part (en %)
	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Ensemble	
Accueil		1				1	0,3
Affaires juridiques					1	1	0,3
Audit/évaluation					1	1	0,3
Bibliothèque/documentation	1	1	2	3	3	10	3,2
Chimie/biologie/laboratoire		1	2	6	5	14	4,5
Commerce	1		4	3	1	9	2,9
Communication/édition		5	14	7	18	44	14,1
Environnement/énergies				12	8	20	6,4
Espaces verts			1	1		2	0,6
Gestion administrative		9	18	1		28	9,0
Gestion budgétaire, financière et comptable			5	4	4	13	4,2
Gestion RH			1	8	9	18	5,8
Hygiène/sécurité			3	8	1	12	3,9
Logistique/maintenance	2	2		1		5	1,6
Maintenance des bâtiments	7	1	3	1	3	15	4,8
Prévention/protection		6				6	1,9
Restauration	21	1	4	2		28	9,0
Santé/social				1	1	2	0,6
Systèmes et réseaux d'information		2	28	27	23	80	25,7
Autre				2		2	0,6
Ensemble des effectifs	32	29	85	87	78	311	100,0
Part par niveau de diplôme (en %)	10,3	9,3	27,3	28,0	25,1	100,0	-

► Sources : Enquête DGRH C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation depuis la rentrée 2016 (mai 2017).

► Périmètre : 61 établissements de l'enseignement supérieur et 22 CROUS, qui représentent 60,7 % des effectifs BIATSS de l'enseignement supérieur, ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 311 apprentis BIATSS en fonction dans leurs services au 31/12/2016. Les informations pour l'édition 2017 du bilan social n'étant pas disponibles, les données 2016 ont été maintenues.

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5)

► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4)

► Niveau III : diplômes de niveau baccalauréat +2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

► Niveau II : diplômes de niveau baccalauréat +3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

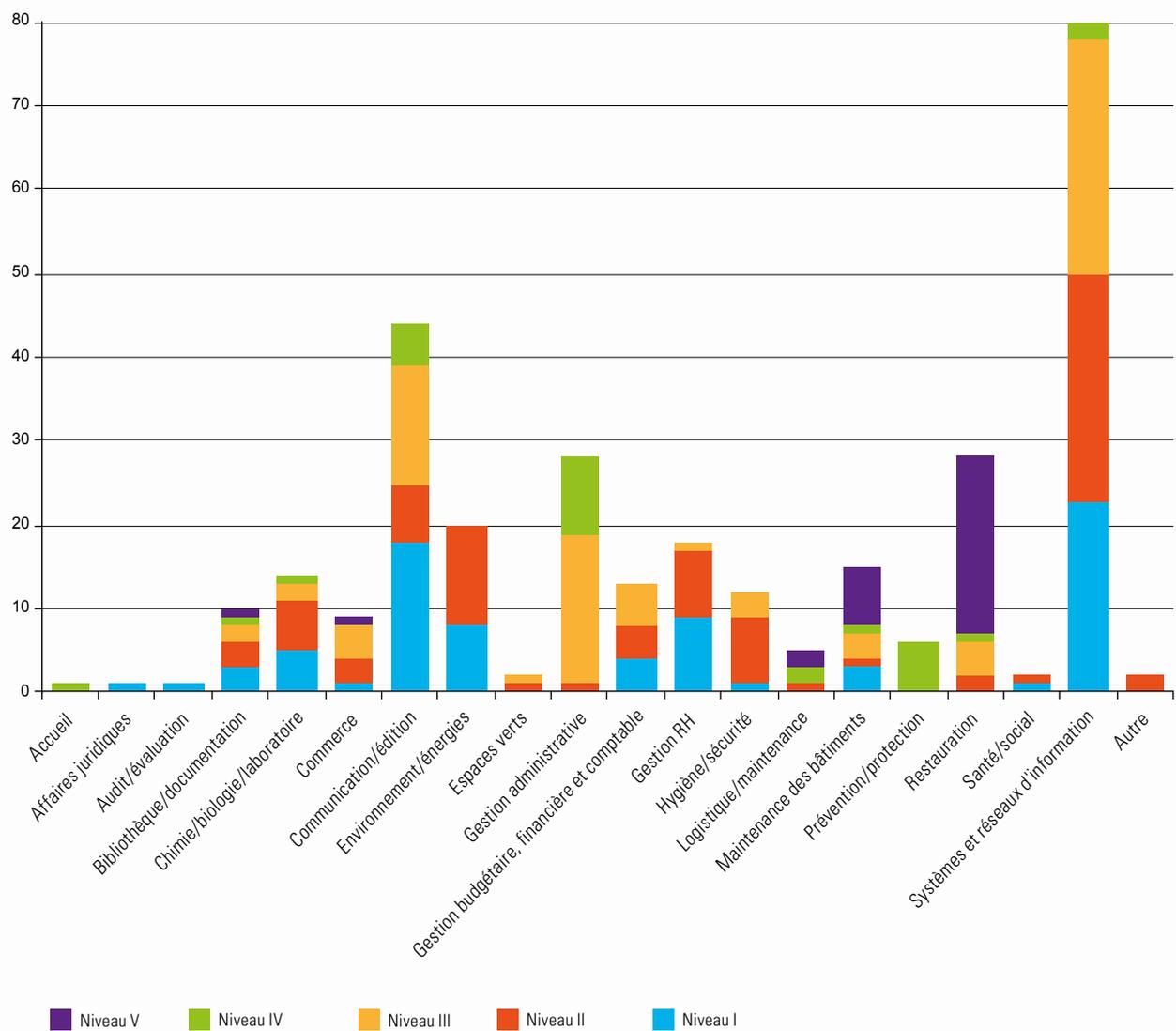
► Niveau I : diplômes de niveau baccalauréat +5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômes des grandes écoles...

La plupart des apprentis préparent des diplômes de niveau III (27,3 %) et de niveau II (28 %).

Toutefois, au sein des établissements de l'enseignement supérieur, ils préparent majoritairement des diplômes des niveaux II et I. Ce sont les familles professionnelles « Systèmes et réseaux d'information » et « Communication/édition » qui sont les plus représentées.

Au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires en revanche, les apprentis préparent majoritairement des diplômes des niveaux V et III et relèvent principalement de la famille professionnelle « Restauration ».

Figure 1.38 - Les apprentis BIATSS répartis par famille professionnelle et selon le niveau de diplôme



6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.42

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Effectif par sexe		Ensemble	%		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des effectifs « TH » en %
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Assistant ingénieur	55	53	108	50,9	49,1	2,0
	Attaché d'administration de l'État	19	44	63	30,2	69,8	1,1
	Bibliothécaire	6	12	18	33,3	66,7	0,3
	Conseiller technique de service social AE	0	2	2	0,0	100,0	0,0
	Conservateur des bibliothèques	7	8	15	46,7	53,3	0,3
	Enseignant du primaire	7	6	13	53,8	46,2	0,2
	Enseignant du secondaire	120	118	238	50,4	49,6	4,3
	Enseignant du supérieur	319	255	574	55,6	44,4	10,4
	Infirmier (Infenes)	1	18	19	5,3	94,7	0,3
	Ingénieur d'études	77	113	190	40,5	59,5	3,4
	Ingénieur de recherche	22	16	38	57,9	42,1	0,7
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-	0,0
	S/Total de la catégorie A	633	645	1 278	49,5	50,5	23,2
Poids de la catégorie A/Total général (%)		29,8	19,0	23,2	-	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	5	5	0,0	100,0	0,1
	Bibliothécaire assistant spécialisé	17	49	66	25,8	74,2	1,2
	Secrétaire administratif (Saenes)	41	156	197	20,8	79,2	3,6
	Technicien de recherche et formation	247	287	534	46,3	53,7	9,7
	S/Total de la catégorie B	305	497	802	38,0	62,0	14,5
Poids de la catégorie B/Total général (%)		14,4	14,7	14,5	-	-	-
C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	94	457	551	17,1	82,9	10,0
	Adjoint technique de recherche et formation	648	1049	1697	38,2	61,8	30,8
	Magasinier des bibliothèques	56	85	141	39,7	60,3	2,6
	S/Total de la catégorie C	798	1 591	2 389	33,4	66,6	43,3
Poids de la catégorie C/Total général (%)		37,6	46,9	43,3	-	-	-
Agents contractuels	Agents contractuels BIATSS	288	572	860	33,5	66,5	15,6
	Agents contractuels enseignants	99	85	184	53,8	46,2	3,3
	S/Total des agents contractuels	387	657	1 044	37,1	62,9	18,9
Poids des ANT/Total général (%)		18,2	19,4	18,9	-	-	-
Ensemble des effectifs		2 123	3 390	5 513	38,5	61,5	100,0

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » est supérieur à 93 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2018 (situation observée au 1^{er} janvier 2017) pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE*.

► Les établissements passés aux RCE, ou à gestion comparable, (au nombre de 108 au 1^{er} janvier 2017) effectuent, depuis 2015, leur déclaration directement auprès du FIPHFP sur l'ensemble de leurs effectifs. S'agissant des établissements non passés aux RCE (au nombre de 54 au 1^{er} janvier 2017), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sur plafond Etat pour lesquels la déclaration auprès du FIPHFP est faite par la DGRH du ministère (les établissements non RCE effectuent leur propre déclaration auprès du FIPHFP pour leurs personnels rémunérés sur budget établissement).

► 5 318 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 195 BOE l'ont été pour les établissements non RCE.

► *Hors réseau des œuvres universitaires et scolaires.

61,5 % des 5 513 agents déclarés «travailleurs handicapés» dans l'enseignement supérieur sont des femmes ; ce ratio est en progression constante depuis 5 ans (56,6 % en 2014).

Parmi les travailleurs handicapés recensés, les agents titulaires de la catégorie C sont toujours les plus nombreux avec un ratio de 43,3 %, alors que les agents de catégorie C représentent seulement 19,4 % de l'ensemble

des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur (ou bien 41,9 % si l'on prend comme référence uniquement la population BIATSS).

Depuis 4 ans, il convient néanmoins de noter une baisse progressive des agents de catégorie C en situation de handicap alors que la proportion d'agents non titulaires reste stable (18,9 % en 2017).

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par filière et ventilés par sexe

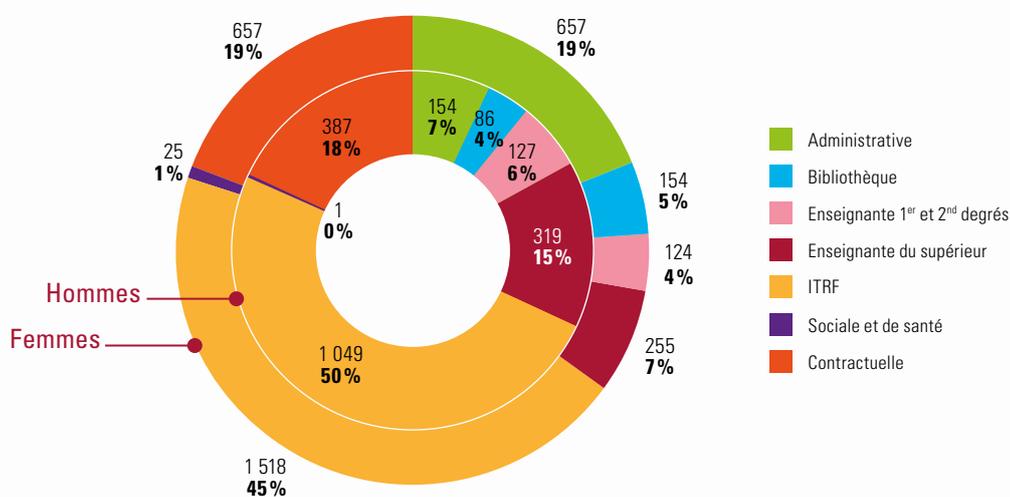
Tableau 1.43

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	154	657	811	19,0	81,0
poids de la filière/total (%)	7,3	19,4	14,7	-	-
Filière des bibliothèques	86	154	240	35,8	64,2
poids de la filière/total (%)	4,1	4,5	4,4	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	127	124	251	50,6	49,4
poids de la filière/total (%)	6,0	3,7	4,6	-	-
Filière enseignante du supérieur	319	255	574	55,6	44,4
poids de la filière/total (%)	15,0	7,5	10,4	-	-
Filière ITRF	1 049	1 518	2 567	40,9	59,1
poids de la filière/total (%)	49,4	44,8	46,6	-	-
Filière sociale et de santé	1	25	26	3,8	96,2
poids de la filière/total (%)	0,0	0,7	0,5	-	-
Agents contractuels	387	657	1044	37,1	62,9
poids des contractuels/total (%)	18,2	19,4	18,9	-	-
Ensemble des effectifs	2 123	3 390	5 513	38,5	61,5
dont% de titulaires	81,8	80,6	81,1	-	-

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » est supérieur à 93 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2018 pour l'ensemble des établissements RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2017).

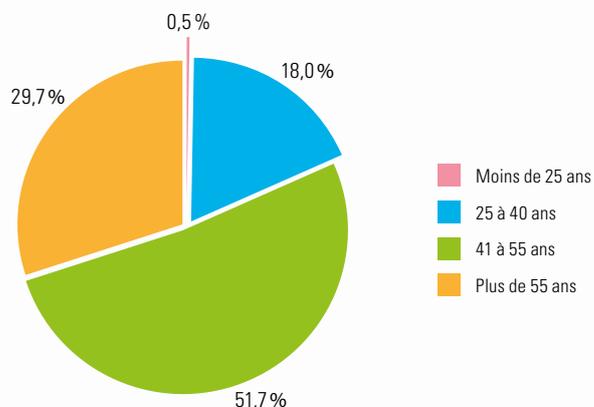
46,6% des agents titulaires déclarés «travailleurs handicapés» appartiennent à la filière ITRF (le poids des titulaires de cette filière est de 21 % de l'ensemble des effectifs titulaires et non titulaires de l'enseignement supérieur hors personnels «ouvriers»), alors que les filières «sociale et de santé» et «bibliothèques» sont les moins représentées (avec seulement 0,5% et 4,4% des effectifs recensés).

Figure 1.39 - Les effectifs de «travailleurs handicapés» répartis par filière et selon le sexe



► Répartition des agents déclarés «travailleurs handicapés» par tranche d'âge

Figure 1.40



► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » est supérieur à 93%. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2018 pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2017).

► % des effectifs cumulés de «travailleurs handicapés» titulaires et non titulaires

La tranche d'âge la plus représentée chez les «travailleurs handicapés» est celle des 41-55 ans avec près de 52 % des effectifs déclarés. Toutefois, on observe une augmentation régulière de la tranche des 25-40 ans depuis 2014 (passage de 15,4 % à 18 % en 2018).

► Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés » rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)

Tableau 1.44 - Établissements RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »	1 405	2 021	2 495	2 975	3 265	4 334	4 862	5 318
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur	150 012	153 076	153 781	157 307	140 807	162 053	168 969	170 233
Calcul du ratio (en %)	0,94	1,32	1,62	1,89	2,32	2,67	2,88	3,12

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► *Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année N + 1.

► A partir de 2015, le taux tient compte des nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE; l'assiette est élargie à l'ensemble des effectifs de chaque établissement (personnels rémunérés sur plafond Etat + personnels rémunérés sur ressources propres). Le périmètre des établissements RCE, ou à gestion comparable, comptabilisés dans l'enquête est de 108 établissements au 1^{er} janvier 2017.

Tableau 1.45 - Établissements non RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*
Nombre d'agents déclarés « travailleurs handicapés »					140	186	189	195
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur					7 941	7 121	7 206	7 239
Calcul du ratio (en %)					1,76	2,61	2,62	2,69

► Source : Enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de l'enquête « recensement » est supérieur à 93 % des établissements. Les données sont celles de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectuée en 2018 pour l'ensemble des établissements (situation observée au 1^{er} janvier 2017).

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► *Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année N + 1. Pour les établissements non RCE, l'assiette porte uniquement sur les agents rémunérés sur plafond Etat. Le périmètre des établissements non RCE comptabilisés dans l'enquête est de 54 établissements au 1^{er} janvier 2017.

Si l'obligation légale de 6 % reste l'objectif à atteindre, une progression régulière du taux d'emploi direct des « travailleurs handicapés » est constatée. Le taux direct 2017 s'élève à 3,12 % pour les établissements RCE et à 2,69 % pour les établissements non RCE. 22 % de personnels en plus se sont déclarés auprès de leur établissement entre 2015 et 2017.

Le taux légal des établissements (= taux direct majoré par les dépenses consacrées au handicap) est obligatoirement supérieur; il est calculé par le FIPHFP pour les établissements RCE, ainsi que pour les établissements non RCE mais uniquement pour leurs personnels rémunérés sur budget propre.

Recrutement de travailleurs handicapés en 2017

► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Tableau 1.46 - Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	5	13	18	27,8	72,2
poids de la filière/total (%)	14,7	14,9	14,9	-	-
Filière des bibliothèques	1	5	6	16,7	83,3
poids de la filière/total (%)	2,9	5,7	5,0	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	1	1	2	50,0	50,0
poids de la filière/total (%)	2,9	1,1	1,7	-	-
Filière enseignante du supérieur	1	0	1	100,0	0,0
poids de la filière/total (%)	2,9	0,0	0,8	-	-
Filière ITRF	26	68	94	27,7	72,3
poids de la filière/total (%)	76,5	78,2	77,7	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	0,0	0,0
poids de la filière/total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	34	87	121	28,1	71,9

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» est supérieur à 88 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions postulées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont fait la preuve de leur aptitude professionnelle. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs.

Tableau 1.47 - Recrutements par concours

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	0	2	2	0,0	100,0
poids de la filière/total (%)	0,0	12,5	8,7	-	-
Filière des bibliothèques	0	1	1	0,0	100,0
poids de la filière/total (%)	0,0	6,3	4,3	-	-
Filière enseignante des 1 ^{er} et 2 nd degrés	0	0	0	0,0	0,0
poids de la filière/total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière enseignante du supérieur	1	2	3	33,3	66,7
poids de la filière/total (%)	14,3	12,5	13,0	-	-
Filière ITRF	6	11	17	35,3	64,7
poids de la filière/total (%)	85,7	68,8	73,9	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	0,0	0,0
poids de la filière/total (%)	0,0	0,0	0,0	-	-
Ensemble	7	16	23	30,4	69,6

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» est supérieur à 88 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Ce tableau prend en compte les recrutements d'agents titularisables, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui ont déclaré leur handicap au moment des épreuves pour pouvoir bénéficier d'un aménagement ou qui ont présenté un justificatif au moment de leur affectation pour bénéficier éventuellement d'un aménagement de poste.

Les modes de recrutement de «travailleurs handicapés» des deux tableaux ci-dessus mettent en évidence une prédominance des recrutements dans la filière ITRF qui ne cessent de croître et atteignent des taux de l'ordre de 75 % que ce soit au titre du décret du 25 août 1995 que par concours, au détriment de la filière administrative.

Les recrutements dans la filière «bibliothèque» diminuent depuis trois ans et sont inexistantes dans la filière «santé et sociale». Près de 72 % des personnes recrutées par la voie contractuelle sont des femmes et près de 70 % pour celles rentrées par concours (contre respectivement 67 % et 66 % en 2016).

Tableau 1.48 - Recrutements au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	13	9	22	59,1	40,9
B	8	13	21	38,1	61,9
C	26	58	84	31,0	69,0
Ensemble	47	80	127	37,0	63,0

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » est supérieur à 88 % des établissements. Depuis 2016, l'enquête est réalisée en décembre et couvre une année civile complète.

► Les données concernent les recrutements de contractuels au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984. Elles ne sont pas disponibles par filière.

Tableau 1.49 - Recrutements de doctorants contractuels

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	26	17	43	60,5	39,5

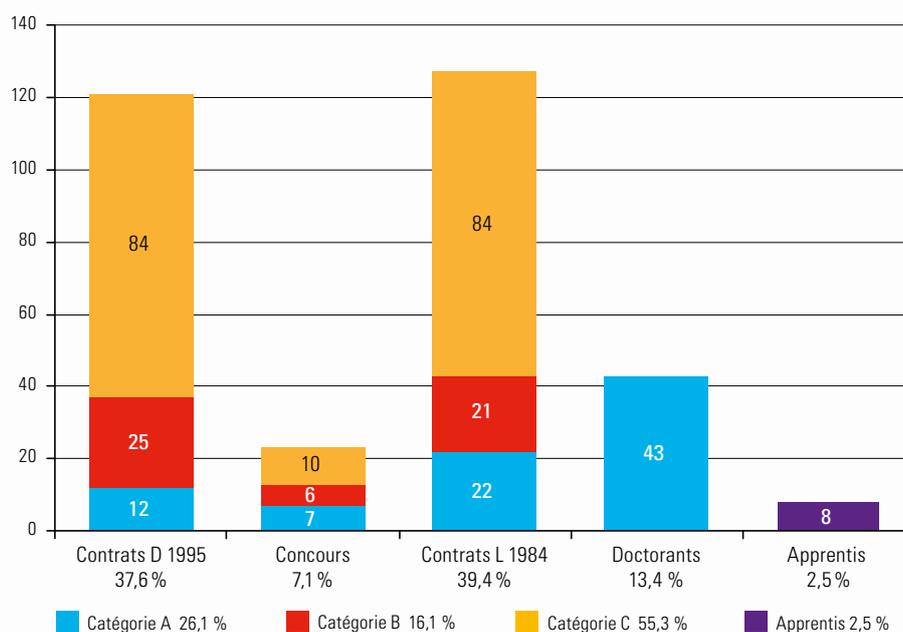
Tableau 1.50 - Recrutements d'apprentis

	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
	6	2	8	75,0	25,0

Sur les 127 agents contractuels BIATSS recrutés en 2017 (contre 106 en 2016), 84 l'ont été en catégorie C, ce qui représente 66 % de ces recrutements (contre 62 % en 2016, 73 % en 2015 et 81 % en 2014) ; la progression observée en 2016 sur les recrutements de contractuels des catégories A et B n'a pas été confirmée.

A ces contractuels qui relèvent des dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, s'ajoutent 43 doctorants contractuels (contre 34 en 2016) et 8 apprentis qui relèvent de dispositifs particuliers. Sur ces 8 apprentis, 2 ont été recrutés au niveau V (CAP, BEP), 1 au niveau IV (Bac), 3 au niveau III (BTS, DUT...) et 2 au niveau I (Master...).

Figure 1.41 - Effectifs de « travailleurs handicapés » recrutés par type de contrat et ventilés par catégorie statutaire



► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et par sexe

Tableau 1.51

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutement au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995				
		Effectif par sexe		Ensemble	%	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	Assistant ingénieur	2	3	5	40,0	60,0
	Attaché d'administration de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire	0	0	0	-	-
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	-	-
	Conservateur des bibliothèques	0	0	0	-	-
	Enseignant du primaire	0	0	0	-	-
	Enseignant du secondaire	1	1	2	50,0	50,0
	Enseignant du supérieur	1	0	1	100,0	0,0
	Infirmier (Infenes)	0	0	0	-	-
	Ingénieur d'études	3	1	4	75,0	25,0
	Ingénieur de recherche	0	0	0	-	-
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-
	S/Total de la catégorie	7	5	12	58,3	41,7
Poids de la catégorie/Total général (%)		20,6	5,7	9,9	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	0	2	2	0,0	100,0
	Secrétaire administratif (Saenes)	0	2	2	0,0	100,0
	Technicien de recherche et formation	5	16	21	23,8	76,2
	S/Total de la catégorie	5	20	25	20,0	80,0
Poids de la catégorie/Total général (%)		14,7	23,0	20,7	-	-
C	Adjoint administratif des adm. de l'État (Adjaenes)	5	11	16	31,3	68,8
	Adjoint technique de recherche et formation	16	48	64	25,0	75,0
	Magasinier des bibliothèques	1	3	4	25,0	75,0
	S/Total de la catégorie	22	62	84	26,2	73,8
Poids de la catégorie/Total général (%)		64,7	71,3	69,4	-	-
Ensemble des recrutements		34	87	121	28,1	71,9

► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le taux de retour de l'enquête «recrutement» est supérieur à 88 % des établissements.

1. Les recrutements TH considérés ne prennent pas en compte les 127 recrutements (47 hommes et 80 femmes) effectués au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, ni les 43 doctorants contractuels (26 hommes et 17 femmes), ni les 8 apprentis (6 hommes et 2 femmes), dont les données recensées ne permettent pas la ventilation par corps. Par ailleurs, ces recrutements n'entrent pas dans le cadre des corps ayant vocation à être titularisés.

► Ce tableau prend en compte :

- les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions postulées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et sont titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leur aptitude professionnelle. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné ou du conseil académique pour les enseignants-chercheurs ;

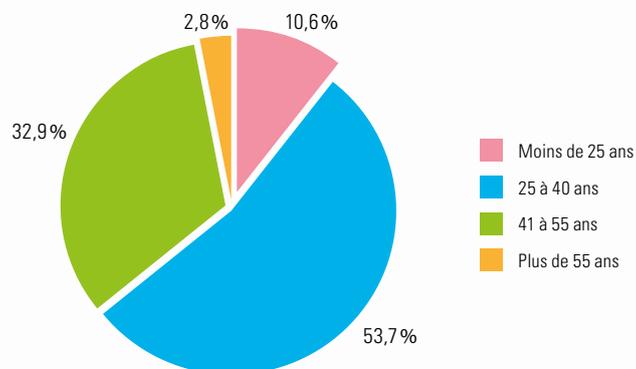
- les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre des concours externes ou internes qui ont fait connaître leur handicap au moment de leur inscription au concours pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves ou qui ont produit un justificatif lors de leur affectation pour bénéficier éventuellement d'un aménagement de poste.

Recrutement par concours					Poids des effectifs ventilés par sexe sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des recrutements « TH » en % ¹
Effectif par sexe		Ensemble	%		Hommes	Femmes	
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes			
2	1	3	66,7	33,3	50,0	50,0	5,6
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	50,0	50,0	1,4
1	2	3	33,3	66,7	50,0	50,0	2,8
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	1	1	0,0	100,0	60,0	40,0	3,5
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
3	4	7	42,9	57,1	52,6	47,4	13,2
42,9	25,0	30,4	-	-	24,4	8,7	-
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	0,0	100,0	1,4
0	1	1	0,0	100,0	0,0	100,0	2,1
1	4	5	20,0	80,0	23,1	76,9	18,1
1	5	6	16,7	83,3	19,4	80,6	21,5
14,3	31,3	26,1	-	-	14,6	24,3	-
0	1	1	0,0	100,0	29,4	70,6	11,8
3	5	8	37,5	62,5	26,4	73,6	50,0
0	1	1	0,0	100,0	20,0	80,0	3,5
3	7	10	30,0	70,0	26,6	73,4	65,3
42,9	43,8	43,5	-	-	61,0	67,0	-
7	16	23	30,4	69,6	28,5	71,5	100,0

Sur les 144 recrutements recensés d'agents handicapés ayant vocation à être titularisés, 94 personnes sont en catégorie C, ce qui représente un ratio de 65%. Une progression des recrutements en catégorie A est confirmée avec 13% en 2017 contre 11% en 2016 et 7% en 2015. La proportion de femmes reste très importante avec plus de 71% alors qu'elles représentaient déjà 67% en 2016 et 68% en 2015.

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge

Figure 1.42

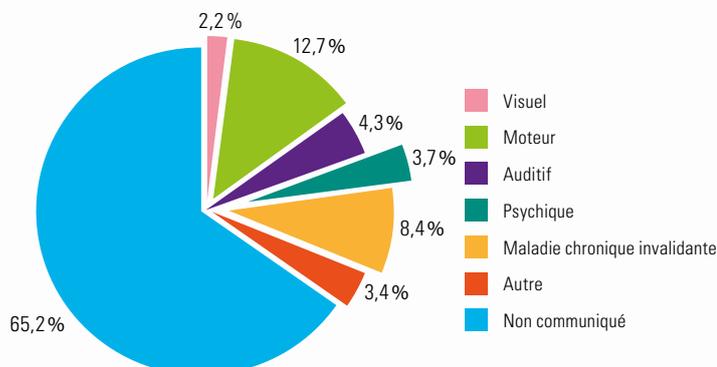


► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » est supérieur à 88 % des établissements.
 ► Cet indicateur porte sur l'ensemble des recrutements effectués de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels et d'apprentis.

La tranche d'âge la plus représentée dans le recrutement de « travailleurs handicapés » en 2017 est celle des 25-40 ans qui approche les 54 % des effectifs déclarés. En trois ans, un rajeunissement des recrutements est constaté avec une nette augmentation de cette tranche (+ 12 points par rapport à 2015) en raison, notamment, de l'ouverture des recrutements à de nouvelles catégories de personnels (doctorants, apprentis...).

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap

Figure 1.43



► Source : Enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le taux de retour de l'enquête « recrutement » est supérieur à 88 % des établissements.
 ► Cet indicateur porte sur les recrutements effectués de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels et d'apprentis.
 Il convient de signaler que certaines personnes peuvent être porteuses de handicaps multiples mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

► Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutements dans les filières BIATSS (ratio)

Tableau 1.52

En 2013	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	25	1	63	1	90
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	343	150	1 671	10	2 174
Calcul du ratio	6,79	0,66	3,63	9,09	3,98

Tableau 1.53

En 2014	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	22	4	73	0	99
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	374	126	1 618	18	2 136
Calcul du ratio	5,56	3,08	4,32	0,00	4,43

Tableau 1.54

En 2015	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	40	5	90	1	136
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	361	129	1 882	24	2 396
Calcul du ratio	9,98	3,73	4,56	4,00	5,37

Tableau 1.55

En 2016	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : période 1 ^{er} oct. 2015 au 31 déc. 2016*	29	8	115	0	152
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : seule année 2016*	20	7	93	0	120
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	433	140	1 901	15	2 489
Calcul du ratio pour la seule année 2016*	4,42	4,76	4,66	0,00	4,60

Tableau 1.56

En 2017	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 : période 1 ^{er} janv 2017 au 31 déc 2017	18	6	94	0	118
Ensemble des agents titulaires BIATSS recrutés par concours	388	188	1 791	12	2 379
Calcul du ratio pour la seule année 2016*	4,43	3,09	4,99	0,00	4,73

► Sources : MIPH et bureau DGRH C1-1 (Annuaire des personnels dont extraction de juin 2018 de l'occupation des emplois, et bureaux de gestion notamment pour les personnels de la filière des bibliothèques). Dans les recrutements classiques sont intégrés les recrutements par concours externe, interne, unique, sur titre, direct et les PACTE.

► Le ratio se calcule de la façon suivante : nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 rapporté au total des recrutements BIATSS (recrutements au titre des BOE et recrutements par concours).

► *En 2016, l'enquête réalisée par la MIPH a été volontairement décalée dans le temps afin de couvrir, désormais, une année civile complète. Pour cette année intermédiaire, le tableau présente l'année 2016 seule et l'année 2016 y compris dernier trimestre 2015, non comptabilisé l'année précédente. En revanche, le calcul du ratio est présenté uniquement sur les recrutements de l'année 2016.

Depuis 2013, la part des agents BIATSS recrutés dans l'enseignement supérieur, au titre du décret de 1995, est passée de 3,98 % à 4,73 %. L'ensemble des recrutements BIATSS observé s'entend hors procédure de détachements ou d'intégrations.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

► Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade

Tableau 1.57

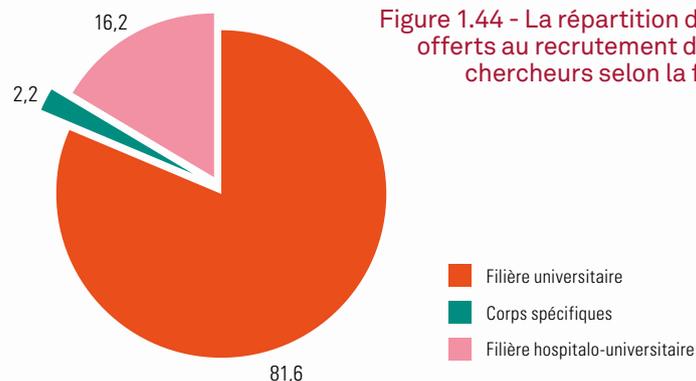
Filière	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours unique
Filière universitaire	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	0
	PR de 1 ^{re} classe	5
	PR de 2 ^e classe	790
	Maître de conférences de classe normale	1 254
	Total des postes offerts de la filière	2 049
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	81,6
Corps spécifiques	Astronome de 2 ^e classe	6
	Physicien de 2 ^e classe	4
	Astronome adjoint de classe normale	7
	Physicien adjoint de classe normale	3
	DIRH de 2 ^e classe	6
	MCFH de classe normale	3
	DIRP de 2 ^e classe	10
	MCFP de classe normale	0
	PRCM de classe normale	6
	Professeur du Collège de France	3
	PRMU de 2 ^e classe	2
	MCMU de classe normale	4
	Total des postes offerts de la filière	54
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	2,2
Filière hospitalo-universitaire	PUPH de 2 ^e classe	194
	PUPHO de 2 ^e classe	10
	PUPHP de 2 ^e classe	9
	PRMG de 2 ^e classe	2
	MCPH de 2 ^e classe	157
	MCPHO de 2 ^e classe	16
	MCPHP de 2 ^e classe	14
	MCMG de 2 ^e classe	6
	Total des postes offerts de la filière	408
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	16,2
Ensemble des postes Enseignants-Chercheurs offerts	2 511	

Les postes d'enseignants-chercheurs de la filière universitaire, proposés au recrutement en 2017, représentent plus de quatre postes sur cinq ; ceux offerts au recrutement des corps spécifiques dépassent juste les 2%.

► Sources : Base ATRIA 2017.

► Applications Antée pour « la session synchronisée » et Fidis pour « le fil de l'eau » (GALAXIE) dans le cadre des recrutements des enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.



► Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement

Figure 1.45 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)

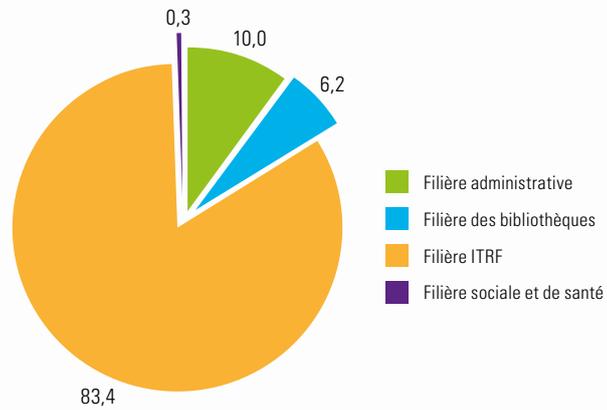


Figure 1.46 - La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement

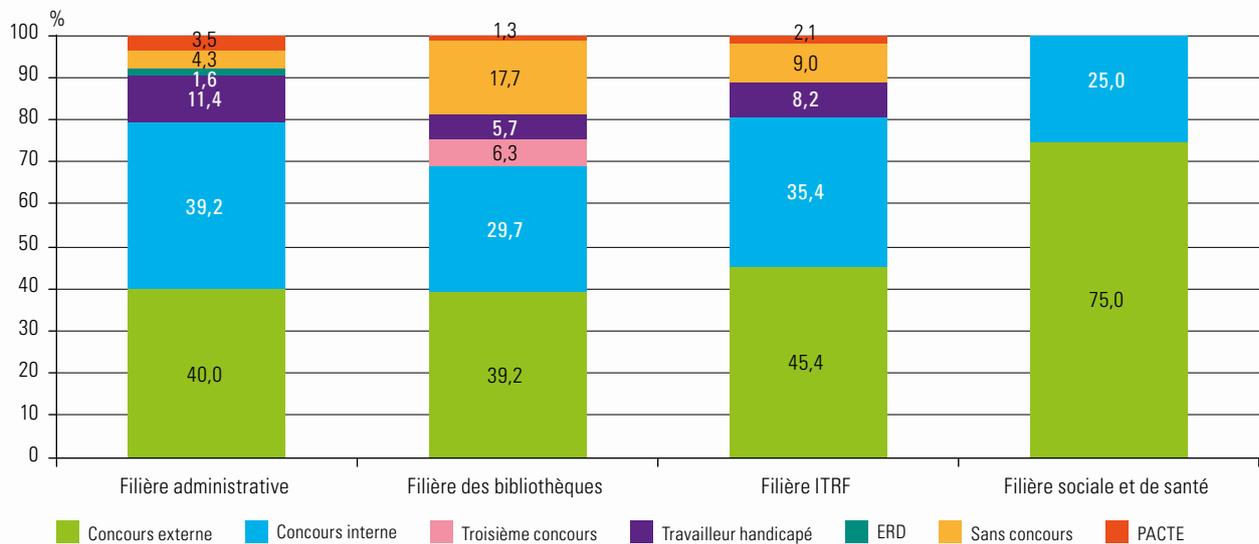


Tableau 1.58

Filière	Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	14	4	
	B	Saenes classe supérieure	4	2	
		Saenes classe normale	38	39	
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	46	55	
		Adjoint administratif			
	Total des postes offerts de la filière			102	100
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			40,0	39,2	0,0
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	13	6	10
		Bibliothécaire	9	7	
	B	Bibas classe supérieure	5	4	
		Bibas classe normale	18	17	
	C	MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	17	13	
		MAG des bibliothèques			
Total des postes offerts de la filière			62	47	10
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			39,2	29,7	6,3
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche hors classe			
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	5		
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	86	45	
		Ingénieur d'études classe normale	289	134	
		Assistant ingénieur	152	151	
	B	TECHRF classe supérieure	2	2	
		TECHRF classe normale	328	285	
	C	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	101	133	
		Adjoint technique de RF			
	Total des postes offerts de la filière			963	750
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			45,4	35,4	0,0
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		1	
		Infirmier (Infenes) classe normale	4		
	B	Assistant de service social AE	2	1	
	Total des postes offerts de la filière			6	2
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			75,0	25,0	0,0
Ensemble des postes BIATSS offerts			1 133	899	10
Postes par nature de recrutement/Ensemble des postes BIATSS (en %)			44,6	35,4	0,4

► Source : Base ATRIA 2017.

► *ERD : Emploi réservé défense; PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat.

► Pour les attachés d'administration de l'Etat, le volume de postes au concours externe correspond à celui des postes offerts au titre des IRA, pour les infirmiers à celui du concours unique; pour les conservateurs des bibliothèques, le volume au titre du 3^e concours correspond à celui des Chartistes. Les postes de travailleur handicapé sont offerts au recrutement dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (5^e session en 2017), ne sont pas intégrés dans cet indicateur; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

Plus de 4 postes BIATSS sur 5 offerts au recrutement en 2017, sont des postes de la filière ITRF.

Travailleur handicapé	ERD*	Sans concours	PACTE*	Total	Part/Total des postes (en %)
				18	0,7
				6	0,2
3	2			82	3,2
	2			103	4,1
26		11	9	46	1,8
29	4	11	9	255	10,0
11,4	1,6	4,3	3,5	100,0	-
				29	1,1
				16	0,6
				9	0,4
4				39	1,5
				30	1,2
5		28	2	35	1,4
9	0	28	2	158	6,2
5,7	0,0	17,7	1,3	100,0	-
				0	0,0
				5	0,2
1				132	5,2
11				434	17,1
7				310	12,2
				4	0,2
41				654	25,7
33				267	10,5
80		190	44	314	12,4
173	0	190	44	2 120	83,4
8,2	0,0	9,0	2,1	100,0	-
				1	0,0
				4	0,2
				3	0,1
0	0	0	0	8	0,3
0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	-
211	4	229	55	2 541	100,0
8,3	0,2	9,0	2,2	100,0	-

La part du concours externe dans le recrutement reste majeure (44,6% des postes offerts), à l'exception de la filière administrative où la part est quasi égale à celle du concours interne. La part des concours internes est de 35,4 % des postes offerts.

Les postes de travailleur handicapé concernent essentiellement les filières administrative et ITRF et représentent 8,3 % des postes BIATSS offerts.

► Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)

Figure 1.47 - Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)

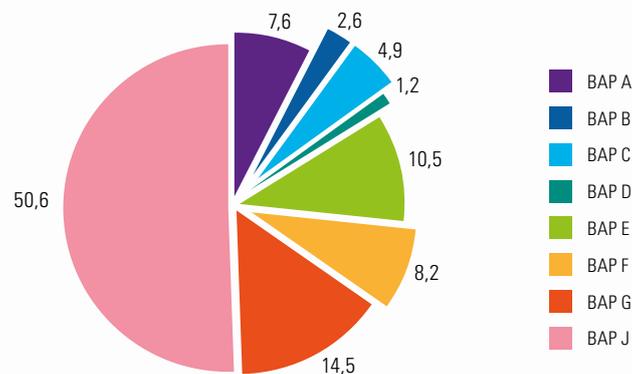


Figure 1.48 - La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps

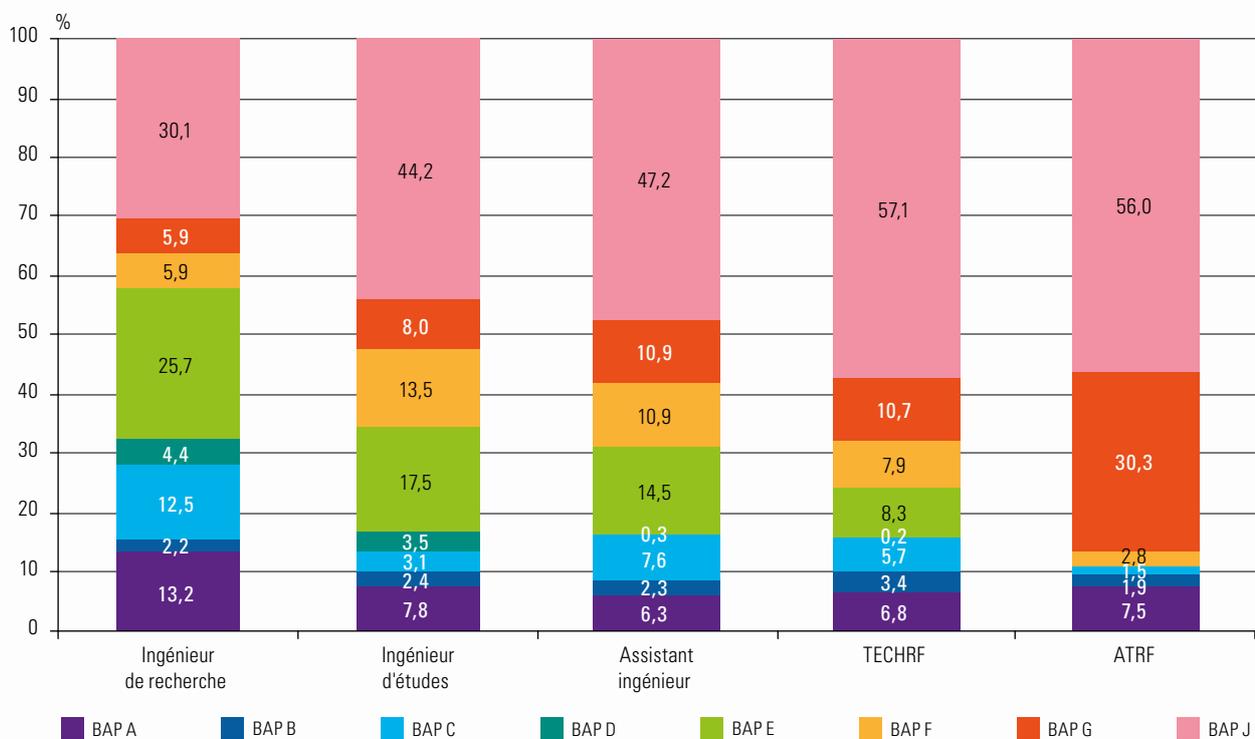


Tableau 1.59

Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/ Branche d'activité professionnelle	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total de postes
A	Ingénieur de recherche hors classe									0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe					2		2	1	5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	18	3	17	6	33	8	6	40	131
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	13,2	2,2	12,5	4,4	25,7	5,9	5,9	30,1	100,0
	Ingénieur d'études classe normale	33	10	13	15	74	57	34	187	423
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	7,8	2,4	3,1	3,5	17,5	13,5	8,0	44,2	100,0
	Assistant ingénieur	19	7	23	1	44	33	33	143	303
Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	6,3	2,3	7,6	0,3	14,5	10,9	10,9	47,2	100,0	
B	TECHRF classe supérieure					1	2		1	4
	TECHRF classe normale	42	21	35	1	50	47	66	351	613
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	6,8	3,4	5,7	0,2	8,3	7,9	10,7	57,1	100,0
C	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	28	5	4			10	53	134	234
	Adjoint technique de RF	7	4	3			3	89	128	234
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	7,5	1,9	1,5	0,0	0,0	2,8	30,3	56,0	100,0
Ensemble des postes ITRF offerts		147	50	95	23	204	160	283	985	1 947
Postes par BAP/Ensemble des postes (en %)		7,6	2,6	4,9	1,2	10,5	8,2	14,5	50,6	100,0

► Source : Base COLORITARF 2017.

► Le volume de la ventilation par BAP des postes offerts d'ITRF diffère de l'indicateur des postes BIATSS proposés au recrutement car l'ensemble des postes « travailleur handicapé » ne sont plus colorés en BAP et en emplois-types.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (5^e session en 2017), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

► Dénomination des BAP : BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ; BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; BAP J - Gestion et pilotage

La moitié des postes offerts aux recrutements en 2017 dans les différents corps de la filière ITRF concerne la BAP J « Gestion et pilotage » alors que cette BAP ne concentre que 37,6 % des effectifs au sein de la filière ITRF. Cependant le poids de cette BAP est beaucoup plus prégnant pour les corps de catégorie B et C (57,1 % et 56 % des postes) que pour les corps de catégorie A, IGR et IGE (30,1 % et 44,2 % des postes) pour lesquels des recrutements se font également fortement dans la BAP E « Informatique, statistiques et calcul scientifique » (25,7 % et 17,5 %), mais aussi tout particulièrement pour les IGR dans les BAP à vocation scientifique (A et C principalement).

La BAP G « Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention » représente la seconde BAP en volume de postes proposés aux recrutements en 2017 (14,5 %). Néanmoins pour cette BAP, le volume de postes précité est inférieur de 7,4 points par rapport à son poids dans les effectifs de titulaires. Pour les autres BAP, le volume de postes offerts aux recrutements est globalement en corrélation avec leurs effectifs de titulaires.

Par ailleurs, 44,3 % des postes offerts aux recrutements en 2017 au sein de la filière ITRF relèvent des corps de la catégorie A alors que le poids de celle-ci au sein de la population des titulaires est de 34,6 % ; à l'inverse pour la catégorie C, on dénombre 24 % de postes proposés aux recrutements pour un poids de 39 % parmi les titulaires.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.49 - Le taux de recrutement des enseignants-chercheurs par corps selon la modalité de recrutement

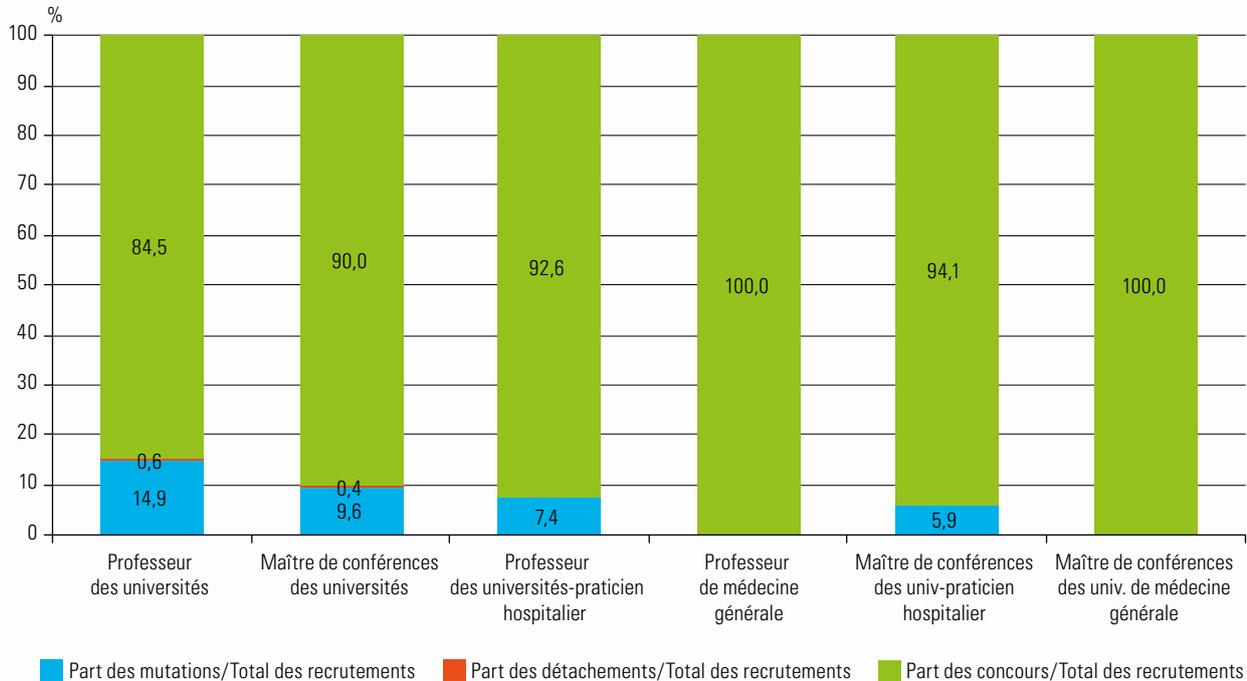


Tableau 1.60

Filière	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut (en %)
		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	72	35	107	32,7	14,9
	Maître de conférences des universités	49	65	114	57,0	9,6
	Total des recrutements de la filière	121	100	221	45,2	11,6
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	54,8	45,2	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	14	1	15	6,7	7,4
	Professeur de médecine générale					
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	6	5	11	45,5	5,9
	Maître de conférences des univ. de médecine générale					
	Total des recrutements de la filière	20	6	26	23,1	6,5
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	76,9	23,1	-	-	-	
Ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs		141	106	247	42,9	10,7
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		57,1	42,9	-	-	-

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

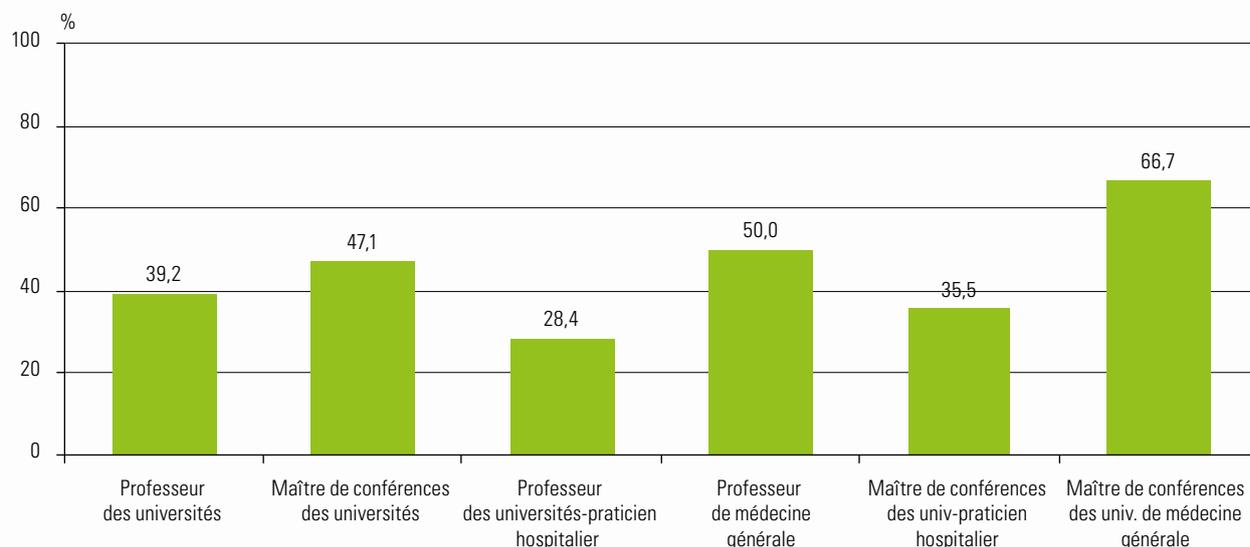
► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir, selon la filière, environ 88 à 93 % des postes alors que la mutation ne représente qu'entre 6,5 et 11,6 % du recrutement. La part des détachements reste mineure, avec 0,5 % des emplois pourvus par ce moyen dans la filière universitaire.

Si la place des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs est de 42 %, elle se situe globalement entre 28 et 39 % dans le corps des professeurs et entre 35 et 47 % dans le corps des maîtres de conférences.

Figure 1.50 - Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps



Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recru- tement	Part des femmes (en %)
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)			
3	1	4	25,0	0,6	360	245	605	40,5	84,5	716	39,2
5	0	5	0,0	0,4	574	495	1 069	46,3	90,0	1 188	47,1
8	1	9	11,1	0,5	934	740	1 674	44,2	87,9	1 904	44,2
88,9	11,1	-	-	-	55,8	44,2	-	-	-	-	-
					132	57	189	30,2	92,6	204	28,4
					1	1	2	50,0	100,0	2	50,0
					114	61	175	34,9	94,1	186	35,5
					2	4	6	66,7	100,0	6	66,7
					249	123	372	33,1	93,5	398	32,4
-	-	-	-	-	66,9	33,1	-	-	-	-	-
8	1	9	11,1	0,4	1 183	863	2 046	42,2	88,9	2 302	42,1
88,9	11,1	-	-	-	57,8	42,2	-	-	-	-	-

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)

Tableau 1.61

Filière	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	795	716	90,1
	Maître de conférences des universités	1 254	1 188	94,7
	Total des postes de la filière	2 049	1 904	92,9
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	213	204	95,8
	Professeur de médecine générale	2	2	100,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	187	186	99,5
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	6	6	100,0
	Total des postes de la filière	408	398	97,5
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités*	37	27	73,0
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités*	17	17	100,0
	Total des postes de la filière	54	44	81,5
Ensemble des recrutements enseignants-chercheurs		2 511	2 346	93,4

► Sources : Bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU).

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► *Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

► *Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

93,4 % des postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement en 2017 sont pourvus et c'est dans la filière hospitalo-universitaire que le taux est le plus élevé (97,5 %).

► Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)

Tableau 1.62 - Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	141	357	326	683	2,5	2,3	4,8
Sciences économiques et de gestion	155	388	365	753	2,5	2,4	4,9
Langues et littératures	170	557	1 134	1 691	3,3	6,7	9,9
Sciences humaines	216	1 408	1 579	2 987	6,5	7,3	13,8
Mathématiques et informatique	130	845	282	1 127	6,5	2,2	8,7
Physique	13	201	64	265	15,5	4,9	20,4
Chimie	41	290	185	475	7,1	4,5	11,6
Sciences de la terre	22	124	72	196	5,6	3,3	8,9
Sciences de l'ingénieur	131	684	234	918	5,2	1,8	7,0
Biologie et biochimie	80	348	400	748	4,4	5,0	9,4
Interdisciplinaire	120	483	581	1 064	4,0	4,8	8,9
Théologie	3	7	8	15	2,3	2,7	5,0
Pharmacie	32	133	134	267	4,2	4,2	8,3
Total	1 254	4 723*	4 311*	9 034*	3,8	3,4	7,2

► Sources : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2017.

► *Les nombres 4 723, 4 311 et 9 034 ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de MCF ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 9 034 candidats ont déposé 47 569 candidatures soit près de 38 candidatures par poste.

En 2017, sur les 1 254 emplois publiés au recrutement de MCF, 9 034 candidats ont déposé 47 569 dossiers de candidature ; le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est de 7,2. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un groupe de discipline

à l'autre ; cependant il faut rappeler qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. Néanmoins, on constate que le taux de pression est le plus bas dans les disciplines juridiques et le plus haut en physique, en chimie et en sciences humaines.

Tableau 1.63 - Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/ Nombre de postes		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Droit et science politique	76	63	52	115	0,8	0,7	1,5
Sciences économiques et de gestion	89	107	79	186	1,2	0,9	2,1
Langues et littératures	108	136	157	293	1,3	1,5	2,7
Sciences humaines	131	245	185	430	1,9	1,4	3,3
Mathématiques et informatique	73	324	73	397	4,4	1,0	5,4
Physique	21	13	76	89	0,6	3,6	4,2
Chimie	28	93	31	124	3,3	1,1	4,4
Sciences de la terre	13	38	13	51	2,9	1,0	3,9
Sciences de l'ingénieur	77	218	42	260	2,8	0,5	3,4
Biologie et biochimie	39	66	39	105	1,7	1,0	2,7
Interdisciplinaire	42	69	37	106	1,6	0,9	2,5
Théologie	1	2	0	2	2,0	0,0	2,0
Pharmacie	9	14	7	21	1,6	0,8	2,3
Total	707	1 349*	686*	2 035*	1,8	0,9	2,9

► Sources : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2017, hors art 46.3 et agrégation.

► *Les nombres 1 349, 686 et 2 035 ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats au concours de PR ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 2 035 candidats ont déposé 4 323 candidatures soit plus de 6 candidatures par poste.

Sur les 707 emplois publiés au recrutement de PR, 2 035 candidats ont déposé 4 323 dossiers de candidature ; le taux de pression est de 2,9 pour les postes de PR. Comme pour les MCF, ce taux qui varie d'un groupe

de discipline à l'autre, est le plus bas dans les disciplines juridiques (et en théologie mais il y a très peu de postes). C'est en mathématiques et informatique puis en chimie qu'il est le plus haut.

► Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.51 - La répartition par sexe des recrutements BIATSS selon la modalité de recrutement et la catégorie statutaire

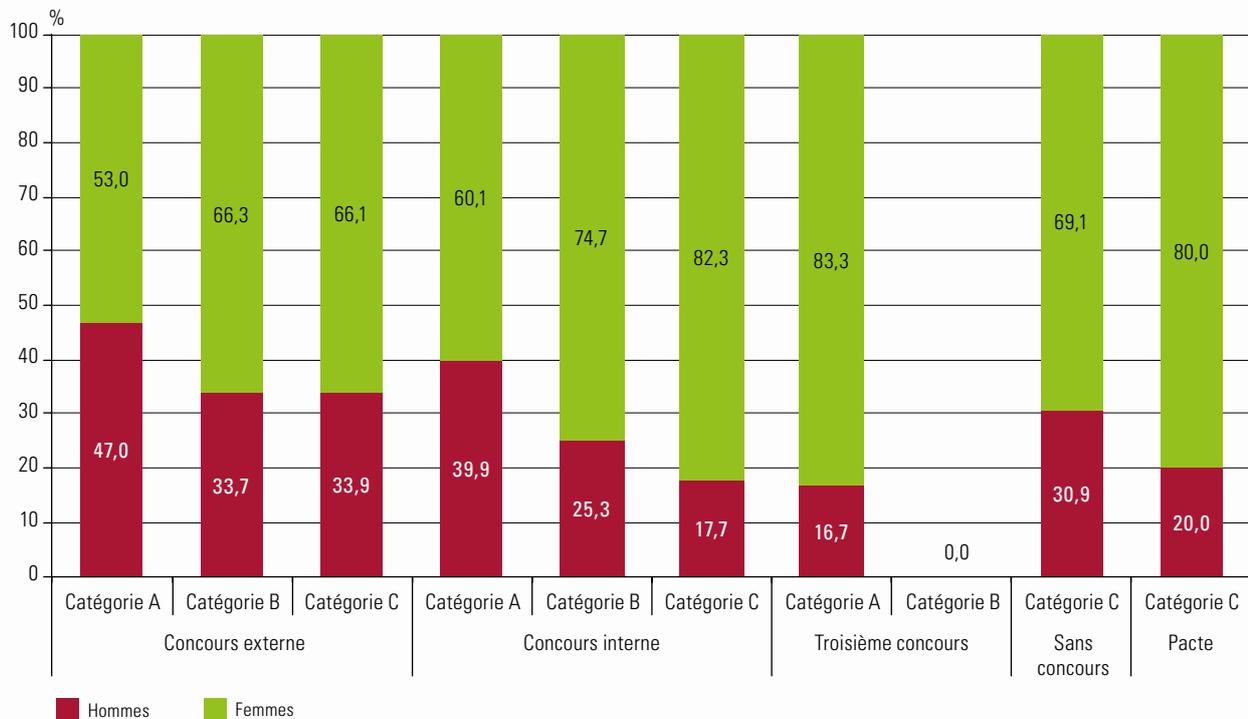


Figure 1.52 - Le taux de féminisation des recrutements BIATSS selon la filière et le corps

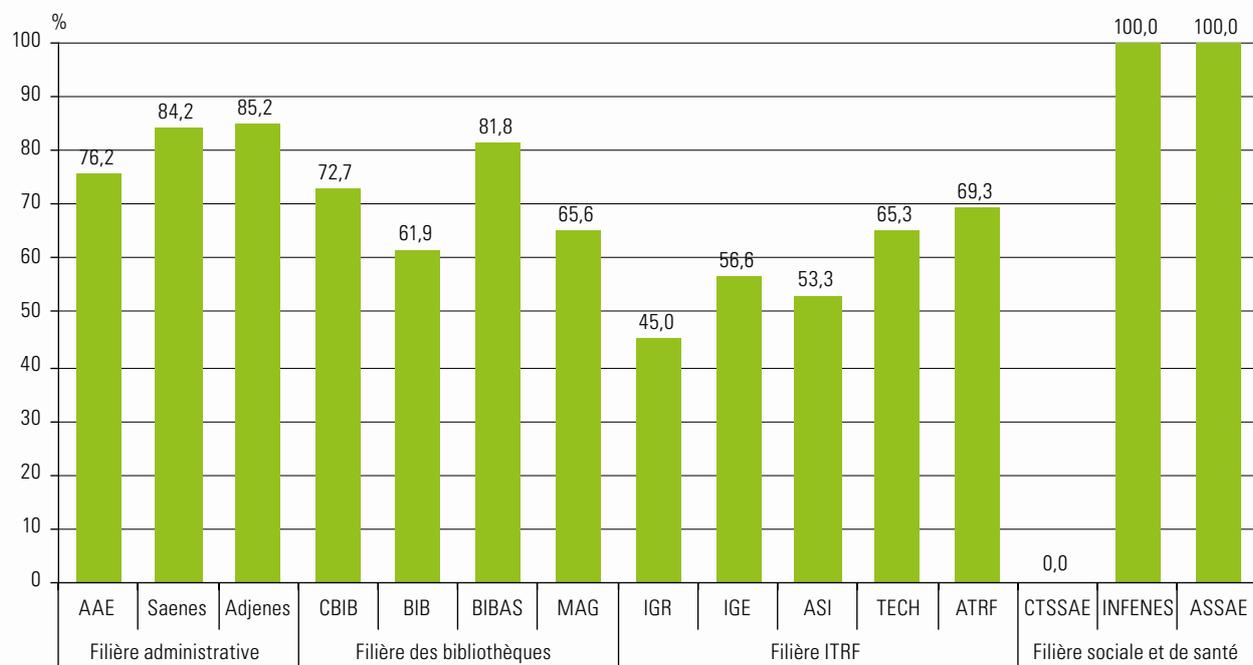


Tableau 1.64

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours externe			Concours interne		
			H	F	S/Total	H	F	S/Total
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État		1	1	5	15	20
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	14	58	72	11	75	86
	C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	18	59	77	10	100	110
	Total des postes pourvus de la filière		32	118	150	26	190	216
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		21,3	78,7	-	12,0	88,0	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	3	10	13	2	1	3
		Bibliothécaire	6	7	13	2	6	8
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	4	27	31	6	18	24
	C	Magasinier des bibliothèques	6	15	21	6	9	15
	Total des postes pourvus de la filière		19	59	78	16	34	50
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		24,4	75,6	-	32,0	68,0	-
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	43	32	75	18	18	36
		Ingénieur d'études	93	133	226	46	62	108
		Assistant ingénieur	65	47	112	54	89	143
	B	Technicien de recherche et formation	119	181	300	82	198	280
	C	Adjoint technique de recherche et formation	40	51	91	31	110	141
	Total des postes pourvus de la filière		360	444	804	231	477	708
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		44,8	55,2	-	32,6	67,4	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0			0
		Infirmier (Infenes)		7	7			0
	B	Assistant de service social AE		3	3		2	2
	Total des postes pourvus de la filière		0	10	10	0	2	2
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		0,0	100,0	-	0,0	100,0	-
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			411	631	1 042	273	703	976
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			39,4	60,6	-	28,0	72,0	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et juin 2018) et bureaux de gestion notamment pour les personnels de la filière des bibliothèques.

► Périmètre : Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent relever de concours s'étant déroulés en année N-1. Les recrutements par concours unique des infirmiers sont assimilés au concours externe. Pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, on prend en compte les effectifs sortants de l'ENSSIB et affectés à l'issue de la formation dans leur établissement. Pour les attachés d'administration, les entrées par la voie des IRA après l'année de formation, se répartissent entre l'externe et l'interne.

► Les agents handicapés recrutés en 2017 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont mentionnés dans la partie « travailleurs handicapés » du bilan social. Les recrutements au titre des emplois réservés défense ont été neutralisés en raison de leur procédure particulière.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (5^e session en 2017), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « Les agents contractuels BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Sur les 2 379 agents BIATSS nommés en 2017 suite à un concours, 66,7 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population BIATSS titulaire (63,4 %). Si dans la filière « administrative », les femmes représentent 84,3 % des recrutements par concours, elles ne sont que 62,2 % dans la filière ITRF, en raison du taux de féminisation compris entre 45 et 57 % pour les corps de catégorie A (ASI, IGE et IGR) ; ce taux est néanmoins supérieur de 6,1 points à la part des femmes dans la population « ITRF » titulaire (56,1 %).

L'analyse par modalité de concours fait apparaître que les concours externes représentent 43,8 % de l'ensemble des recrutements par concours en 2017.

Troisième concours			Sans concours			PACTE			Total	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total		
		0			0			0	21	76,2
		0			0			0	158	84,2
		0	3	18	21		1	1	209	85,2
0	0	0	3	18	21	0	1	1	388	84,3
-	-	-	14,3	85,7	-	0,0	100,0	-	-	-
1	5	6			0			0	22	72,7
		0			0			0	21	61,9
		0			0			0	55	81,8
		0	19	33	52		2	2	90	65,6
1	5	6	19	33	52	0	2	2	188	70,7
16,7	83,3	-	36,5	63,5	-	0,0	100,0	-	-	-
		0			0			0	111	45,0
		0			0			0	334	56,6
		0			0			0	255	53,3
		0			0			0	580	65,3
		0	83	184	267	3	9	12	511	69,3
0	0	0	83	184	267	3	9	12	1 791	62,2
-	-	-	31,1	68,9	-	25,0	75,0	-	-	-
		0			0			0	0	-
		0			0			0	7	100,0
		0			0			0	5	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	100,0
-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	100,0	100,0
1	5	6	105	235	340	3	12	15	2 379	66,7
16,7	83,3	-	30,9	69,1	-	20,0	80,0	-	-	-

► Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Tableau 1.65

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	18	21	116,7
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	83	158	190,4
	C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	121	209	172,7
	Total des postes de la filière			222	388
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	29	22	75,9
		Bibliothécaire	16	21	131,3
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	44	55	125,0
	C	Magasinier des bibliothèques	60	90	150,0
	Total des postes de la filière			149	188
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	136	111	81,6
		Ingénieur d'études	423	334	79,0
		Assistant ingénieur	303	255	84,2
	B	Technicien de recherche et formation	617	580	94,0
	C	Adjoint technique de recherche et formation	468	511	109,2
Total des postes de la filière			1 947	1 791	92,0
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE	1	0	-
		Infirmier (Infenes)	4	7	175,0
	B	Assistant de service social AE	3	5	166,7
	Total des postes de la filière			8	12
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			2 326	2 379	102,3

► Sources : Base ATRIA 2017 - Bases et annuaires des personnels (février et juin 2018) et bureaux de gestion.

► Les volumes au titre des recrutements de travailleur handicapé dans le cadre du décret n°95-979 du 25 août 1995 sont neutralisés tout comme ceux des emplois réservés défense en raison de leurs procédures particulières.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (5^e session en 2017), ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort comme pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Le volume de postes pourvus pour un corps peut être supérieur au volume initialement offert en raison des postes non publiés mais déclarés vacants en cours d'année et pourvus via la liste complémentaire. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année N suite à un concours peuvent également relever de concours s'étant déroulés en année N-1, celles-ci ne pouvant être distinguées dans les bases RH.

En outre, un poste offert au titre d'une modalité de recrutement peut également être pourvu via la liste complémentaire d'une autre modalité de concours en cas de procédure infructueuse.

Certaines académies ouvrent également les recrutements dans certains corps (filières « administrative » et « sociale et de santé ») une année sur deux en raison du faible nombre de postes qu'elles proposent annuellement.

Par ailleurs, pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, il s'agit des effectifs reçus aux concours N-1 et affectés à l'issue de leur scolarité à l'ENSSIB.

En conséquence, l'analyse de ce ratio des postes offerts/pourvus montre que globalement, dans la filière ITRF, la plus importante chez les personnels BIATSS, plus de 9 postes sur 10 mis aux concours sont pourvus dans l'enseignement supérieur.

► Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.66 - Nominations en 2017 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	19	29	48	60,4
Agent comptable de Crous	6	2	8	25,0
Agent comptable d'EPCSCP	18	10	28	35,7
Directeur général de Crous	0	4	4	100,0
Directeur général des services (DGS)	21	14	35	40,0
Ensemble	64	59	123	48,0

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau comprend l'ensemble des nominations sur les emplois fonctionnels, y compris les changements d'emplois fonctionnels (ex : d'AENESR à directeur général des services).

► Date d'observation : 31/12/2017

Tableau 1.67 - Nombre des renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2017

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	9	4	13	30,8
Agent comptable de Crous	1	1	2	50,0
Agent comptable d'EPCSCP	3	2	5	40,0
Directeur général de Crous	0	2	2	100,0
Directeur général des services (DGS)	2	5	7	71,4
Ensemble	15	14	29	48,3

► Sources : Bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau recense le nombre de renouvellements sur les différents emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur effectués au cours de l'année 2017 (ex : sur 48 nominations d'AENESR en 2017, 13 étaient des renouvellements).

► Date d'observation : 31/12/2017

En 2017, la part des femmes nommées et renouvelées sur emploi fonctionnel (48 %) est en légère augmentation (+ 2,9 points) par rapport à 2016.

► Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.68

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	6	18	24	75,0
Agent comptable de Crous	5	1	6	16,7
Agent comptable d'EPCSCP	7	5	12	41,7
Directeur général de Crous	2	2	4	50,0
Directeur général des services d'EPCSCP	6	4	10	40,0
Ensemble	26	30	56	53,6

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement - Année 2017.

► Première nomination sur emploi fonctionnel.

En 2017, la part des femmes nommées pour la première fois dans un emploi fonctionnel de l'enseignement supérieur est de 53,6 %, en augmentation de (+ 12,5 points) par rapport à 2016.

2. La mobilité des agents titulaires en 2017

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe

Tableau 1.69 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation

Filière	Libellé du corps/sexe	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	72	35	107	32,7	14,9
	Maître de conférences des universités	49	65	114	57,0	9,6
	Total des mobilités de la filière	121	100	221	45,2	11,6
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	14	1	15	6,7	7,4
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	6	5	11	45,5	5,9
	Total des mobilités de la filière	20	6	26	23,1	6,7
Total des mobilités		141	106	247	42,9	10,8

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Dans la filière universitaire, le taux de mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation est de 11,6% alors qu'il n'atteint que 6,7% dans la filière hospitalo-universitaire.

La part des femmes ayant obtenu leur mobilité est nettement plus importante dans le corps des maîtres de conférences (de 45,5 à 57%) que dans celui des professeurs (de 6,7 à 32,7%).

Tableau 1.70 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)

Le tableau ne concerne que les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités.

Corps	Type de mobilité																			
	Recrutement dans le même établissement*				Mobilité extra-académique*				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)*				Mobilité dans la région parisienne*				Total des recrutements			
	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Professeur des universités	178	123	301	40,9	71	56	127	44,1	11	3	14	21,4	19	20	39	51,3	279	202	481	42,0
Part des recrutés/ Total recrutés	37,0	25,6	62,6	-	14,8	11,6	26,4	-	2,3	0,6	2,9	-	4,0	4,2	8,1	-	58,0	42,0	100	-

► Sources : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Note de lecture :

► *Recrutement dans le même établissement : MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)

► *Mobilité extra-académique : MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse

► *Mobilité dans l'académie (hors région parisienne) : MCF d'une académie recruté PR dans la même académie mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2

► *Mobilité dans la région parisienne : MCF Paris 1 → PR Paris 8

► A noter : Le mode de calcul de l'endorecrutement (62,6 % dans ce tableau) est différent de celui utilisé dans d'autres documents comme les études et notes de la DGRH (campagne de recrutement des enseignants-chercheurs) qui prend en compte la totalité des modalités de recrutement de PR (mutation, détachement, concours).

Lors du recrutement des professeurs des universités, plus de 37 % des maîtres de conférences nommés professeurs, ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 8 % d'entre eux l'ont effectué au sein d'établissements de la région parisienne.

La part des femmes MCF recrutées PR, qu'elles le soient au sein du même établissement, dans un autre établissement de la même académie ou d'une autre académie est en moyenne de 42 % sur l'ensemble des recrutements.

Tableau 1.71 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire

Corps	Taux de mobilité (en %)		
	H	F	Total
PR	1,5 %	2,8 %	1,9 %
MCF	0,3 %	0,4 %	0,4 %
Ensemble	0,7 %	0,9 %	0,8 %

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique (mutations + recrutement avec mobilité géographique) à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe

La mobilité des BIATSS par mutation

Tableau 1.72 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)	Mobilité interne aux étab.			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	68	111	179	62,0	77	129	206	62,6	385	62,3	22	32	54	59,3
Catégorie B	43	109	152	71,7	23	86	109	78,9	261	74,7	17	47	64	73,4
Catégorie C	42	108	150	72,0	20	47	67	70,1	217	71,4	45	108	153	70,6
Ensemble	153	328	481	68,2	120	262	382	68,6	863	68,4	84	187	271	69,0

► Sources : Annuaire AGORA, POPPEE ITARF, POPPEE BIB au 1^{er} février 2016 et au 1^{er} février 2017. Les données pour l'année 2017 ne sont pas disponibles.

► Les données relatives à la mobilité interne au sein des établissements (ex : des services centraux vers un IUT) ne sont que partielles car les mobilités au sein d'une même composante (services centraux, IUT, services communs par exemple) ne peuvent pas être identifiées dans les annuaires.

► Définition : La mobilité choisie n'intègre pas la mobilité consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion.

Tableau 1.73 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	15	36	51	70,6	17	22	39	56,4	90	64,4
Catégorie B	15	67	82	81,7	12	19	31	61,3	113	76,1
Catégorie C	7	39	46	84,8	7	25	32	78,1	78	82,1
Ensemble	37	142	179	79,3	36	66	102	64,7	281	74,0

Tableau 1.74 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	20	59	79	74,7	39	64	103	62,1	182	67,6
Catégorie B	18	97	115	84,3	14	30	44	68,2	159	79,9
Catégorie C	29	124	153	81,0	10	79	89	88,8	242	83,9
Ensemble	67	280	347	80,7	63	173	236	73,3	583	77,7

Tableau 1.75 - Mobilité des BIATSS provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A		2	2	100,0	7	9	16	56,3	18	61,1
Catégorie B		2	2	100,0	2	9	11	81,8	13	84,6
Catégorie C		2	2	100,0	1	3	4	75,0	6	83,3
Ensemble	0	6	6	100,0	10	21	31	67,7	37	73,0

Tableau 1.76 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A		1	1	100,0	8	20	28	71,4	29	72,4
Catégorie B			0		1	1	2	50,0	2	50,0
Catégorie C	1	1	2	50,0			0		2	50,0
Ensemble	1	2	3	66,7	9	21	30	70,0	33	69,7

Catégorie statutaire	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	44	58	102	56,9
Catégorie B	17	45	62	72,6
Catégorie C	55	82	137	59,9
Ensemble	116	185	301	61,5

Tableau 1.77 - Part de la mobilité intra-académique (en %)

Catégorie statutaire	H	F	Total
Catégorie A	14,6	29,7	44,3
Catégorie B	13,9	50,2	64,1
Catégorie C	14,5	50,3	64,8
Ensemble	14,4	42,2	56,5

La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion

Tableau 1.78 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)	Mobilité interne aux étab.			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	14	23	37	62,2	16	14	30	46,7	67	55,2	6	11	17	64,7
Catégorie B	15	30	45	66,7	6	23	29	79,3	74	71,6	2	15	17	88,2
Catégorie C	4	8	12	66,7	1		1		13	61,5	3	6	9	66,7
Ensemble	33	61	94	64,9	23	37	60	61,7	154	63,6	11	32	43	74,4

► Sources : Annuaire AGORA, POPPEE ITARF, POPPEE BIB au 1^{er} février 2016 et au 1^{er} février 2017. Les données pour l'année 2017 ne sont pas disponibles.

► Les données relatives à la mobilité interne au sein des établissements (ex : des services centraux vers un IUT) ne sont que partielles car les mobilités au sein d'une même composante (services centraux, IUT, services communs par exemple) ne peuvent pas être identifiées dans les annuaires.

► Définition : il s'agit des agents entrés dans leur grade par la voie des concours (externe, interne) ou d'une promotion (tableau d'avancement, liste d'aptitude)

Tableau 1.79 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	3	5	8	62,5	3	4	7	57,1	15	60,0
Catégorie B	2	17	19	89,5	6	10	16	62,5	35	77,1
Catégorie C		6	6	100,0	1	1	2	50,0	8	87,5
Ensemble	5	28	33	84,8	10	15	25	60,0	58	74,1

Tableau 1.80 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	4	13	17	76,5	4	9	13	69,2	30	73,3
Catégorie B	6	28	34	82,4	1	8	9	88,9	43	83,7
Catégorie C	3	12	15	80,0	1	7	8	87,5	23	82,6
Ensemble	13	53	66	80,3	6	24	30	80,0	96	80,2

Les données relatives à la mobilité doivent être exploitées avec précaution car 13% des flux sont incertains en raison de l'absence dans les bases d'éléments d'information sur l'établissement d'origine ou d'accueil des agents ou sur l'imputation budgétaire de rattachement.

Néanmoins, en 2016, l'ensemble des flux liés à la mobilité représente 3,5% des effectifs BIATSS en activité dans l'enseignement supérieur. La part de la mobilité intra-académique parmi l'ensemble des flux est de 56,5%.

Tableau 1.81 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX ENTRANTS d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	1	1	2	50,0			0		2	50,0
Catégorie B		2	2	100,0			0		2	100,0
Catégorie C			0				0		0	
Ensemble	1	3	4	75,0	0	0	0		4	75,0

Tableau 1.82 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				FLUX SORTANTS du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A		1	1	100,0		1	1	100,0	2	100,0
Catégorie B			0		1		1	0,0	1	
Catégorie C			0				0		0	
Ensemble	0	1	1	100,0	1	1	2	50,0	3	66,7

Catégorie statutaire	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	5	6	11	54,5
Catégorie B		7	7	100,0
Catégorie C	4		4	0,0
Ensemble	9	13	22	59,1

Tableau 1.83 - Le taux de mobilité des BIATSS

Catégorie statutaire	Taux de mobilité (en %)			Taux de mobilité dans le supérieur (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	3,5	5,4	4,6	3,0	4,6	3,9
Catégorie B	2,9	5,1	4,4	2,3	3,9	3,4
Catégorie C	1,6	2,6	2,3	1,4	2,2	1,9
Ensemble	2,7	4,0	3,5	2,2	3,3	2,9

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des flux d'agents titulaires BIATSS ayant effectué une mobilité géographique (hors les effectifs pour lesquels le programme budgétaire ou l'établissement d'origine ou d'arrivée ne sont pas renseignés dans les bases) à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur; pour ce calcul, on prend en compte à la fois les mobilités consécutives à une mutation ou à la réussite d'un concours. Par ailleurs, les volumes relatifs à la mobilité interne au sein des établissements, de par leur caractère parcellaire, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce taux.

► Le taux de mobilité dans l'enseignement supérieur est calculé en rapportant le nombre d'agents titulaires BIATSS en fonction dans l'enseignement supérieur, en année N-1, ayant effectué une mobilité géographique au sein de l'enseignement supérieur ou vers l'enseignement scolaire ou un autre ministère à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur; pour ce calcul, on prend en compte à la fois les mobilités consécutives à une mutation ou à la réussite d'un concours. Par ailleurs, les volumes relatifs à la mobilité interne au sein des établissements, de par leur caractère parcellaire, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce taux.

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe

Tableau 1.84

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	125	43	168	25,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	291	146	437	33,4
		PR de 1 ^{re} classe	271	165	436	37,8
	MCF	Maître de conférences hors classe	321	266	587	45,3
		Maître de conférences éch. exceptionnel	62	56	118	47,5
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	116	38	154	24,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	231	83	314	26,4
		PR de 1 ^{re} classe	233	121	354	34,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	328	291	619	47,0
		Maître de conférences éch. exceptionnel	132	71	203	35,0
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	112	78	190	41,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	259	300	559	53,7
		PR de 1 ^{re} classe	282	304	586	51,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	452	768	1 220	63,0
		Maître de conférences éch. exceptionnel	126	179	305	58,7
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	197	58	255	22,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	443	207	650	31,8
		PR de 1 ^{re} classe	501	325	826	39,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	549	502	1 051	47,8
		Maître de conférences éch. exceptionnel	118	79	197	40,1
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	287	53	340	15,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	629	118	747	15,8
		PR de 1 ^{re} classe	546	103	649	15,9
	MCF	Maître de conférences hors classe	741	248	989	25,1
		Maître de conférences éch. exceptionnel	278	104	382	27,2
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	150	12	162	7,4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	291	45	336	13,4
		PR de 1 ^{re} classe	196	52	248	21,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	265	96	361	26,6
		Maître de conférences éch. exceptionnel	61	24	85	28,2
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	134	30	164	18,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	286	101	387	26,1
		PR de 1 ^{re} classe	223	92	315	29,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	229	200	429	46,6
		Maître de conférences éch. exceptionnel	43	41	84	48,8
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	65	5	70	7,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	126	22	148	14,9
		PR de 1 ^{re} classe	100	36	136	26,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	125	77	202	38,1
		Maître de conférences éch. exceptionnel	22	7	29	24,1
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	342	37	379	9,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	728	107	835	12,8
		PR de 1 ^{re} classe	573	102	675	15,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	761	234	995	23,5
		Maître de conférences éch. exceptionnel	263	50	313	16,0

Promotions en 2017											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)	
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)				
40	16	56	28,6	22	9	31	29,0	33,3	18,5	55,4	
52	29	81	35,8	24	15	39	38,5	18,5	8,9	48,1	
75	41	116	35,3	34	21	55	38,2	26,6	12,6	47,4	
52	55	107	51,4	37	32	69	46,4	18,2	11,8	64,5	
30	29	59	49,2	18	18	36	50,0	50,0	30,5	61,0	
37	13	50	26,0	15	5	20	25,0	32,5	13,0	40,0	
66	22	88	25,0	29	9	38	23,7	28,0	12,1	43,2	
87	34	121	28,1	32	19	51	37,3	34,2	14,4	42,1	
101	87	188	46,3	55	44	99	44,4	30,4	16,0	52,7	
74	40	114	35,1	45	24	69	34,8	56,2	34,0	60,5	
43	26	69	37,7	18	11	29	37,9	36,3	15,3	42,0	
83	77	160	48,1	30	36	66	54,5	28,6	11,8	41,3	
127	102	229	44,5	48	37	85	43,5	39,1	14,5	37,1	
101	185	286	64,7	56	102	158	64,6	23,4	13,0	55,2	
48	65	113	57,5	27	33	60	55,0	37,0	19,7	53,1	
71	19	90	21,1	27	10	37	27,0	35,3	14,5	41,1	
149	51	200	25,5	57	28	85	32,9	30,8	13,1	42,5	
188	108	296	36,5	81	44	125	35,2	35,8	15,1	42,2	
135	109	244	44,7	86	75	161	46,6	23,2	15,3	66,0	
45	30	75	40,0	28	17	45	37,8	38,1	22,8	60,0	
109	14	123	11,4	42	9	51	17,6	36,2	15,0	41,5	
191	40	231	17,3	62	20	82	24,4	30,9	11,0	35,5	
242	46	288	16,0	76	18	94	19,1	44,4	14,5	32,6	
195	80	275	29,1	97	45	142	31,7	27,8	14,4	51,6	
169	67	236		83	28	111	25,2	61,8	29,1	47,0	
46	3	49	6,1	19	3	22	13,6	30,2	13,6	44,9	
73	14	87	16,1	35	6	41	14,6	25,9	12,2	47,1	
91	20	111	18,0	38	6	44	13,6	44,8	17,7	39,6	
67	33	100	33,0	31	25	56	44,6	27,7	15,5	56,0	
33	15	48	31,3	19	10	29	34,5	56,5	34,1	60,4	
40	5	45	11,1	24	3	27	11,1	27,4	16,5	60,0	
92	20	112	17,9	34	11	45	24,4	28,9	11,6	40,2	
83	39	122	32,0	32	17	49	34,7	38,7	15,6	40,2	
71	74	145	51,0	42	30	72	41,7	33,8	16,8	49,7	
26	25	51	49,0	13	16	29	55,2	60,7	34,5	56,9	
24		24		10		10		34,3	14,3	41,7	
43	6	49	12,2	21	5	26	19,2	33,1	17,6	53,1	
33	15	48	31,3	10	6	16	37,5	35,3	11,8	33,3	
40	20	60	33,3	21	12	33	36,4	29,7	16,3	55,0	
13	3	16	18,8	6	2	8	25,0	55,2	27,6	50,0	
114	6	120	5,0	47	1	48	2,1	31,7	12,7	40,0	
226	26	252	10,3	90	11	101	10,9	30,2	12,1	40,1	
245	39	284	13,7	79	14	93	15,1	42,1	13,8	32,7	
228	79	307	25,7	124	37	161	23,0	30,9	16,2	52,4	
151	27	178	15,2	74	18	92	19,6	56,9	29,4	51,7	

Tableau 1.84 (suite)

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	143	34	177	19,2
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	325	131	456	28,7
		PR de 1 ^{re} classe	235	151	386	39,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	378	470	848	55,4
		Maître de conférences éch. exceptionnel	74	86	160	53,8
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	41	23	64	35,9
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	66	57	123	46,3
		PR de 1 ^{re} classe	67	56	123	45,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	91	119	210	56,7
		Maître de conférences éch. exceptionnel	27	27	54	50,0
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	50	18	68	26,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	111	55	166	33,1
		PR de 1 ^{re} classe	127	75	202	37,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	239	179	418	42,8
		Maître de conférences éch. exceptionnel	47	16	63	25,4
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	4	2	6	33,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	3	1	4	25,0
		PR de 1 ^{re} classe	10	3	13	23,1
	MCF	Maître de conférences hors classe	3	1	4	25,0
		Maître de conférences éch. exceptionnel	1	1	2	50,0
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1 766	431	2 197	19,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	3 789	1 373	5 162	26,6
		PR de 1 ^{re} classe	3 364	1 585	4 949	32,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	4 482	3 451	7 933	43,5
		Maître de conférences éch. exceptionnel	1 254	741	1 995	37,1
	Total PR et MCF			14 655	7 581	22 236

► Source : Application ELECTRA.

Pour être promu, les promouvables de chaque grade doivent faire acte de candidature et ils sont à peine un tiers à se porter candidats avec des différences selon le grade d'accès et le groupe de disciplines. Ils sont 26,8% à candidater dans le grade de MCF hors classe et dans les divers grades de professeur, le taux de candidature varie de 28,5% à 38,4%. En revanche, le taux de candidature à l'échelon exceptionnel de la hors classe des MCF, échelon créé à compter de 2017, est proche de 52%.

La part des femmes promues varie d'un groupe de discipline à l'autre et décroît, en général, avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCF (44%) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (18,8%). Globalement, les femmes candidatent moins que les hommes (31% contre 34%) mais tous grades confondus, 51% des candidates sont promues contre 45% chez les hommes.

Promotions en 2017											
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)	
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)				
47	13	60	21,7	22	5	27	18,5	33,9	15,3	45,0	
79	29	108	26,9	34	16	50	32,0	23,7	11,0	46,3	
86	53	139	38,1	29	24	53	45,3	36,0	13,7	38,1	
101	136	237	57,4	61	71	132	53,8	27,9	15,6	55,7	
40	42	82	51,2	30	27	57	47,4	51,3	35,6	69,5	
17	6	23	26,1	7	2	9	22,2	35,9	14,1	39,1	
22	18	40	45,0	9	7	16	43,8	32,5	13,0	40,0	
25	22	47	46,8	7	9	16	56,3	38,2	13,0	34,0	
27	31	58	53,4	18	17	35	48,6	27,6	16,7	60,3	
14	13	27	48,1	8	8	16	50,0	50,0	29,6	59,3	
23	7	30	23,3	6	1	7	14,3	44,1	10,3	23,3	
41	20	61	32,8	14	9	23	39,1	36,7	13,9	37,7	
65	31	96	32,3	29	7	36	19,4	47,5	17,8	37,5	
68	52	120	43,3	35	32	67	47,8	28,7	16,0	55,8	
26	9	35	25,7	15	7	22	31,8	55,6	34,9	62,9	
1	1	2	50,0		1	1	100,0	33,3	16,7	50,0	
2		2						50,0			
3		3		1		1		23,1	7,7	33,3	
1		1		1		1		25,0	25,0	100,0	
1	1	2		1	1	2	50,0	100,0	100,0	100,0	
612	129	741	17,4	259	60	319	18,8	33,7	14,5	43,0	
1 119	352	1 471	23,9	439	173	612	28,3	28,5	11,9	41,6	
1 350	550	1 900	28,9	496	222	718	30,9	38,4	14,5	37,8	
1 187	941	2 128	44,2	664	522	1 186	44,0	26,8	15,0	55,7	
670	366	1 036	35,3	367	209	576	36,3	51,9	28,9	55,6	
4 938	2 338	7 276	32,1	2 225	1 186	3 411	34,8	32,7	15,3	46,9	

Figure 1.53 - Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promus, par grade

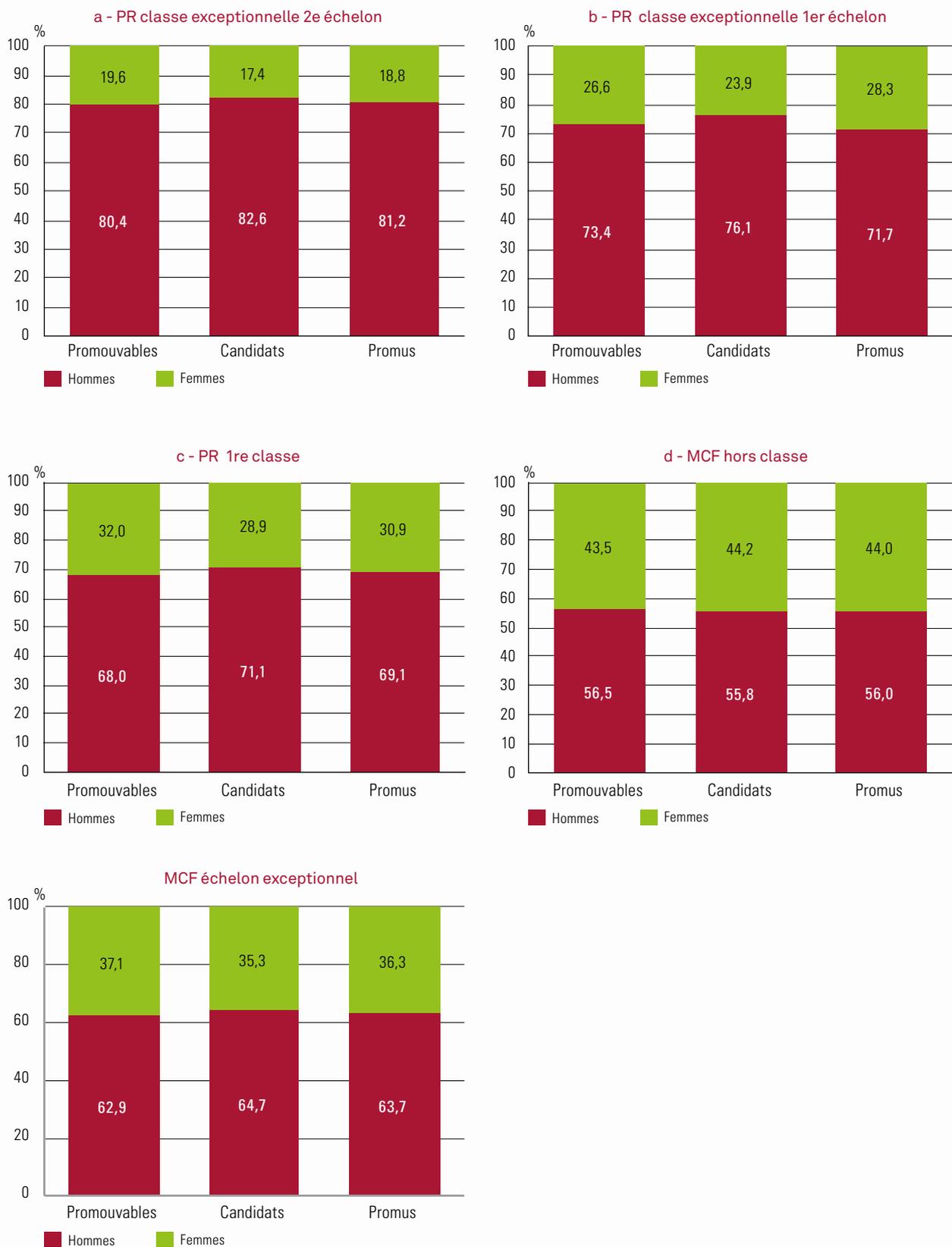
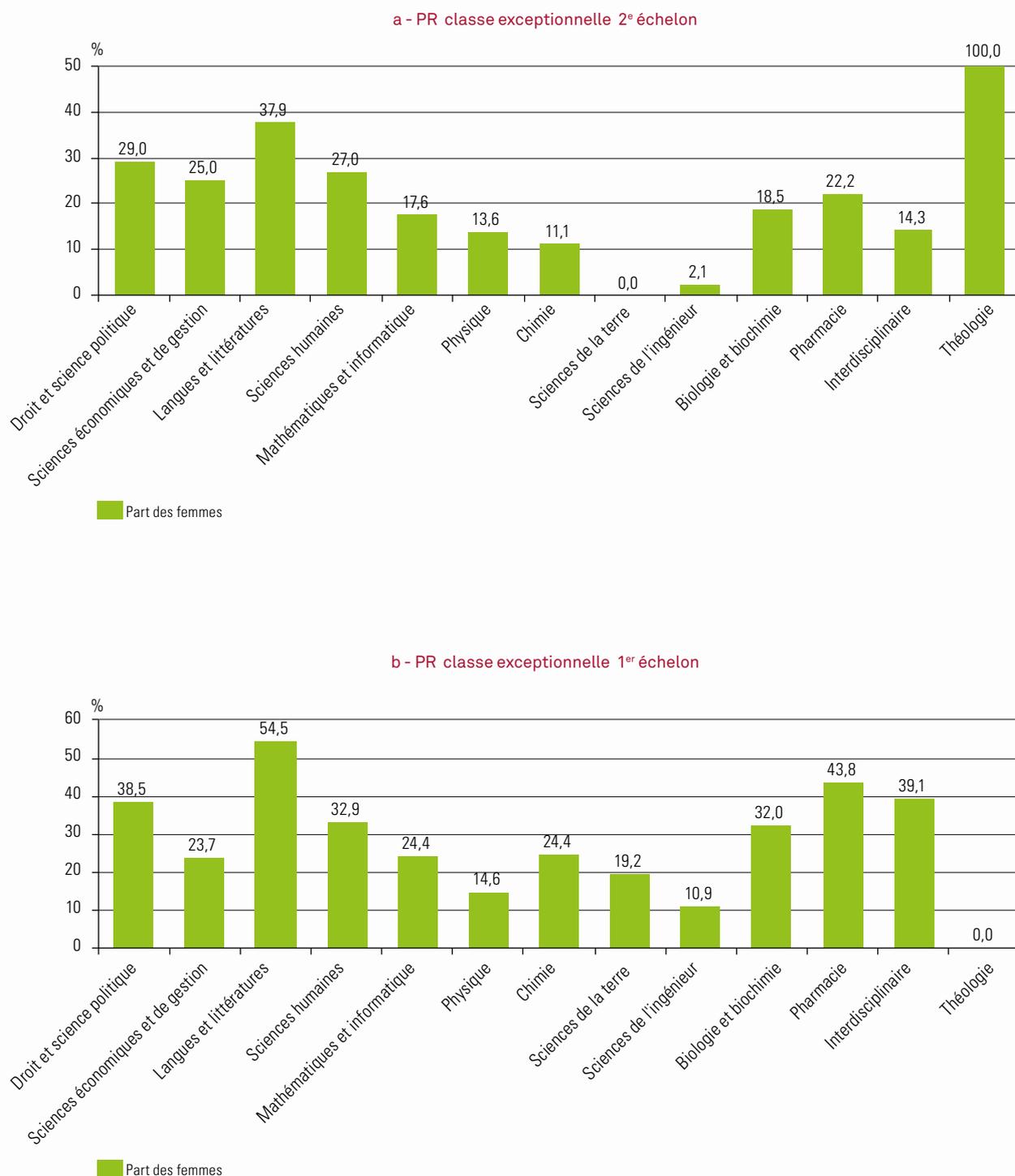
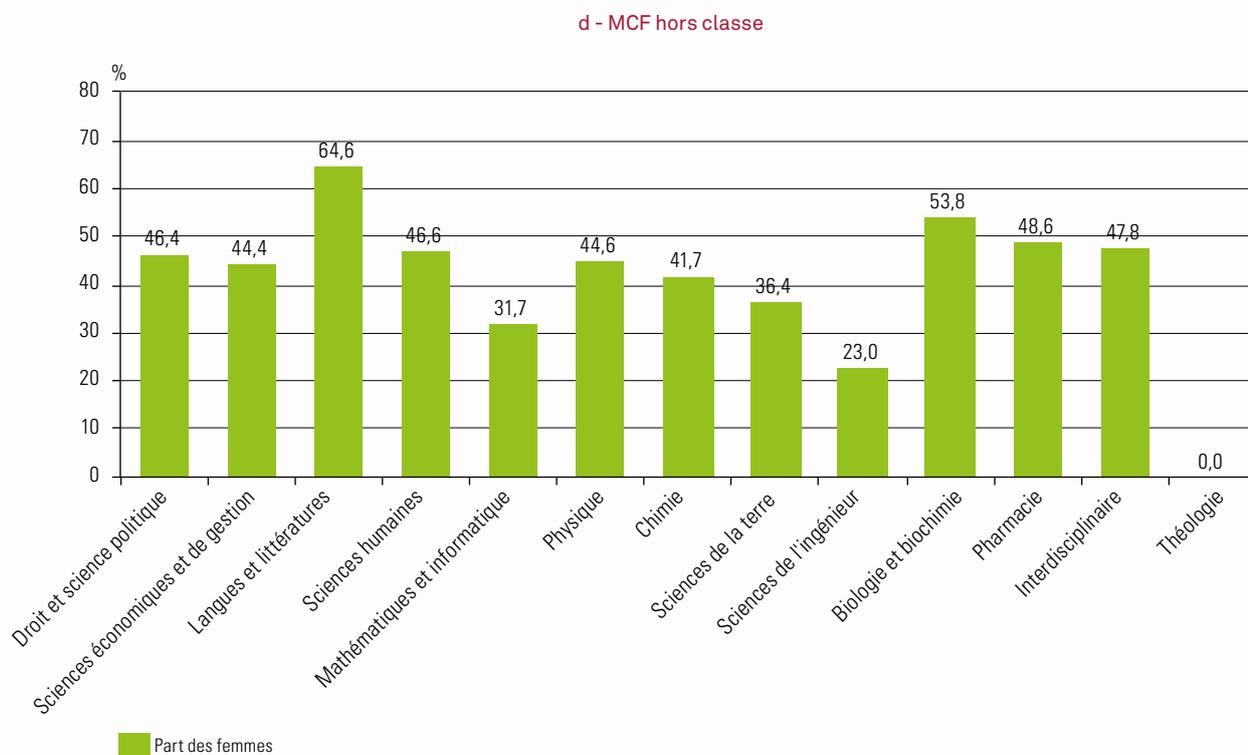
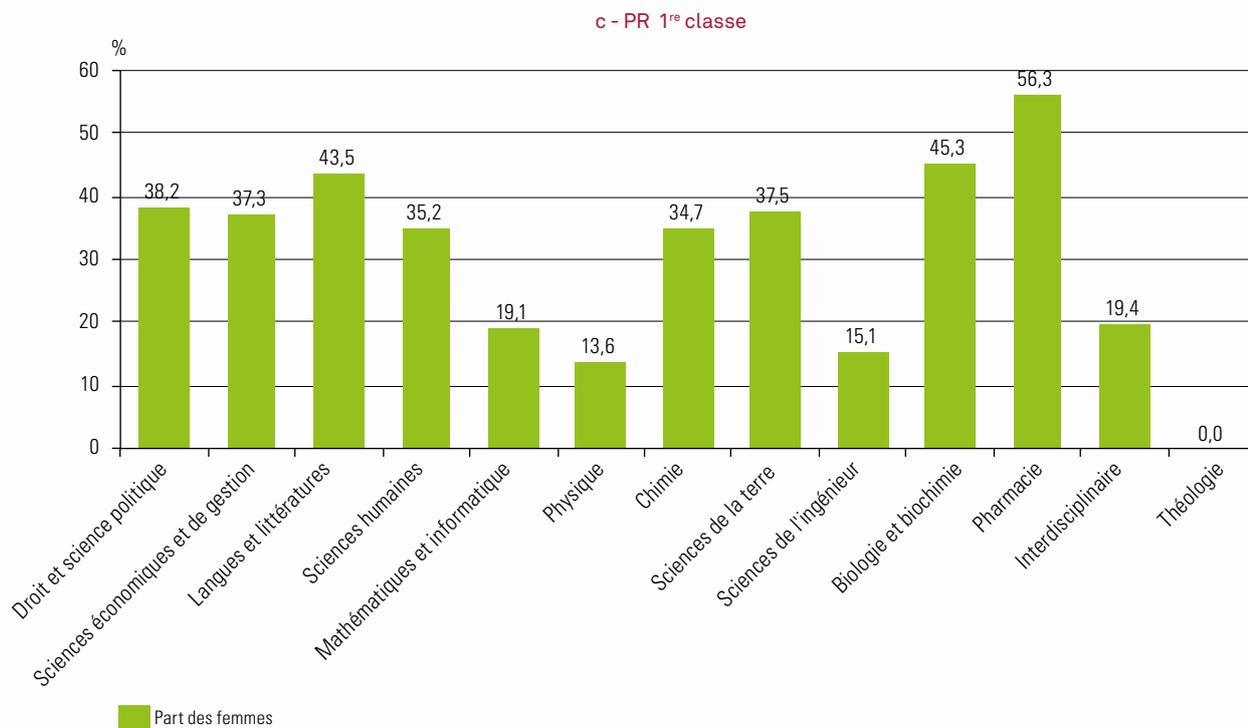
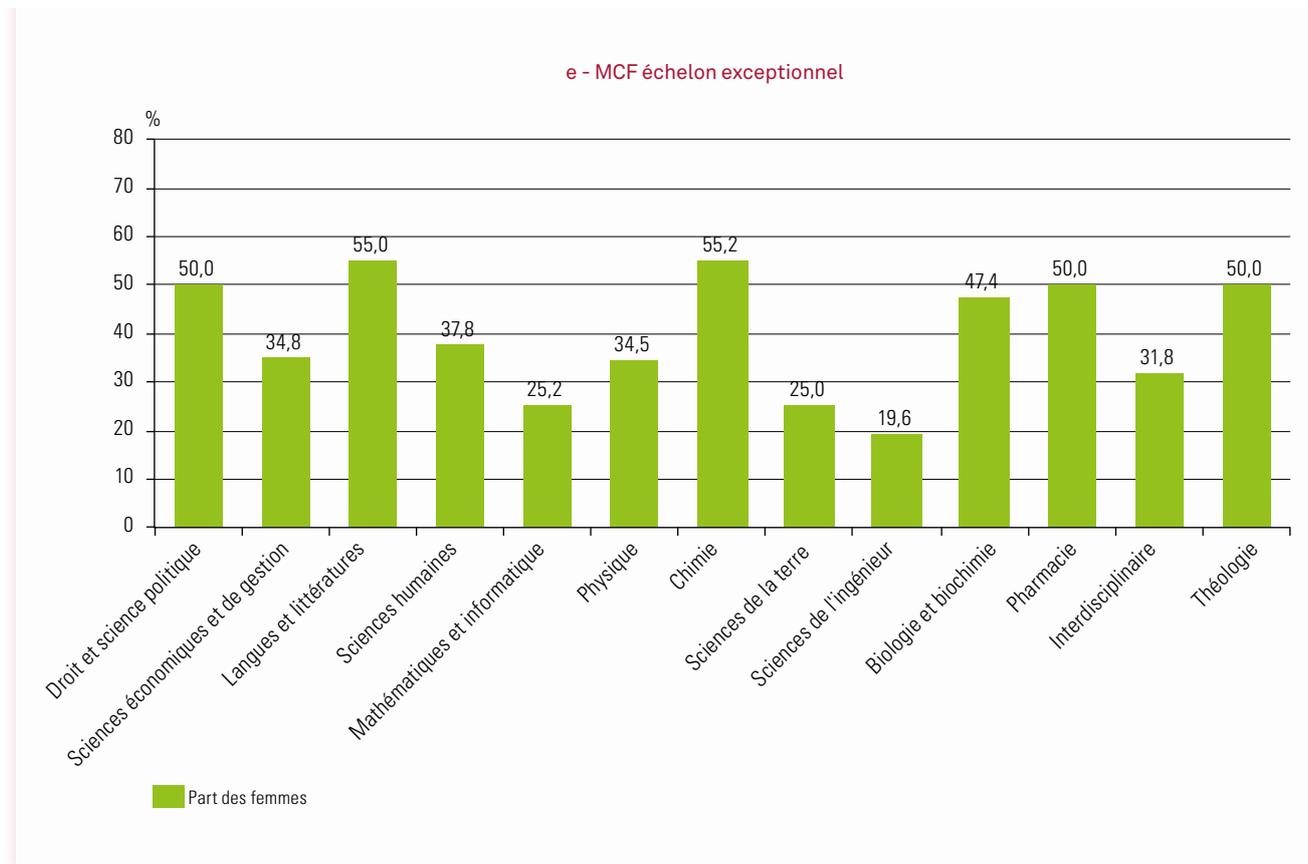


Figure 1.54 - Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU







► Nombre de promovables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe

Tableau 1.85

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promotions en 2017								ratio promus/promouvables (en %)	
			Promouvables				Promus					
			Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	440	55	495	11,1	86	13	99	13,1	20,0	
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 073	230	1 303	17,7	146	28	174	16,1	13,4	
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 067	350	1 417	24,7	150	50	200	25,0	14,1	
	PUMG	PUMG classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	2	10	20,0						
		PUMG de 1 ^{re} classe	29	9	38	23,7	5	1	6	16,7	15,8	
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	51	55	106	51,9	13	14	27	51,9	25,5	
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	249	187	436	42,9	53	47	100	47,0	22,9	
MCMG	Maître de conférences - MG- 1 ^{re} classe	16	10	26	38,5	3	2	5	40,0	19,2		
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon	11	8	19	42,1	2	2	4	50,0	21,1	
		PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	23	13	36	36,1	4	2	6	33,3	16,7	
		PUPHO de 1 ^{re} classe	23	22	45	48,9	2	4	6	66,7	13,3	
	MCPHO	MCPHO hors classe	52	12	64	18,8	12	1	13	7,7	20,3	
		MCPHO 1 ^{re} classe	29	35	64	54,7	7	14	21	66,7	32,8	
Pharmacie	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	19	10	29	34,5	4	1	5	20,0	17,2	
		PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	29	17	46	37,0	1	5	6	83,3	13,0	
		PUPHP de 1 ^{re} classe	40	26	66	39,4	3	5	8	62,5	12,1	
	MCPHP	MCPHP hors classe	7	17	24	70,8	1	1	2	50,0	8,3	
		MCPHP 1 ^{re} classe	12	26	38	68,4	3	6	9	66,7	23,7	
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	470	73	543	13,4	92	16	108	14,8	19,9	
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 125	260	1 385	18,8	151	35	186	18,8	13,4	
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 130	398	1 528	26,0	155	59	214	27,6	14,0	
	PUMG	PUMG de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	8	2	10	20,0						
		PUMG de 1 ^{re} classe	29	9	38	23,7	5	1	6	16,7	15,8	
	MCPH	MCPH hors classe	110	84	194	43,3	26	16	42	38,1	21,6	
		MCPH 1 ^{re} classe	290	248	538	46,1	63	67	130	51,5	24,2	
	MCMG	MCMG 1 ^{re} classe	16	10	26	38,5	3	2	5	40,0	19,2	
	Total PUPH PUMG MCPH et MCMG			3 178	1 084	4 262	25,4	495	196	691	28,4	16,2

► Sources : Bases Gesup et données du département DGRH A2-3.

Dans les grades de maîtres de conférences hospitalo-universitaires (HU) et de médecine générale, les taux de promus varient de 19 à 24 %. Dans les grades de professeur HU et de médecine générale, la proportion varie de 13,4 à 20 %. Le taux des femmes promues (28,4 %), qui a augmenté par rapport à 2016 (24,6 %) décroît avec la progression des avancements de grade, de la 1^{re} classe des MCPH (51,5 %) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des PUPH (14,8 %) ; en outre, il est supérieur de 3 points à celui des promovables.

Figure 1.55 - Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade



► Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

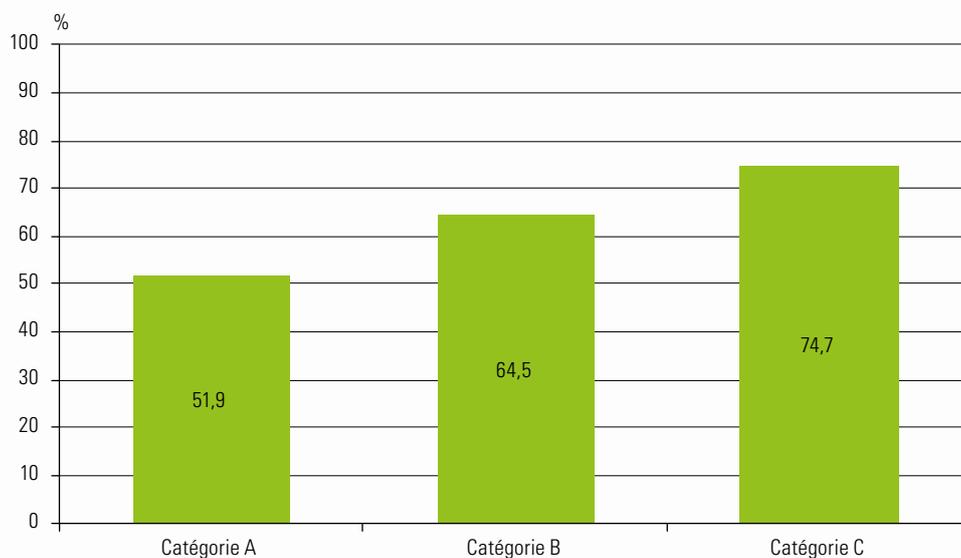
Tableau 1.86

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Effectifs promus en 2017						Ensemble	Part des femmes (en %)
				Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)				
				Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total		
Filière administrative	A	AAE	Attaché d'administration hors classe				7	18	25	25	72,0
			Attaché principal d'administration	25	26	51	8	14	22	73	54,8
	B	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	5	27	32	6	39	45	77	85,7
			Saenes classe supérieure	8	47	55	13	70	83	138	84,8
	C	Adjaenes	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe				13	183	196	196	93,4
			Adjoint administratif principal de 2 ^e classe*				47	454	501	501	90,6
	Total des promotions de la filière				38	100	138	94	778	872	1 010
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				27,5	72,5	-	10,8	89,2	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	CGBIB	Conservateur général des bibliothèques				4	10	14	14	71,4
			Conservateur en chef des bibliothèques				13	20	33	33	60,6
		BIB	Bibliothécaire hors classe				9	17	26	26	65,4
	B	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	5	23	28	6	21	27	55	80,0
			Bibas classe supérieure	5	10	15	5	9	14	29	65,5
	C	MAG	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe				18	21	39	39	53,8
			MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe*				32	58	90	90	64,4
Total des promotions de la filière				10	33	43	87	156	243	286	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				23,3	76,7	-	35,8	64,2	-	-	-
Filière des ITRF	A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	43	20	63	18	10	28	91	33,0
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				91	67	158	158	42,4
		IGE	Ingénieur d'études hors classe				16	29	45	45	64,4
			Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				163	178	341	341	52,2
	B	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	63	71	134	52	74	126	260	55,8
			TECHRF classe supérieure	97	167	264	117	130	247	511	58,1
	C	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe				152	219	371	371	59,0
Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe*			12	27	39	207	471	678	717	69,5	
Total des promotions de la filière				215	285	500	816	1 178	1 994	2 494	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				43,0	57,0	-	40,9	59,1	-	-	-
Filière sociale et de santé	A	Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe					13	13	13	100,0
			Infirmier (Infenes) classe supérieure					7	7	7	100,0
	B	ASSAE	Assistant principal de service social AE				1	7	8	8	87,5
Total des promotions de la filière				0	0	0	1	27	28	28	-
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	3,6	96,4	-	-	-
Filière technique	C	ATEC	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.				1		1	1	0,0
			Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.*				4	4	8	8	50,0
	Total des promotions de la filière				0	0	0	5	4	9	9
Part par sexe/Total des promotions par modalité (en %)				-	-	-	55,6	44,4	-	-	-
Ensemble des promotions de grade				263	418	681	1 003	2 143	3 146	3 827	66,9
Part par sexe/Total des promotions de grade (en %)				38,6	61,4	-	31,9	68,1	-	-	-

► Sources : Bases et annuaires corrigés des personnels (février et juin 2018) et bureaux de gestion pour les IGR, IGE, TCH, BIB et MAG.

► *Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions liées aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) dans les corps de catégorie C, les tableaux d'avancement établis au titre de 2017 pour l'accès aux grades supérieurs (ex. échelles de rémunération 4, 5 et 6) demeuraient valables jusqu'au 31 décembre 2017. Du fait des différentes mesures de reclassement liées au PPCR, les informations relatives à l'accès à la 1^{re} classe sont insuffisamment disponibles dans les annuaires des personnels et se confondent avec celles relatives au grade supérieur (grade de « principal 2^e classe »).

Figure 1.56 - Le taux de féminisation des agents titulaires BIATSS promus selon la catégorie statutaire



Sur les 3 827 agents BIATSS promus en 2017 dans un grade supérieur au sein de l'enseignement supérieur, 2 494 agents (65,2 %) relèvent de la filière « ITRF » et 1 010 (26,4 %) de la filière « administrative ». 21,6 % des promus appartiennent à la catégorie A, 28,2 % à la catégorie B et 50,2 % à la catégorie C, alors qu'ils représentent dans l'ensemble des effectifs BIATSS respectivement 31,1 %, 27 % et 41,9 %.

Le taux de féminisation des agents promus en 2017 est de 66,9 %, soit 3,5 points de plus que la part des femmes dans la population des agents titulaires BIATSS (63,4 %).

► Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.87

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours interne			Liste d'aptitude			Ensemble	Part des femmes (en %)
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total		
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	5	15	20	5	34	39	59	83,1
	B	Secrétaire administratif (Saenes)	11	75	86	8	57	65	151	87,4
	C	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	10	100	110			0	110	90,9
	Total de la filière		26	190	216	13	91	104	320	87,8
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		12,0	88,0	-	12,5	87,5	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	2	1	3	1	4	5	8	62,5
		Bibliothécaire	2	6	8		8	8	16	87,5
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	6	18	24	2	15	17	41	80,5
	C	Magasinier des bibliothèques	6	9	15			0	15	60,0
	Total de la filière		16	34	50	3	27	30	80	76,3
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		32,0	68,0	-	10,0	90,0	-	-	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	18	18	36	13	13	26	62	50,0
		Ingénieur d'études	46	62	108	73	81	154	262	54,6
		Assistant ingénieur	54	89	143	41	45	86	229	58,5
	B	Technicien de recherche et formation	82	198	280	64	130	194	474	69,2
	C	Adjoint technique de recherche et formation	31	110	141			0	141	78,0
Total de la filière		231	477	708	191	269	460	1 168	63,9	
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		32,6	67,4	-	41,5	58,5	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0		2	2	2	100,0
	B	Assistant de service social AE		2	2			0	2	100,0
	Total de la filière		0	2	2	0	2	2	4	100,0
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		0,0	100,0	-	-	-	-	-	-	
Ensemble des promotions internes des BIATSS selon la modalité d'accès			273	703	976	207	389	596	1 572	69,5
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			28,0	72,0	-	34,7	65,3	-	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et juin 2018) et bureaux de gestion.

Alors que les femmes représentent 63,4 % des effectifs BIATSS, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2017 est de 69,5 %. Toutefois, dans la filière ITRF, cette part est plus faible (63,9 %) et elle est même inférieure à 60 % pour les corps de catégorie A (comprise entre 50 et 59 %). Néanmoins, cette part pour la filière ITRF est supérieure au taux de féminisation de l'ensemble des agents titulaires de la filière ITRF (56,1 %).

Figure 1.57 - La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire

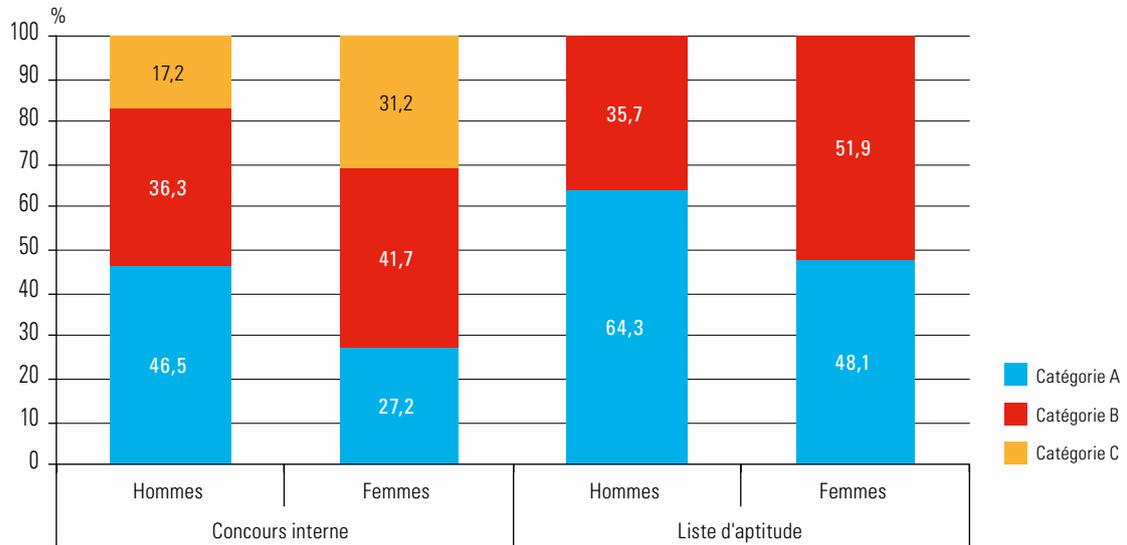
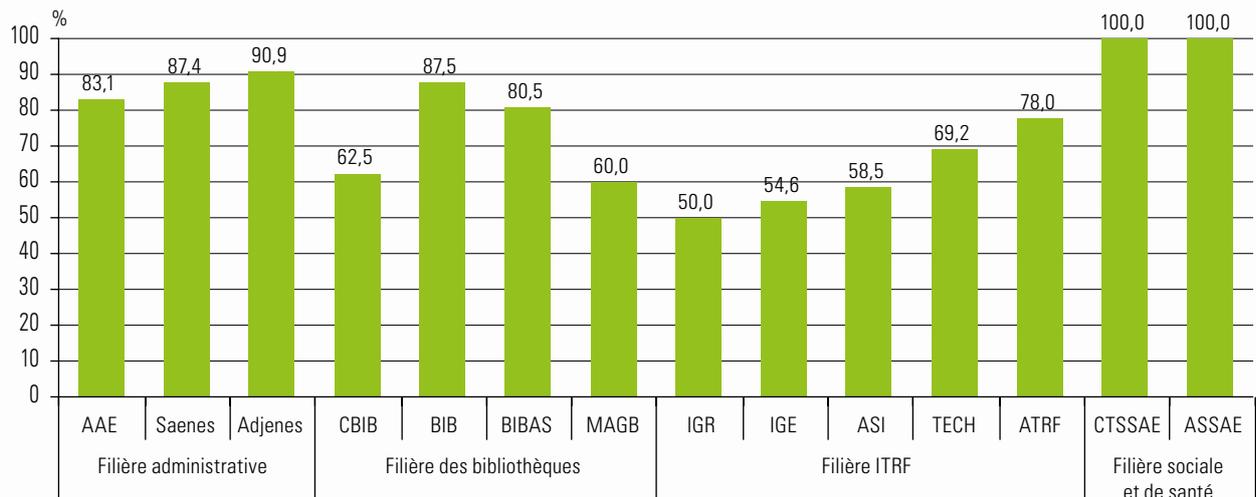


Figure 1.58 - Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps



4. Les autres flux entrants en 2017

► Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.88 - Personnels BIATSS

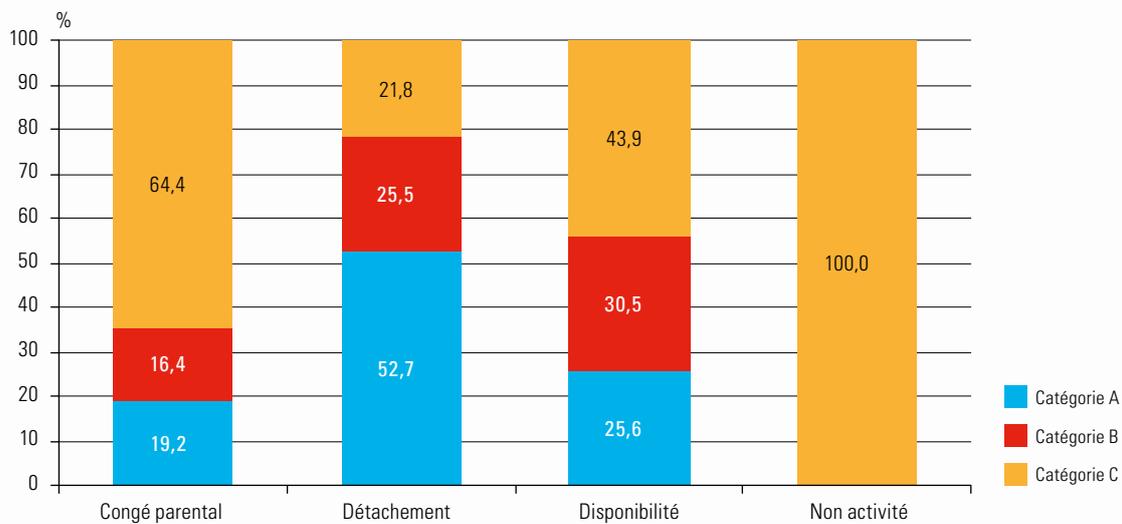
Catégorie statutaire	Libellé court du corps/Position administrative occupée avant le retour en activité/Sexe	Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non-activité			Total général			Part des femmes (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
Catégorie A	AAE		3	3	4	11	15	2		2			0	6	14	20	70,0
	ASI		1	1	1		1	2	7	9			0	3	8	11	72,7
	BIB		1	1	1		1		1	1			0	1	2	3	66,7
	CBIB		3	3		3	3	1	1	2			0	1	7	8	87,5
	CTSSAE			0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
	IGE	2	2	4	2	5	7	1	3	4			0	5	10	15	66,7
	IGR		2	2	1	1	2	1		1			0	2	3	5	60,0
	Infenes			0			0	1		1			0	1	0	1	0,0
Total de la catégorie A		2	12	14	9	20	29	8	13	21	0	0	0	19	45	64	70,3
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		14,3	85,7	-	31,0	69,0	-	38,1	61,9	-	-	-	-	29,7	70,3	-	-
Catégorie B	ASSAE			0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
	Bibas		2	2			0	1	5	6			0	1	7	8	87,5
	Saenes		2	2	1	6	7		7	7			0	1	15	16	93,8
	TECH		8	8	3	4	7	3	8	11			0	6	20	26	76,9
Total de la catégorie B		0	12	12	4	10	14	4	21	25	0	0	0	8	43	51	84,3
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		0,0	100,0	-	28,6	71,4	-	16,0	84,0	-	-	-	-	15,7	84,3	-	-
Catégorie C	Adjenes		22	22		1	1		12	12			0	0	35	35	100,0
	ATRF		21	21	3	8	11	5	17	22	1		1	9	46	55	83,6
	MAGB	2	2	4			0	1	1	2			0	3	3	6	50,0
Total de la catégorie C		2	45	47	3	9	12	6	30	36	1	0	1	12	84	96	87,5
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		4,3	95,7	-	25,0	75,0	-	16,7	83,3	-	100,0	0,0	-	12,5	87,5	-	-
Ensemble des effectifs		4	69	73	16	39	55	18	64	82	1	0	1	39	172	211	81,5
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		5,5	94,5	-	29,1	70,9	-	22,0	78,0	-	100,0	0,0	-	18,5	81,5	-	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (février et juin 2018)

► Les effectifs de la catégorie de personnels « enseignants » ont été neutralisés de cet indicateur car les modes d'accès aux différents corps/grades sont inexistantes ou mal renseignés dans les bases de gestion.

En 2017, 211 agents BIATSS (répartis entre les 3 catégories statutaires) ont réintégré la position administrative « d'activité » au sein de l'enseignement supérieur : 38,9 % reviennent après une disponibilité (78 % de femmes), 34,6 % après un congé parental (94,5 % de femmes) et 26,1 % après un détachement (70,9 % de femmes).

Figure 1.59 - Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative «d'activité» selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée



5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2017

Les départs à la retraite

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Figure 1.60 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire

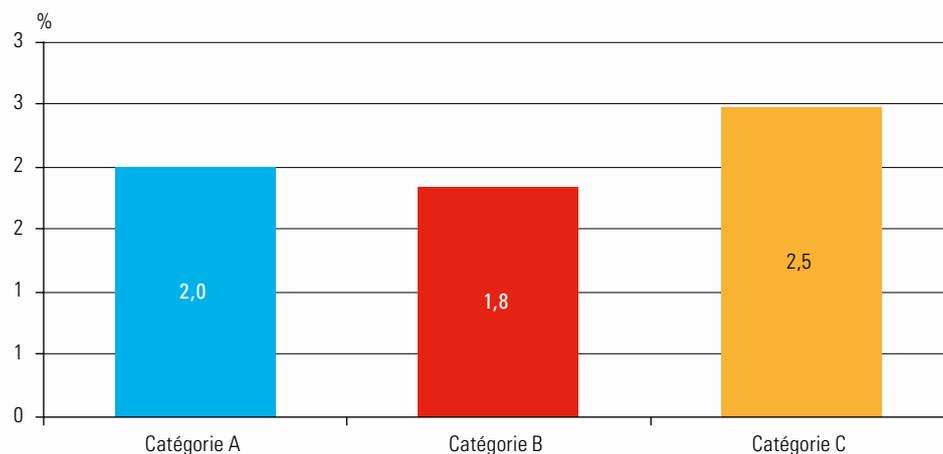


Figure 1.61 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et la catégorie statutaire

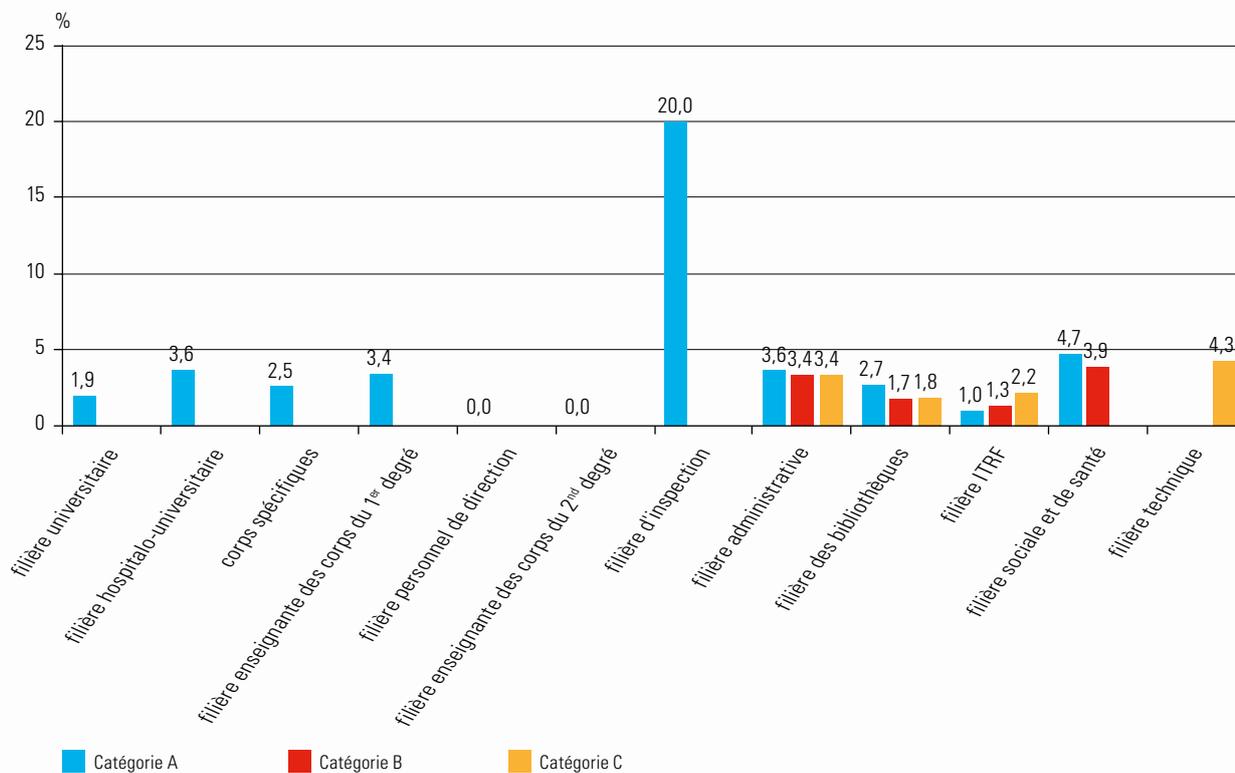


Tableau 1.89

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/Effectifs (en %)	
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	15 242	526	3,5	
		Maître de conférences des universités	33 831	415	1,2	
		Assistant de l'enseignement supérieur	25	4	16,0	
	Total de la filière universitaire			49 098	945	1,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			64,6	62,3	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 196	157	3,7	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	127	8	6,3	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	175	10	5,7	
		Professeur des universités de médecine générale	46	2	4,3	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 446	45	3,1	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	377	10	2,7	
		Maître de conf. des univ.- PH des disciplines pharma.	147	3	2,0	
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	29		0,0	
	Total de la filière hospitalo-universitaire			6 543	235	3,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			8,6	15,5	-
	Corps spécifiques	Astronome	101	3	3,0	
		Physicien	36		0,0	
		Astronome adjoint	115		0,0	
		Physicien adjoint	71		0,0	
		Directeur d'études de l'EHESS	111	5	4,5	
		Maître de conférences de l'EHESS	66	1	1,5	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	139	8	5,8	
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	99	2	2,0	
		Professeur du Cham	57	3	5,3	
		Professeur du Collège de France	31	1	3,2	
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	6		0,0	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	80	3	3,8	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	142	1	0,7	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{er} cat.	4		0,0	
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	2		0,0	
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	1		0,0		
	Total des corps spécifiques			1 061	27	2,5
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,4	1,8	-
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	325	11	3,4	
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré			325	11	3,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,4	0,7	-
	Filière personnel de direction	Personnel de direction	3		0,0	
	Total de la filière personnel de direction			3	0	0,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,0	-
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	134		0,0	
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré			134	0	0,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,2	0,0	-
Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3	1	33,3		
	Inspecteur de l'éducation nationale	7	1	14,3		
Total de la filière d'inspection			10	2	20,0	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,0	0,1	-	
Filière administrative	Administrateur civil	6		0,0		
	Directeur général des services d'EPCSCP	102		0,0		
	Directeur général de Crous	27		0,0		
	Agent comptable d'EPCSCP	105		0,0		
	Agent comptable de Crous	26		0,0		
	Administrateur ENESR	182		0,0		
Attaché d'administration de l'État	2 159	95	4,4			
Total de la filière administrative			2 607	95	3,6	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			3,4	6,3	-	

Tableau 1.89 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/Effectifs (en %)	
Catégorie A	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	108	7	6,5	
		Conservateur des bibliothèques	776	19	2,4	
		Bibliothécaire	539	12	2,2	
	Total de la filière des bibliothèques			1 423	38	2,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			1,9	2,5	-
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2 489	39	1,6	
		Ingénieur d'études	8 201	62	0,8	
		Assistant ingénieur	3 839	48	1,3	
	Total de la filière ITRF			14 529	149	1,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			19,1	9,8	-
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	46	5	10,9	
		Infirmier (Infenes)	274	10	3,6	
		Total de la filière sociale et de santé			320	15
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)			0,4	1,0	-
Ensemble des effectifs de la catégorie A			76 053	1 517	2,0	
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	3 581	120	3,4	
		Total de la filière administrative			3 581	120
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			21,8	39,7	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 455	25	1,7	
		Total de la filière des bibliothèques			1 455	25
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			8,9	8,3	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	11 125	148	1,3	
		Total de la filière ITRF			11 125	148
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			67,9	49,0	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	228	9	3,9	
		Infirmier (cat. B)	4		0,0	
	Total de la filière sociale et de santé			232	9	3,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)			1,4	3,0	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie B			16 393	302	1,8
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	7 096	239	3,4	
		Total de la filière administrative			7 096	239
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			27,9	38,0	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	1 777	32	1,8	
		Total de la filière des bibliothèques			1 777	32
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			7,0	5,1	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	16 431	354	2,2	
		Total de la filière ITRF			16 431	354
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			64,7	56,3	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	93	4	4,3	
		Total de la filière technique			93	4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)			0,4	0,6	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C			25 397	629	2,5
	Ensemble des effectifs			117 843	2 448	2,1

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur n'étant pas disponibles, les effectifs correspondant ont donc également été neutralisés. Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

En 2017, en catégorie A, avec un taux de départs en retraite de 2 % des effectifs, ce sont les filières hospitalo-universitaire et des corps du 1^{er} degré (3,6 % et 3,4 %) ou encore les filières administrative, sociale et de santé (3,6 % et 4,7 %) où les taux sont les plus élevés. En catégorie B, chez les BIATSS, avec 1,8 % de départs en retraite, c'est la filière sociale et de santé (3,9 %) dont le taux est le plus fort. Quant à la catégorie C (2,5 % d'effectifs à la retraite), c'est la filière technique (4,3 %) la plus concernée.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe

Tableau 1.90

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	400	126	526	24,0	
			Maître de conférences des universités	242	173	415	41,7	
			Assistant de l'enseignement supérieur	3	1	4	25,0	
		Total des départs à la retraite de la filière			645	300	945	31,7
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			75,1	83,1	77,5	-
		Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	136	21	157	13,4	
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	4	4	8	50,0	
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	10		10	0,0	
			Professeur des universités de médecine générale	2		2	0,0	
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	20	25	45	55,6	
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD		8	2	10	20,0		
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.		2	1	3	33,3		
	Total des départs à la retraite de la filière			182	53	235	22,6	
	Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			21,2	14,7	19,3	-	
	Corps spécifiques	Astronome	3		3	0,0		
		Directeur d'études de l'EHESS	5		5	0,0		
		Maître de conférences de l'EHESS	1		1	0,0		
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	6	2	8	25,0		
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	1	1	2	50,0		
		Professeur du Cnam	3		3	0,0		
		Professeur du Collège de France	1		1	0,0		
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	2	1	3	33,3		
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle		1	1	100,0		
		Total des départs à la retraite de la filière			22	5	27	18,5
	Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			2,6	1,4	2,2	-	
	Filière enseignante du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	8	3	11	27,3		
		Total des départs à la retraite de la filière			8	3	11	27,3
	Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,9	0,8	0,9	-	
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1		1	0,0		
		Inspecteur de l'éducation nationale	1		1	0,0		
Total des départs à la retraite de la filière			2	0	2	0,0		
Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,2	0,0	0,2	-		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants				859	361	1 220	29,6	
Personnels BIATSS	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	25	70	95	73,7		
		Total des départs à la retraite de la filière			25	70	95	73,7
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			22,7	37,4	32,0	-
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	4	3	7	42,9		
		Conservateur des bibliothèques	5	14	19	73,7		
		Bibliothécaire	2	10	12	83,3		
	Total des départs à la retraite de la filière			11	27	38	71,1	
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			10,0	14,4	12,8	-	
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	22	17	39	43,6		
		Ingénieur d'études	28	34	62	54,8		
Assistant ingénieur		22	26	48	54,2			
Total des départs à la retraite de la filière			72	77	149	51,7		
Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			65,5	41,2	50,2	-		

Tableau 1.90 (suite)

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	1	4	5	80,0		
			Infirmier (Infenes)	1	9	10	90,0		
		Total des départs à la retraite de la filière			2	13	15	86,7	
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			1,8	7,0	5,1	-	
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A				110	187	297	-	
	Catégorie B	Filière administrative		Secrétaire administratif (Saenes)	10	110	120	91,7	
			Total des départs à la retraite de la filière			10	110	120	91,7
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			11,9	50,5	39,7	-
		Filière des bibliothèques		Bibliothécaire assistant spécialisé	5	20	25	80,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			5	20	25	80,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			6,0	9,2	8,3	-
		Filière ITRF		Technicien de recherche et formation	69	79	148	53,4	
			Total des départs à la retraite de la filière			69	79	148	53,4
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			82,1	36,2	49,0	-
		Filière sociale et de santé		Assistant de service social AE		9	9	100,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			0	9	9	100,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			0,0	4,1	3,0	-
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B				84	218	302	-	
	Catégorie C	Filière administrative		Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	13	226	239	94,6	
			Total des départs à la retraite de la filière			13	226	239	94,6
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			7,1	50,8	38,0	-
		Filière des bibliothèques		Magasinier des bibliothèques	12	20	32	62,5	
			Total des départs à la retraite de la filière			12	20	32	62,5
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			6,5	4,5	5,1	-
		Filière ITRF		Adjoint technique de recherche et formation	156	198	354	55,9	
			Total des départs à la retraite de la filière			156	198	354	55,9
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			84,8	44,5	56,3	-
Filière technique			Adjoint technique des établissements d'enseig.	3	1	4	25,0		
		Total des départs à la retraite de la filière			3	1	4	25,0	
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			1,6	0,2	0,6	-	
Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C				184	445	629	70,7		
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS				378	850	1 228	69,2		
Total ensemble des départs à la retraite				1 237	1 211	2 448	49,5		

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2017, les effectifs de départs en retraite sont composés pour moitié de personnels enseignants et pour moitié de personnels BIATSS. Ils représentent 1,7 % des effectifs titulaires enseignants et 2 % des effectifs titulaires BIATSS. Ils relèvent pour 62 % de la catégorie A, 12,3 % de la catégorie B et 25,7 % de la catégorie C.

Plus de 2 départs à la retraite sur 3 chez les personnels BIATSS sont des femmes alors que la proportion est plutôt d'environ 1 sur 4 pour les personnels enseignants.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge

Figure 1.62 - Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire

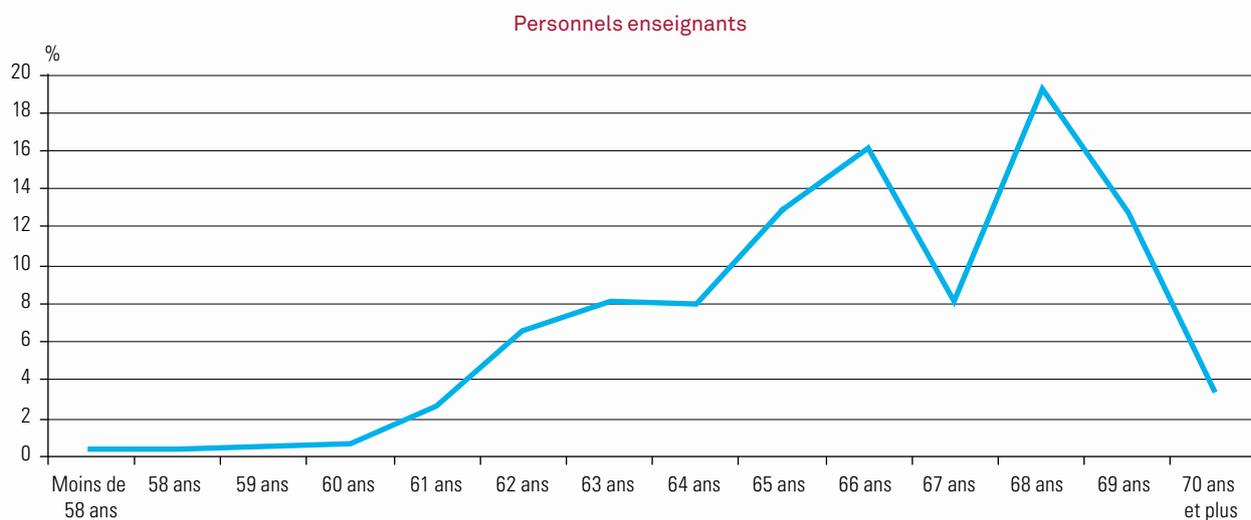


Figure 1.63

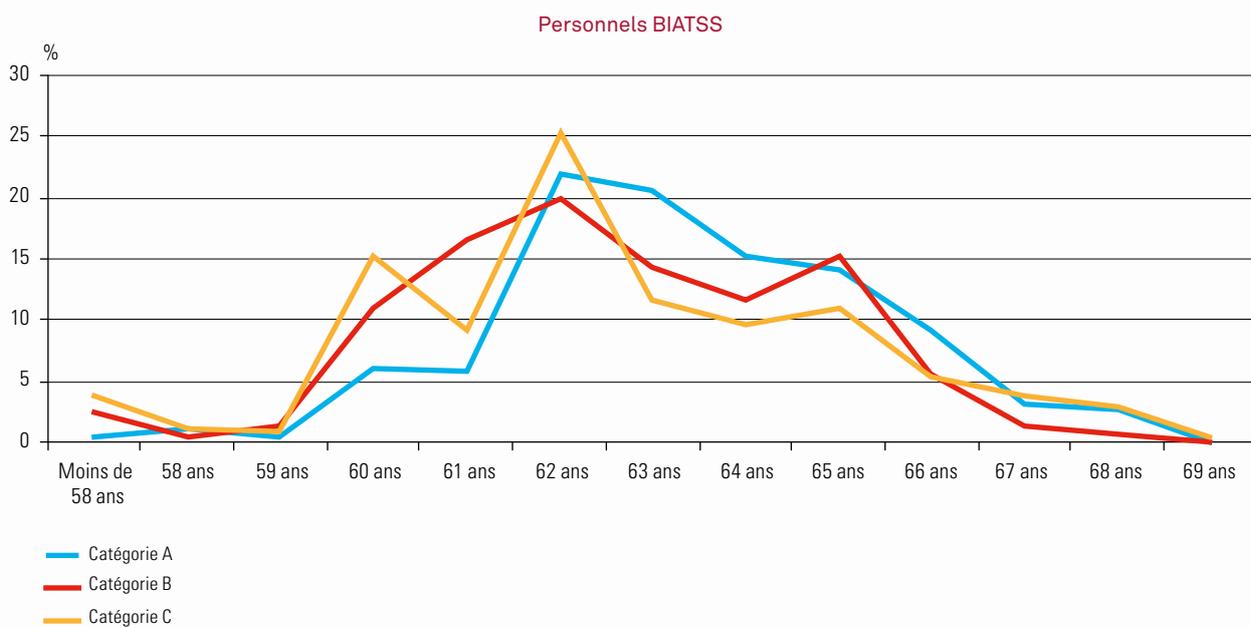


Tableau 1.91

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Personnels enseignants	Catégorie A	4	4	7	9	32	80	99	98	158	197	99	235	155	43	1 220
	Part par âge (en %)	0,3	0,3	0,6	0,7	2,6	6,6	8,1	8,0	13,0	16,1	8,1	19,3	12,7	3,5	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	0,3	0,3	0,6	0,7	2,6	6,6	8,1	8,0	13,0	16,1	8,1	19,3	12,7	3,5	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	11,1	26,7	38,9	5,8	20,5	22,0	35,9	41,2	50,2	71,6	72,8	89,4	98,7	100,0	49,8
Personnels BIATSS	Catégorie A	1	3	1	18	17	65	61	45	42	27	9	8			297
	Part par âge (en %)	0,3	1,0	0,3	6,1	5,7	21,9	20,5	15,2	14,1	9,1	3,0	2,7	0,0	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	3,1	27,3	9,1	12,2	13,7	22,9	34,5	32,1	26,8	34,6	24,3	28,6	0,0	-	24,2
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	2,8	20,0	5,6	11,5	10,9	17,9	22,1	18,9	13,3	9,8	6,6	3,0	0,0	0,0	12,1
	Catégorie B	7	1	4	33	50	60	43	35	46	17	4	2			302
	Part par âge (en %)	2,3	0,3	1,3	10,9	16,6	19,9	14,2	11,6	15,2	5,6	1,3	0,7	0,0	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	21,9	9,1	36,4	22,4	40,3	21,1	24,3	25,0	29,3	21,8	10,8	7,1	0,0	-	24,6
	Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	19,4	6,7	22,2	21,2	32,1	16,5	15,6	14,7	14,6	6,2	2,9	0,8	0,0	0,0	12,3
Catégorie C	24	7	6	96	57	159	73	60	69	34	24	18	2		629	
Part par âge (en %)	3,8	1,1	1,0	15,3	9,1	25,3	11,6	9,5	11,0	5,4	3,8	2,9	0,3	0,0	100,0	
Part de la catégorie statutaire/Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	75,0	63,6	54,5	65,3	46,0	56,0	41,2	42,9	43,9	43,6	64,9	64,3	100,0	-	51,2	
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des départs à la retraite (en %)	66,7	46,7	33,3	61,5	36,5	43,7	26,4	25,2	21,9	12,4	17,6	6,8	1,3	0,0	25,7	
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS		32	11	11	147	124	284	177	140	157	78	37	28	2	0	1 228
Part par âge (en %)		2,6	0,9	0,9	12,0	10,1	23,1	14,4	11,4	12,8	6,4	3,0	2,3	0,2	0,0	100,0
Part des BIATSS/Ensemble des départs à la retraite (en %)		88,9	73,3	61,1	94,2	79,5	78,0	64,1	58,8	49,8	28,4	27,2	10,6	1,3	0,0	50,2
Ensemble des départs à la retraite		36	15	18	156	156	364	276	238	315	275	136	263	157	43	2 448
Part par âge de l'ensemble des départs à la retraite (en %)		1,5	0,6	0,7	6,4	6,4	14,9	11,3	9,7	12,9	11,2	5,6	10,7	6,4	1,8	100,0

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Chez les personnels enseignants, le pic des retraites se situe à l'âge de 68 ans (19,3%) puis de 66 ans (16,1%), alors que chez les personnels BIATSS, toutes catégories statutaires confondues, il se situe à 62 ans (23,1%) puis à 63 ans (14,4%).

Sur l'ensemble des départs à la retraite, les effectifs des 62 ans et moins relèvent essentiellement des personnels BIATSS (plus de 4 sur 5); à l'inverse, ceux des 65 ans et plus sont pour la majorité des personnels enseignants (3 sur 4).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge

Figure 1.64 - Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière

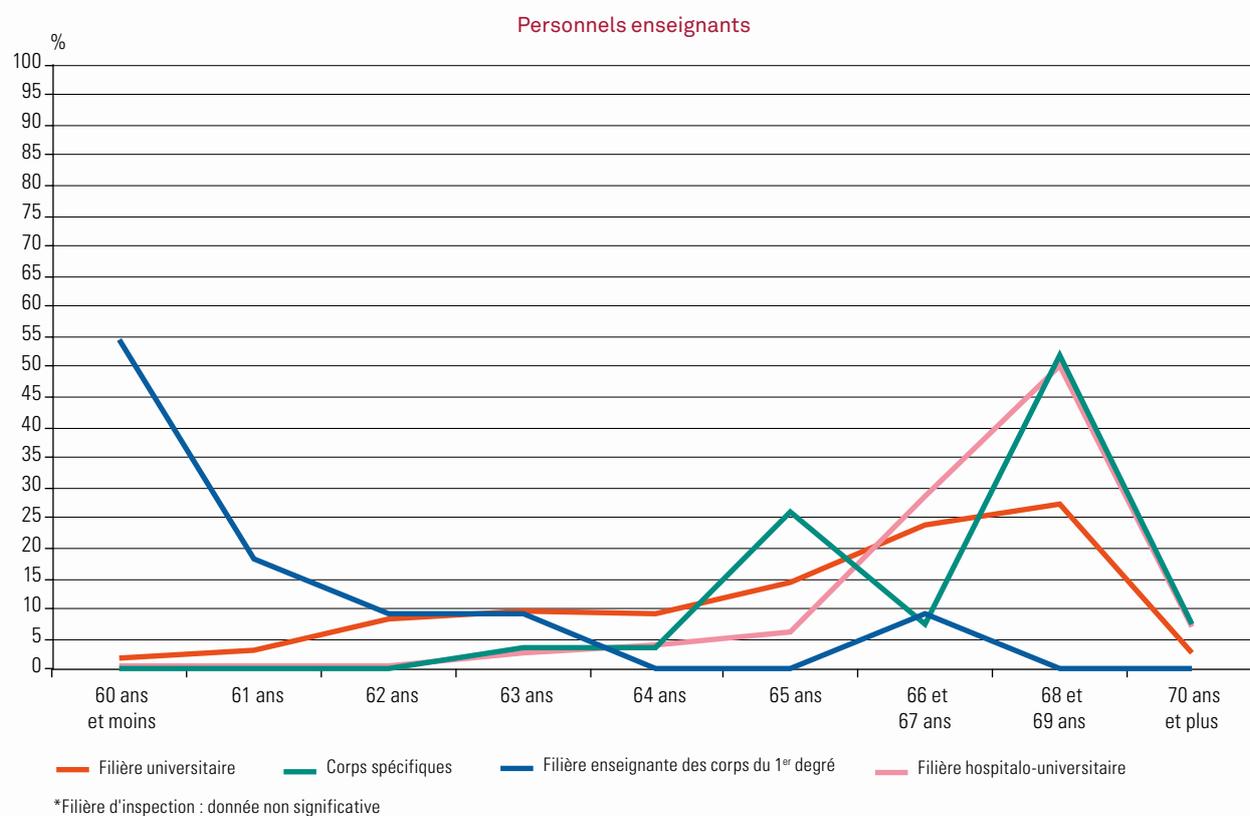


Figure 1.65

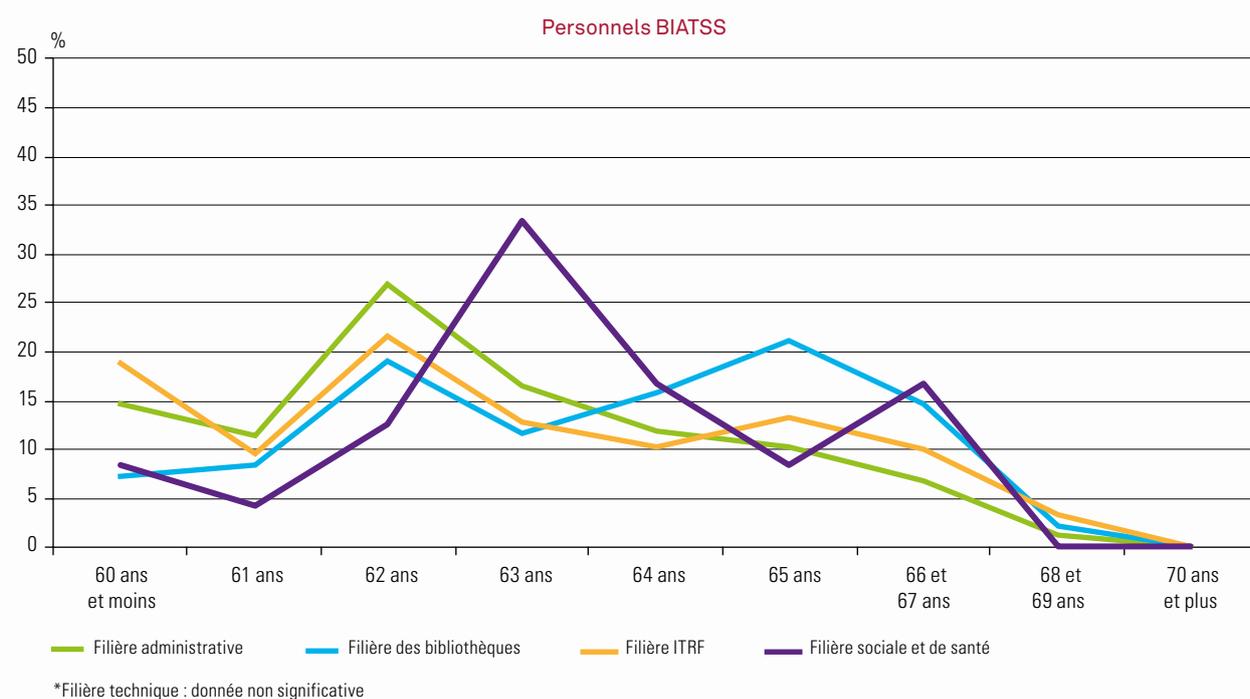


Tableau 1.92

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total	
Personnels enseignants	Filière universitaire	Professeur des universités	1	13	29	40	46	73	98	203	23	526	
		Maître de conférences des universités	16	15	48	51	42	62	125	55	1	415	
		Assistant de l'enseignement supérieur	0						1	3	0		4
		Total de la filière	17	28	77	91	88	136	226	258	24	945	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	1,8	3,0	8,1	9,6	9,3	14,4	23,9	27,3	2,5	100,0	
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	0			4	3	7	33	94	16	157	
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	0		1				1	1	5	8	
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	0				2		2	6		10	
		Professeur des universités de médecine générale	0						0	2		2	
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1	1		2	3	6	26	6		45	
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	0				1		5	4		10	
		Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.	0					1	0	1	1	3	
		Total de la filière	1	1	1	6	9	15	67	118	17	235	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,4	0,4	0,4	2,6	3,8	6,4	28,5	50,2	7,2	100,0	
	Corps spécifiques	Astronome	0						2	1		3	
		Directeur d'études de l'EHESS	0						0	5		5	
		Maître de conférences de l'EHESS	0						0	1		1	
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	0						2	0	5	1	8
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	0				1	1	0	0		2	
		Professeur du Cnam	0			1		2	0	0		3	
		Professeur du Collège de France	0						0	0	1	1	
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	0						2	0	1	3	
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	0						0	1		1	
		Total de la filière	0	0	0	1	1	7	2	14	2	27	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	3,7	3,7	25,9	7,4	51,9	7,4	100,0	
		Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	6	2	1	1			1	0		11
			Total de la filière	6	2	1	1	0	0	1	0	0	11
	Part/Départs à la retraite de la filière (en %)		54,5	18,2	9,1	9,1	0,0	0,0	9,1	0,0	0,0	100,0	
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	0		1					0	0	1	
		Inspecteur de l'éducation nationale	0	1						0	0	1	
Total de la filière		0	1	1	0	0	0	0	0	0	2		
Part/Départs à la retraite de la filière (en %)		0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0		
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants			24	32	80	99	98	158	296	390	43	1 220	
Personnels BIATSS	Filière administrative	Attaché d'administration de l'Etat	11	7	26	19	16	9	6	1		95	
		Secrétaire administratif (Saenes)	18	21	28	22	10	16	4	1		120	
		Adjoint administratif des adm. de l'Etat (Adjaenes)	38	24	68	34	28	22	21	4		239	
		Total de la filière	67	52	122	75	54	47	31	6	0	454	
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	14,8	11,5	26,9	16,5	11,9	10,4	6,8	1,3	0,0	100,0	

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total
Personnels BIATSS	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	0		3		2	2	0	0		7
		Conservateur des bibliothèques	0		2	5	1	7	3	1		19
		Bibliothécaire	0	1	2	1	4	3	1	0		12
		Bibliothécaire assistant spécialisé	2	3	5	3	4	4	4	0		25
		Magasinier des bibliothèques	5	4	6	2	4	4	6	1		32
		Total de la filière	7	8	18	11	15	20	14	2	0	95
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	7,4	8,4	18,9	11,6	15,8	21,1	14,7	2,1	0,0	100,0
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2		8	6	7	5	7	4		39
		Ingénieur d'études	5	3	13	11	8	9	11	2		62
		Assistant ingénieur	4	6	9	13	4	6	6	0		48
		Technicien de recherche et formation	24	25	26	16	20	25	11	1		148
		Adjoint technique de recherche et formation	88	29	85	37	28	42	31	14		354
		Total de la filière	123	63	141	83	67	87	66	21	0	651
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	18,9	9,7	21,7	12,7	10,3	13,4	10,1	3,2	0,0	100,0
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	0		2	1	1	1	0	0		5
		Infirmier (Infenes)	1			5	2		2	0		10
		Assistant de service social AE	1	1	1	2	1	1	2	0		9
		Total de la filière	2	1	3	8	4	2	4	0	0	24
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	8,3	4,2	12,5	33,3	16,7	8,3	16,7	0,0	0,0	100,0
	Filière technique	Adjoint technique des établissements d'enseig.	2					1	0	1		4
		Total de la filière	2	0	0	0	0	1	0	1	0	4
Part/Départs à la retraite de la filière (en %)		50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	25,0	0,0	100,0	
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			201	124	284	177	140	157	115	30	0	1 228
Ensemble des départs à la retraite			225	156	364	276	238	315	411	420	43	2 448

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes).

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2017, dans la plupart des filières chez les personnels BIATSS, les taux les plus importants de départs en retraite sont à 62 ans (notamment 26,9% dans la filière administrative et 21,7% dans celle des ITRF), à 63 ans (16,5% dans la filière administrative et 33,3% dans la filière sociale et de santé) et à 65 ans (21,1% dans la filière des bibliothèques et 13,4% dans celle des ITRF).

A l'exclusion des professeurs des écoles dont le pic des départs en retraite est de 60 ans, les personnels enseignants partent majoritairement en retraite à partir de 65 ans.

Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe

Figure 1.66 - La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe

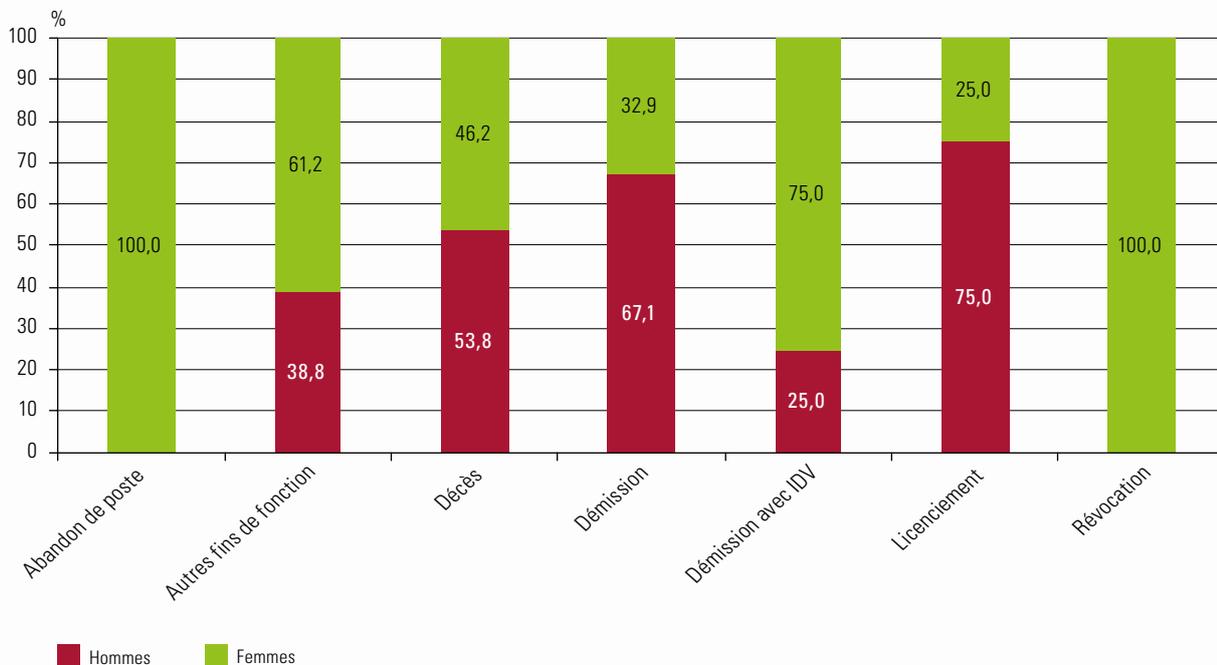


Tableau 1.93

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Autre départ définitif*/Sexe	Abandon de poste			Autres fins de fonction			Décès		
		H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T
Personnels enseignants	Catégorie A			0	12	4	16	11	6	17
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	-	-	-	64,7	35,3	-
Personnels BIATSS	Catégorie A			0	23	38	61	5	3	8
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	37,7	62,3	-	62,5	37,5	-
	Catégorie B		1	1	5	22	27	4	4	8
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	0,0	100,0	-	18,5	81,5	-	50,0	50,0	-
	Catégorie C		1	1	7	10	17	22	23	45
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	0,0	100,0	-	41,2	58,8	-	48,9	51,1	-
Sous-total des autres départs définitifs des personnels BIATSS		0	2	2	35	70	105	31	30	61
Part par sexe/sous-total motif de départ définitif des personnels BIATSS (en %)		0,0	100,0	-	33,3	66,7	-	50,8	49,2	-
Ensemble des départs définitifs autre que la retraite		0	2	2	47	74	121	42	36	78
Part par sexe/sous-total motif de départ définitif (en %)		0,0	100,0	-	38,8	61,2	-	53,8	46,2	-
Part/Total général des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)		0,0	0,7	-	16,0	25,3	-	14,3	12,3	-

► Sources : Bases et annuaires des personnels (données brutes). Les fins de fonction consécutives à un changement de système d'information ne sont pas comptabilisées dans le bilan social 2017, contrairement aux éditions précédentes.

► *IDV = indemnité de départ volontaire.

► Par autres départs définitifs, on entend les motifs de cessation de fonction autres que ceux liés aux départs à la retraite.

► Par autres fins de fonction, on entend principalement les départs vers d'autres administrations...

► Les autres départs définitifs des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Les autres départs définitifs (en dehors des retraites) concernent majoritairement les personnels BIATSS (près de 2 sur 3). Les décès (26,6 %) plus les démissions (28,3 %) représentent plus de la moitié de ces départs.

La part des femmes dans les départs définitifs (49,1 %) est plus importante chez les BIATSS (60,8 %) que chez les enseignants (29 %).

Démission			Démission avec IDV*			Licenciement			Révocation			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	Total	
47	19	66			0	6	2	8			0	76	31	107	29,0
71,2	28,8	-	-	-	-	75,0	25,0	-	-	-	-	71,0	29,0	-	-
2		2	1	1	2			0		1	1	31	43	74	58,1
-	-	-	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	41,9	58,1	-	-
2	1	3		1	1			0			0	11	29	40	72,5
66,7	33,3	-	0,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	27,5	72,5	-	-
2	6	8		1	1			0			0	31	41	72	56,9
25,0	75,0	-	0,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	43,1	56,9	-	-
6	7	13	1	3	4	0	0	0	0	1	1	73	113	186	60,8
46,2	53,8	-	25,0	75,0	-	-	-	-	0,0	100,0	-	39,2	60,8	-	-
53	26	79	1	3	4	6	2	8	0	1	1	149	144	293	49,1
67,1	32,9	-	25,0	75,0	-	75,0	25,0	-	0,0	100,0	-	50,9	49,1	-	-
18,1	8,9	-	0,3	1,0	-	2,0	0,7	-	0,0	0,3	-	50,9	49,1	-	-

6. Les autres départs en 2017 - Départs temporaires

► Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe

Figure 1.67 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)

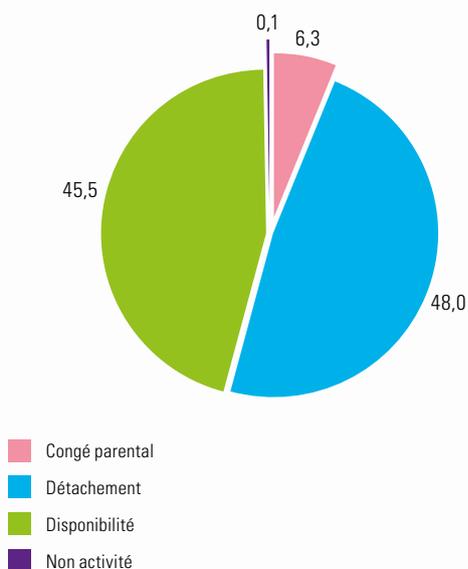


Figure 1.68 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire

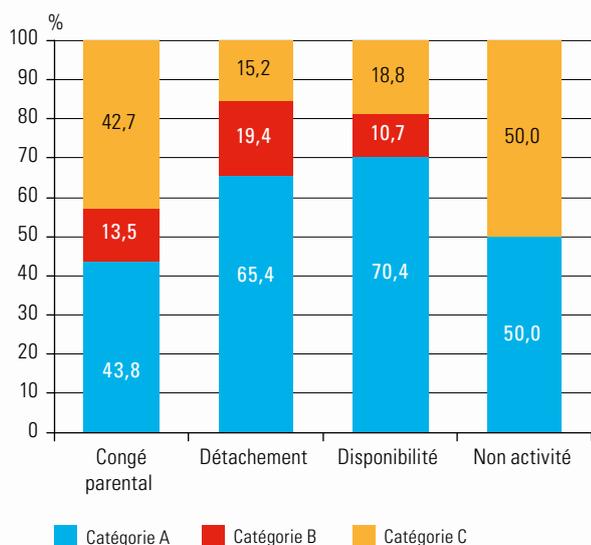


Tableau 1.94

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé court du corps		
Personnels enseignants	Catégorie A	AS ENSUP		
		ASAD		
		DIRH		
		MCF		
		MCFH		
		MCPH		
		MCPHO		
		MCPHP		
		PHAD		
		PR		
		PRCM		
		PUPH		
		Total de la catégorie A		
		Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)		
Personnels BIATSS	Catégorie A	AAE		
		Adm. civil		
		ASI		
		BIB		
		CBIB		
		CGBIB		
		CTSSAE		
		IGE		
		IGR		
		Infenes		
		Total de la catégorie A		
		Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)		
		Catégorie B	Catégorie B	ASSAE
				Bibas
Saenes				
TECH				
Total de la catégorie B				
Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)				
Catégorie C	Catégorie C	Adjenes		
		ATRF		
Total de la catégorie C				
Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)				
Total des personnels BIATSS				
Ensemble des effectifs				
Part des effectifs par sexe/Position administrative (en %)				

► Sources : Bases et annuaires des personnels. Année 2017 pour les personnels BIATSS et 2016/2017 pour les personnels enseignants.

Au cours de l'année 2017, dans l'enseignement supérieur, parmi les agents titulaires qui ont été placés dans une

Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	Total	
		0			0		3	3			0	0	3	3	100,0
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
		0		1	1	1	1	2			0	1	2	3	66,7
5	23	28	127	71	198	134	143	277			0	266	237	503	47,1
		0			0	1	1	2			0	1	1	2	50,0
		0	3		3	4	2	6			0	7	2	9	22,2
		0			0	1	2	3			0	1	2	3	66,7
		0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
		0			0	1		1			0	1	0	1	0,0
		0	54	20	74	41	16	57	1		1	96	36	132	27,3
		0			0	1		1			0	1	0	1	0,0
		0	2	1	3	9	1	10			0	11	2	13	15,4
5	23	28	187	93	280	193	170	363	1	0	1	386	286	672	42,6
71,4	28,0	31,5	58,8	25,9	41,4	69,9	46,4	56,5	100,0	-	50,0	64,1	35,4	47,7	-
	3	3	4	8	12	2	8	10			0	6	19	25	76,0
		0	4	1	5			0			0	4	1	5	20,0
	2	2	5	12	17	6	6	12			0	11	20	31	64,5
	1	1		5	5	2	2	4			0	2	8	10	80,0
	2	2	1	4	5		6	6			0	1	12	13	92,3
		0			0		1	1			0	0	1	1	100,0
		0		1	1		1	1			0	0	2	2	100,0
1	2	3	26	57	83	19	21	40			0	46	80	126	63,5
		0	17	17	34	5	5	10			0	22	22	44	50,0
		0		1	1		5	5			0	0	6	6	100,0
1	10	11	57	106	163	34	55	89	0	0	0	92	171	263	65,0
14,3	12,2	12,4	17,9	29,5	24,1	12,3	15,0	13,9	-	-	-	15,3	21,2	18,7	-
		0		1	1			0			0	0	1	1	100,0
	1	1	1	7	8		7	7			0	1	15	16	93,8
	2	2	10	39	49	3	21	24			0	13	62	75	82,7
1	8	9	37	36	73	17	21	38			0	55	65	120	54,2
1	11	12	48	83	131	20	49	69	0	0	0	69	143	212	67,5
14,3	13,4	13,5	15,1	23,1	19,4	7,2	13,4	10,7	-	-	-	11,5	17,7	15,0	-
	10	10	7	50	57	6	45	51			0	13	105	118	89,0
	26	26	18	25	43	20	40	60		1	1	38	92	130	70,8
	2	2	1	2	3	3	7	10			0	4	11	15	73,3
0	38	38	26	77	103	29	92	121	0	1	1	55	208	263	79,1
0,0	46,3	42,7	8,2	21,4	15,2	10,5	25,1	18,8	-	100,0	50,0	9,1	25,7	18,7	-
2	59	61	131	266	397	83	196	279	0	1	1	216	522	738	70,7
7	82	89	318	359	677	276	366	642	1	1	2	602	808	1 410	-
7,9	92,1	-	47,0	53,0	-	43,0	57,0	-	50,0	50,0	-	42,7	57,3	-	-

position administrative autre que celle d'activité, les détachements concernent 65% d'agents de catégorie A, 19% de catégorie B et 15% de catégorie C. Les départs en disponibilité se répartissent de la façon suivante : 70% de catégorie A, 11% de catégorie B et 19% de catégorie C.

Ces deux positions, qui représentent 93,5% de l'ensemble des départs temporaires, concernent à 55% les femmes.

Les départs temporaires des personnels BIATSS représentent 52% de l'ensemble des départs.

C. Parité dans les recrutements en 2017

► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2017

Figure 1.69 - La part des femmes aux concours et examens professionnels BIATSS selon la catégorie statutaire

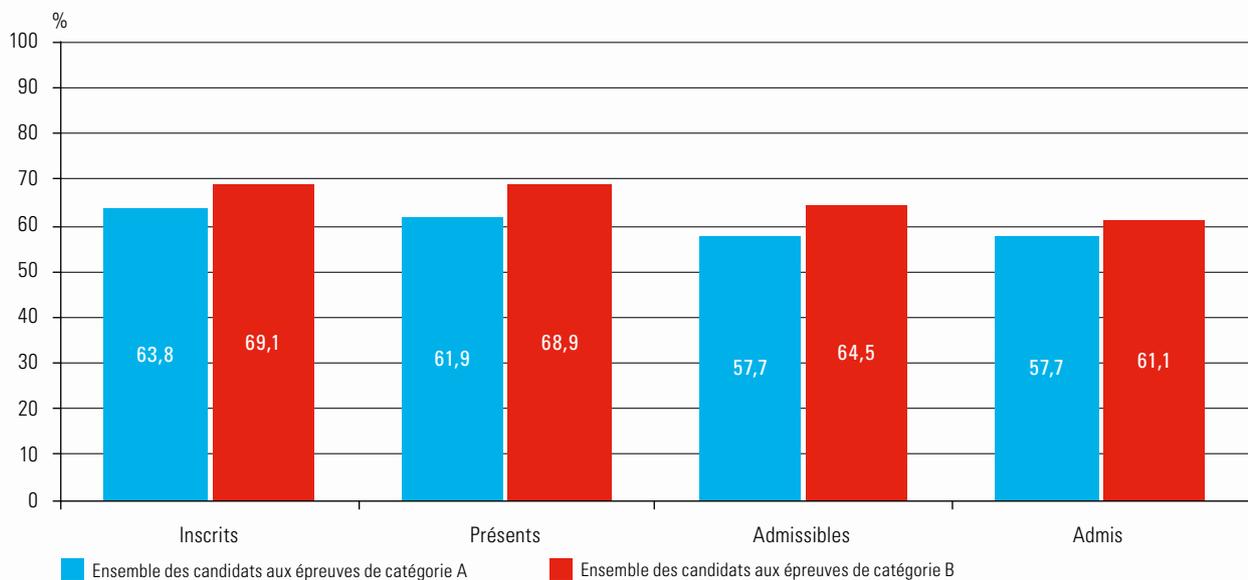


Figure 1.70 - Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe

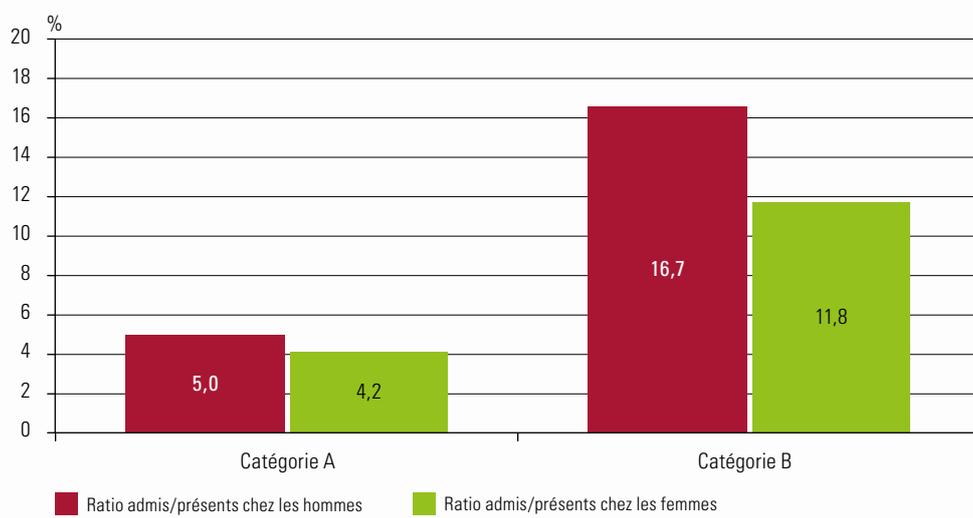


Tableau 1.95

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant ingénieur	concours externe	2 486	3 557	6 043	58,9	1 528	1 490	3 018	49,4
	Assistant ingénieur	concours interne	1 370	3 225	4 595	70,2	1 368	3 224	4 592	70,2
	Assistant ingénieur	troisième concours								
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1 089	4 335	5 424	79,9	656	2 713	3 369	80,5
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	419	713	1 132	63,0	279	496	775	64,0
	Bibliothécaire	concours externe	674	1 566	2 240	69,9	250	529	779	67,9
	Bibliothécaire	concours interne	150	392	542	72,3	88	225	313	71,9
	Chartiste	concours externe	3	34	37	91,9	1	21	22	95,5
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	315	592	907	65,3	124	213	337	63,2
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	122	194	316	61,4	59	80	139	57,6
	CTSSAE	concours interne	16	120	136	88,2	7	60	67	89,6
	Ingénieur d'études	concours externe	4 729	6 771	11 500	58,9	4 672	6 747	11 419	59,1
	Ingénieur d'études	concours interne	1 111	1 870	2 981	62,7	1 072	1 847	2 919	63,3
	Ingénieur d'études	troisième concours								
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	939	645	1 584	40,7	934	641	1 575	40,7
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	237	275	512	53,7	237	273	510	53,5
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	70	35	105	33,3	70	35	105	33,3
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe								
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	125	61	186	32,8	117	56	173	32,4
Médecin de l'éducation nationale	concours unique	5	38	43	88,4	5	17	22	77,3	
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			13 860	24 423	38 283	63,8	11 467	18 667	30 134	61,9
B	Bibas classe normale	concours externe	972	2 338	3 310	70,6	337	744	1 081	68,8
	Bibas classe normale	concours interne	207	443	650	68,2	128	249	377	66,0
	Bibas classe supérieure	concours externe	82	268	350	76,6	25	81	106	76,4
	Bibas classe supérieure	concours interne	40	120	160	75,0	21	61	82	74,4
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	13	35	48	72,9	10	26	36	72,2
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	35	136	171	79,5	24	112	136	82,4
	TECHRF classe normale	concours externe	1 681	3 335	5 016	66,5	1 161	2 311	3 472	66,6
	TECHRF classe normale	concours interne	654	2 127	2 781	76,5	639	2 115	2 754	76,8
	TECHRF classe supérieure	concours externe	22	14	36	38,9	13	7	20	35,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	10	3	13	23,1	10	3	13	23,1
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	310	492	802	61,3	261	371	632	58,7
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	257	286	543	52,7	227	255	482	52,9
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			4 283	9 597	13 880	69,1	2 856	6 335	9 191	68,9

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

► Ce tableau n'intègre pas les données des recrutements réservés liés à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi du titulaire des agents contractuels. Ces informations figurent dans la partie « agents contractuels BIATSS » du bilan social.

En 2017, les femmes sont les plus nombreuses parmi les personnes présentes aux concours et examens professionnels des filières BIATSS, 61,9 % dans les corps de catégorie A et 68,9 % dans la catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C), ainsi que parmi les candidats admis (57,7 % en catégorie A et 61,1 % en catégorie B).

Cependant le ratio admis/présent des femmes (4,2 %) est inférieur de 0,3 point pour les concours et examens professionnels BIATSS de catégorie A, comparé au ratio moyen global de 4,5 % et inférieur de 1,5 point pour ceux de catégorie B (11,8 % comparé au ratio moyen global de 13,3 %).

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
555	367	922	39,8	79	51	130	39,2	4,3	3,4
628	1 127	1 755	64,2	57	87	144	60,4	3,1	2,7
43	199	242	82,2	11	69	80	86,3	2,4	2,5
				82	155	237	65,4	30,6	31,3
23	49	72	68,1	7	13	20	65,0	2,6	2,5
11	40	51	78,4	4	10	14	71,4	4,5	4,4
				1	9	10	90,0	45,5	42,9
15	32	47	68,1	4	11	15	73,3	4,5	5,2
4	14	18	77,8	1	5	6	83,3	4,3	6,3
				3	22	25	88,0	37,3	36,7
1 825	2 440	4 265	57,2	127	170	297	57,2	2,6	2,5
451	885	1 336	66,2	57	73	130	56,2	4,5	4,0
373	258	631	40,9	45	33	78	42,3	5,0	5,1
100	90	190	47,4	23	20	43	46,5	8,4	7,3
17	10	27	37,0	6	2	8	25,0	7,6	5,7
				59	31	90	34,4	52,0	55,4
				4	16	20	80,0	90,9	94,1
4 045	5 511	9 556	57,7	570	777	1 347	57,7	4,5	4,2
20	67	87	77,0	5	19	24	79,2	2,2	2,6
22	59	81	72,8	6	17	23	73,9	6,1	6,8
4	17	21	81,0	2	5	7	71,4	6,6	6,2
5	11	16	68,8	1	4	5	80,0	6,1	6,6
7	19	26	73,1	5	12	17	70,6	47,2	46,2
13	77	90	85,6	6	29	35	82,9	25,7	25,9
539	712	1 251	56,9	154	185	339	54,6	9,8	8,0
320	748	1 068	70,0	102	195	297	65,7	10,8	9,2
6	3	9	33,3	1	1	2	50,0	10,0	14,3
8	2	10	20,0	2	1	3	33,3	23,1	33,3
				116	193	309	62,5	48,9	52,0
				76	86	162	53,1	33,6	33,7
944	1 715	2 659	64,5	476	747	1 223	61,1	13,3	11,8

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.96

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Composition du jury				
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes	
A	Assistant ingénieur	concours externe	578	567	1 145	49,5	
	Assistant ingénieur	concours interne	571	574	1 145	50,1	
	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	284	285	569	50,1	
	Assistant ingénieur	troisième concours					
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	40	43	83	51,8	
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	40	42	82	51,2	
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	29	30	59	50,8	
	Bibliothécaire	concours externe	29	31	60	51,7	
	Bibliothécaire	concours interne	29	31	60	51,7	
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	29	31	60	51,7	
	Chartiste	concours externe	4	5	9	55,6	
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	32	43	75	57,3	
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	32	43	75	57,3	
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	32	43	75	57,3	
	CTSSAE	concours interne	7	6	13	46,2	
	Ingénieur d'études	concours externe	1 207	1 191	2 398	49,7	
	Ingénieur d'études	concours interne	618	633	1 251	50,6	
	Ingénieur d'études	troisième concours					
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	565	565	1 130	50,0	
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	379	357	736	48,5	
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	239	239	478	50,0	
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	43	46	89	51,7	
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	47	43	90	47,8	
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe					
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	18	18	36	50,0	
	Médecin de l'éducation nationale	concours unique	5	7	12	58,3	
Médecin de l'éducation nationale	concours réservé	5	7	12	58,3		
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			4 862	4 880	9 742	50,1	
B	Bibas classe normale	concours externe	27	35	62	56,5	
	Bibas classe normale	concours interne	27	35	62	56,5	
	Bibas classe normale	exam. pro. réservé	27	35	62	56,5	
	Bibas classe supérieure	concours externe	13	11	24	45,8	
	Bibas classe supérieure	concours interne	13	11	24	45,8	
	Bibas classe supérieure	examen professionnel	3	4	7	57,1	
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel	5	7	12	58,3	
	TECHRF classe normale	concours externe	436	430	866	49,7	
	TECHRF classe normale	concours interne	353	350	703	49,8	
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	221	211	432	48,8	
	TECHRF classe supérieure	concours externe	7	6	13	46,2	
	TECHRF classe supérieure	concours interne	10	11	21	52,4	
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	32	31	63	49,2	
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	22	20	42	47,6	
	Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			1 196	1 197	2 393	50,0

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Les femmes représentent, en 2017, en moyenne, un membre sur deux des jurys de concours et examens professionnels BIATSS, aussi bien en catégorie A qu'en catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C).

► La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.97 - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme
Droit et science politique	74	46	120	61,7	38,3	48	69	117	41,0	59,0
Sciences économiques et de gestion	51	32	83	61,4	38,6	40	41	81	49,4	50,6
Langues et littératures	122	159	281	43,4	56,6	109	175	284	38,4	61,6
Sciences humaines	150	112	262	57,3	42,7	116	157	273	42,5	57,5
Mathématiques et informatique	92	46	138	66,7	33,3	79	63	142	55,6	44,4
Physique	77	31	108	71,3	28,7	74	32	106	69,8	30,2
Chimie	79	41	120	65,8	34,2	57	62	119	47,9	52,1
Sciences de la terre	60	35	95	63,2	36,8	55	39	94	58,5	41,5
Sciences de l'ingénieur	131	46	177	74,0	26,0	103	72	175	58,9	41,1
Biologie et biochimie	117	84	201	58,2	41,8	91	110	201	45,3	54,7
Pharmacie	32	19	51	62,7	37,3	21	28	49	42,9	57,1
Médecine	272	116	388	70,1	29,9	103	127	230	44,8	55,2
Odontologie	14	8	22	63,6	36,4	10	12	22	45,5	54,5
Interdisciplinaire	73	41	114	64,0	36,0	57	63	120	47,5	52,5
Théologie	10	2	12	83,3	16,7	9	4	13	69,2	30,8
Total général	1 354	818	2 172	62,3	37,7	972	1 054	2 026	48,0	52,0

► Sources : Base Galaxie 2018.

► Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2015, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

Les sections du Conseil national des universités établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouvert par les établissements d'enseignement supérieur.

La part des femmes dans les sections de CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps des maîtres de conférences et assimilés. Elle est de

37,7 % dans le corps des PR (26,6 % de femmes dans les effectifs du corps des PR) et de 52 % dans le corps des maîtres de conférences (44,3 % de femmes dans les effectifs de MCF).

Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en « Langues et Littératures », le taux de féminisation atteint presque 57 % dans le corps des PR et dépasse 61 % dans le corps des MCF, alors qu'en « Sciences de l'ingénieur » il n'atteint que 26 % dans le corps des PR et un peu plus de 41 % dans celui des MCF.

Tableau 1.98 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

Concours agrégation 2016-2017	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit privé	3	3	6	50,0	50,0
Science politique	3	3	6	50,0	50,0
Science de gestion	4	2	6	66,7	33,3
Total agrégations	10	8	18	55,6	44,4

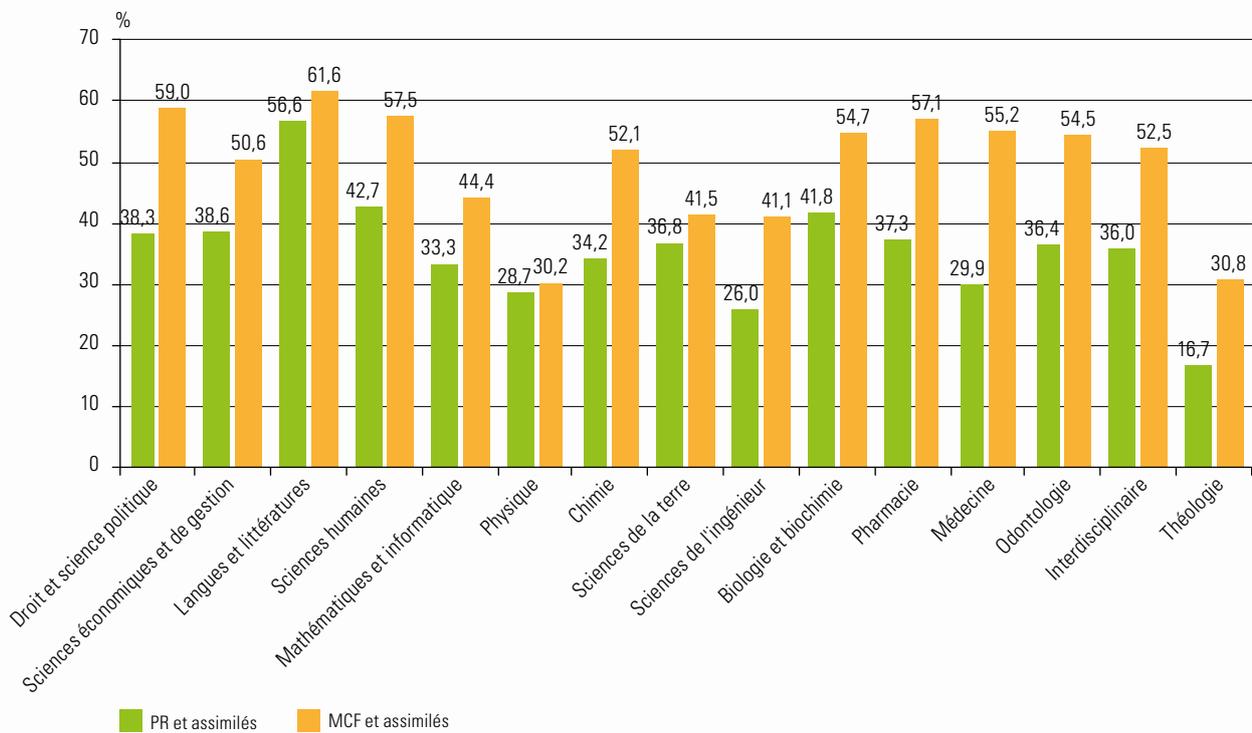
► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

Les jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (uniquement dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion) ne sont composés que de

professeurs des universités et corps assimilés. La part des femmes varie selon les concours de 33 à 50 %.

Figure 1.71 - Le taux de féminisation des sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines



► La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade - Session 2017

Tableau 1.99

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Présidence du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant ingénieur	concours externe	94	85	179	47,5
	Assistant ingénieur	concours interne	95	84	179	46,9
	Assistant ingénieur	exam. pro. réservé	41	49	90	54,4
	Assistant ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1		1	0,0
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	1		1	0,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours externe		1	1	100,0
	Bibliothécaire	concours interne		1	1	100,0
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	Chartiste	concours externe		1	1	100,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	CTSSAE	concours interne		1	1	100,0
	Ingénieur d'études	concours externe	94	85	179	47,5
	Ingénieur d'études	concours interne	95	84	179	46,9
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	93	84	177	47,5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	60	54	114	47,4
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	36	38	74	51,4
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	7	7	14	50,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	6	7	13	53,8
Ingénieur de recherche hors classe	concours externe					
Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel		1	1	100,0	
Médecin	concours unique	1		1	0,0	
Médecin réservé	concours réservé	1		1	0,0	
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			628	584	1 212	48,2
B	Bibas classe normale	concours externe		1	1	100,0
	Bibas classe normale	concours interne		1	1	100,0
	Bibas classe normale	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	Bibas classe supérieure	concours externe	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	concours interne	1		1	0,0
	Bibas classe supérieure	examen professionnel		1	1	100,0
	Bibas classe exceptionnelle	examen professionnel		1	1	100,0
	TECHRF classe normale	concours externe	72	51	123	41,5
	TECHRF classe normale	concours interne	60	41	101	40,6
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	42	27	69	39,1
	TECHRF classe supérieure	concours externe		2	2	100,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne		3	3	100,0
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	1		1	0,0
	Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			178	129	307

► Source : DGRH D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS en 2017 est proche de la parité en catégorie A (48,2%). En catégorie B, cette part est de 42%.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS est toutefois inférieure à celle des femmes membres de jury.

► La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.100 - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit et science politique	1	3	4	25,0	75,0
Sciences économiques et de gestion	1	1	2	50,0	50,0
Langues et littératures	4	5	9	44,4	55,6
Sciences humaines	5	4	9	55,6	44,4
Mathématiques et informatique	2	1	3	66,7	33,3
Physique	2	1	3	66,7	33,3
Chimie	2	1	3	66,7	33,3
Sciences de la terre	2	2	4	50,0	50,0
Sciences de l'ingénieur	4		4	100,0	-
Biologie et biochimie	5	1	6	83,3	16,7
Pharmacie	5	1	6	83,3	16,7
Médecine	12	2	14	85,7	14,3
Odontologie	3		3	100,0	-
Interdisciplinaire	3	2	5	60,0	40,0
Total général	51	24	75	68,0	32,0

► Source : Données du département DGRH A2-2 à partir des élections CNU 2015.

Deux tiers des sections de CNU sont présidées par des hommes. Les présidences des sections de « Droit et science politique » et de « Langues et littératures » sont à majorité féminines et la parité est constatée en « Sciences économiques et de gestion » et en « Sciences de la terre ». Si les femmes représentent 37,7 % des effectifs des sections du CNU (dans le corps des PR et corps assimilés), elles sont 32 % présidentes de section.

Tableau 1.101 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2016-2017	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit privé	1		1	100,0	-
Science politique	1		1	100,0	-
Science de gestion		1	1	-	100,0
Total agrégations	2	1	3	66,7	33,3

► Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

En 2017, 2 présidents de jury des concours d'agrégation sur 3 sont des hommes.

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche	167
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	184
C. Parité dans les recrutements en 2017	199

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de la recherche en fonction dans les EPST (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre...), ainsi que les recrutements, les avancements, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2017.

- ▶ L'effectif total dans les EPST (agents titulaires et non-titulaires) en 2017 est de 56 595 agents, contre 56 724 en 2016 et 57 471 en 2015.
- ▶ Les agents titulaires dans les EPST représentent 74,5 % des effectifs (74,6 % en 2016). Ainsi, on dénombre 17 123 chercheurs (17 017 en 2016, 16 999 en 2015) et 25 043 personnels ITA (25 295 en 2016, 25 551 en 2015), soit 42 166 agents titulaires (42 312 en 2016, 42 550 en 2015). La part des chercheurs représente 40,6 % des effectifs de titulaires. Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 46,7 %. La part des femmes parmi les personnels chercheurs est de 36,4 % tandis que celle chez les personnels ITA est de 53,7 %. Parmi ces personnels, 79 % (78,2 % en 2016, 77,5 % en 2015) relèvent de la catégorie A, la part des femmes de catégorie A étant de 42,8 % (+ 0,2 point par rapport à 2016). Les âges moyens pour les personnels chercheurs et ITA ont augmenté en 2017 pour atteindre respectivement 47 ans et 10 mois (47 ans et 7 mois en 2016, 47 ans et 3 mois en 2015) et 46 ans et 3 mois (45 ans et 11 mois en 2016, 45 ans et 6 mois en 2015).
- ▶ Les agents non titulaires représentent 25,5 % des effectifs des EPST en 2017 (contre 25,4 % en 2016). Parmi eux, la part des femmes est de 48,6 % (48 % en 2016, 48,4 % en 2015) ; pour les personnels chercheurs, elle est de 42,2 % et chez les personnels ITA, elle est de 54,8 %.
- ▶ Le recrutement des agents titulaires (hors recrutements réservés) : 822 chercheurs (directeurs de recherche et chargés de recherche) ont été recrutés en 2017 (dont 36,9 % de femmes) contre 764 en 2016 et 808 en 2015, ainsi que 851 ITA (dont 55,8 % de femmes) contre 778 en 2016 et 761 en 2015.
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2017 s'est traduite par la titularisation de 35 agents contractuels ITA (60 postes offerts). Sur les 222 agents contractuels titularisés depuis 2013, 70,3 % l'ont été dans le corps des ingénieurs d'études relevant de la catégorie A.

- ▶ Au sein des personnels en situation de handicap : 59 agents contractuels (52,5 % de femmes contre 45,8 % en 2016 et 53,1 % en 2015) ont été titularisés en 2017 dont 48 ITA. Les deux tiers de l'ensemble de ces agents relèvent de la catégorie A tout comme en 2016.
- ▶ Parmi les personnels ITA, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur est de 55,7 % (52,7 % en 2016, 53,7 % en 2015), soit un taux légèrement supérieur à la part des femmes titulaires dans cette population (53,7 %). Pour les chercheurs, la part des femmes promues est de 34,4 % (34,7 % en 2016, 29,6 % en 2015), soit un taux inférieur de 2 points à celui relatif à cette population de titulaires.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2017, toutes filières confondues, est de 871 (945 en 2016, 998 en 2015), soit 2,1 % des effectifs titulaires des EPST.

A. Caractéristiques générales des effectifs/ viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 2.1 - Effectifs des personnels rémunérés des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire*	10 882	6 241	17 123	16 858	36,4	70,5
	Agent non titulaire**	4 134	3 023	7 157	6 934	42,2	29,5
	Total des Personnels chercheurs	15 016	9 264	24 280	23 792	38,2	-
Personnels ITA	Agent titulaire*	11 597	13 446	25 043	24 271	53,7	77,5
	Agent non titulaire**	3 286	3 986	7 272	6 841	54,8	22,5
	Total des Personnels ITA	14 883	17 432	32 315	31 112	53,9	-
Ensemble des agents titulaires		22 479	19 687	42 166	41 129	46,7	74,5
Ensemble des agents non titulaires		7 420	7 009	14 429	13 775	48,6	25,5
Ensemble des effectifs des EPST		29 899	26 696	56 595	54 904	47,2	-

► Source MESRI-Sies : *Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017*.

► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2017.

► La notion « d'ETP » n'étant pas dans le champ de l'enquête réalisée auprès des EPST, celle-ci est remplacée par celle de « l'ETPT ».

► ITA : Personnels ingénieurs, techniciens et administratifs.

► * Agents titulaires : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat.

► ** Agents non titulaires : contractuels (dont 3 437 doctorants : 1 960 hommes et 1 477 femmes), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) soit 279 personnels ITA (163 hommes et 116 femmes), vacataires, volontaires civils ou militaires ; non compris les stagiaires. Voir tableau relatifs aux effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST.

► La catégorie des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés ; les « ITA » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE), les assistants ingénieurs (AI), techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), près de 3 agents sur quatre sont des titulaires. Les femmes représentent 47,2 % de l'ensemble des effectifs et sont moins bien représentées chez les personnels chercheurs (38,2 %) que chez les personnels ITA (53,9 %).

Les femmes sont plus présentes parmi les agents non titulaires que parmi les titulaires, notamment chez les chercheurs.

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST

Tableau 2.2

EPST	Chercheurs			Personnels ITA			Total général		
	Titulaires	Non titulaires	Sous total	Titulaires	Non titulaires	Sous-total	Titulaires	Non titulaires	Total
CNRS	11 191	4 031	15 222	13 395	3 179	16 574	24 586	7 210	31 796
IFSTTAR	302	142	444	509	99	608	811	241	1 052
INED	54	31	85	94	51	145	148	82	230
INRA	1 853	642	2 495	6 100	1 118	7 218	7 953	1 760	9 713
INRIA	597	653	1 250	611	540	1 151	1 208	1 193	2 401
INSERM	2 142	1 440	3 582	2 987	1 612	4 599	5 129	3 052	8 181
IRD	758	76	834	711	468	1 179	1 469	544	2 013
IRSTEA	226	142	368	636	205	841	862	347	1 209
Ensemble des agents rémunérés	17 123	7 157	24 280	25 043	7 272	32 315	42 166	14 429	56 595

► Source MESRI-Sies : *Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017*.

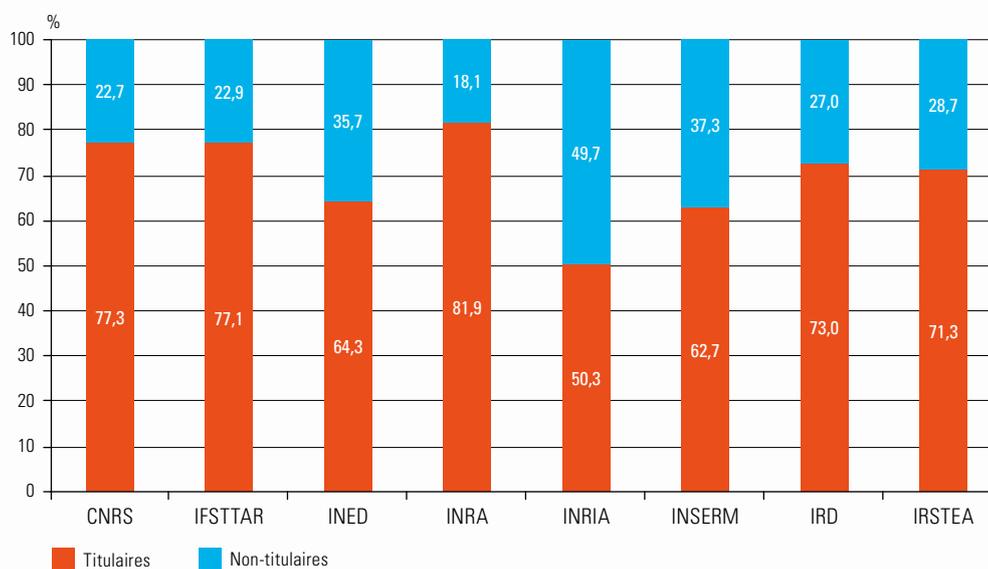
► Effectifs physiques rémunérés au 31/12/2017.

Sur l'ensemble des EPST, plus d'un agent (titulaire ou non titulaire) sur 2 (56,2%), est rémunéré par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS); l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) représentent également des effectifs importants. Les 5 autres établissements représentent un peu plus de 12% des effectifs.

La part des agents titulaires est fortement majoritaire dans tous les EPST (près de 2 agents sur 3 à même plus de 3 sur 4), excepté à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) où la part des agents titulaires est équivalente à celle des agents non titulaires.

Part de chaque EPST dans l'ensemble (en %)			Répartition par statut au sein de chaque EPST (en %)	
Titulaires	Non titulaires	Total	Titulaires	Non titulaires
58,3	50,0	56,2	77,3	22,7
1,9	1,7	1,9	77,1	22,9
0,4	0,6	0,4	64,3	35,7
18,9	12,2	17,2	81,9	18,1
2,9	8,3	4,2	50,3	49,7
12,2	21,2	14,5	62,7	37,3
3,5	3,8	3,6	73,0	27,0
2,0	2,4	2,1	71,3	28,7
100,0	100,0	100,0	74,5	25,5

Figure 2.1 - Les effectifs des agents en activité dans les EPST selon leur statut Fonction publique, ventilés par établissement



2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe

Tableau 2.3

Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)
Chercheurs	10 882	6 241	17 123	16 858	36,4
Part/Ensemble des effectifs (en %)	48,4	31,7	40,6	41,0	-
Ingénieurs	8 171	8 015	16 186	15 656	49,5
Techniciens	3 426	5 431	8 857	8 615	61,3
Total des personnels IT	11 597	13 446	25 043	24 271	53,7
Part/Ensemble des effectifs (en %)	51,6	68,3	59,4	59,0	-
Ensemble des effectifs des EPST	22 479	19 687	42 166	41 129	46,7

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Effectifs physiques au 31/12/2017.

► La filière des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR) et les corps assimilés; les « ingénieurs » regroupent les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE) et les assistants ingénieurs (AI); les « techniciens » comprennent les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les EPST, 41 % des personnels titulaires sont des personnels chercheurs et 59 % des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (dont 64,6 % d'ingénieurs au sein des ITA).

Si 46,7 % des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 36,4 % des chercheurs alors qu'elles atteignent un taux de 49,5 % chez les ingénieurs et 61,3 % chez les techniciens.

Figure 2.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la filière

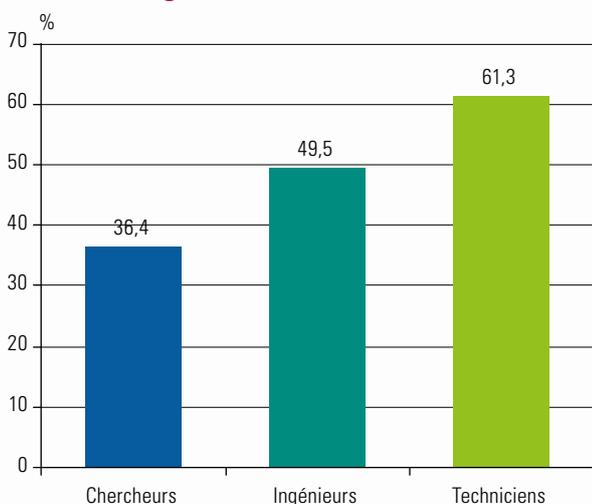
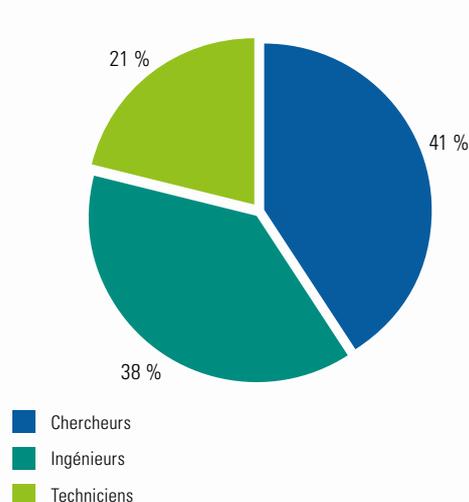


Figure 2.3 - Le poids des filières au sein des EPST



► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière, corps et sexe

Tableau 2.4

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	5 201	2 292	7 493	7 322	30,6	22,5
		Chargé de recherche	5 681	3 949	9 630	9 537	41,0	28,9
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	3 254	1 881	5 135	5 029	36,6	15,4
		Ingénieur d'études	2 938	3 215	6 153	5 870	52,3	18,5
		Assistant ingénieur	1 979	2 919	4 898	4 756	59,6	14,7
Total des effectifs en catégorie A			19 053	14 256	33 309	32 514	42,8	100,0
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des effectifs (en %)			84,8	72,4	79,0	79,1	-	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	2 698	4 765	7 463	7 262	63,8	100,0
Total des effectifs en catégorie B			2 698	4 765	7 463	7 262	63,8	-
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des effectifs (en %)			12,0	24,2	17,7	17,7	-	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	728	666	1 394	1 353	47,8	100,0
Total des effectifs en catégorie C			728	666	1 394	1 353	47,8	-
Part de la catégorie statutaire/Ensemble des effectifs (en %)			3,2	3,4	3,3	3,3	-	-
Ensemble des effectifs des EPST			22 479	19 687	42 166	41 129	46,7	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Effectifs physiques au 31/12/2017.

Dans la recherche, 79% des personnels titulaires sont de catégorie A, 17,7% de catégorie B et 3,3% de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels de la filière des chercheurs représentent plus de la moitié des agents (51,4%).

Chez les personnels ITA, 64,6% relèvent de la catégorie A, 29,8% de la catégorie B et 5,6% de la catégorie C.

Si la part des femmes sur l'ensemble des effectifs des EPST est de 46,7%, on note que c'est en catégorie B qu'elle est la plus élevée (63,8%) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (42,8%), notamment dans les corps de directeur de recherche (30,6%) et d'ingénieur de recherche (36,6%), qui sont les corps au sommet des deux filières.

Figure 2.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

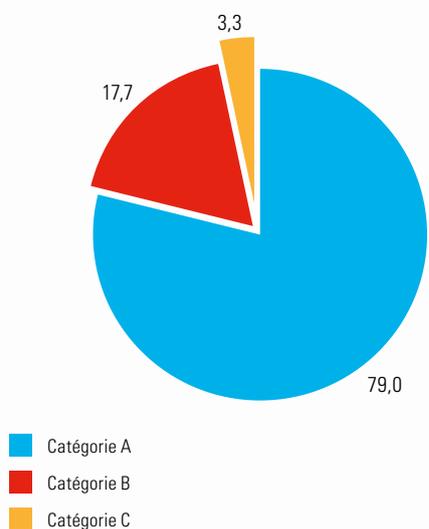


Figure 2.5 - Le poids des effectifs des filières « chercheurs » et « ingénieurs » au sein de la catégorie A (en %)

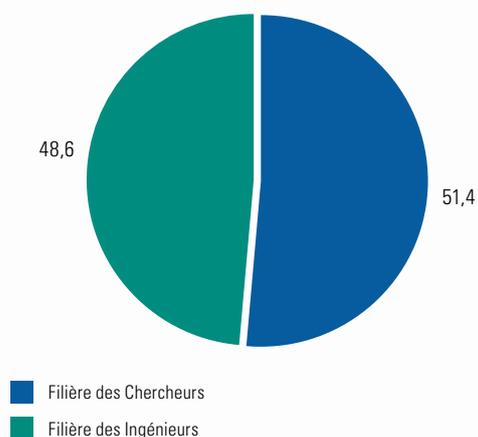
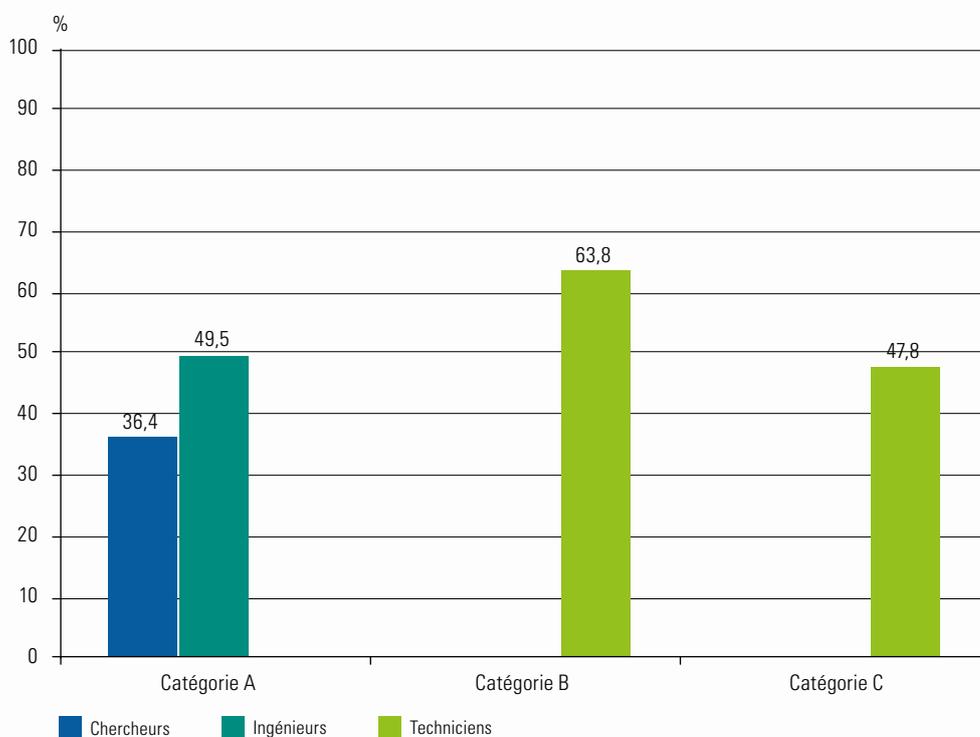


Figure 2.6 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière



► Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.5

Titulaires et contractuels assimilés au corps/ Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	Doctorants rémunérés	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des effectifs de la discipline/ensemble (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques	778	1 363	800	707	2 855	793	3 648	11,8	21,7
Sciences physiques	858	1 484	826	354	2 723	799	3 522	11,4	22,7
Chimie	748	1 267	462	374	1 816	1 035	2 851	9,2	36,3
Sciences de l'ingénieur : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	180	350	397	102	768	261	1 029	3,3	25,4
Sciences de l'ingénieur : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	426	558	270	220	1 062	412	1 474	4,8	28,0
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	770	1 208	804	265	2 042	1 005	3 047	9,8	33,0
Sciences de l'agriculture et alimentation	35	65	0	21	63	58	121	0,4	47,9
Sciences de la vie et biologie fondamentale	2 605	4 969	1 758	1 133	5 447	5 018	10 465	33,8	48,0
Sciences médicales et odontologie	130	255	39	87	235	276	511	1,6	54,0
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	463	790	152	123	809	719	1 528	4,9	47,1
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	419	915	277	38	779	870	1 649	5,3	52,8
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	133	74	930	13	544	606	1 150	3,7	52,7
Non renseigné	0	0	0	0	0	0	0		
Ensemble des effectifs de recherche	7 545	13 298	6 715	3 437	19 143	11 852	30 995	100,0	38,2
Part du corps (et contractuels assimilés)/ Ensemble des effectifs de recherche (en %)	24,3	42,9	21,7	11,1	-	-	-	-	-

► Source MESRI-Sies : *Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017*.

► Effectifs au 31/12/2017.

► Personnels de niveau DR, CR, IR et doctorants, tous statuts et contrats confondus.

Les « Sciences de la vie et biologie fondamentale » sont de très loin la discipline la mieux représentée (10 465 agents soit 33,8 % des chercheurs), devant les « Mathématiques » (11,8 %), les « Sciences physiques » (11,4 %) puis les « Sciences des milieux naturels ou de l'univers » (9,8 %). La discipline des « Sciences de l'agriculture et alimentation » ne regroupe que 0,4 % des effectifs de chercheurs.

Les femmes sont majoritaires en « Sciences médicales et odontologie » (54 %), en « Sciences humaines » et en « Gestion de la recherche et du développement »; elles sont bien représentées avec un taux de 48 % en « Sciences de la vie et biologie fondamentale » et en « Sciences de l'agriculture et alimentation » ainsi qu'en « Sciences sociales » (47,1 %); elles le sont beaucoup moins en « Mathématiques » ou en « Sciences physiques » avec des taux à peine supérieurs à 20 %.

Figure 2.7 - Le poids de chaque discipline au sein des personnels de la recherche (en %)

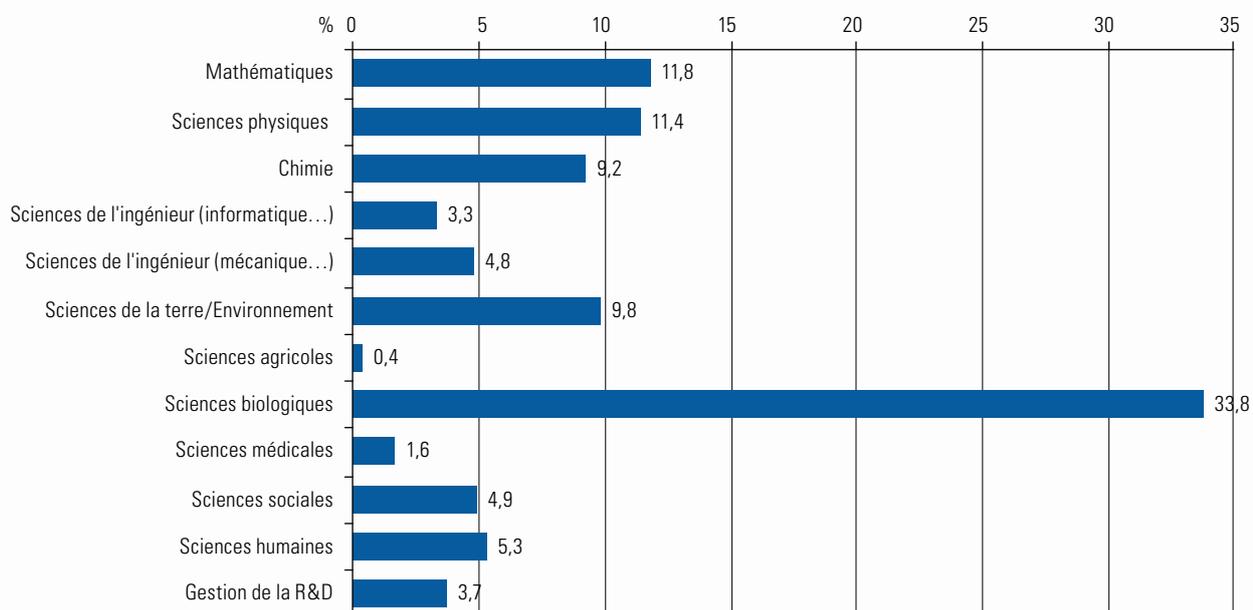
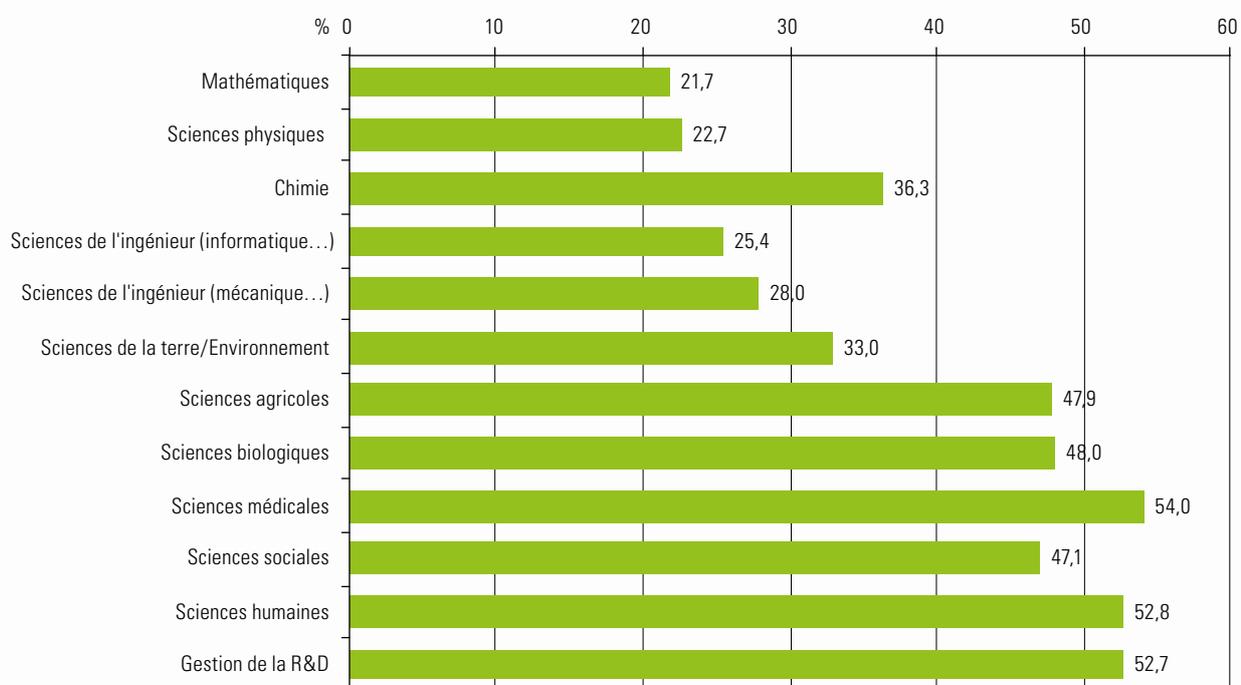


Figure 2.8 - Le taux de féminisation des disciplines de recherche (en %)



► Effectifs des personnels de soutien à la recherche répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et par sexe

Tableau 2.6

Branche d'activité professionnelle	Ensemble des permanents/ non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens			Part des effectifs de la BAP/ ensemble des effectifs (en %)	Part des femmes (en %)	Permanents/ non-permanents de niveau IR		Ensemble des permanents/ non-permanents de niveau IR, IE, AI, AT, techniciens	
	Hommes	Femmes	Ensemble			Effectifs	%	Effectifs	%
A. Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	2 966	4 389	7 355	29,6	59,7	1 707	25,7	9 062	28,8
B. Sciences chimiques et science des matériaux	645	682	1 327	5,3	51,4	569	8,6	1 896	6,0
C. Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	2 000	306	2 306	9,3	13,3	1 286	19,4	3 592	11,4
D. Sciences humaines et sociales	286	354	640	2,6	55,3	365	5,5	1 005	3,2
E. Informatique, statistiques et calcul scientifique	2 081	616	2 697	10,8	22,8	1 697	25,6	4 394	13,9
F. Culture, communication, production et diffusion des savoirs	332	1 037	1 369	5,5	75,7	237	3,6	1 606	5,1
G. Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	1 005	331	1 336	5,4	24,8	80	1,2	1 416	4,5
J. Gestion et pilotage	1 129	6 701	7 830	31,5	85,6	700	10,5	8 530	27,1
Non renseigné	24	36	60			5		65	
Ensemble des effectifs de soutien à la recherche	10 468	14 452	24 920	100,0	58,0	6 646	100,0	31 566	100,0

► Source MESRI-Sies : *Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2017*.

► Effectifs physiques au 31/12/2017.

► Les personnels de soutien à la recherche sont des personnels de niveau IE, AI, AT et techniciens hors emplois de formation, vacataires et volontaires.

► En 2017, les BAP sont modifiées selon Référens 3.

La branche d'activité professionnelle «Gestion et pilotage» (BAP J) concentre à elle seule 31,5% des effectifs permanents et non permanents des personnels de soutien à la recherche, hors ingénieurs de recherche (27,1 % si l'on inclut les IR et assimilés) ; vient ensuite la BAP A «Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement» avec 29,6% (28,8% avec les IR).

Parmi les personnels de soutien à la recherche, la part des femmes (hors effectifs IR) est très variable selon la branche d'activité professionnelle ; c'est dans la BAP J qu'elle est la plus importante (85,6%). Celle de la BAP F «Culture, communication, production et diffusion des savoirs» (75,7%) est également très supérieure à la part moyenne des femmes (58%), alors que celle de la BAP C «Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique» est la plus faible, 13,3% des effectifs.

Figure 2.9 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein des personnels de soutien à la recherche (en %) permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens

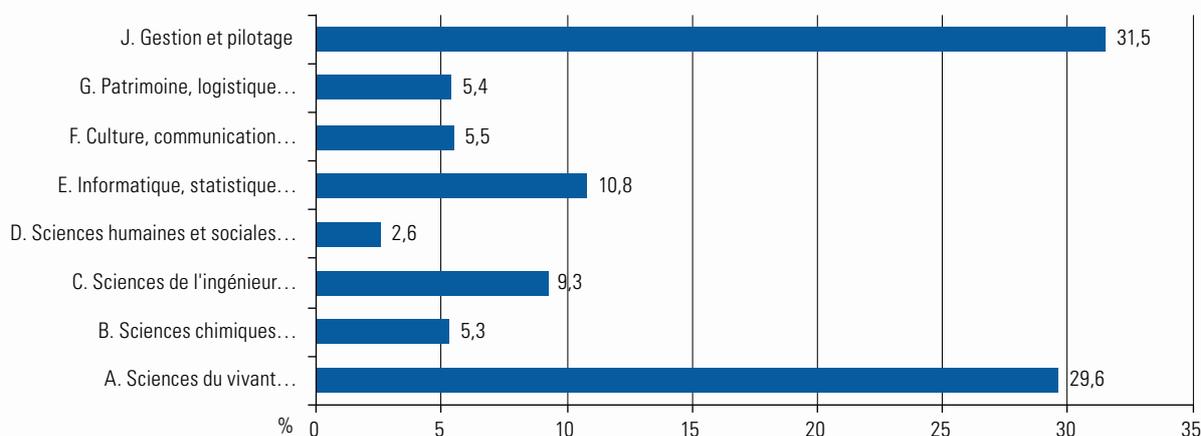
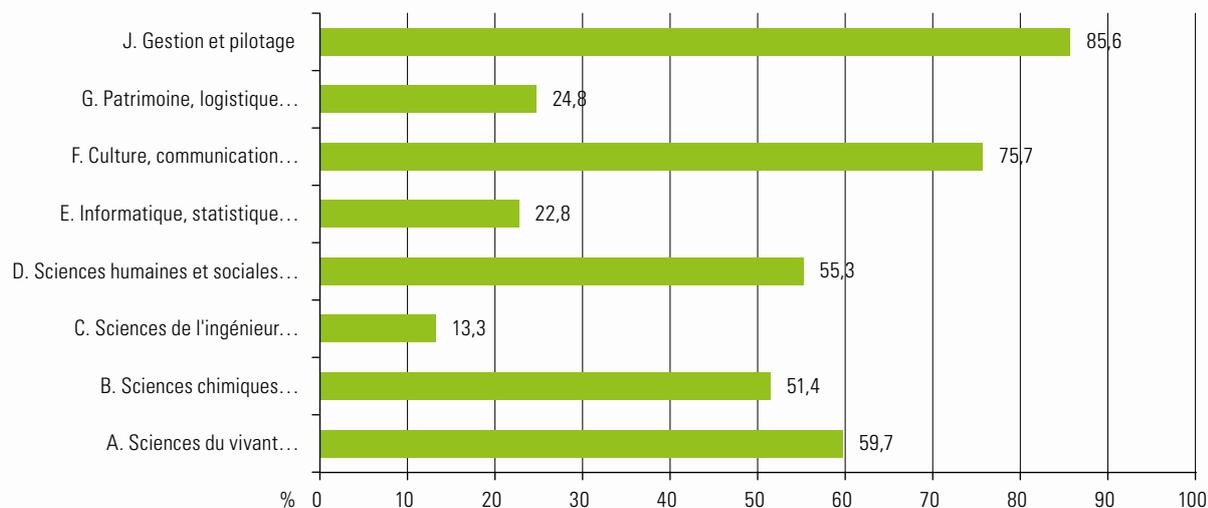


Figure 2.10 - Le taux de féminisation des BAP des personnels de soutien à la recherche (en %) permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens



Par sexe et par âge

- L'âge moyen et médian des agents titulaires par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation des effectifs selon l'âge

Tableau 2.7

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	47 ans 11 mois	47 ans 8 mois	47 ans 10 mois
Personnels ITA	46 ans 5 mois	46 ans 1 mois	46 ans 3 mois
Ensemble des effectifs	47 ans 2 mois	46 ans 7 mois	46 ans 11 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2016 semi-définitives au 31/12/2016).

Tableau 2.8

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	47 ans	46 ans 9 mois	46 ans 11 mois
Personnels ITA	46 ans 2 mois	46 ans	46 ans 1 mois
Ensemble des effectifs	46 ans 6 mois	46 ans 2 mois	46 ans 5 mois

► Source : MESRI-SIES (enquêtes R&D, données 2016 semi-définitives au 31/12/2016).

L'âge moyen chez les personnels chercheurs (47 ans 10 mois) est supérieur à celui des personnels ITA (46 ans 3 mois); ce constat se vérifie pour les femmes comme pour les hommes.

Par ailleurs, l'âge moyen des hommes est supérieur de 3 à 4 mois à celui des femmes, pour les personnels chercheurs comme pour les ITA.

L'âge médian est également supérieur chez les personnels chercheurs (46 ans 11 mois contre 46 ans 1 mois pour les ITA).

Figure 2.11 - Présentation des effectifs des chercheurs et ITA selon l'âge

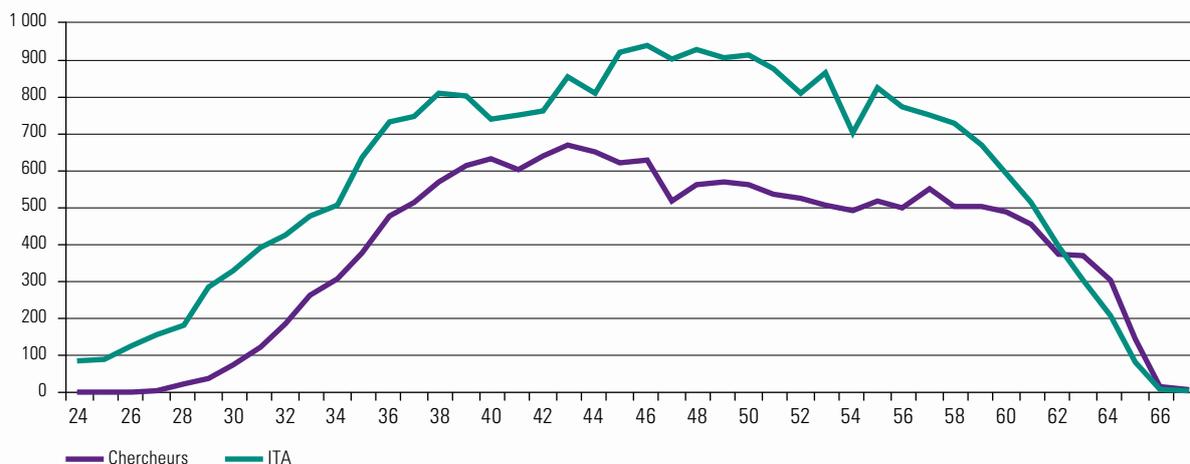


Figure 2.12 - Présentation des effectifs des chercheurs par âge selon le sexe

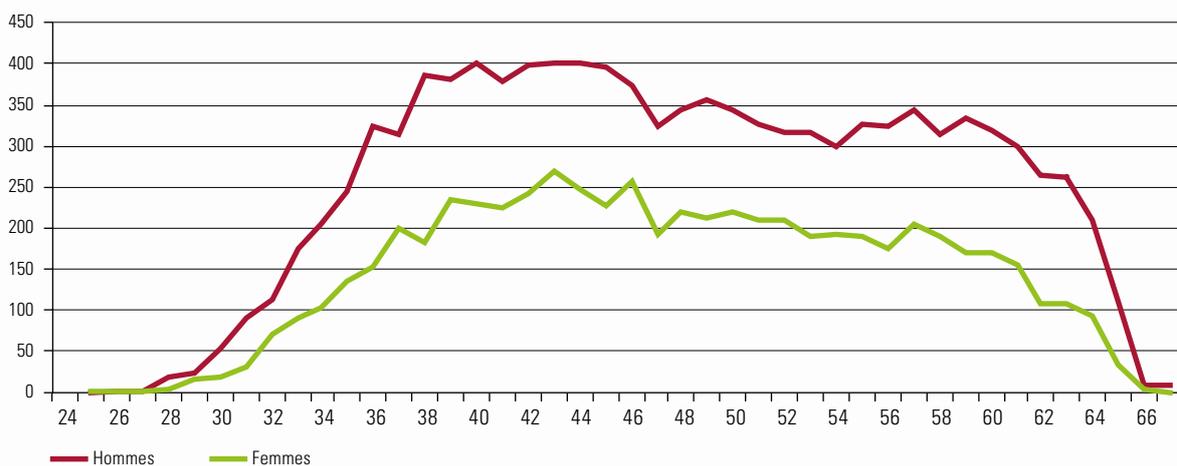
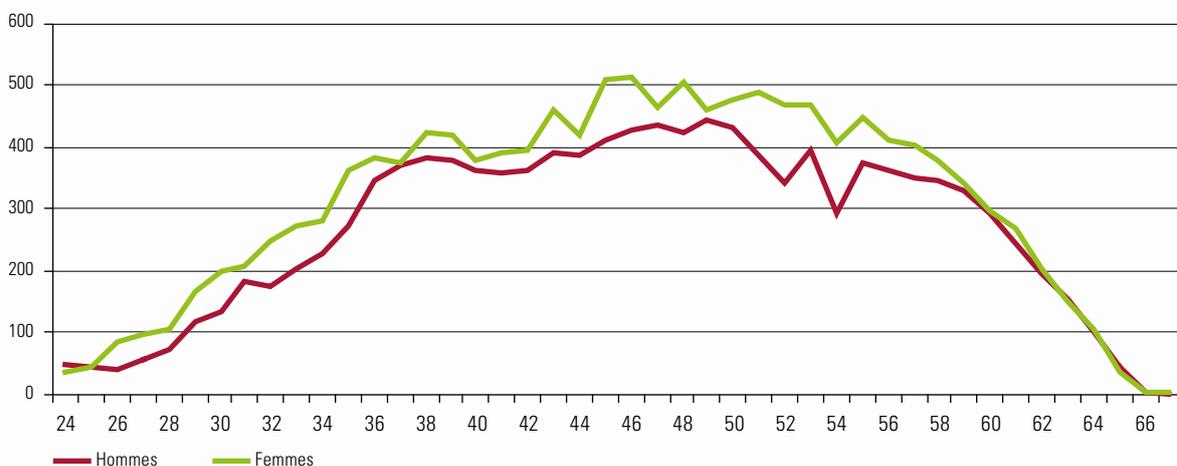


Figure 2.13 - Présentation des effectifs des ITA par âge selon le sexe



3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

► Effectifs rémunérés des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 2.9

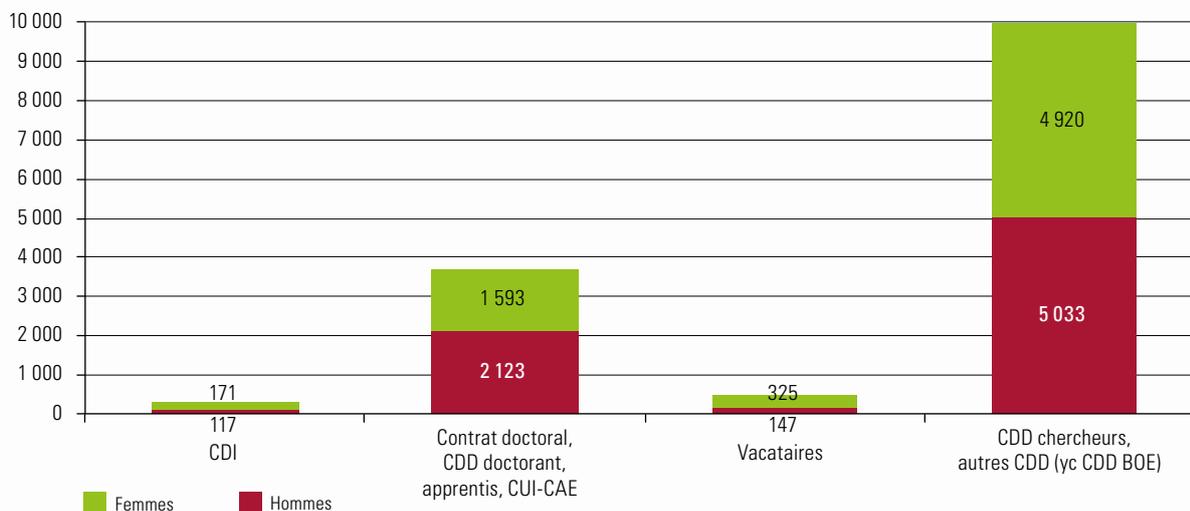
Fonction exercée correspondant à un corps	CDI			Contrat doctoral, CDD doctorant, apprentis, CUI-CAE			Vacataires, volontaires civils ou militaires		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Directeur de recherche	9	8	17						
Chargé de recherche	20	20	40						
Docteurant rémunéré pour conduire une thèse				1 960	1 477	3 437			
Ingénieur de recherche	44	43	87	1	1	2	21	48	69
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	44	100	144	162	115	277	126	277	403
Ensemble des agents non titulaires des EPST	117	171	288	2 123	1 593	3 716	147	325	472
Part par sexe (en %)	40,6	59,4	100	57,1	42,9	100	31,1	68,9	100
Part par type de contrat (en %)	1,6	2,4	2,0	28,6	22,7	25,8	2,0	4,6	3,3

- Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2017.
- Effectifs physiques au 31/12/2017.
- CUI-CAE : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi ; BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.
- Le contrat doctoral relève du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Par ailleurs, des CDD doctorants peuvent être recrutés au titre de l'article 4 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984.

Les effectifs de l'ensemble des EPST comprennent 14 429 agents non titulaires (13 775 ETPT), dont 48,6% de femmes. 9 953 agents sont en CDD (hors formation), soit 69% de l'ensemble des non titulaires et 3 716 bénéficient d'un contrat doctoral, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé. Les CDI ne concernent que 288 agents (2%).

Les chercheurs non titulaires représentent 49,6% des effectifs de non titulaires (doctorants inclus), les contractuels exerçant les fonctions de chargé de recherche représentant 51,3% de ces effectifs, devant les doctorants contractuels (48%).

Figure 2.14 - Les agents non titulaires des EPST par type de contrat selon le sexe



CDD chercheurs, autres CDD (y c CDD BOE)			Ensemble des agents non titulaires des EPST				Part des femmes (en %)	Total des ETPT
H	F	S/Total	H	F	Ensemble			
23	12	35	32	20	52	38,5	53	
2 122	1 506	3 628	2 142	1 526	3 668	41,6	3 614	
			1 960	1 477	3 437	43,0	3 267	
807	615	1 422	873	707	1 580	44,7	1 558	
2 081	2 787	4 868	2 413	3 279	5 692	57,6	5 283	
5 033	4 920	9 953	7 420	7 009	14 429	48,6	13 775	
50,6	49,4	100	51,4	48,6	100	-	-	
67,8	70,2	69,0	100	100	100	-	-	

Figure 2.15 - Les agents non titulaires des EPST selon le corps correspondant à la fonction exercée (en %)

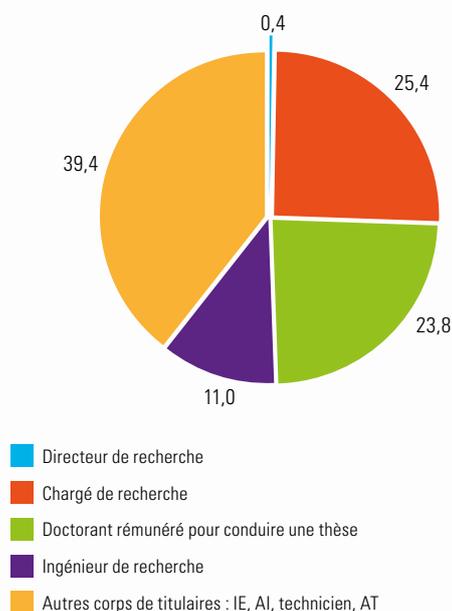
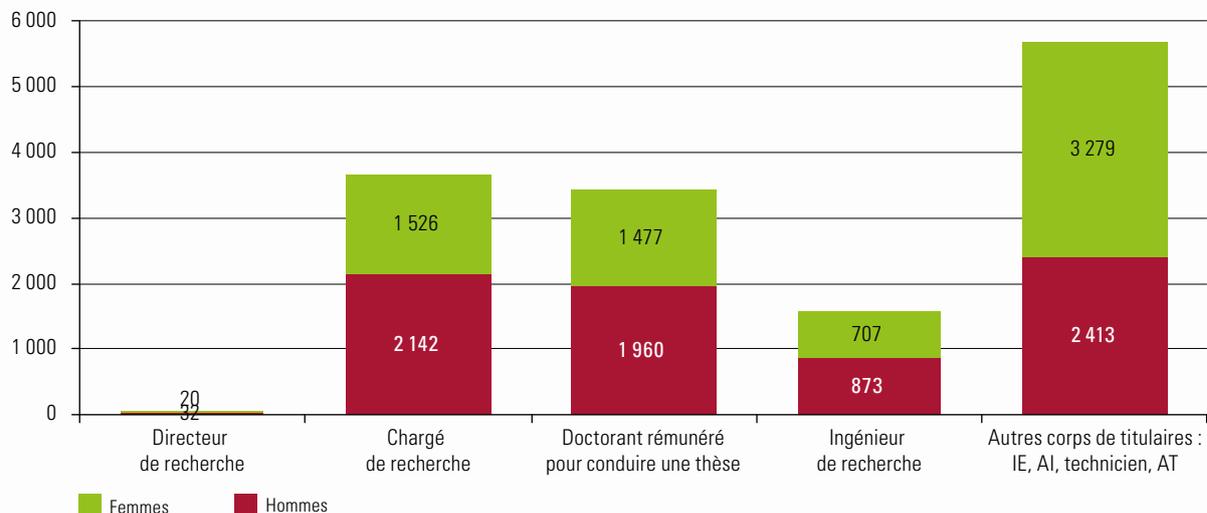


Figure 2.16 - Les agents non titulaires des EPST par corps selon le sexe



► Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2017 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012

Tableau 2.10

Libellé du corps	Recrutements réservés des EPST en 2017				
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement des recrutements réservés : ratio lauréats/postes (en %)	% de chaque corps parmi les nommés
Ingénieur de recherche	6	2	1	16,7	2,9
Ingénieur d'études	39	70	28	71,8	80,0
Assistant ingénieur	10	8	6	60,0	17,1
Technicien de la recherche	5	0	0	0,0	0,0
Adjoint technique de la recherche	0	0	0		0,0
Ensemble	60	80	35	58,3	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

Tableau 2.11

Libellé du corps	Ensemble des recrutements réservés des EPST de 2013 à 2017					
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement moyen (2013-2017) des recrutements réservés : ratio lauréats/postes (en %)	% de chaque corps parmi les nommés	Taux de pression : ratio candidats/postes
Ingénieur de recherche	17	10	5	29,4	2,3	0,6
Ingénieur d'études	190	431	156	82,1	70,3	2,3
Assistant ingénieur	92	120	60	65,2	27,0	1,3
Technicien de la recherche	53	8	1	1,9	0,5	0,2
Adjoint technique de la recherche	13	2	0	0,0	0,0	0,2
Ensemble	365	571	222	60,8	100,0	1,6

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

► Note : Le même agent peut candidater plusieurs années d'affilée.

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 35 agents en CDD ont été titularisés en 2017, lors de la cinquième session de recrutements réservés (60 postes offerts), soit un taux de rendement d'un peu plus de 58%.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 222 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire au sein des EPST, le taux de rendement étant de 60,8% pour 365 postes d'ITA offerts aux recrutements réservés.

La quasi-totalité des agents titularisés relèvent de la catégorie A, le corps des IGE représentant 70,3% des effectifs titularisés.

Figure 2.17 - Comparaison du taux de rendement des recrutements réservés 2017 au regard du taux moyen 2013-2017 selon le corps (en %)

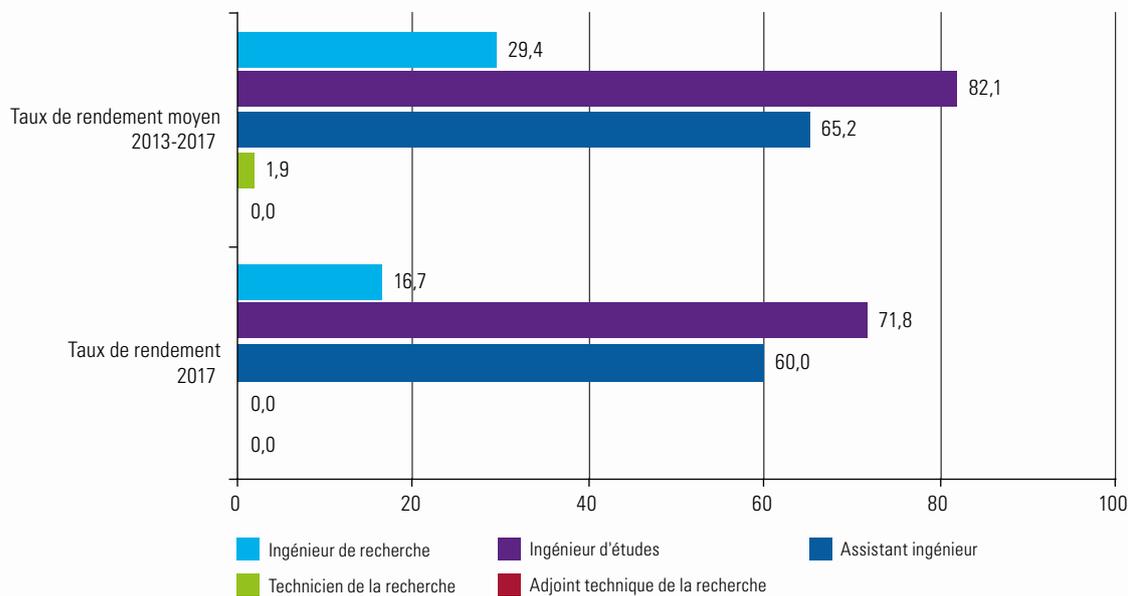
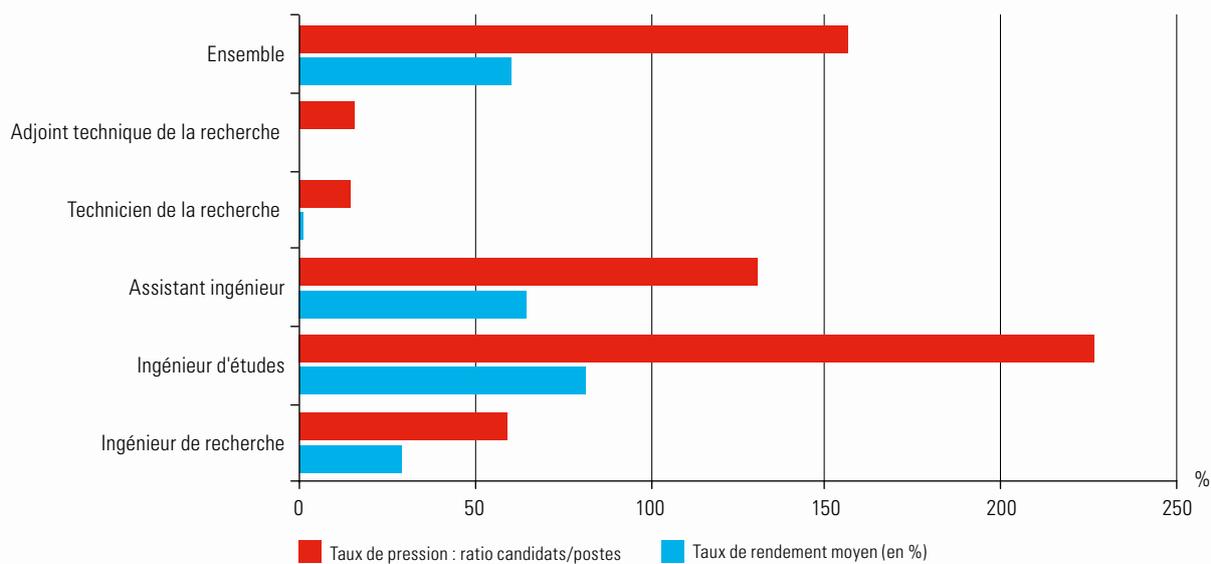


Figure 2.18 - Taux de rendement moyen et taux de pression sur les recrutements réservés 2013-2017 selon le corps (en %)



Les effectifs d'apprentis ITA

► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis selon l'âge et le sexe

Tableau 2.12

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
18 ans	8	8	16	10,0
19 ans	11	13	24	15,0
20 ans	18	17	35	21,9
21 ans	16	13	29	18,1
22 ans	18	4	22	13,8
23 ans	9	4	13	8,1
24 ans	9	4	13	8,1
25 ans	3	2	5	3,1
26 ans et plus	2	1	3	1,9
Ensemble des effectifs	94	66	160	100,0
Part par sexe (en %)	58,8	41,3	100,0	-

► Source : Dares, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.
► Année civile 2017.

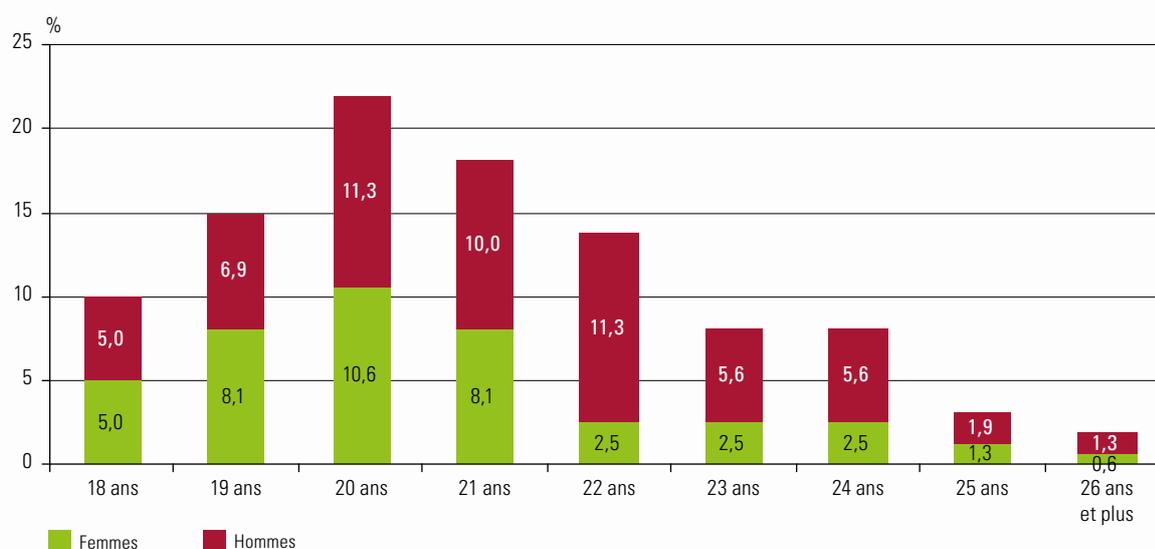
Les apprenties femmes recrutées en 2017, sont moins représentées que les apprentis hommes (41,3 % contre 58,8 %) dans les EPST.

et plus sont le plus souvent en situation de handicap et bénéficient à ce titre d'une dérogation en matière de limite d'âge lors du recrutement.

Les apprentis âgés de 20 ans sont les plus nombreux (21,9 % de la population). Les apprentis âgés de 26 ans

Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 2.19 - Les apprentis ITA dans les EPST répartis selon l'âge et le sexe
Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage en 2017



► Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage affectés à des fonctions d'ITA, répartis par niveau de diplôme

Tableau 2.13

Niveau de diplôme	Effectifs	Part (en %)
Niveau V	1	0,6
Niveau IV	5	3,1
Niveau III	37	23,1
Niveau II	73	45,6
Niveau I	44	27,5
Ensemble des effectifs	160	100,0

Près des trois quarts des apprentis recrutés en 2017 préparent des diplômes des niveaux I et II.

- Source : Dares, base de données issues du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats.
 ► Année civile 2017.
 ► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5).
 ► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4).
 ► Niveau III : diplômes de niveau baccalauréat + 2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...
 ► Niveau II : diplômes de niveau baccalauréat + 3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...
 ► Niveau I : diplômes de niveau baccalauréat + 5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômes des grandes écoles...

4. Les travailleurs handicapés au sein de la recherche

► Recrutement de travailleurs handicapés dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe

Tableau 2.14

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutements au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 (CDD BOE titularisés)					Part du corps sur l'ensemble des recrutements « BOE » (en %)
		Effectif par sexe		Ensemble	%		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Directeur de recherche	0	0	0	-	-	0,0
	Chargé de recherche	6	5	11	54,5	45,5	18,6
	S/Total des chercheurs	6	5	11	54,5	45,5	18,6
	Ingénieur de recherche	2	6	8	25,0	75,0	13,6
	Ingénieur d'études	8	5	13	61,5	38,5	22,0
	Assistant ingénieur	4	4	8	50,0	50,0	13,6
	S/Total des ingénieurs	14	15	29	48,3	51,7	49,2
S/Total des titularisations des BOE de la catégorie A		20	20	40	50,0	50,0	67,8
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		71,4	64,5	67,8	-	-	-
B	Technicien de la recherche	7	10	17	41,2	58,8	28,8
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		25,0	32,3	28,8	-	-	-
C	Adjoint technique de la recherche	1	1	2	50,0	50,0	3,4
Poids de la catégorie / Ensemble (%)		3,6	3,2	3,4	-	-	-
Ensemble		28	31	59	47,5	52,5	-

- Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.
 ► Année civile 2017.
 ► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Sur l'ensemble des recrutements de personnes en situation de handicap recensés en 2017, les deux tiers l'ont été en catégorie A (40) et 28,8% en catégorie B (17). Les femmes sont majoritaires avec 52,5% des recrutés.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

► Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe

Tableau 2.15

Grade/Origine des lauréats	Lauréats déjà titulaires de l'organisme				Part des lauréats internes/Total recrut (en %)
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	0	0	0	-	0,0
Directeur de recherche de 2 ^e classe	218	142	360	39,4	94,5
Total des recrutements du corps	218	142	360	39,4	94,0
Chargé de recherche de 1 ^{re} classe	5	3	8	37,5	5,2
Chargé de recherche de 2 ^e classe	0	0	0	-	0,0
Total des recrutements du corps	5	3	8	37,5	1,8
Ensemble des recrutements de chercheurs	223	145	368	39,4	44,8
Part par sexe (en %)	60,6	39,4	-	-	-

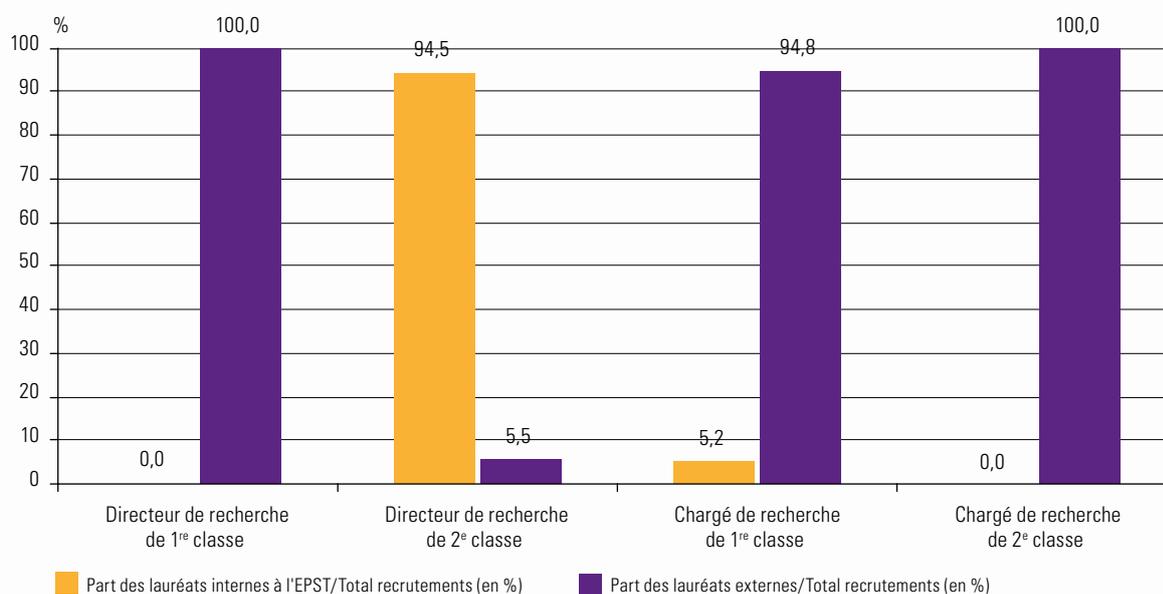
► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

Les femmes représentent 36,9 % des 822 recrutements de chercheurs sur concours dans les EPST, une part similaire à celle des femmes dans les effectifs des titulaires de cette filière. Celle-ci est de 35,5 % chez les chargés de recherche, qui représentent 53,4 % de l'ensemble des recrutements par concours.

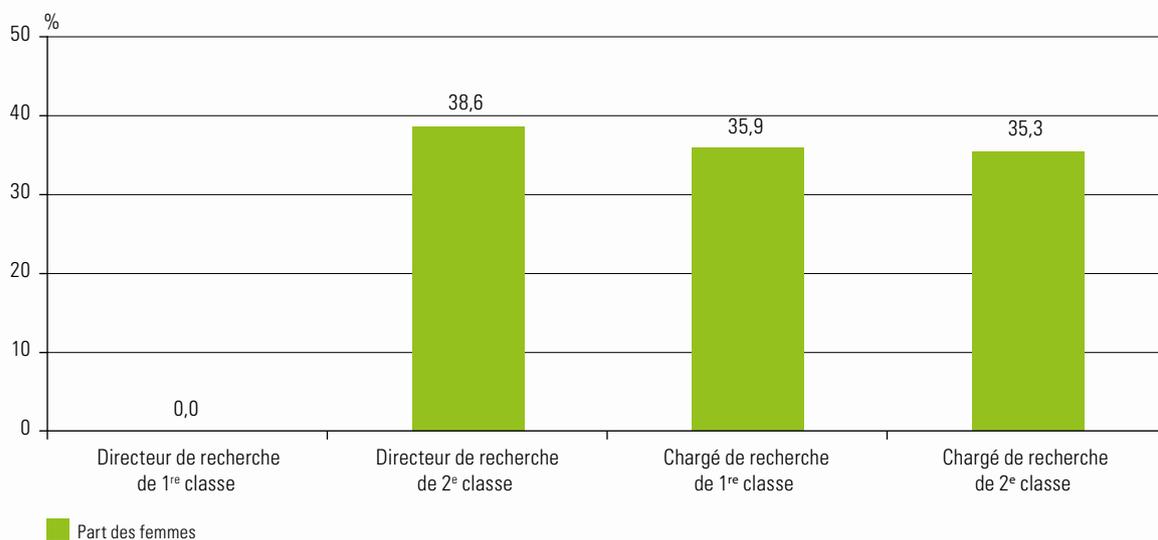
Par ailleurs, 44,8 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 55,2 % de lauréats externes.

Figure 2.20 - L'origine des lauréats des concours de chercheurs selon le corps/grade



Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations				Part des lauréats externes/Total recrut (en %)	Ensemble des recrutements par concours			
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
2	0	2	0,0	100,0	2	0	2	0,0
16	5	21	23,8	5,5	234	147	381	38,6
18	5	23	21,7	6,0	236	147	383	38,4
93	52	145	35,9	94,8	98	55	153	35,9
185	101	286	35,3	100,0	185	101	286	35,3
278	153	431	35,5	98,2	283	156	439	35,5
296	158	454	34,8	55,2	519	303	822	36,9
65,2	34,8	-	-	-	63,1	36,9	-	-

Figure 2.21 - Le taux de féminisation des recrutements des chercheurs selon le corps/grade



► Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe

Tableau 2.16

Catégorie statutaire	Modalité et origine de recrutement/ Sexe/Libellé du corps	Concours interne									
		Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours interne			Part des femmes (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
A	Ingénieur de recherche	26	17	43	1	0	1	27	17	44	38,6
	Ingénieur d'études	37	43	80	1	1	2	38	44	82	53,7
	Assistant ingénieur	35	66	101	2	4	6	37	70	107	65,4
Ensemble de la catégorie A		98	126	224	4	5	9	102	131	233	56,2
Part par sexe (en %)		43,8	56,3	-	44,4	55,6	100	43,8	56,2	100	-
B	Technicien de la recherche	22	19	41	1	11	12	23	30	53	56,6
	Part par sexe (en %)	53,7	46,3	-	8,3	91,7	100	43,4	56,6	100	-
C	Adjoint technique de la recherche	0	2	2	0	4	4	0	6	6	100,0
	Part par sexe (en %)	-	-	-	0,0	100,0	100	0,0	100,0	100	-
Ensemble des recrutements d'ITA par concours		120	147	267	5	20	25	125	167	292	57,2
Part par sexe (en %)		44,9	55,1	100	20,0	80,0	100	42,8	57,2	100	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

Sur les 851 ITA nommés en 2017 suite à un concours, 55,8% sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population ITA titulaire (53,7%). Cette part décroît quand on s'élève dans les corps les plus qualifiés : de 65,7% pour les assistants ingénieurs à 35,9% pour les ingénieurs de recherche de la catégorie A.

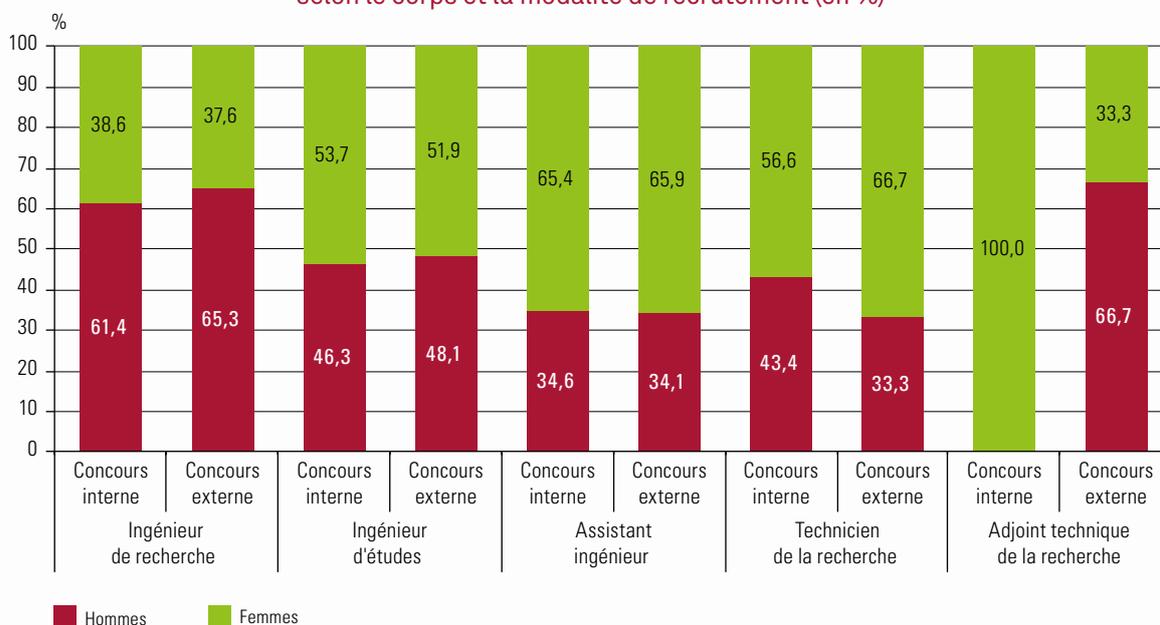
75,4% des recrutements d'ITA par concours sont réalisés dans la catégorie A alors que le poids de cette catégorie au sein de la population ITA titulaires est de 64,6%.

Les concours internes représentent 34,3% de l'ensemble des recrutements d'ITA par concours.

Par ailleurs, 35,1% des lauréats des concours sont déjà titulaires au sein de leur organisme.

Concours externe										Ensemble des recrutements de personnels ITA par concours				Part des lauréats déjà titulaires/ Total recrut (en %)
Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours externe			Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total						
2	3	5	62	31	93	64	34	98	34,7	91	51	142	35,9	33,8
8	5	13	81	91	172	89	96	185	51,9	127	140	267	52,4	34,8
1	9	10	42	74	116	43	83	126	65,9	80	153	233	65,7	47,6
11	17	28	185	196	381	196	213	409	52,1	298	344	642	53,6	39,3
39,3	60,7	-	48,6	51,4	100	47,9	52,1	-	-	46,4	53,6	100	-	-
2	2	4	43	88	131	45	90	135	66,7	68	120	188	63,8	23,9
50,0	50,0	-	32,8	67,2	100	33,3	66,7	-	-	36,2	63,8	100	-	-
0	0	0	10	5	15	10	5	15	33,3	10	11	21	52,4	9,5
-	-	-	66,7	33,3	100	66,7	33,3	-	-	47,6	52,4	100	-	-
13	19	32	238	289	527	251	308	559	55,1	376	475	851	55,8	35,1
40,6	59,4	100	45,2	54,8	100	44,9	55,1	100	-	44,2	55,8	100	-	-

Figure 2.22 - La répartition par sexe des recrutements d'ITA selon le corps et la modalité de recrutement (en %)



► Néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche permanents, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.17

Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	H	F	Ensemble	Part des recrutements de la discipline/ Ensemble des recrutements (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	5	69	13	69	18	87	14,8	20,7
Sciences physiques	3	40	23	53	13	66	11,2	19,7
Chimie	1	39	8	29	19	48	8,1	39,6
Sciences de l'ingénieur : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	1	9	16	17	9	26	4,4	34,6
Sciences de l'ingénieur : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	1	15	2	16	2	18	3,1	11,1
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	1	33	10	30	14	44	7,5	31,8
Sciences de l'agriculture et alimentation	0	4	0	3	1	4	0,7	25,0
Sciences de la vie et biologie fondamentale	7	166	26	114	85	199	33,8	42,7
Sciences médicales et odontologie	0	7	1	3	5	8	1,4	62,5
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	3	32	4	20	19	39	6,6	48,7
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	2	30	3	18	17	35	5,9	48,6
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	4	0	11	7	8	15	2,5	53,3
Ensemble des recrutements de chercheurs et d'ingénieurs titulaires	28	444	117	379	210	589	100,0	35,7
Part de chaque corps/ Ensemble des recrutements (en %)	4,8	75,4	19,9	-	-	-	-	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

► Les néo-recrutements comprennent les recrutements externes sur concours ou en CDI, les titularisations de contractuels BOE.

Sur les 589 néo-recrutements de chercheurs et d'ingénieurs de recherche en 2017, 35,7 % sont des femmes ; leur part est très variable d'une discipline à l'autre : si elle est de 62,5 % en « Sciences médicales et odontologie » et d'un peu plus de 48 % pour les « Sciences sociales » et les « Sciences humaines », elle fluctue entre 19 % et 21 % en « Sciences physiques » et en « Mathématiques et informatique » et elle n'est que de 11 % pour les « Sciences de l'ingénieur ».

75,4 % de ces néo-recrutements concernent les chargés de recherche, 19,9 % les ingénieurs de recherche et 4,8 % les directeurs de recherche.

33,8 % de l'ensemble de ces recrutements sont réalisés dans la discipline des « Sciences de la vie et biologie fondamentale » ce qui correspond au poids des effectifs de chercheurs de cette discipline.

Figure 2.23 - Le poids de chaque discipline dans les néo-recrutements des effectifs de recherche (en %)

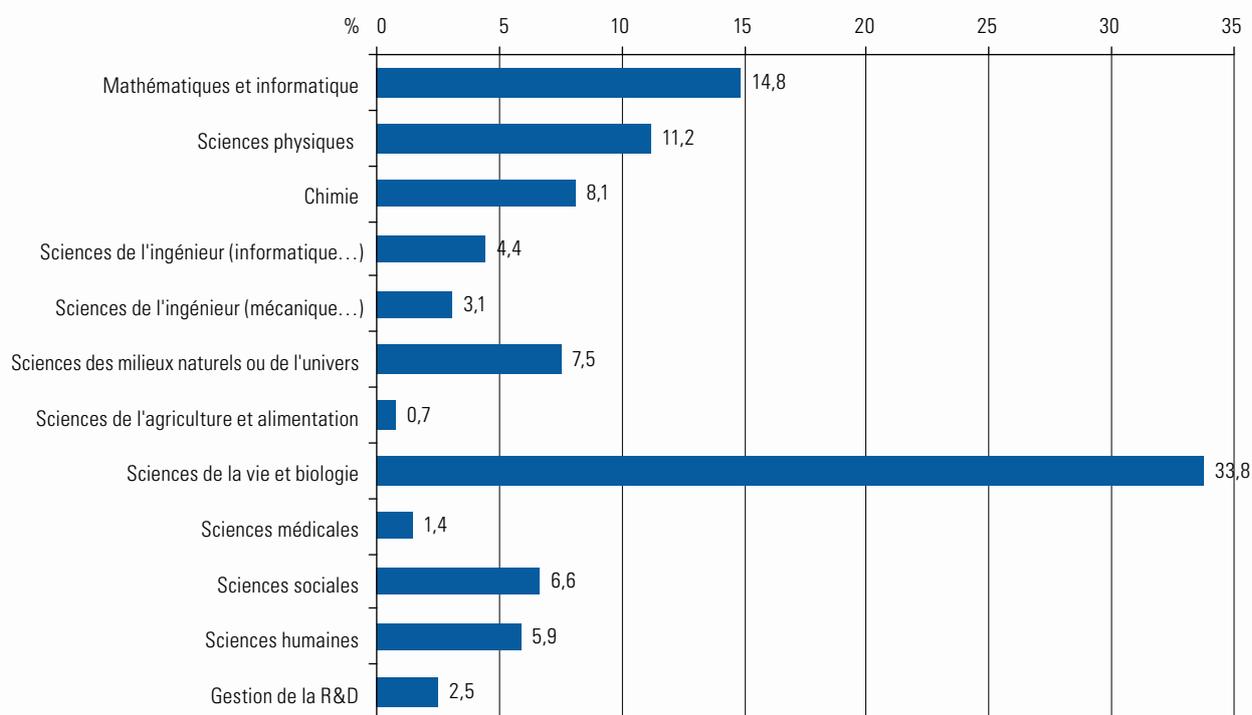
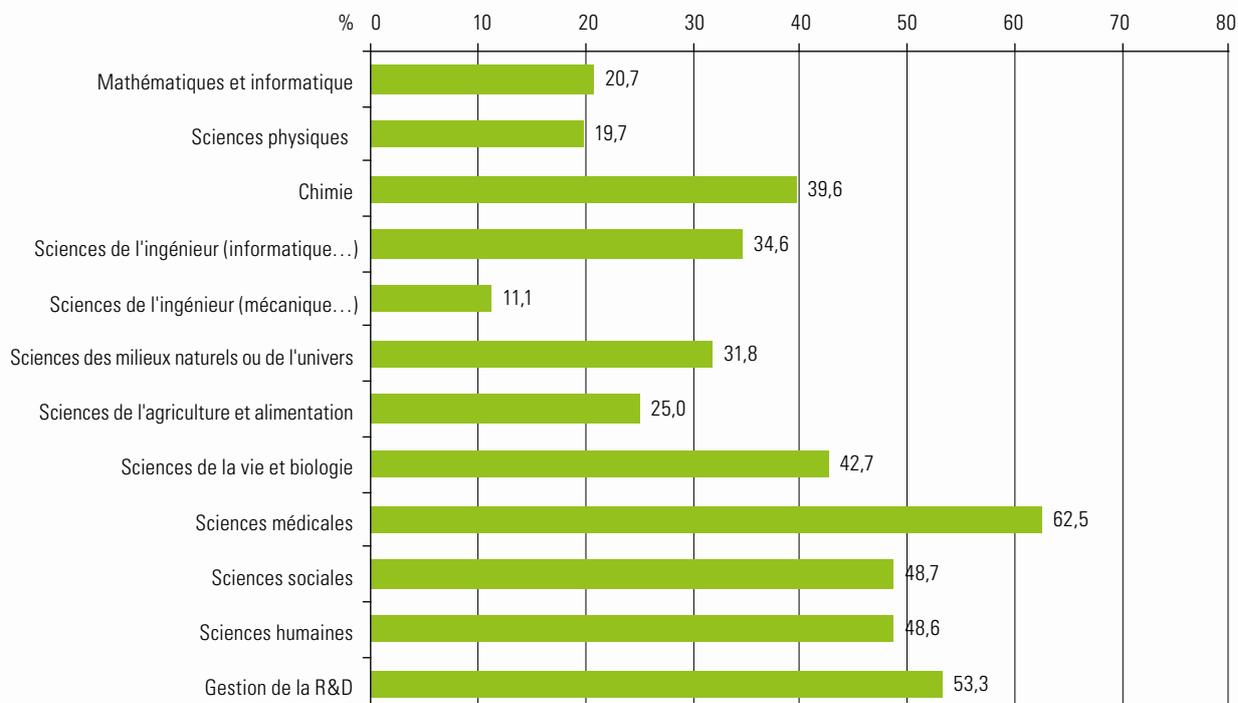


Figure 2.24 - Le taux de féminisation des néo-recrutements par discipline de recherche (en %)



2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2017

► Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe

Tableau 2.18

Promotion dans le grade de ...	Effectif par sexe		Ensemble	Répartition (en %)		Part de chaque grade sur l'ensemble des promotions (en %)
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Directeur de recherche de classe exceptionnelle	46	25	71	64,8	35,2	12,4
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	167	84	251	66,5	33,5	43,8
Chargé de recherche de 1 ^{re} classe	163	88	251	64,9	35,1	43,8
Ensemble des promotions des chercheurs	376	197	573	65,6	34,4	100,0

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

Sur les 573 chercheurs promus dans un grade supérieur, 43,8 % l'ont été dans le grade de chargé de recherche de 1^{re} classe et dans celui de directeur de recherche de 1^{re} classe.

Tous grades confondus, la part des femmes des chercheurs promus est de 34,4 %, inférieure à celle des femmes dans la population des chercheurs titulaires (36,4 %).

► Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 2.19 - Effectifs promus dans un grade en 2017

Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche hors classe	52	26	78	19	10	29
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				121	103	224
	IE	Ingénieur d'études hors classe				118	99	217
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				23	44	67
B	T	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	52	83	135	57	97	154
		Technicien de la recherche de classe supérieure	39	109	148	76	131	207
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 1 ^{re} classe				32	40	72
		Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	0	0	2	4	6
		Adjoint technique de la recherche				2	0	2
Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			143	218	361	450	528	978
Part par sexe (en %)			39,6	60,4	-	46,0	54,0	-

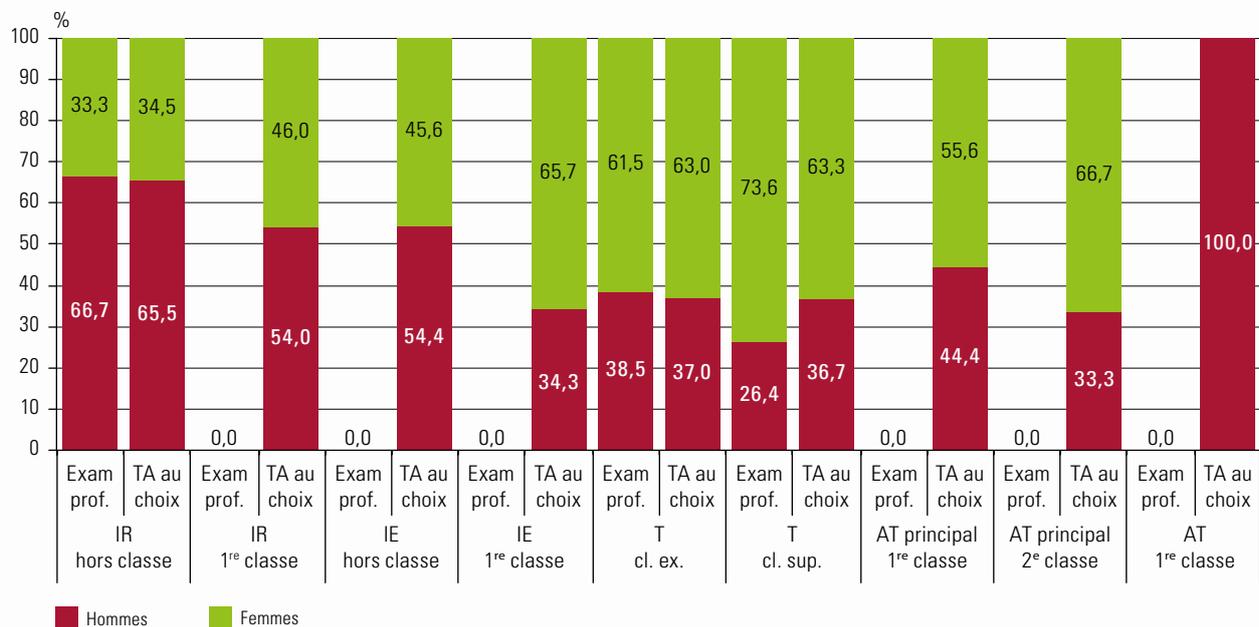
► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

Sur les 1 339 agents ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps au sein des EPST, 48,1 % (644 agents) appartiennent au corps de catégorie B des techniciens de la recherche alors que le poids de ce corps dans les effectifs de titulaires ITA est de 29,8 %. 45,9 % des promotions concernent la catégorie A.

La part des femmes parmi les ITA promus est de 55,7 %, soit un taux légèrement supérieur à la part des femmes dans la population des agents titulaires ITA (53,7 %).

Figure 2.25 - La répartition par sexe des promotions au grade supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
71	36	107	33,6	8,0
121	103	224	46,0	16,7
118	99	217	45,6	16,2
23	44	67	65,7	5,0
109	180	289	62,3	21,6
115	240	355	67,6	26,5
32	40	72	55,6	5,4
2	4	6	66,7	0,4
2	0	2	0,0	0,1
593	746	1 339	55,7	100,0
44,3	55,7	-	-	-

► Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps, grade et sexe

Tableau 2.20 - Effectifs promus dans un corps en 2017

Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le corps supérieur au grade de...	Concours interne			Liste d'aptitude		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	26	17	43	24	18	42
	IE	Ingénieur d'études 2 ^e classe	37	43	80	40	45	85
	AI	Assistant ingénieur	35	66	101	54	88	142
B	T	Technicien de la recherche de classe supérieure			0			
		Technicien de la recherche de classe normale	22	19	41	32	37	69
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	2	2			
Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			120	147	267	150	188	338
Part par sexe (en %)			44,9	55,1	-	44,4	55,6	-

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

605 titulaires ont bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps, via le concours interne ou sur liste d'aptitude. Les femmes représentent 55,4 % de ces promotions.

55,9 % des promotions internes dans les corps d'ITA se font par liste d'aptitude.

Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
50	35	85	41,2	14,0
77	88	165	53,3	27,3
89	154	243	63,4	40,2
0	0	0	-	0,0
54	56	110	50,9	18,2
0	2	2	100,0	0,3
270	335	605	55,4	100,0
44,6	55,4	-	-	-

Figure 2.26 - La répartition par sexe des promotions au corps supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2017

Les départs à la retraite

► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Tableau 2.21

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps	Effectifs au 31/12/2017	Départs à la retraite en 2017	Ratio : Départs à la retraite / Effectifs (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	7 493	195	2,6
		Chargé de recherche	9 630	80	0,8
		Ensemble des chercheurs	17 123	275	1,6
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	5 135	98	1,9
		Ingénieur d'études	6 153	141	2,3
		Assistant ingénieur	4 898	95	1,9
Total des effectifs en catégorie A			33 309	609	1,8
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Ensemble (en %)			79,0	69,9	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	7 463	238	3,2
Total des effectifs en catégorie B			7 463	238	3,2
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Ensemble (en %)			17,7	27,3	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	1 394	24	1,7
Total des effectifs en catégorie C			1 394	24	1,7
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Ensemble (en %)			3,3	2,8	-
Ensemble des ITA			25 043	596	2,4
Ensemble des effectifs des EPST			42 166	871	2,1

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

► Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

En 2017, les 871 titulaires des EPST partis à la retraite représentent 2,1 % des effectifs. 69,9 % des départs à la retraite concernent la catégorie A (dont 45,2 % de chercheurs). Cette année, les chercheurs ont un taux de départ à la retraite (rapporté aux effectifs) bien plus faible que celui des ITA (respectivement 1,6 % et 2,4 %).

Figure 2.27 - Le poids des trois catégories statutaires dans les départs à la retraite (en %)

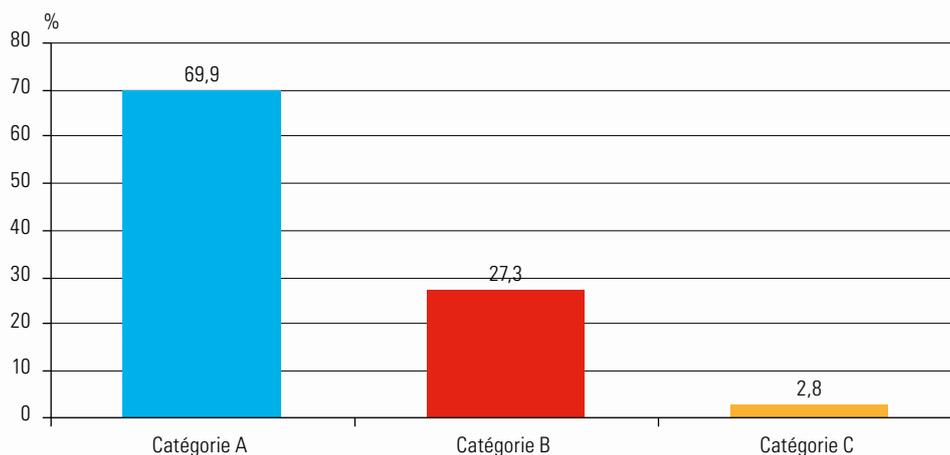
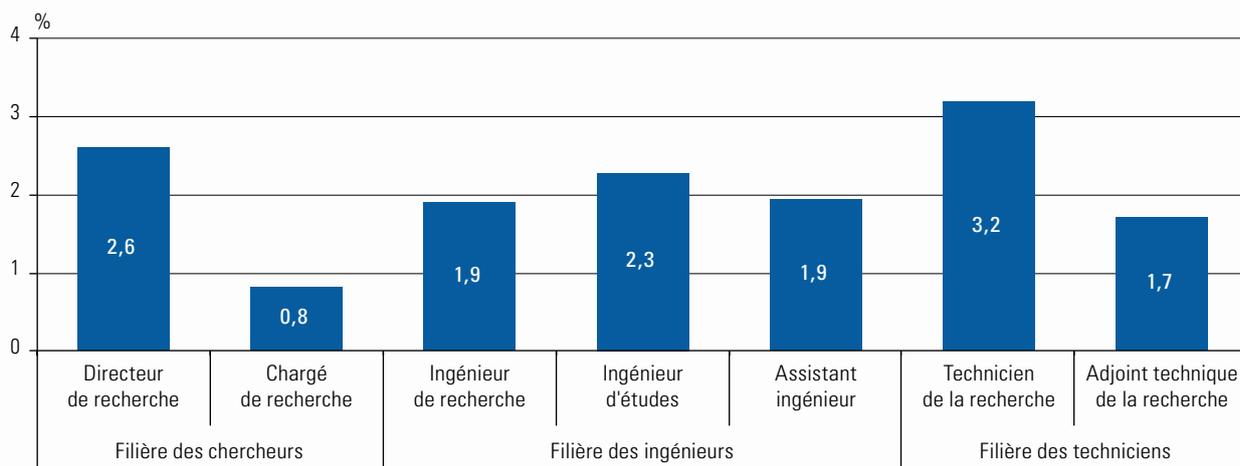


Figure 2.28 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et le corps (en %)



► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite

Tableau 2.22

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Nombre de départs à la retraite			Âge moyen de départ à la retraite			
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	138	57	195	65,2	64,7	65,1	
		Chargé de recherche	49	31	80	64,6	64,1	64,4	
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	40,0	21,8	31,6	-	-		
Départs à la retraite des personnels chercheurs			187	88	275	65,0	64,5	64,9	
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	70	28	98	64,1	63,6	64,0	
		Ingénieur d'études	61	80	141	63,4	62,7	63,0	
		Assistant ingénieur	36	59	95	61,9	61,9	61,9	
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	35,8	41,3	38,3	-	-		
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A			167	167	334	63,4	62,6	63,0
	Catégorie B	Technicien de la recherche	99	139	238	61,7	62,0	61,9	
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	21,2	34,4	27,3	-	-		
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	14	10	24	62,4	60,9	61,8		
	Part de la filière (cat. statutaire)/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	3,0	2,5	2,8	-	-			
Départs à la retraite des personnels ITA			280	316	596	62,8	62,3	62,5	
Ensemble des départs à la retraite de titulaires			467	404	871	63,7	62,8	63,2	

► Source MESRI-Sies : Tableau de Bord sur l'emploi scientifique 2017.

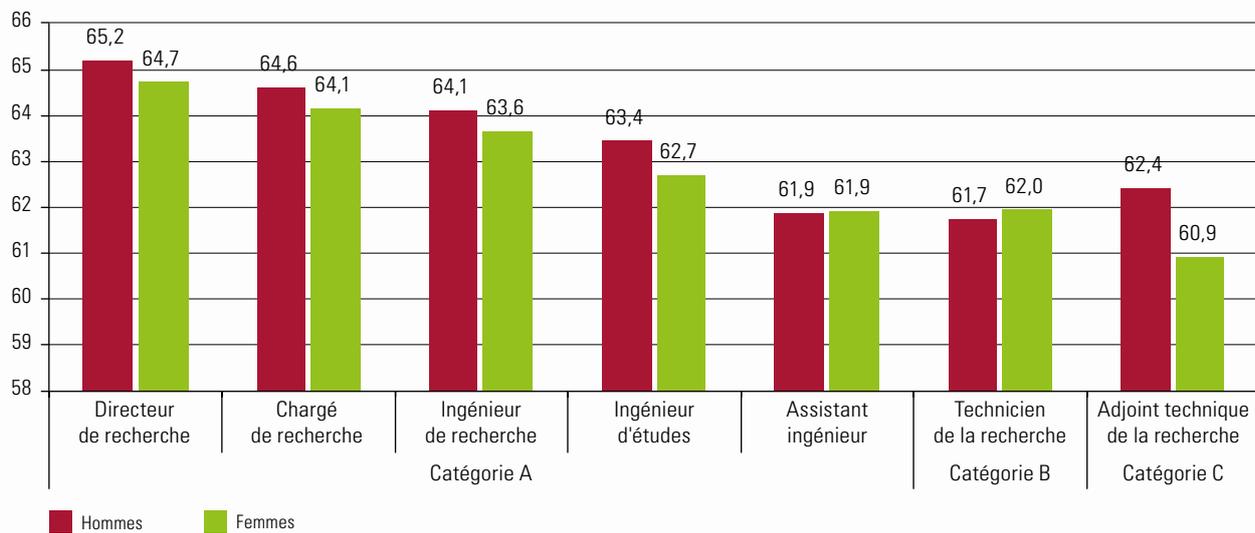
► Année civile 2017.

► Sont comptés les seuls agents rémunérés au moment de leur départ.

Les 871 titulaires des EPST partis à la retraite en 2017 sont composés pour 31,6% de personnels chercheurs et pour 68,4% de personnels ITA. Ils relèvent pour 69,9% de la catégorie A, pour 27,3% de la catégorie B et pour 2,8% de la catégorie C. Plus d'un ITA titulaire sur deux partant en retraite est une femme (53%); leur proportion est nettement plus faible (32%) pour les personnels chercheurs.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,2 ans, cet âge étant légèrement supérieur pour les hommes (63,7 ans). Les chercheurs partent à la retraite en moyenne à un âge plus élevé (64,9 ans) alors que les ITA partent à 62,5 ans. Par ailleurs, l'âge moyen de départ croît avec le niveau hiérarchique du corps (adjoint technique : 61,8 ans, ingénieur de recherche : 64 ans, directeur de recherche : 65,1 ans).

Figure 2.29 - L'âge moyen de départ en retraite selon la catégorie statutaire, le corps et le sexe



Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe

Tableau 2.23

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Hommes	Femmes	Ensemble des autres départs définitifs	
Chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	13	2	15	
		Chargé de recherche	10	6	16	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	32,4	12,9	23,3	
Sous-total des autres départs définitifs des chercheurs			23	8	31	
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	7	8	15	
		Ingénieur d'études	12	11	23	
		Assistant ingénieur	7	8	15	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	36,6	43,5	39,8	
	Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A			26	27	53
	Catégorie B	Technicien de la recherche	17	23	40	
		Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	23,9	37,1	30,1	
Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	5	4	9		
	Part de la filière (cat. statutaire)/Ensemble des autres départs définitifs (en %)	7,0	6,5	6,8		
Sous-total des autres départs définitifs des personnels ITA			48	54	102	
Ensemble des départs définitifs de titulaires autres que les retraites			71	62	133	

► Source MESRI-Sies : Tableau de bord sur l'emploi scientifique 2017.

► Année civile 2017.

► Les autres départs définitifs comprennent les décès, les abandons de postes, les licenciements, les démissions, les radiations des cadres, les non reprises après congé ou disponibilité, les fins d'accueil en détachement et les intégrations statutaires d'un autre organisme.

Parmi les autres départs définitifs de titulaires (en dehors des retraites), 76,7% relèvent de personnels ITA, dont 52,9% de femmes.

Si la part des femmes dans l'ensemble de ces départs est de 46,6%, elle n'est que de 25,8% chez les personnels chercheurs.

En outre, 63,2% de ces départs concernent des agents de catégorie A.

C. Parité dans les recrutements en 2017

► La composition des jurys d'admission des concours des chargés de recherche et des directeurs de recherche ventilée par corps

Tableau 2.24

Etablissements	Corps	Nombre de lauréats	Part des femmes dans les jurys (en %)
CNRS	Chargé de recherche	287	45,0
	Directeur de recherche	11	39,1
INED	Chargé de recherche	2	66,7
	Directeur de recherche	3	70,0
INRA	Chargé de recherche	37	49,5
	Directeur de recherche	40	47,1
IRD	Chargé de recherche	15	49,5
	Directeur de recherche	20	40,5
IRSTEA	Chargé de recherche	7	33,7
	Directeur de recherche	6	30,8
Ensemble des chargés de recherche		348	46,0
Ensemble des directeurs de recherche		80	40,8
INRIA	Chargé de recherche et Directeur de recherche	29	41,8
INSERM	Chargé de recherche et Directeur de recherche	66	45,0
Ensemble des jurys d'admission		523	45,1

► Sources : pour l'INED, l'INRA et IRSTEA : MACP-DGAFP + MESRI-SIES, enquête des recrutements sur concours dans l'ensemble de la fonction publique d'état. Pour le CNRS, l'INRIA, l'INSERM et l'IRSTEA : données issues des bilans sociaux 2016.

► Données sur les concours de l'année 2016.

► Hors IFSTTAR : les recrutements de chercheurs fléchés IFSTTAR sont organisés par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

► Les taux par catégorie sont pondérés par le nombre de lauréats des concours, pour tenir compte de l'importance relative de chaque jury de chaque organisme.

Les femmes représentent en moyenne, en 2016, 45% des membres dans les jurys d'admission des concours uniques de chargés de recherche et de directeurs de recherche (CR-DR). Lorsque des jurys statuent uniquement sur des recrutements de directeurs de recherche, les femmes y sont moins présentes que dans ceux des chargés de recherche. Au sein de l'INRIA et de l'INSERM, les jurys sont communs aux deux corps.

Seul l'INED présente un taux de féminité plus élevé dans les jurys d'admission des concours de directeurs de recherche que dans ceux de chargés de recherche. Aussi, parmi l'ensemble des EPST, l'INED se distingue par une proportion de femmes (pondérée par le nombre de lauréats des concours) dans les jurys des CR - DR supérieure à 50%.

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels des ITA ventilée par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 2.25

Catégorie statutaire	Corps / grade	Nature	Nombre de lauréats	Part des femmes dans les jurys (en %)
A	Assistant ingénieur	examen professionnel**	14	52,1
	Assistant ingénieur	concours interne	108	55,1
	Assistant ingénieur	concours externe	124	51,4
	Ingénieur de recherche de 1 ^{re} classe	concours externe	1	40,0
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	concours interne	46	46,1
	Ingénieur de recherche de 2 ^e classe	concours externe	93	44,1
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel*	5	30,9
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	examen professionnel*	29	47,6
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours interne	72	51,3
	Ingénieur d'études de 2 ^e classe	concours externe	165	50,8
Ensemble des épreuves de catégorie A			657	50,1
B	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle / supérieure	examen professionnel*	18	52,2
	Technicien de la recherche de classe normale	examen professionnel*	1	40,0
	Technicien de la recherche de classe normale	concours interne	71	53,6
	Technicien de la recherche de classe normale	concours externe	125	50,5
Ensemble des épreuves de catégorie B			215	51,6
C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	examen professionnel*	0	0,0
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	concours interne	6	57,2
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	concours externe	13	51,3
Ensemble des épreuves de catégorie C			19	53,2
Ensemble des épreuves			891	50,5

► Source : MACP-DGAFP + MESRI-SIES, enquête des recrutements sur concours dans l'ensemble de la fonction publique d'état.

► Données sur les concours de l'année 2016.

► La composition des jurys des recrutements au titre du dispositif Sauvadet n'est pas disponible.

► * Examen professionnel avec changement de grade (loi 84-16 art. 58).

► ** Examen professionnel avec changement de corps (loi 84-16 art. 26).

► Les taux par catégorie sont pondérés par le nombre de lauréats des concours, pour tenir compte de l'importance relative de chaque jury de chaque organisme.

En moyenne, en 2016, les femmes représentent légèrement plus d'un membre sur deux dans les jurys de concours et d'examens professionnels des ITA. Parmi les jurés, la part des femmes (pondérée par le nombre de lauréats des concours) est plus importante dans les concours et examens professionnels de la catégorie statutaire C que de la catégorie A, avec respectivement 53,2 % et 50,1 % des membres des jurys. On note alors que plus le recrutement concerne des catégories statutaires élevées, plus la part des femmes dans les jurys diminue.

Les jurys des concours internes et externes des ingénieurs de recherche de 2^e classe (avec au total 139 lauréats en 2016) restent majoritairement masculins, avec 54 % d'hommes pour les concours internes et 56 % pour les concours externes. Ces concours concernent 15,6 % des recrutés durant l'année 2016.

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Effectifs rémunérés en 2017	202
B. Masse salariale et rémunérations en 2017	204
C. Régimes indemnitaires des agents titulaires	213

Ce chapitre présente les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur, les indices moyens des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, ainsi que les régimes indemnitaires.

- ▶ Dans les établissements dotés des responsabilités et compétences élargies (dits RCE), 86,1 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'Etat (86,4 % en 2016, 86,8 % en 2014, 87,7 % en 2012) et 13,9 % intégralement sur ressources propres des établissements.
- ▶ Les dépenses de masse salariale s'élèvent à presque 9,9 milliards d'euros en 2017 (contre plus de 9,6 milliards en 2016, 9,5 milliards en 2015, 9,3 milliards en 2014, 9,2 milliards en 2013) dont près de 5,5 milliards pour les rémunérations d'activité (traitement brut plus primes).
- ▶ En 2017, 2 618 agents des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (contre 5 240 en 2016, 13 711 en 2015, 17 804 en 2014, 10 425 en 2013), pour un montant moyen versé par bénéficiaire de 539 € (1 335 € en 2016, 947 € en 2015, 857 € en 2014, 874 € en 2013). Le nombre de bénéficiaires de la GIPA a diminué fortement depuis 2016 suite à la hausse de la valeur du point d'indice et à la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).
- ▶ Pour les enseignants-chercheurs, les deux primes les plus importantes versées sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui représentent respectivement 33,8 % et 33,2 % des montants de primes et indemnités versées aux personnels enseignants.
- ▶ Pour les BIATSS, la part des rémunérations accessoires représente 20,2 % de la rémunération des agents pour la catégorie A, 15,9 % pour la catégorie B et 12,5 % pour la catégorie C.

A. Effectifs rémunérés en 2017

► Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire

Tableau 3.1

Catégorie d'emplois LOLF	Statut Fonction publique	Catégorie statutaire	Plafond État		Ressources propres		Total du nombre d'agents	Total du nombre d'ETPT	Part des ETPT du plafond État/Effectifs de la cat. d'emplois (en %)
			Nombre d'agents	ETP travaillé	Nombre d'agents	ETP travaillé			
Enseignants du 1 ^{er} degré	Titulaire	Catégorie A	335	315			335	315	100,0
		Catégorie B					0	0	
	Total des effectifs		335	315	0	0	335	315	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants du 2 nd degré	Titulaire	Catégorie A	12 316	11 901			12 316	11 901	95,1
		-	1 401	1 165	786	670	2 187	1 835	
	Total des effectifs		13 717	13 066	786	670	14 503	13 736	
	Part des non-titulaires (en %)		10,2	8,9	100,0	100,0	15,1	13,4	
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	Titulaire	Catégorie A	2 815	2 814			2 815	2 814	100,0
		Total des effectifs		2 815	2 814	0	0	2 815	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants chercheurs et assimilés	Titulaire	Catégorie A	54 383	54 118			54 383	54 118	89,9
		-	22 126	20 388	8 509	8 401	30 635	28 789	
	Total des effectifs		76 509	74 506	8 509	8 401	85 018	82 907	
	Part des non-titulaires (en %)		28,9	27,4	100,0	100,0	36,0	34,7	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants*	Titulaire	Catégorie A	329	295			329	295	54,9
		Catégorie B	80	74			80	74	
	Non-titulaire	-	109	107	431	391	540	498	
		Total des effectifs		518	476	431	391	949	
Part des non-titulaires (en %)		21,0	22,4	100,0	100,0	56,9	57,4		
Personnels d'encadrement*	Titulaire	Catégorie A	2 444	2 415			2 444	2 415	99,8
		-	3	3	4	4	7	7	
	Total des effectifs		2 447	2 418	4	4	2 451	2 422	
	Part des non-titulaires (en %)		0,1	0,1	-	-	0,3	0,3	
Personnels administratif, technique et de service	Titulaire	Catégorie A	12 043	11 777			12 043	11 777	78,3
		Catégorie B	13 284	12 915			13 284	12 915	
		Catégorie C	20 764	20 020			20 764	20 020	
	Non-titulaire	-	9 004	8 581	15 836	14 804	24 840	23 385	
		Total des effectifs		55 095	53 293	15 836	14 804	70 931	
	Part des non-titulaires (en %)		16,3	16,1	100,0	100,0	35,0	34,3	
Personnels des bibliothèques et des musées	Titulaire	Catégorie A	1 189	1 150			1 189	1 150	100,0
		Catégorie B	1 365	1 301			1 365	1 301	
		Catégorie C	1 632	1 555			1 632	1 555	
	Non-titulaire	-					0	0	
		Total des effectifs		4 186	4 006	0	0	4 186	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0	
Ensemble des effectifs			155 622	150 893	25 566	24 269	181 188	175 162	86,1
Part des non-titulaires (en %)			21,0	20,0	100,0	100,0	32,1	31,1	

► Sources : Base OREMS-RCE - Extraction des données relatives à la paye du mois de décembre 2017 dans les établissements RCE.

► *La catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » regroupe essentiellement les corps de la filière sociale et de santé des personnels BIATSS tandis que celle des « Personnels d'encadrement » comprend principalement les ingénieurs de recherche et les emplois fonctionnels.

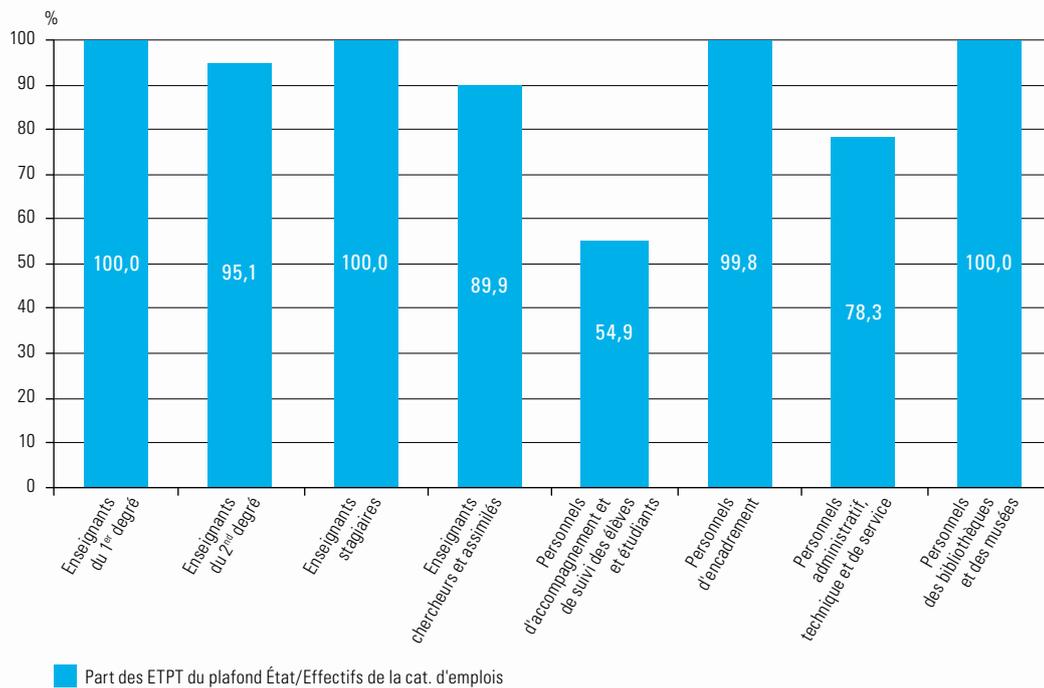
► Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (91,9 % des effectifs en 2017), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur « non RCE » ou du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas ou insuffisamment disponibles.

► Les agents titulaires (50) imputés à tort sous « ressources propres » sont rattachés automatiquement par convention au plafond « Etat », ainsi que ceux sans imputation sur un des plafonds d'emplois (16 agents) sont rattachés également au plafond d'emplois « Etat ».

► Concernant les agents non titulaires BIATSS, ceux-ci sont en général rattachés, par défaut, à la catégorie « Personnels administratif, technique et de service ».

Dans les établissements RCE, 86,1 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État et 13,9 % intégralement sur les ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents non titulaires). 62,6 % des ETPT rémunérés sur ressources propres sont des personnels non titulaires exerçant des fonctions correspondantes aux corps des BIATSS.

Figure 3.1 - Le poids des effectifs rémunérés dans les établissements « RCE » imputés sous le plafond d'emplois État selon la catégorie d'emplois



B. Masse salariale et rémunérations en 2017

► Répartition des dépenses de masse salariale des agents titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération

Tableau 3.2

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Total (en euros)	%
Rémunération d'activité	Traitement brut	4 698 104 974	85,6
	Cours complémentaires	174 371 522	3,2
	Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)	125 324 020	2,3
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	78 248 839	1,4
	Indemnité de résidence	58 345 915	1,1
	Supplément familial de traitement (SFT)	55 809 325	1,0
	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	88 253 456	1,6
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	47 147 726	0,9
	Autres rémunérations d'activité*	163 971 989	3,0
	Total de la rémunération d'activité	5 489 577 767	100,0
Charges et cotisations patronales	Contributions pension civile	3 488 677 080	79,6
	Cotisations maladie dé plafonnées	457 193 411	10,4
	Cotisations patronales allocations familiales	247 357 801	5,6
	Cotisations patronales versement transport	95 307 202	2,2
	Cotisations patronales RAFP	30 612 674	0,7
	Cotisations patronales FNAL dé plafonnées	23 559 829	0,5
	Autres charges et cotisations patronales	40 393 507	0,9
Total des charges et cotisations patronales	4 383 101 505	100,0	
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	13 426 155	53,6
	Traitement brut versé en cas de CLD	11 026 222	44,0
	Prestations en espèces d'assurance maladie	295 323	1,2
	Prestations assurance invalidité	107 641	0,4
	Autres prestations sociales	208 628	0,8
Total des prestations sociales	25 063 968	100,0	
Total des dépenses de masse salariale		9 897 743 240	-

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150). Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► Le tableau fait apparaître les éléments de rémunération principaux (supérieurs à 0,4 % de chaque catégorie de dépenses); les autres éléments de rémunération sont regroupés ensemble.

► *La ligne intitulée « autres rémunérations d'activité » comprend notamment : la PFR, la prime de fonction informatique, la prime de responsabilités pédagogiques, la garantie indiciaire du pouvoir d'achat, l'indemnité de sujétions spéciales, la prime d'intéressement, l'abattement lié au transfert primes/point, etc.).

En 2017, près de 5,5 milliards d'euros sont consacrés aux rémunérations d'activité dont 4,7 milliards pour le traitement brut.

44 % des dépenses de masse salariale concernent les charges et cotisations patronales qui incluent en premier lieu les cotisations versées par l'Etat au titre de la pension civile (3,5 milliards d'euros).

► Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire, filière et corps/grade et ventilés par sexe

Tableau 3.3

En 2017

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière universitaire	PR	PR classe exceptionnelle	1 277	71 809
		PR	PR de 1 ^{re} classe	1 096	61 631
		PR	PR de 2 ^e classe	881	49 541
		MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	-	-
		MCF	Maître de conférences hors classe	877	49 316
		MCF	Maître de conférences de classe normale	709	39 869
	AS ENSUP	Assistant de l'enseignement supérieur	677	38 069	
	Filière hospitalo-universitaire	PUPH-PUPHP	PUPH classe exceptionnelle	1 277	71 809
		PUPH-PUPHP	PUPH de 1 ^{re} classe	1 082	60 843
		PUPH-PUPHP	PUPH de 2 ^e classe	870	48 922
		PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle	1 293	72 708
		PUPHO	PUPHO de 1 ^{re} classe	1 016	57 132
		PUPHO	PUPHO de 2 ^e classe	775	43 580
		MCPH-MCPCO-MCPCO-MCPCO	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG hors classe	883	49 653
		MCPH-MCPCO-MCPCO-MCPCO	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG 1 ^{re} classe	688	38 688
		MCPH-MCPCO-MCPCO-MCPCO	Maître de conférences - PH-PHO-PHP-MG 2 ^e classe	544	30 590
	Corps spécifiques	AST	Astronome classe exceptionnelle	1 284	72 202
		AST	Astronome de 1 ^{re} classe	1 068	60 056
		AST	Astronome de 2 ^e classe	879	49 428
		ASAD	Astronome adjoint éch. exceptionnel	-	-
		ASAD	Astronome adjoint hors classe	838	47 123
		ASAD	Astronome adjoint de classe normale	700	39 363
		PHY	Physicien classe exceptionnelle	1 246	70 065
		PHY	Physicien de 1 ^{re} classe	1 097	61 687
		PHY	Physicien de 2 ^e classe	837	47 066
		PHAD	Physicien adjoint éch. exceptionnel	-	-
		PHAD	Physicien adjoint hors classe	825	46 392
		PHAD	Physicien adjoint de classe normale	693	38 969
		DIRH	DIRH classe exceptionnelle	1 270	71 415
		DIRH	DIRH de 1 ^{re} classe	1 114	62 643
		DIRH	DIRH de 2 ^e classe	886	49 822
		MCFH	MCFH éch. exceptionnel	-	-
		MCFH	MCFH hors classe	882	49 597
		MCFH	MCFH de classe normale	717	40 319
		DIRP	DIRP classe exceptionnelle	1 275	71 696
		DIRP	DIRP de 1 ^{re} classe	1 111	62 474
		DIRP	DIRP de 2 ^e classe	871	48 978
		MCFP	MCFP éch. exceptionnel	-	-
		MCFP	MCFP hors classe	861	48 416
		MCFP	MCFP de classe normale	687	38 632
		PRCM	PRCM classe exceptionnelle	1 280	71 977
		PRCM	PRCM de classe normale	1 126	63 318
		PRCF	Professeur du Collège de France	1 289	72 483
		PRMU	PRMU classe exceptionnelle	1 278	71 879
		PRMU	PRMU de 1 ^{re} classe	1 048	58 908
		PRMU	PRMU de 2 ^e classe	910	51 167
MCMU		MCMU éch. exceptionnel	-	-	
MCMU		MCMU hors classe	874	49 167	
MCMU	MCMU de classe normale	690	38 778		
PREC 1CT	Professeur de l'ECP de 1 ^{re} catégorie	1 168	65 679		
PREC 2CT	Professeur de l'ECP de 2 ^e catégorie	896	50 384		

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
1 267	71 246	1 275	71 696
1 085	61 012	1 093	61 462
871	48 978	878	49 372
-	-	-	-
868	48 810	873	49 091
705	39 644	707	39 756
677	38 069	677	38 069
1 264	71 078	1 275	71 696
1 068	60 056	1 079	60 675
843	47 404	863	48 528
1 251	70 347	1 277	71 809
1 073	60 337	1 031	57 976
865	48 641	807	45 379
873	49 091	878	49 372
685	38 519	687	38 632
548	30 815	546	30 703
1 218	68 491	1 268	71 303
1 050	59 044	1 063	59 775
792	44 536	860	48 360
-	-	-	-
919	51 677	868	48 810
668	37 563	690	38 800
	0	1 246	70 065
1 038	58 369	1 077	60 562
918	51 621	872	49 035
-	-	-	-
	0	825	46 392
696	39 138	694	39 025
1 250	70 290	1 263	71 021
1 054	59 269	1 102	61 968
884	49 709	886	49 822
-	-	-	-
863	48 528	874	49 147
690	38 800	704	39 588
1 252	70 403	1 272	71 527
1 079	60 675	1 103	62 024
889	49 991	877	49 316
-	-	-	-
867	48 753	865	48 641
692	38 913	690	38 800
1 307	73 496	1 283	72 146
825	46 392	1 099	61 799
1 313	73 833	1 293	72 708
1 288	72 419	1 281	72 019
978	54 973	1 023	57 551
841	47 276	878	49 384
-	-	-	-
908	51 076	889	49 962
688	38 667	689	38 730
	0	1 168	65 679
	0	896	50 384

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Professeur des écoles cl. exceptionnelle	-	-
		Professeur des écoles	Professeur des écoles hors classe	758	42 624
		Professeur des écoles	Professeur des écoles classe normale	588	33 065
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	PRAG	Professeur agrégé classe exceptionnelle	-	-
		PRAG	Professeur agrégé hors classe	918	51 621
		PRAG	Professeur agrégé classe normale	719	40 431
		PREN	Professeur hors classe de l'Ensam	853	47 966
		PREN	Professeur de classe normale de l'Ensam	738	41 499
		PRCE	Professeur certifié bi-admissible	601	33 796
		PRCE	Professeur certifié classe exceptionnelle	-	-
		PRCE	Professeur certifié hors classe	758	42 624
		PRCE	Professeur certifié classe normale	561	31 546
		PEPS	Professeur d'EPS bi-admissible	611	34 358
		PEPS	Professeur d'EPS classe exceptionnelle	-	-
		PEPS	Professeur d'EPS hors classe	762	42 849
		PEPS	Professeur d'EPS classe normale	572	32 165
		PLP	Prof. de lycée pro. bi-admissible	525	29 522
		PLP	Prof. de lycée pro. classe exceptionnelle	-	-
		PLP	Prof. de lycée pro. hors classe	753	42 343
		PLP	Prof. de lycée pro. 2 ^e grade classe normale	569	31 996
		PLP	Prof. de lycée pro. classe normale	563	31 659
		CE EPS	Chargé d'enseig. d'EPS cl. exceptionnelle	742	41 724
		PROF. CH. SUP.	Professeur de chaire supérieure	963	54 152
	PEGC	PEGC classe exceptionnelle	751	42 230	
	Filière éducation-orientation	CPE	CPE classe exceptionnelle	-	-
		CPE	CPE hors classe	741	41 668
		CPE	CPE classe normale	571	32 109
	Filière personnel de direction	PDIR	Personnel de direction classe normale	810	45 548
	Filière d'inspection	IA-IPR	IA-IPR hors classe	1 062	59 719
		IA-IPR	IA-IPR classe normale	-	0
		IEN	IEN hors classe	1 030	57 919
		IEN	IEN classe normale	715	40 206
	Filière administrative	AAE	Attaché d'administration hors classe	792	44 536
		AAE	Directeur de service	763	42 905
		AAE	Attaché principal d'administration	666	37 451
		AAE	Attaché d'administration	540	30 365
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe sup.	-	-
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 1	799	44 930
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 2	704	39 588
		AC Crous	Agent comptable de Crous groupe 3	623	35 033
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe sup.	879	49 428
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	810	45 548
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	769	43 243
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	667	37 507
		Adm. civil	Administrateur général	-	-
		Adm. civil	Administrateur hors classe	787	44 255
		Adm. civil	Administrateur civil	586	32 952
		AENESR	Administrateur ENESR avec échelon spécial	783	44 030
		AENESR	Administrateur ENESR sans échelon spécial	769	43 243
		DGS EPSCP	Directeur général des services groupe sup.	956	53 758
		DGS EPSCP	Directeur général des services groupe 1	926	52 071
		DGS EPSCP	Directeur général des services groupe 2	827	46 504
DGS EPSCP		Directeur général des services groupe 3	776	43 636	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe sup.	1 119	62 924	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe 1	1 013	56 963	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe 2	968	54 433	
DIR Crous		Directeur général de Crous groupe 3	744	41 837	

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
-	-	-	-
747	42 006	753	42 343
587	33 008	587	33 008
-	-	-	-
907	51 003	914	51 396
708	39 812	714	40 150
807	45 379	847	47 629
716	40 262	734	41 275
586	32 952	593	33 346
-	-	-	-
753	42 343	756	42 512
545	30 647	551	30 984
597	33 571	603	33 908
-	-	-	-
766	43 074	763	42 905
567	31 884	571	32 109
467	26 260	486	27 329
-	-	-	-
757	42 568	180	10 122
572	32 165	569	31 996
557	31 321	560	31 490
	0	742	41 724
	0	963	54 152
710	39 925	730	41 050
-	-	-	-
754	42 399	750	42 174
574	32 277	572	32 165
825	46 392	815	45 829
1 062	59 719	1 062	59 719
	0		0
1 062	59 719	1 046	58 819
	0	715	40 206
785	44 142	787	44 255
729	40 993	745	41 893
673	37 844	671	37 732
535	30 084	536	30 141
802	45 098	802	45 098
752	42 287	779	43 805
753	42 343	724	40 712
	0	623	35 033
920	51 734	883	49 653
834	46 898	821	46 167
814	45 773	783	44 030
719	40 431	681	38 294
1 168	65 679	1 168	65 679
953	53 589	870	48 922
-	-	586	32 952
827	46 504	803	45 155
760	42 737	764	42 961
1 035	58 200	986	55 445
938	52 746	931	52 352
833	46 842	830	46 673
778	43 749	777	43 692
-	-	1 119	62 924
1 090	61 293	1 024	57 582
912	51 284	948	53 308
	0	744	41 837

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Hommes - Indice moyen	Hommes - Traitement indiciaire annuel moyen en €
Catégorie A	Filière des bibliothèques	BIB	Bibliothécaire hors classe	-	-
		BIB	Bibliothécaire	514	28 903
		CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	827	46 504
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	597	33 571
		CGBIB	Conservateur général des bibliothèques	1 085	61 012
	Filière ITRF	ASI	Assistant ingénieur	482	27 104
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	637	35 820
		IGE	Ingénieur d'études classe normale	518	29 128
		IGR	Ingénieur de recherche hors classe	863	48 528
		IGR	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	745	41 893
	Filière sociale et de santé	IGR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	599	33 683
		CTSSAE	Conseiller technique de service social AE	525	29 522
		Infenes	Infirmier (Infenes) hors classe	614	34 527
Infenes		Infirmier (Infenes) classe supérieure	562	31 603	
	Infenes	Infirmier (Infenes) classe normale	479	26 935	
Catégorie B	Filière administrative	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	502	28 229
		Saenes	Saenes classe supérieure	439	24 686
		Saenes	Saenes classe normale	396	22 268
	Filière des bibliothèques	Bibas	Bibas classe exceptionnelle	501	28 172
		Bibas	Bibas classe supérieure	420	23 618
		Bibas	Bibas classe normale	389	21 874
	Filière ITRF	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	492	27 666
		TECH	TECHRF classe supérieure	439	24 686
		TECH	TECHRF classe normale	394	22 156
	Filière sociale et de santé	ASSAE	Assistant principal de service social AE	537	30 197
		ASSAE	Assistant de service social AE	450	25 305
		INF cat. B	Infirmier classe supérieure (cat. B)	548	30 815
Catégorie C	Filière administrative	Adjaenes	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	416	23 393
		Adjaenes	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	354	19 906
		Adjaenes	Adjoint administratif	330	18 557
	Filière des bibliothèques	MAG	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	414	23 280
		MAG	MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	358	20 131
		MAG	MAG des bibliothèques	329	18 500
	Filière ITRF	ATRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	406	22 830
		ATRF	Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	361	20 300
		ATRF	Adjoint technique de RF	334	18 782
	Filière technique	ATEC	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	419	23 561
		ATEC	Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	372	20 918
ATEC		Adjoint technique des étab. d'enseig.	347	19 513	

► Source : Service de l'encadrement et annuaires des personnels pour les BIATSS ; OREMS-RCE et POLCA pour les personnels enseignants (pour certains corps, comme les MCPHP ou les PUPHP, ceux-ci sont intégrés à des corps assimilés en l'absence d'une nomenclature « paye » pour ces corps).

► Ce tableau porte sur les rémunérations brutes des agents titulaires incluant les charges salariales et hors charges patronales.

Femmes - Indice moyen	Femmes - Traitement indiciaire annuel moyen en €	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Traitement indiciaire annuel moyen en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
680	38 238	680	38 238
525	29 522	522	29 353
847	47 629	841	47 291
595	33 458	596	33 514
1 088	61 181	1 087	61 125
466	26 204	474	26 654
641	36 045	639	35 932
504	28 341	511	28 735
852	47 910	860	48 360
736	41 387	741	41 668
589	33 121	595	33 458
568	31 940	567	31 884
606	34 077	606	34 077
532	29 916	533	29 972
459	25 811	459	25 811
501	28 172	501	28 172
435	24 461	435	24 461
393	22 099	393	22 099
484	27 216	488	27 441
405	22 774	408	22 943
381	21 425	383	21 537
492	27 666	492	27 666
429	24 124	433	24 349
386	21 706	389	21 874
547	30 759	547	30 759
402	22 605	403	22 662
534	30 028	537	30 197
420	23 618	420	23 618
354	19 906	354	19 906
330	18 557	330	18 557
406	22 830	410	23 055
355	19 962	356	20 019
330	18 557	329	18 500
397	22 324	401	22 549
356	20 019	358	20 131
333	18 725	334	18 782
-	-	419	23 561
375	21 087	374	21 031
341	19 175	344	19 344

► Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, répartie par catégorie statutaire et ventilée par sexe

Tableau 3.4

En 2017

Catégorie de dépense		Catégorie A					
		Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	4 073	3 681	3 918	2 804	2 664	2 729
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	450	365	416	767	626	691
	Total	4 522	4 047	4 335	3 571	3 290	3 420
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	837	749	803	632	582	605
	Total	837	749	803	632	582	605
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 685	3 298	3 532	2 939	2 708	2 815

Catégorie de dépense		Catégorie B			Catégorie C		
		Hommes	Femmes	Moyenne	Hommes	Femmes	Moyenne
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	2 032	1 953	1 981	1 727	1 660	1 680
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	413	356	376	249	235	239
	Total	2 445	2 309	2 356	1 975	1 894	1 919
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	433	409	427	358	343	353
	Total	433	409	427	358	343	353
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		2 012	1 900	1 929	1 617	1 551	1 566

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

► La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETP « emplois » recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;
- en appliquant un taux de cotisations salariales moyen déterminé en fonction du poids relatif des rémunérations accessoires dans la rémunération d'activité.

► La rémunération principale comprend les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (traitement brut, SFT, indemnité de résidence...). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacances, l'abattement lié au transfert primes/point...).

► Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail) et des majorations/indexations outre-mer.

► Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 3.5

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Hommes - Nombre de bénéficiaires	Hommes - Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Femmes - Nombre de bénéficiaires	Femmes - Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)	Ensemble des bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)
Personnels enseignants	Catégorie A	1 563	563	755	534	2 318	553
	Total des bénéficiaires enseignants	1 563	563	755	534	2 318	553
Personnels BIATSS	Catégorie A	129	487	116	446	245	468
	Catégorie B	11	362	27	257	38	287
	Catégorie C	3	143	14	180	17	174
Total des bénéficiaires BIATSS		143	470	157	390	300	428
Ensemble des bénéficiaires		1 706	555	912	509	2 618	539

► Source : OREMS-RCE.

► Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur RCE. Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires et aux établissements non RCE (absence du genre) ne sont pas disponibles.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2017, 2 618 agents ont bénéficié de cette indemnité dont 97,9% relèvent de la catégorie A (88,5% de person-

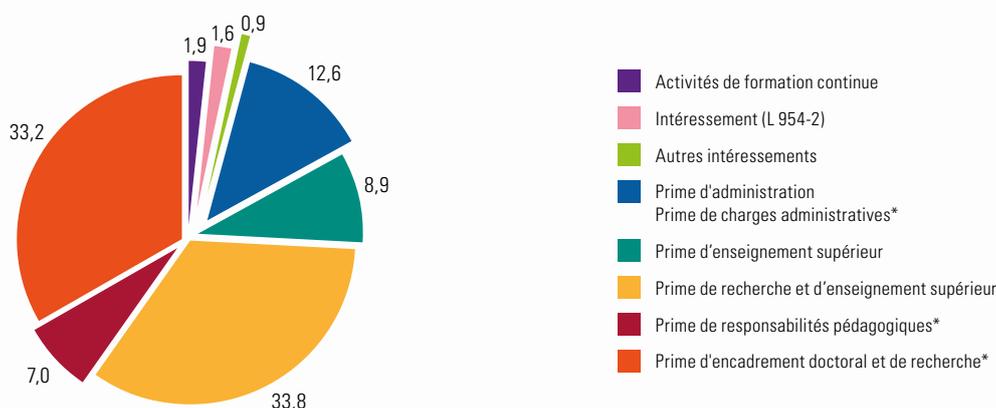
nels enseignants). Les montants moyens versés varient de 174 euros pour les agents de catégorie C à 553 euros pour les personnels enseignants. Le nombre de bénéficiaires de la GIPA a diminué de moitié par rapport à l'année 2016 (5 240 bénéficiaires) suite à la hausse de la valeur du point d'indice et de la mise en place du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires enseignants, réparties par sexe

Figure 3.2 - Répartition des principales primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (en %) - Année 2017



► *Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharges de service.

Plus de 181,5 M€ de primes et indemnités ont été versées en 2017 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE. Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant des primes attribuées aux enseignants avant ces conversions.

Les deux primes les plus importantes sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui représentent respectivement 33,8 % (soit 61 M€) et 33,2 % (soit 60 M€) du montant total précité.

La prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est versée à tous les enseignants chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service (décret n° 89-775 du 23/10/1989 modifié). Près de 48 000 enseignants chercheurs et assimilés la perçoivent pour un montant annuel de 1 259,97 € (septembre 2017).

La prime d'enseignement supérieur (PES) est versée aux enseignants du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (décret n° 89-776 du 23/10/1989 modifié). Plus de 13 000 enseignants en bénéficient et son montant annuel est également de 1 259,97 €.

Tableau 3.6 - Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	11 293	4 863	4 695	4 927
Maîtres de conférences	4 793	4 161	4 156	4 163
Professeurs des universités	6 500	5 381	5 255	5 420
Filière hospitalo-universitaire	688	4 970	4 456	5 122
Maîtres de conférences	94	4 237	3 798	4 561
Professeurs des universités	594	5 086	4 681	5 185
Corps spécifiques	241	7 947	6 969	8 347
Maîtres de conférences et assimilés	39	4 165	4 417	3 991
Professeurs des universités et assimilés	202	8 677	7 725	9 024
Total général	12 222	4 930	4 732	5 005

► Source : OREMS-RCE / Année 2017.

► La PEDR peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées, soit sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international (décret n° 2009-581 du 8 juillet 2009). Le taux de cette prime varie de 3 500 à 15 000 € annuels. **Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de services, ce qui diminue dans ce cas le montant versé par les établissements.**

Tableau 3.7 - Prime de responsabilités pédagogiques (PRP) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	6 198	1 316	1 304	1 324
Maîtres de conférences	4 405	1 303	1 285	1 318
Professeurs des universités	1 793	1 347	1 375	1 336
Filière hospitalo-universitaire	397	1 291	1 325	1 275
Maîtres de conférences	110	1 132	1 195	1 063
Professeurs des universités	287	1 352	1 431	1 327
Corps spécifiques	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités et assimilés	NS	NS	NS	NS
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	2 383	1 718	1 579	1 821
Total général	8 995	1 421	1 381	1 447

► Source : OREMS-RCE / Année 2017.

► La PRP peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants chercheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en plus de leurs obligations statutaires de service (décret n°99-855 du 4/10/1999). Le montant annuel de cette prime est au minimum de 496,92 € et au maximum de 3975,36 € annuels.

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services.

Tableau 3.8 - Dispositifs d'intéressement (L. 954-2) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	1 959	1 156	983	1 264
Maîtres de conférences	1 325	1 006	926	1 065
Professeurs des universités	634	1 471	1 154	1 602
Filière hospitalo-universitaire	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	NS	NS	NS	NS
Corps spécifiques	39	2 403	1 573	2 922
Maîtres de conférences et assimilés	11	1 909	1 400	2 520
Professeurs des universités et assimilés	28	2 598	1 689	3 028
Filière enseignante du 1^{er} et 2nd degré	354	919	765	1 041
Total général	2 373	1 194	963	1 341

► Source : OREMS-RCE / Année 2017. 40 établissements RCE sur 106 ont mis en place un régime d'intéressement.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

Des dispositifs d'intéressement peuvent être versés aux personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au titre du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010, pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service, au titre de l'article R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle ou encore au titre du décret n° 96-858 du 2 octobre 1996, pour la participation directe à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés. De plus, les établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux RCE, ont développé des dispositifs d'intéressement sur le fondement de l'article L.954-2 du code de l'éducation.

Tableau 3.9 - Indemnités pour activités de formation continue (en brut annuel)

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	875	3 238	3 061	3 361
Maîtres de conférences	639	3 123	2 941	3 276
Professeurs des universités	236	3 547	3 575	3 536
Filière hospitalo-universitaire	NS	NS	NS	NS
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	NS	NS	NS	NS
Corps spécifiques	-	-	-	-
Maîtres de conférences et assimilés	-	-	-	-
Professeurs des universités et assimilés	-	-	-	-
Filière enseignante du 2nd degré	290	2 331	1 930	2 503
Total général	1 172	3 009	2 825	3 124

► Source : OREMS-RCE / Année 2017.

► NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

Des indemnités pour activités de formation continue sont également attribuées aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés (articles D. 714-55 à D. 714-72 du code de l'éducation et arrêté du 18 octobre 1985 modifié).

Tableau 3.10 - Prime d'administration (PA) et prime de charges administratives (PCA) en brut annuel

Filière/Corps d'assimilation	Nombre de bénéficiaires	Moyenne (en euros)	Moyenne femmes (en euros)	Moyenne hommes (en euros)
Filière universitaire	4 415	4 044	3 310	4 409
Maîtres de conférences	1 864	3 357	2 926	3 682
Professeurs des universités	2 551	4 547	3 774	4 818
Filière hospitalo-universitaire	461	3 851	3 196	4 058
Maîtres de conférences	56	2 461	2 588	2 334
Professeurs des universités	405	4 043	3 401	4 208
Corps spécifiques	23	7 092	2 121	7 838
Maîtres de conférences et assimilés	NS	NS	-	NS
Professeurs des universités et assimilés	22	7 335	2 121	8 158
Filière enseignante du 1^{er} et 2nd degré	924	3 026	2 454	3 389
Total général	5 823	3 879	3 143	4 247

► Source : OREMS-RCE / Année 2017.

► La PCA peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

► La part de ces 2 primes dans la répartition totale des primes (12,6 %) ne doit pas être comparée avec celle des précédents bilans sociaux, qui ne prenaient pas en compte la totalité des primes versées à ce titre.

La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des fonctions de présidents d'universités et d'INP, de directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités ou des responsabilités administratives auprès du ministère... et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 422,98 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25 % lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 639,37 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50 % lorsque l'établissement bénéficie des RCE] (septembre 2017).

La prime de charges administratives (PCA) peut être versée aux enseignants (enseignants chercheurs et assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement après avis du conseil d'administration. **Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services (limitée à deux tiers pour les enseignants chercheurs directeurs d'UFR ayant une décharge statutaire).**

Primes et indemnités versées aux agents titulaires BIATSS, réparties par sexe

Tableau 3.11 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2017

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	8 444	7 975	8 126	9 573	8 225
		Attaché d'administration hors classe	17 290	14 652	15 996	17 277	16 279
		Directeur de service	9 865	16 162	12 693	13 916	13 032
		Attaché principal d'administration	9 350	8 910	9 053	10 242	9 110
		Attaché d'administration	6 621	6 704	6 679	7 132	6 711
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	12 585	12 664	12 635	12 690	12 649
		Conservateur des bibliothèques	7 789	7 675	7 709	6 987	7 628
		Conservateur en chef des bib.	8 995	8 563	8 671	7 758	8 576
		Conservateur des bibliothèques	7 209	7 050	7 102	6 562	7 038
		Bibliothécaire	5 393	5 550	5 513	4 812	5 453
		Bibliothécaire hors classe	NS	NS	NS	NS	NS
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	9 406	9 657	9 498	8 922	9 456
		Ingénieur de recherche hors classe	11 747	11 973	11 813	11 738	11 806
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	9 780	10 659	10 104	9 423	10 050
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	8 461	8 657	8 537	7 344	8 463
		Ingénieur d'études	5 920	6 038	5 981	5 251	5 930
		Ingénieur d'études hors classe	6 171	6 386	6 275	5 341	6 200
		Ingénieur d'études classe normale	5 828	5 931	5 883	5 214	5 838
		Assistant ingénieur	4 837	4 873	4 855	4 065	4 802
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	-	5 936	5 936	-	5 936
		Infirmier (Infenes)	4 869	4 722	4 727	4 071	4 710
		Infirmier hors classe	NS	4 866	4 873	NS	4 853
		Infirmier classe supérieure	4 931	4 744	4 753	NS	4 729
		Infirmier classe normale	NS	4 632	4 632	NS	4 622
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (Saenes)	4 453	4 445	4 446	4 563	4 452
		Saenes classe exceptionnelle	4 671	4 650	4 653	4 976	4 664
		Saenes classe supérieure	4 628	4 563	4 573	4 690	4 578
		Saenes classe normale	4 309	4 341	4 337	4 450	4 342
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	4 383	4 517	4 486	4 167	4 464
		Bibas classe exceptionnelle	4 367	4 597	4 542	4 126	4 520
		Bibas classe supérieure	4 485	4 541	4 529	4 085	4 496
	Filière ITRF	Bibas classe normale	4 276	4 356	4 336	4 313	4 334
		Technicien de recherche et formation	4 163	4 137	4 149	3 404	4 099
		TECHRF classe exceptionnelle	4 347	4 364	4 356	3 682	4 316
		TECHRF classe supérieure	4 181	4 209	4 196	3 440	4 144
	Filière sociale et de santé	TECHRF classe normale	4 101	4 064	4 079	3 328	4 029
		Assistant de service social AE	-	4 390	4 390	NS	4 447
		Assistant principal de SSAE	-	4 297	4 297	-	4 297
		Assistant de service social AE	-	4 519	4 519	NS	4 644
Infirmier B		NS	NS	NS	-	NS	
Infirmier classe supérieure		NS	NS	NS	-	NS	
Infirmier classe normale	-	NS	NS	-	NS		

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les établissements RCE (en €)			Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans les étab. non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire brut annuel perçu dans le supérieur (en €)
			Hommes	Femmes	Montant moyen indemnitaire		
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjaenes)	2 921	2 892	2 895	2 919	2 896
		Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	3 009	2 915	2 921	3 039	2 926
		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	2 921	2 891	2 894	2 916	2 895
		Adjoint administratif	2 770	2 853	2 845	2 540	2 836
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	3 007	3 030	3 021	2 778	3 006
		MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	2 957	3 028	2 998	2 912	2 994
		MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	3 010	3 039	3 028	2 970	3 024
		MAG des bibliothèques	3 027	3 013	3 019	2 268	2 973
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	2 825	2 803	2 811	2 573	2 793
		Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	2 875	2 881	2 878	2 710	2 863
		Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	2 822	2 819	2 820	2 574	2 799
		Adjoint technique de RF	2 801	2 751	2 767	2 450	2 753
	Filière technique	Adjoint technique des étab. d'enseig.	2 748	2 610	2 683	3 666	2 817
		Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	NS	-	NS	NS	NS
		Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.	2 769	2 677	2 726	3 803	2 888
		Adjoint technique des étab. d'enseig.	2 552	2 371	2 456	-	2 384

► Source : OREMS-RCE et POLCA (le genre n'est pas disponible dans cette application).

► Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur. NS : non significatif

► Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement les indemnités principales attachées au corps étudié (IFSE, IFTS, IAT, PPRS...), c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée.

Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues. A titre d'exemple : vacances, prime informatique, indemnité de caisse et de responsabilité, prime de rendement, jury, CET, etc.

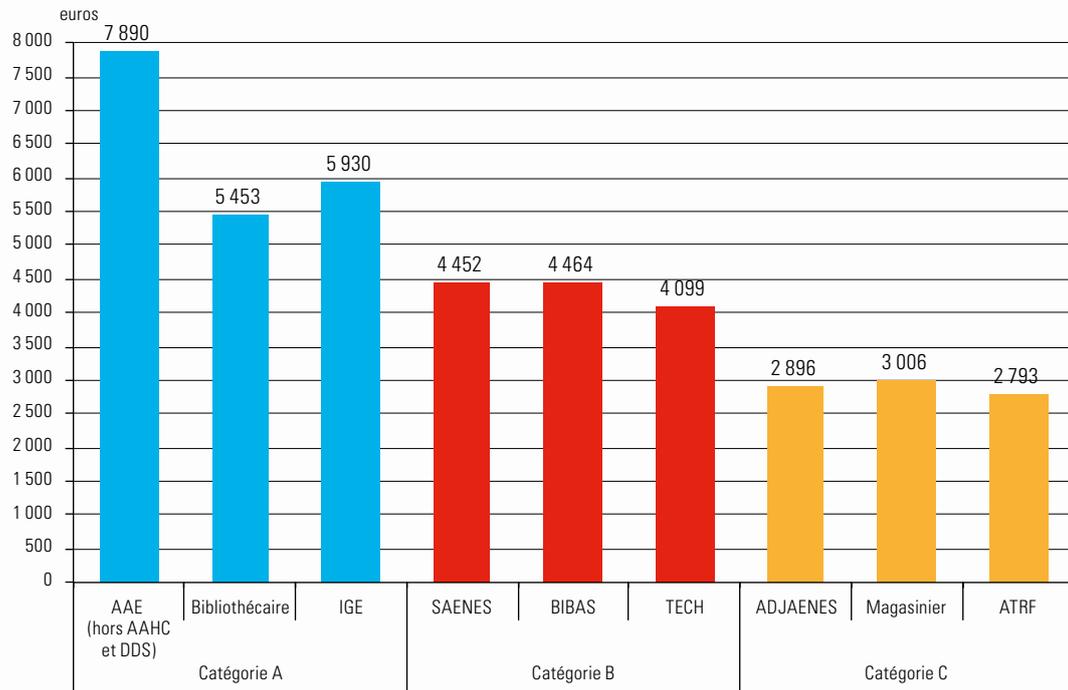
► Pour les données des établissements non RCE, les moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des ETP « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les ETP considérés correspondent à une moyenne annuelle des ETP présents au cours de l'année (cumul mensuel des ETP/12).

Le taux moyen indemnitaire correspond au montant total versé en 2017 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP emplois recensés pour une même affectation et un même corps/grade. Pour les données des établissements RCE, ne sont pris en compte dans le calcul de la moyenne que les agents percevant l'indemnité en question.

Dans l'enseignement supérieur, la comparaison de l'attribution indemnitaire moyenne aux agents BIATSS appartenant aux deux filières les plus nombreuses, permet de constater sur l'année 2017, qu'à niveau de corps équivalent, un agent de la filière « ITRF » perçoit moins qu'un agent de la filière « administrative ».

Ainsi, un ingénieur d'études (IGE) perçoit un montant moyen indemnitaire brut annuel inférieur de 25 % à celui d'un attaché d'administration (hors les grades d'AAHC et de DDS, ces deux grades ayant un indice sommital supérieur à celui des IGE hors classe), soit 5 930 € contre 7 890 €, un technicien de recherche et de formation (TECH), 8 % de moins qu'un secrétaire administratif (SAENES), soit 4 099 € contre 4 452 €, et enfin, un adjoint technique de recherche et formation (ATRF), 3,5 % de moins qu'un adjoint administratif (ADJENES), soit 2 793 € contre 2 896 €.

Figure 3.3 - Comparaison des montants moyens indemnitaires bruts annuels perçus dans l'enseignement supérieur selon la catégorie statutaire



► La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)

Tableau 3.12 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2017

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents (en %)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration hors classe	36,78
		Directeur de service	31,11
		Attaché principal d'administration	24,14
		Attaché d'administration	22,27
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	20,69
		Conservateur en chef des bibliothèques	18,13
		Conservateur des bibliothèques	21,00
		Bibliothécaire hors classe	NS
		Bibliothécaire	18,58
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche hors classe	24,41
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	24,12
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	25,29
		Ingénieur d'études hors classe	19,68
		Ingénieur d'études classe normale	20,26
		Assistant-ingénieur	18,01
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	18,62
		Infirmier hors classe	14,24
Infirmier classe supérieure		15,78	
	Infirmier classe normale	17,91	
Catégorie B	Filière administrative	Saenes classe exceptionnelle	16,55
		Saenes classe supérieure	18,72
		Saenes classe normale	19,65
	Filière des bibliothèques	Bibas classe exceptionnelle	16,47
		Bibas classe supérieure	19,60
		Bibas classe normale	20,12
	Filière ITRF	TECHRF classe exceptionnelle	15,60
		TECHRF classe supérieure	17,02
		TECHRF classe normale	18,42
	Filière sociale et de santé	Assistant principal de SSAE	13,97
Assistant de service social AE		20,49	
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	12,39
		Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	14,54
		Adjoint administratif	15,28
	Filière des bibliothèques	MAG principal des bibliothèques de 1 ^{re} classe	12,99
		MAG principal des bibliothèques de 2 ^e classe	15,11
		MAG des bibliothèques	16,07
	Filière ITRF	Adjoint technique principal de RF de 1 ^{re} classe	12,70
		Adjoint technique principal de RF de 2 ^e classe	13,90
		Adjoint technique de RF	14,66
	Filière technique	Adjoint technique principal de 1 ^{re} cl. des étab. d'enseig.	NS
Adjoint technique principal de 2 ^e cl. des étab. d'enseig.		13,73	
	Adjoint technique des étab. d'enseig.	12,32	

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires). NS : non significatif

► Cet indicateur est réalisé à partir du « Montant moyen indemnitaire perçu au sein du MESR », calculé à partir des indemnités principales attachées à chacun des corps/grades (IFSE, IFTS, IAT, PPRS...), c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée, rapporté à la valeur en € de « l'indice moyen des agents (IM) ».

4. LES MÉTIERS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers	222
B. Les formations	224
C. Les agents formés	234
D. Les dépenses de formation	234
E. La formation chez les enseignants	236

Ce chapitre présente les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référens. Il développe également les thèmes de la formation des personnels : type de formation, nombre d'agents formés et dépenses de formation.

En 2017, comme les années précédentes, plus d'un agent sur deux parmi les personnels BIATSS (56,5 %) a suivi une formation statutaire ou professionnelle.

- ▶ La formation professionnelle continue représente 88 % de l'ensemble des formations.
- ▶ Toutes formations confondues, 38 % des personnels formés sont des agents de catégorie A, 24 % de catégorie B et 38 % de catégorie C.
- ▶ En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes sauf en catégorie A (61 %).
- ▶ En 2017, 9 % des personnels enseignants titulaires ont participé à des actions de formation.
- ▶ Pour l'année 2017/2018, 651 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ont été accordés par les établissements (647 pour l'année 2016/2017 – nombre moyen sur 5 ans : 655) et 258 semestres par les sections du Conseil national des universités (contre 253 pour l'année universitaire précédente).

A. Les répertoires des métiers

► Les répertoires des métiers

► Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

Cet indicateur présente 2 référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns.

1. REME

Le référentiel des métiers décrit l'ensemble des emplois-types propres à l'Education Nationale et à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

La richesse de ce référentiel témoigne de la diversité des activités réalisées dans les services, les établissements et de la richesse des compétences mobilisées. Sans occulter les spécificités de chaque structure et de chaque poste, ce référentiel met en évidence des socles communs. Il permet de disposer d'un langage précis, partagé, qui facilitera le dialogue et la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de chaque métier.

Ce référentiel est par ailleurs un outil fondamental pour mieux analyser et mieux anticiper les évolutions de métier et renforcer ainsi la dimension prévisionnelle de la gestion des ressources humaines au sein des départements ministériels, services déconcentrés et établissements publics.

Le référentiel répond donc à plusieurs objectifs. C'est en même temps :

- **un outil de communication** : le référentiel donne une visibilité sur les métiers existants et leurs caractéristiques, tant pour les agents que pour les personnes extérieures susceptibles de rejoindre le ministère. Il aide à faire connaître et à promouvoir les métiers à l'extérieur du ministère. La référence effectuée, à chaque fois que cela est possible, au RIME (répertoire interministériel des métiers de l'État) permet de voir les passerelles possibles entre ministères ;
- **une aide au processus de recrutement** : l'emploi-type n'est pas un descriptif de poste ou une photographie exacte de toutes les situations professionnelles existantes au ministère et les agents n'y retrouveront pas le reflet complet de leur activité quotidienne. En revanche, les responsables hiérarchiques s'y réfèrent pour définir les profils des agents recherchés pour leur équipe. Les fiches métiers permettent également d'identifier des viviers de recrutement (interne ou externe) ;
- **un appui pour la définition de parcours professionnels** : le référentiel permet d'étayer les actions de formation et de professionnalisation à travers la description des principales compétences requises pour un emploi-type. Ces éléments qualitatifs permettent de cerner les besoins de professionnalisation des agents qui entrent dans ces métiers et ainsi de construire des parcours dans une logique de progression professionnelle ;
- **un support aux démarches de mobilité professionnelle** : à travers la description des principales activités exercées et des compétences requises, toute personne ayant un projet de mobilité peut obtenir une vision plus précise du contenu d'un emploi et identifier, le cas échéant, des proximités entre le métier qu'elle exerce aujourd'hui et celui ou ceux auxquels elle peut aspirer.

Le référentiel est composé de 104 emplois-types, regroupés en 13 familles professionnelles

Les familles professionnelles correspondent soit aux domaines d'activités spécifiques des deux ministères (cf. les deux premières de la liste en infra) soit aux domaines supports :

- éducation et formation tout au long de la vie ;
- enseignement supérieur-recherche ;
- management, pilotage et contrôle ;
- bibliothèques, documentation, archives et musées ;
- santé-social ;
- études et évaluation des politiques publiques ;
- ressources humaines ;
- gestion budgétaire, finances et comptable ;
- affaires juridiques ;
- administration générale ;

- logistique immobilière, technique et de services ;
- systèmes et réseaux d'information et de communication ;
- communication, édition.

Une actualisation en cours devrait conduire à la création de nouveaux emplois-types et d'une nouvelle famille professionnelle.

Pour faire écho à l'actualisation du RIME opérée en 2017 et garder au REME son caractère fonctionnel et opérationnel au regard des évolutions de l'environnement, des attentes et des pratiques, une opération d'actualisation a été lancée en 2017 et se poursuit actuellement. Le REME devrait donc être doté prochainement d'une nouvelle famille professionnelle dédiée à l'achat dotée de cinq emplois-types, ainsi qu'au sein de 6 familles professionnelles existantes d'emplois-types actualisés et d'emplois-types nouveaux, parmi lesquels ceux de Psychologue de l'éducation nationale, de Responsable du numérique éducatif, d'expert en numérique éducatif, de Conseiller pédagogique, de Conseiller en orientation et insertion professionnelle, de Référent handicap, de Correspondant handicap, de Rédacteur auprès d'un cabinet, de Directeur du système d'information et du numérique.

2. RéFérens 3

Dans le cadre d'une opération d'actualisation du répertoire RéFérens, RéFérens 3 a été élaboré et mis en œuvre en 2017.

La réflexion ayant fondé cette actualisation s'est notamment déroulée dans un groupe de travail mis en place par la DGRH avec l'appui des DRH des universités et des EPST et dans le cadre d'une approche de « veille métiers ». L'objectif en était d'identifier les grands facteurs d'évolution susceptibles d'avoir un impact sur les métiers.

RéFérens 3 est aujourd'hui un référentiel qui permet une représentation des métiers commune à l'ensemble des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Sa finalité réside dans le recrutement des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF).

Sa nomenclature

La cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Présentant en 2015 une structuration générale en 8 BAP, 40 FAP et 260 ET, elle se caractérise désormais, suite à l'actualisation conduite par l'existence de 8 BAP, de 35 FAP et de 242 ET.

Les BAP sont les suivantes :

- BAP A - Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ;
- BAP B - Sciences chimiques et science des matériaux ;
- BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ;
- BAP D - Sciences humaines et sociales ;
- BAP E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ;
- BAP F - Culture, communication, production et diffusion des savoirs ;
- BAP G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ;
- BAP J - Gestion et pilotage.

B. Les formations

► Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Par type de formation, les effectifs ayant suivi une formation par catégorie statutaire

Figure 4.1 - Formation statutaire

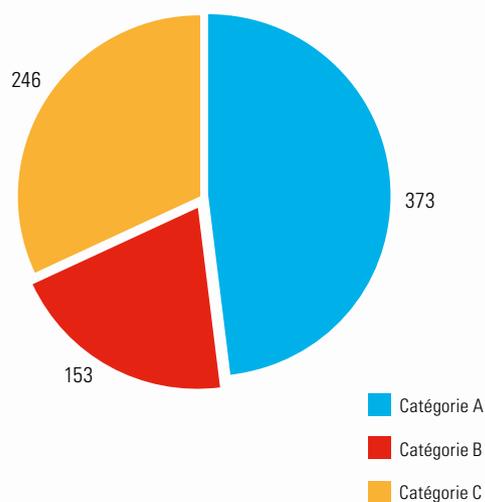


Figure 4.2 - Formation professionnelle continue

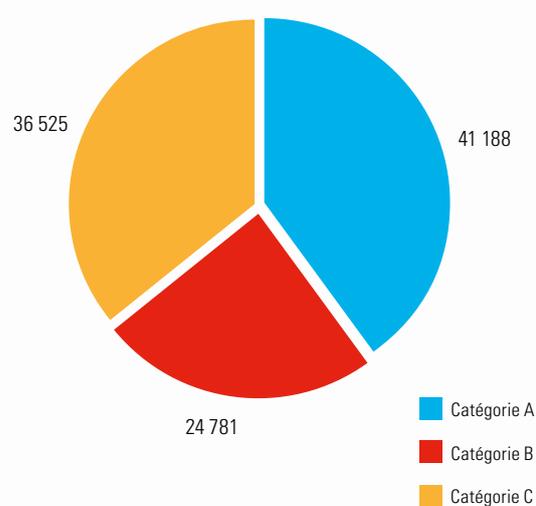
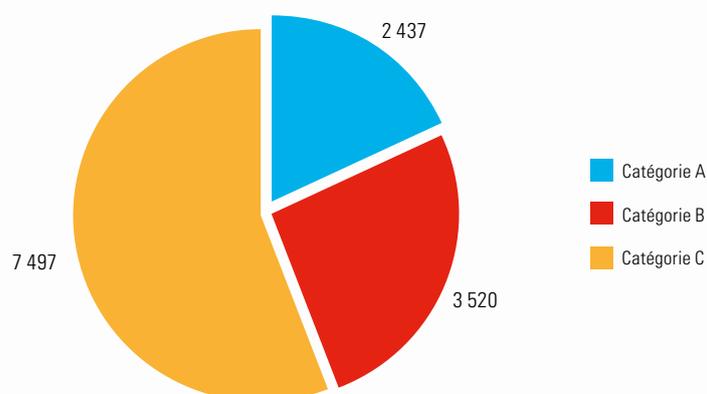


Figure 4.3 - Formation professionnelle hors formation continue



Par type de formation, le nombre de jours de formation par catégorie statutaire

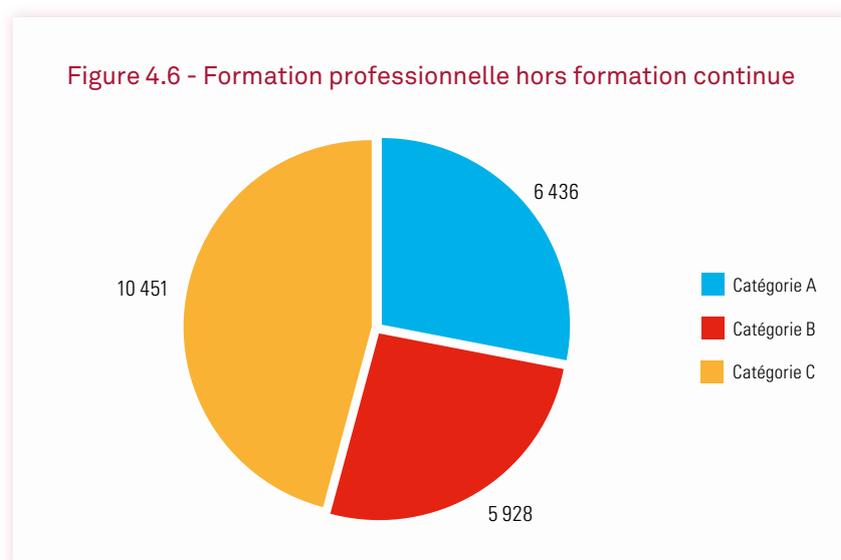
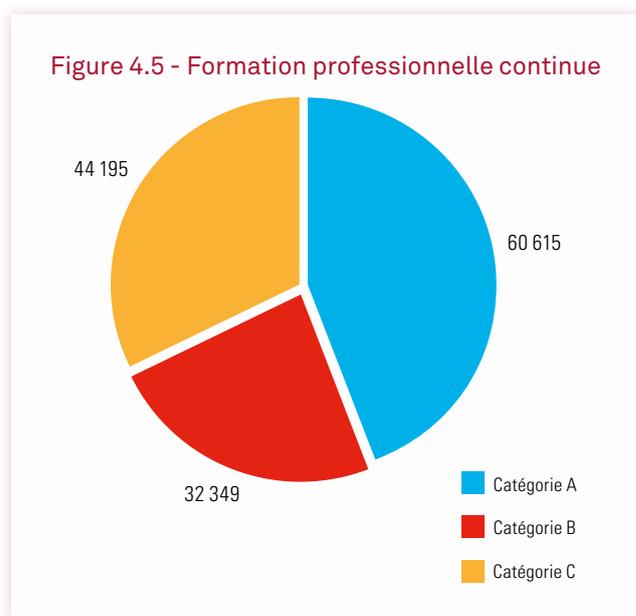
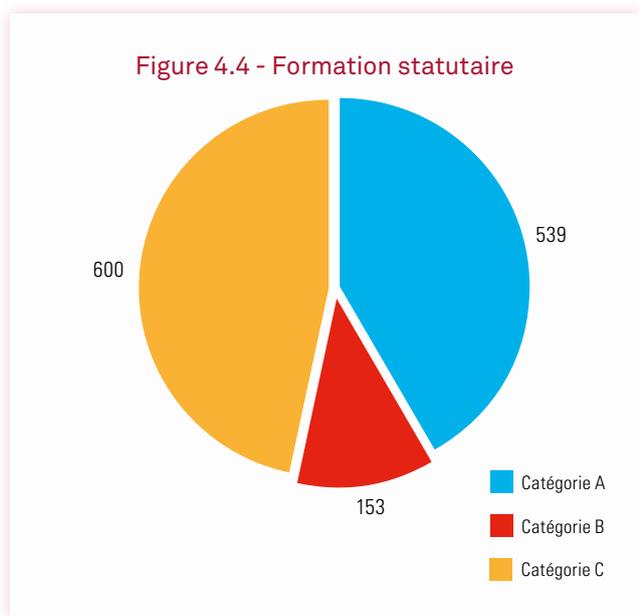


Tableau 4.1

Type de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors PACTE	Effectif	153	220	373
	Nombre de jours	164	375	539
Formation statutaire : PACTE	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation statutaire	Total effectif	153	220	373
	Total nb de jours	164	375	539
	% effectif/tot. g.	0,9	0,8	0,8
	% nbre de jours/tot. g.	0,6	0,9	0,8
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	11 789	18 959	30 748
	Nombre de jours	17 915	25 658	43 573
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	1 154	1 846	3 000
	Nombre de jours	2 151	3 205	5 356
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	3 185	4 255	7 440
	Nombre de jours	5 179	6 507	11 686
Total formation professionnelle continue	Total effectif	16 128	25 060	41 188
	Total nb de jours	25 245	35 370	60 615
	% effectif/tot. g.	94,9	92,8	93,6
	% nbre de jours/tot. g.	92,3	87,9	89,7
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	673	1 660	2 333
	Nombre de jours	1 158	2 423	3 581
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	2	5	7
	Nombre de jours	2	16	18
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	5	15	20
	Nombre de jours indemnisés	710	1 892	2 602
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Jours non indemnisés	0	17	17
	Effectif	7	11	18
Formation professionnelle : bilan de compétences	Nombre de jours	19	19	38
	Effectif	19	40	59
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Nombre de jours	55	125	180
	Effectif	2	0	2
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Nombre de jours	14	0	14
	Effectif	2	0	2
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	706	1 731	2 437
	Total nb de jours	1 944	4 492	6 436
	% effectif/tot. g.	4,2	6,4	5,5
	% nbre de jours/tot. g.	7,1	11,2	9,5
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	16 987	27 011	43 998
	Part par sexe (%)	38,6	61,4	-
	Total nb de jours	27 353	40 237	67 590
	Part par sexe (%)	40,5	59,5	-

► Source : Enquête LAGAF 2017 (taux de retour : 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 71 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau suivant proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

La formation professionnelle continue représente près de 88 % de l'ensemble des formations alors que la formation statutaire représente moins de 1 %.

Toutes formations confondues, 38 % des stagiaires sont des personnels de catégorie A, 24 % des personnels de catégorie B et 38 % des personnels de catégorie C.

En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes, sauf en catégorie A où elles atteignent un taux de 61 %.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
59	94	153	77	149	226	289	463	752	61,6
64	89	153	51	100	151	279	564	843	66,9
0	0	0	13	7	20	13	7	20	35,0
0	0	0	209	240	449	209	240	449	53,5
59	94	153	90	156	246	302	470	772	60,9
64	89	153	260	340	600	488	804	1 292	62,2
0,8	0,4	0,5	0,9	0,5	0,6	0,9	0,6	0,7	-
0,6	0,3	0,4	1,8	0,8	1,1	0,9	0,7	0,8	-
4 969	14 593	19 562	6 438	22 087	28 525	23 196	55 639	78 835	70,6
7 620	17 108	24 728	9 265	24 909	34 174	34 800	67 675	102 475	66,0
348	1 124	1 472	530	1 556	2 086	2 032	4 526	6 558	69,0
682	1 843	2 525	821	1 676	2 497	3 654	6 724	10 378	64,8
1 006	2 741	3 747	1 575	4 339	5 914	5 766	11 335	17 101	66,3
1 405	3 691	5 096	2 287	5 237	7 524	8 871	15 435	24 306	63,5
6 323	18 458	24 781	8 543	27 982	36 525	30 994	71 500	102 494	69,8
9 707	22 642	32 349	12 373	31 822	44 195	47 325	89 834	137 159	65,5
88,9	86,5	87,1	86,5	81,4	82,5	91,2	86,4	87,8	-
88,5	82,4	84,2	85,2	78,2	80,0	89,6	82,9	85,1	-
722	2 769	3 491	1 226	6 207	7 433	2 621	10 636	13 257	80,2
1 064	3 886	4 950	1 760	7 941	9 701	3 982	14 250	18 232	78,2
0	1	1	6	2	8	8	8	16	50,0
0	134	134	75	16	91	77	166	243	68,3
3	5	8	1	4	5	9	24	33	72,7
113	502	615	49	474	523	872	2 868	3 740	76,7
0	180	180	0	0	0	0	197	197	100,0
5	2	7	4	20	24	16	33	49	67,3
7	4	11	4	46	50	30	69	99	69,7
4	9	13	7	20	27	30	69	99	69,7
9	29	38	9	77	86	73	231	304	76,0
0	1	1	0	0	0	2	1	3	33,3
0	8	8	0	0	0	14	8	22	36,4
734	2 786	3 520	1 244	6 253	7 497	2 684	10 770	13 454	80,1
1 193	4 735	5 928	1 897	8 554	10 451	5 034	17 781	22 815	77,9
10,3	13,1	12,4	12,6	18,2	16,9	7,9	13,0	11,5	-
10,9	17,2	15,4	13,1	21,0	18,9	9,5	16,4	14,1	-
7 116	21 338	28 454	9 877	34 391	44 268	33 980	82 740	116 720	70,9
25,0	75,0	-	22,3	77,7	-	29,1	70,9	-	-
10 964	27 466	38 430	14 530	40 716	55 246	52 847	108 419	161 266	67,2
28,5	71,5	-	26,3	73,7	-	32,8	67,2	-	-

► Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 4.2

Domaine de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Management	Effectif	1 564	2 625	4 189
	Nombre de jours	2 842	4 758	7 600
Ressources Humaines	Effectif	554	1 359	1 913
	Nombre de jours	910	2 248	3 158
Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement	Effectif	42	59	101
	Nombre de jours	85	220	305
Préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels	Effectif	284	769	1 053
	Nombre de jours	530	914	1 444
Environnement professionnel	Effectif	2 086	3 660	5 746
	Nombre de jours	2 930	4 719	7 649
Hygiène, santé et sécurité au travail	Effectif	4 348	4 336	8 684
	Nombre de jours	5 938	5 411	11 349
Politiques publiques nationales	Effectif	88	149	237
	Nombre de jours	183	235	418
Achats publics	Effectif	72	141	213
	Nombre de jours	96	197	293
Économie, finance et gestion	Effectif	525	1 342	1 867
	Nombre de jours	542	1 258	1 800
Techniques juridiques	Effectif	116	280	396
	Nombre de jours	154	398	552
Communication et services aux usagers	Effectif	181	513	694
	Nombre de jours	317	749	1 066
Informatique et bureautique	Effectif	3 023	4 945	7 968
	Nombre de jours	4 818	5 387	10 205
Langues	Effectif	949	1 585	2 534
	Nombre de jours	2 243	3 945	6 188
Formations spécifiques aux missions des ministères	Effectif	2 324	3 594	5 918
	Nombre de jours	4 021	5 640	9 661
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	16 156	25 357	41 513
	Part par sexe (%)	38,9	61,1	-
	Total nbre de jours	25 609	36 079	61 688
	Part par sexe (%)	41,5	58,5	-

► Source : Enquête LAGAF 2017 (taux de retour : 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 71 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau suivant proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

Dans le cadre de la formation continue, les domaines privilégiés par les stagiaires sont ceux des formations « Informatique et bureautique » (24 %) et « Hygiène, santé et sécurité au travail » (21,5 %). Les formations relatives aux « Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement », aux « Politiques publiques nationales », aux « Achats publics » et aux « Techniques juridiques » sont peu suivies (0,2 à 0,7 %).

Les agents de catégorie A (40 %) sont les stagiaires les plus nombreux, suivis de ceux de catégorie C (36 %) puis ceux de catégorie B (24 %).

Les femmes sont largement majoritaires dans la plupart des domaines, excepté dans le domaine « Hygiène, santé et sécurité au travail » où la parité est respectée. La part des femmes varie également selon la catégorie : en catégorie A, elles représentent moins de 2 personnes sur 3.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
346	1 043	1 389	139	440	579	2 049	4 108	6 157	66,7
667	1 909	2 576	242	781	1 023	3 751	7 448	11 199	66,5
215	1 123	1 338	201	1 527	1 728	970	4 009	4 979	80,5
314	1 733	2 047	372	2 189	2 561	1 596	6 170	7 766	79,4
7	25	32	9	37	46	58	121	179	67,6
13	105	118	76	117	193	174	442	616	71,8
271	1 039	1 310	380	1 889	2 269	935	3 697	4 632	79,8
309	1 165	1 474	475	2 133	2 608	1 314	4 212	5 526	76,2
651	2 495	3 146	808	4 116	4 924	3 545	10 271	13 816	74,3
887	3 030	3 917	1 107	4 756	5 863	4 924	12 505	17 429	71,7
2 326	2 734	5 060	3 968	4 589	8 557	10 642	11 659	22 301	52,3
3 404	3 070	6 474	6 197	4 655	10 852	15 539	13 136	28 675	45,8
36	96	132	48	64	112	172	309	481	64,2
46	159	205	37	62	99	266	456	722	63,2
44	162	206	26	205	231	142	508	650	78,2
51	146	197	20	122	142	167	465	632	73,6
379	1 916	2 295	443	2 573	3 016	1 347	5 831	7 178	81,2
336	1 523	1 859	427	2 103	2 530	1 305	4 884	6 189	78,9
36	136	172	23	120	143	175	536	711	75,4
42	185	227	24	131	155	220	714	934	76,4
86	424	510	116	622	738	383	1 559	1 942	80,3
118	607	725	181	827	1 008	616	2 183	2 799	78,0
1 379	5 069	6 448	1 771	9 099	10 870	6 173	19 113	25 286	75,6
2 405	5 691	8 096	2 292	9 941	12 233	9 515	21 019	30 534	68,8
153	676	829	153	874	1 027	1 255	3 135	4 390	71,4
394	1 699	2 093	348	1 982	2 330	2 985	7 626	10 611	71,9
482	1 865	2 347	540	2 262	2 802	3 346	7 721	11 067	69,8
981	2 429	3 410	822	2 668	3 490	5 824	10 737	16 561	64,8
6 411	18 803	25 214	8 625	28 417	37 042	31 192	72 577	103 769	69,9
25,4	74,6	-	23,3	76,7	-	30,1	69,9	-	-
9 967	23 451	33 418	12 620	32 467	45 087	48 196	91 997	140 193	65,6
29,8	70,2	-	28,0	72,0	-	34,4	65,6	-	-

Figure 4.7 - La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours

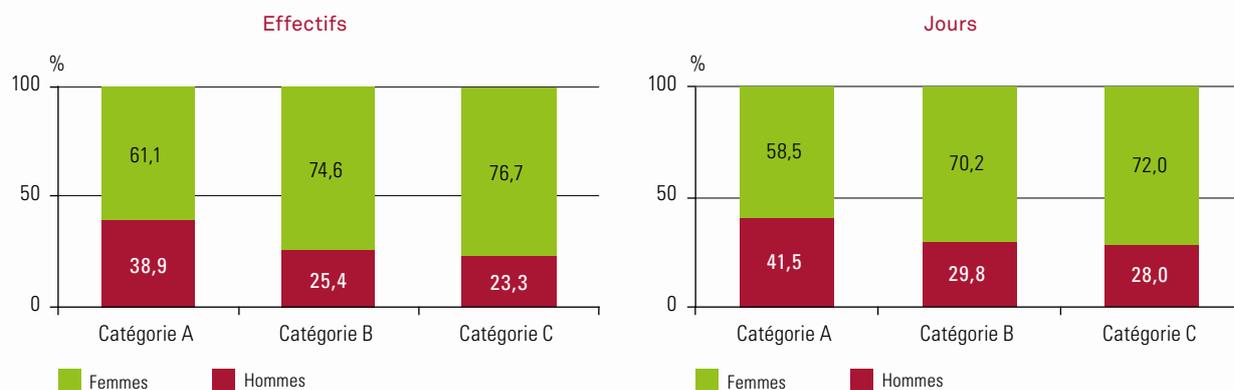
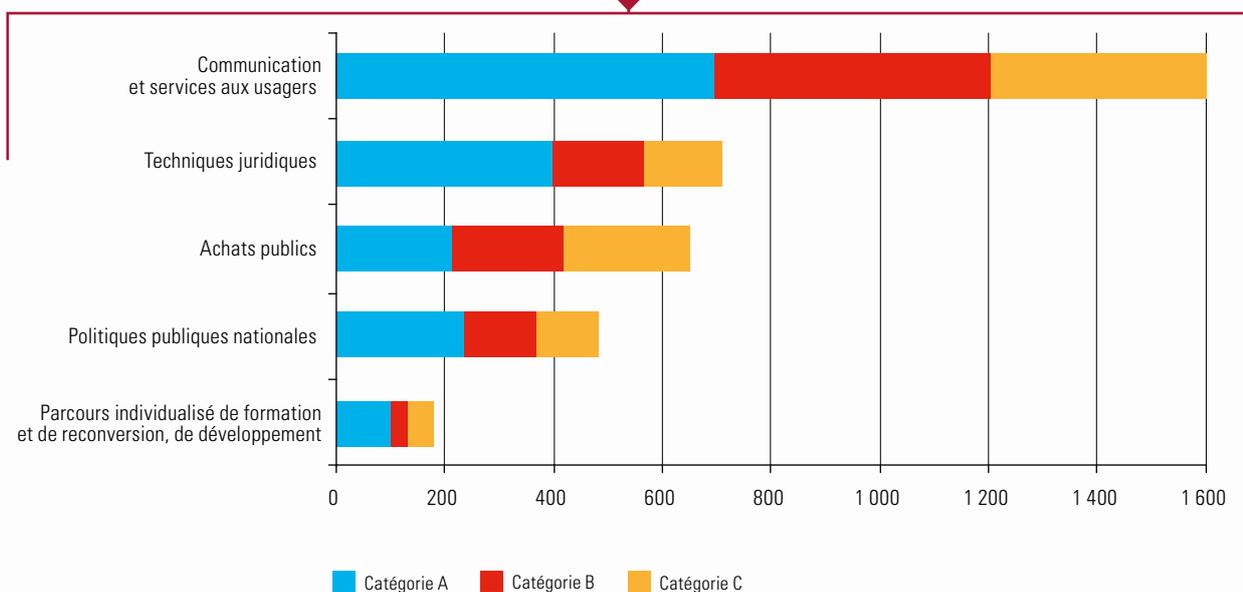
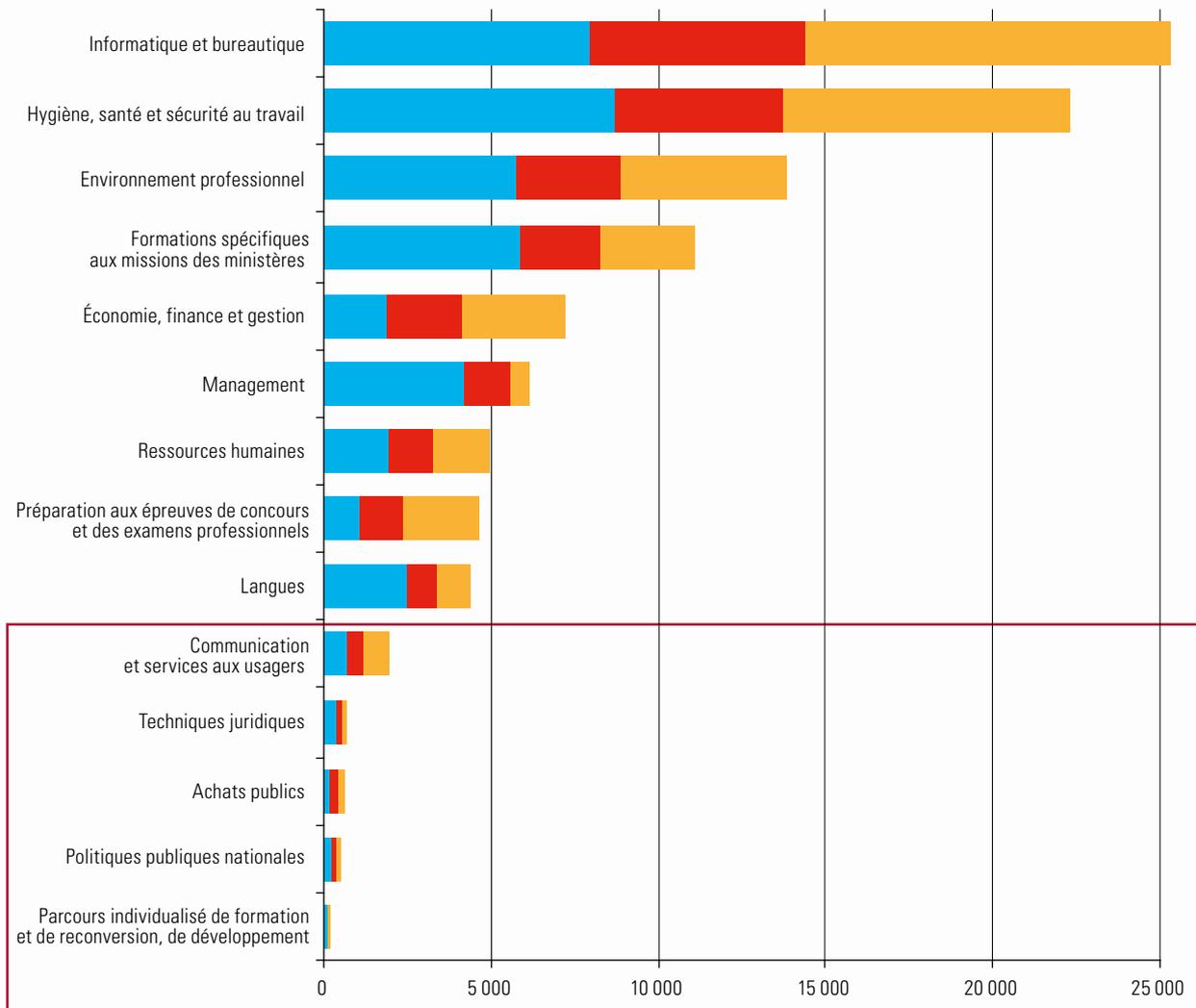


Figure 4.8 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire



► Consommation au titre du compte personnel de formation (CPF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe

Figure 4.9 - La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du CPF et en équivalent jours

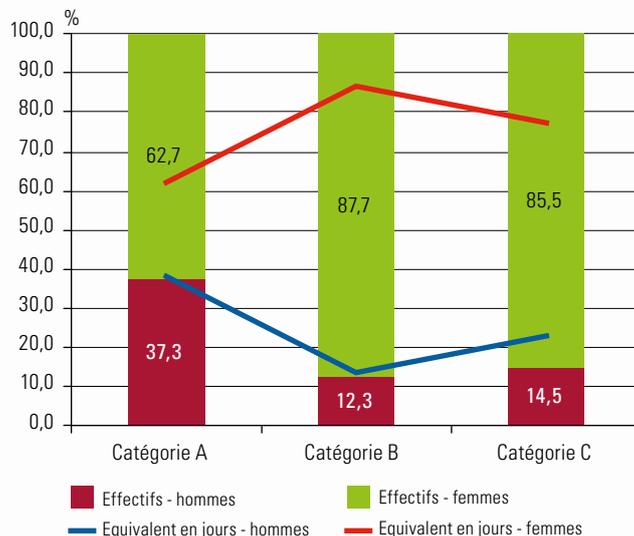


Figure 4.10 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du CPF par catégorie statutaire

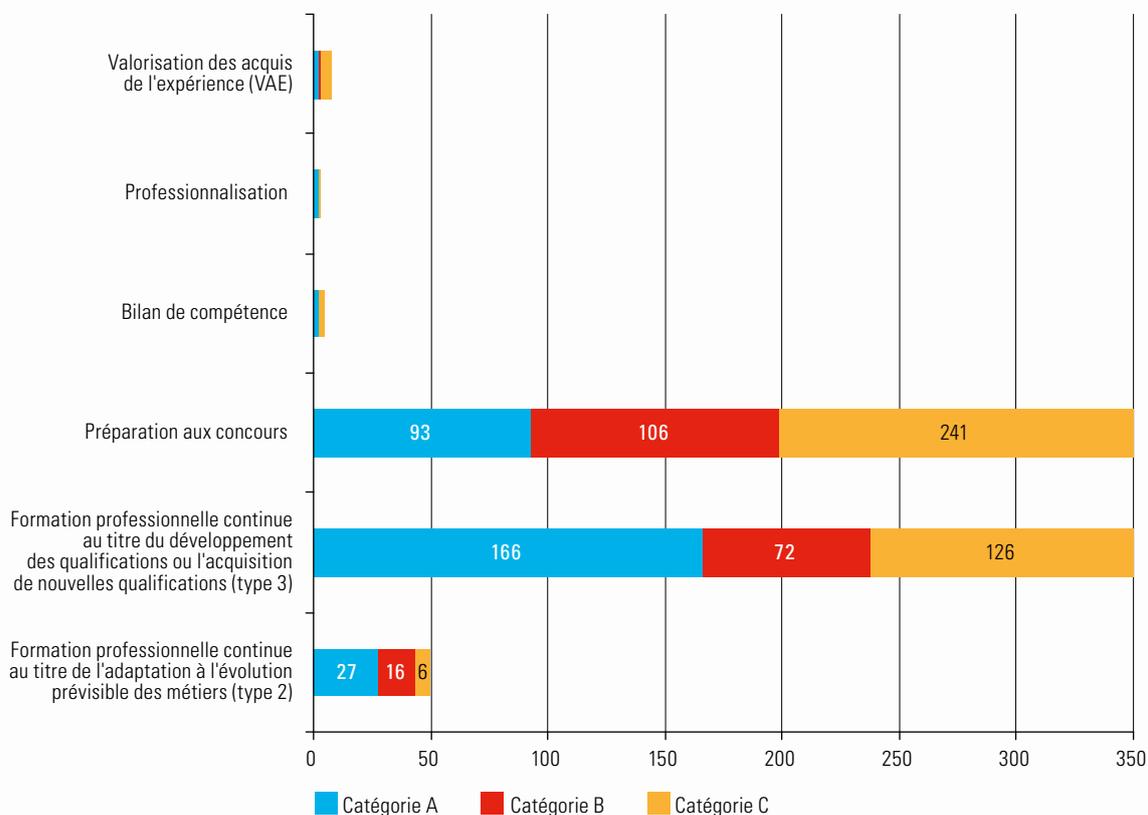


Tableau 4.3

Type de formation	Nbre de stagiaires et heures/jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Nombre de stagiaires	9	18	27
	Nombre d'heures sur le temps de travail	267	473	740
	Nombre d'heures hors temps de travail	14	46	60
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	46,8	86,5	133,3
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Nombre de stagiaires	55	111	166
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 232	1 811	3 043
	Nombre d'heures hors temps de travail	86	158	244
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	10	10
	Équivalent en jours	219,7	328,2	547,8
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	42	51	93
	Nombre d'heures sur le temps de travail	174	493	667
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	29,0	82,2	111,2
Bilan de compétences	Nombre de stagiaires	1	1	2
	Nombre d'heures sur le temps de travail	24	24	48
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	4,0	4,0	8,0
Professionalisation	Nombre de stagiaires	1	1	2
	Nombre d'heures sur le temps de travail	12	16	28
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	2,0	2,7	4,7
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombre de stagiaires	1	1	2
	Nombre d'heures sur le temps de travail	46	10	56
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	7,7	1,7	9,3
Ensemble des types de formation	Nombre de stagiaires	109	183	292
	Part par sexe (%)	37,3	62,7	-
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 755	2 827	4 582
	Nombre d'heures hors temps de travail	100	204	304
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	<i>0</i>	<i>10</i>	<i>10</i>
	Équivalent en jours	309,2	505,2	814,3
	Part par sexe (%)	38,0	62,0	-

► Source : Enquête LAGAF 2017 (taux de retour : 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 71 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Au titre du compte personnel de formation (CPF), on constate, en 2017, que 33,7 % des stagiaires sont des agents de catégorie A, 22,5 % de catégorie B et 43,8 % de catégorie C.

La moitié des stagiaires choisissent des formations de préparation aux concours et 42 % des formations au titre du développement de compétences.

Quelle que soit la catégorie statutaire et le type de formation, les femmes sont largement majoritaires.

Les heures de formation effectuées par les stagiaires se déroulent très majoritairement sur le temps de travail.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
0	16	16	1	5	6	10	39	49	79,6
0	243	243	8	101	109	275	817	1 092	74,8
0	0	0	0	0	0	14	46	60	76,7
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,0	40,5	40,5	1,3	16,8	18,2	48,2	143,8	192,0	74,9
10	62	72	29	97	126	94	270	364	74,2
103	1 086	1 189	480	1 153	1 633	1 815	4 050	5 865	69,1
0	48	48	0	0	0	86	206	292	70,5
0	0	0	0	0	0	0	10	10	
17,2	189,0	206,2	80,0	192,2	272,2	316,8	709,3	1 026,2	69,1
14	92	106	23	218	241	79	361	440	82,0
234	799	1 033	365	1 660	2 025	773	2 952	3 725	79,2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
39,0	133,2	172,2	60,8	276,7	337,5	128,8	492,0	620,8	79,2
0	0	0	0	2	2	1	3	4	75,0
0	0	0	0	26	26	24	50	74	67,6
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	4,3	4,0	8,3	12,3	67,6
0	0	0	0	1	1	1	2	3	66,7
0	0	0	0	30	30	12	46	58	79,3
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	5,0	2,0	7,7	9,7	79,3
0	1	1	2	2	4	3	4	7	57,1
0	3	3	25	27	52	71	40	111	36,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,0	0,5	0,5	4,2	4,5	8,7	11,8	6,7	18,5	36,0
24	171	195	55	325	380	188	679	867	78,3
12,3	87,7	-	14,5	85,5	-	21,7	78,3	-	-
337	2 131	2 468	878	2 997	3 875	2 970	7 955	10 925	72,8
0	48	48	0	0	0	100	252	352	71,6
0	0	0	0	0	0	0	10	10	100,0
56,2	363,2	419,3	146,3	499,5	645,8	511,7	1 367,8	1 879,5	72,8
13,4	86,6	-	22,7	77,3	-	27,2	72,8	-	-

C. Les agents formés

► Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 4.4

Type de formation	Catégorie A			Catégorie B		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
Agents ayant suivi au moins une formation ¹	10 446	13 827	24 273	3 471	8 531	12 002
<i>dont agents ayant suivi au moins une formation professionnelle²</i>	<i>9 038</i>	<i>11 746</i>	<i>20 784</i>	<i>3 035</i>	<i>7 264</i>	<i>10 299</i>
Part par sexe (%)	43,0	57,0	-	28,9	71,1	-

► Source : Enquête LAGAF 2017 (taux de retour : 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 71 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

1. Statutaire et/ou professionnelle.

2. Formation continue, préparation aux examens et concours, période de professionnalisation, congé de formation, VAE, bilan de compétences.

Sur l'année 2017, près de 55 000 agents ont été formés, 44 % de catégorie A, 22 % de catégorie B et 34 % de catégorie C.

66 % des agents formés sont des femmes.

D. Les dépenses de formation

► Dépenses pour les BIATSS par type de formation

Tableau 4.5

	Dépenses hors rémunération des stagiaires ¹	dont indemnités des formateurs (décrets de 1956 et de 2010)	Indemnités des stagiaires liées à la formation ²	Total (1+2)
Formation statutaire	100 330 €	760 €	765 €	101 094 €
Formation continue	15 304 489 €	395 744 €	384 920 €	15 689 410 €
<i>dont CPF hors temps de travail</i>	<i>7 292 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>7 292 €</i>
Préparation aux examens et concours	1 635 052 €	35 477 €	10 598 €	1 645 650 €
<i>dont CPF hors temps de travail</i>	<i>792 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>792 €</i>
Période de professionnalisation	131 148 €	0 €	0 €	131 148 €
Congé de formation	4 708 €	0 €	0 €	4 708 €
Bilan de compétences	123 966 €	72 €	0 €	123 966 €
VAE	49 735 €	11 €	372 €	50 107 €
Total Formation professionnelle	17 249 098 €	431 305 €	395 890 €	17 644 988 €
Total général des dépenses	17 349 427 €	432 064 €	396 655 €	17 746 082 €

► Source : Enquête LAGAF 2017 (taux de retour : 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 71 % des effectifs) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

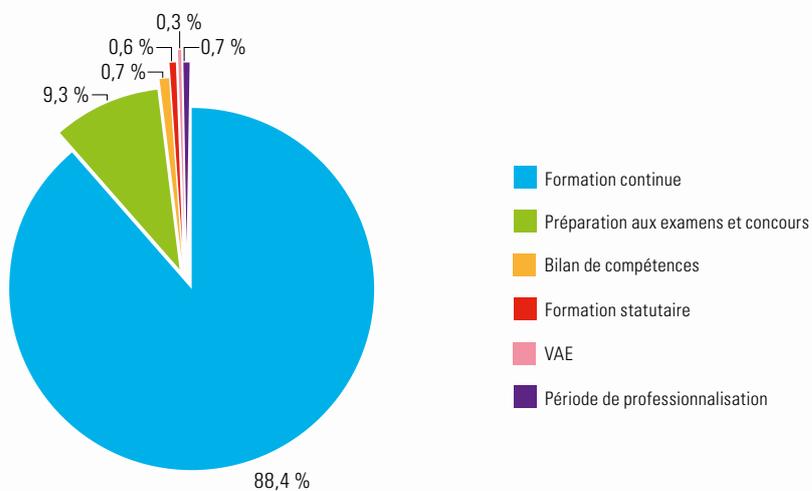
1. Dépenses de fonctionnement, dépenses pédagogiques, prestations.

2. Hors traitements des stagiaires. Exemples : indemnité de stage, de transport, de nuitée...

La formation professionnelle continue représente plus de 88 % des dépenses de formation. Viennent ensuite les dépenses de formation de préparation aux examens et concours qui représentent 9 % de l'ensemble des dépenses.

Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
4 685	13 985	18 670	18 602	36 343	54 945	66,1
4 371	12 522	16 893	16 444	31 532	47 976	65,7
25,1	74,9	-	33,9	66,1	-	-

Figure 4.11 - La part de la dépense de formation selon le type de formation



► Congé de formation : donnée non significative.

E. La formation chez les enseignants

► Effectifs formés chez les enseignants

Tableau 4.6

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Titulaire	Professeur des universités	874
		Maître de conférences des universités	3 205
	Non-titulaire	Enseignants non permanents	322
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Titulaire	Professeur agrégé	676
		Professeur certifié	494
		Professeur de lycée professionnel	25
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Titulaire	Professeur des écoles	15
Indéterminé*			1 048
Total effectifs			6 659

► Source : Enquête LAGAF 2017 (taux de retour : 36 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 71 % des effectifs).

► *Effectifs recensés par les établissements sans précision d'appartenance de corps/grade, ni de statut titulaire/non titulaire.

En 2017, 9 % des personnels enseignants titulaires (y compris les « indéterminés ») ont participé à des formations.

► Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010

Tableau 4.7

Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total
2009-2010	780	220	1 000
2010-2011	777	312	1 089
2011-2012	774	311	1 085
2012-2013	687	310	997
2013-2014	678	275	953
2014-2015	672	271	943
2015-2016	632	269	901
2016-2017	647	253	900
2017-2018	651	259	910

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Jusqu'à l'année universitaire 2009/2010, le volume annuel total des contingents de CRCT était limité à 1 000 semestres répartis entre 780 semestres pour les établissements et 220 semestres pour les sections du Conseil national des universités (CNU). Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement et le contingent annuel de CRCT accordés sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

Si le total des contingents de CRCT avait été supérieur lors des deux premières années (2010-2011 et 2011-2012) qui ont suivi la modification en avril 2009 du décret du 6 juin 1984, pour les années universitaires suivantes, il est revenu à un niveau inférieur aux années antérieures (997, 953, 943, 901, 900 et 910 contre 1 000) en raison de la baisse constante du volume des contingents accordés par les établissements d'enseignement supérieur (651 en 2017-2018, contre 780 en 2009-2010). Cependant, depuis l'année 2016-2017, une légère remontée du volume des contingents accordés par les établissements est constatée.

Et les contingents fixés pour les sections du CNU restent toujours supérieurs à ceux fixés avant la modification d'avril 2009.

► Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines

Tableau 4.8 - Année 2017-2018

Groupe CNU	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement	Total	Taux du groupe/Total (en %)
Droit et Science politique	20	18	38	4,2
Sciences économiques et de gestion	21	37	58	6,4
Langues et Littératures	32	129	161	17,7
Sciences humaines	34	141	175	19,3
Mathématiques et Informatique	35	91	126	13,9
Physique	13	23	36	4,0
Chimie	16	32	48	5,3
Sciences de la terre	7	21	28	3,1
Sciences de l'ingénieur	37	52	89	9,8
Biologie et Biochimie	23	40	63	6,9
Interdisciplinaire	13	59	72	7,9
Théologie	0	3	3	0,3
Pharmacie	7	5	12	1,3
Total	258	651	909	100,0

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement. Fixé par arrêté, le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

En 2017/2018, 651 semestres ont été accordés par les établissements et 258 semestres sur les 259 prévus ont été accordés par les sections du CNU (40 % des 647 semestres accordés par les établissements en 2016/2017). Ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le nombre de CRCT attribué est le plus important, puis en mathématiques et informatique.

► Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2013-2014 à 2017-2018) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement

Tableau 4.9

Typologie	Nbre moyen de CRCT attribués	Part des CRCT attribués (en %)	Part des EC titulaires (en %)
Écoles d'ingénieurs	27,8	4,2	5,7
Établissements fusionnés	172	26,2	29,2
Grands établissements	21,2	3,2	2,9
Instituts d'études politiques	2,8	0,4	0,5
Univ. pluridisciplinaires et de santé	181,4	27,7	27,5
Univ. pluridisciplinaires hors santé	83,8	12,8	11,0
Univ. scientifiques	63,2	9,6	11,4
Univ. droit et économie	25,4	3,9	3,5
Univ. lettres et sciences humaines	77,6	11,8	8,2
Autres typologies d'établissement	0,2	0,0	0,2
Ensemble	655,4	100,0	100,0

► Source : DGRH A1-1.

► Au sein de la typologie «Etablissements fusionnés», le calcul du nombre de CRCT tient compte de l'ensemble des CRCT attribués par les établissements individuellement, pour les années antérieures à la date de fusion.

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé puis dans les établissements fusionnés que le nombre de semestres de CRCT accordés aux enseignants-chercheurs est le plus important. On constate que la part des CRCT attribués correspond à peu près à la part moyenne

des effectifs de ces établissements, à l'exception des universités tertiaires lettres et sciences humaines et les pluridisciplinaires hors santé où la part des CRCT accordés est supérieure à la part moyenne des effectifs.

Figure 4.12 - Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)

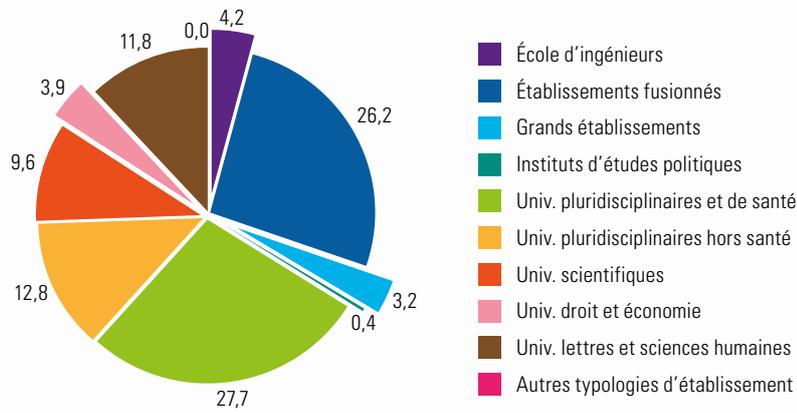
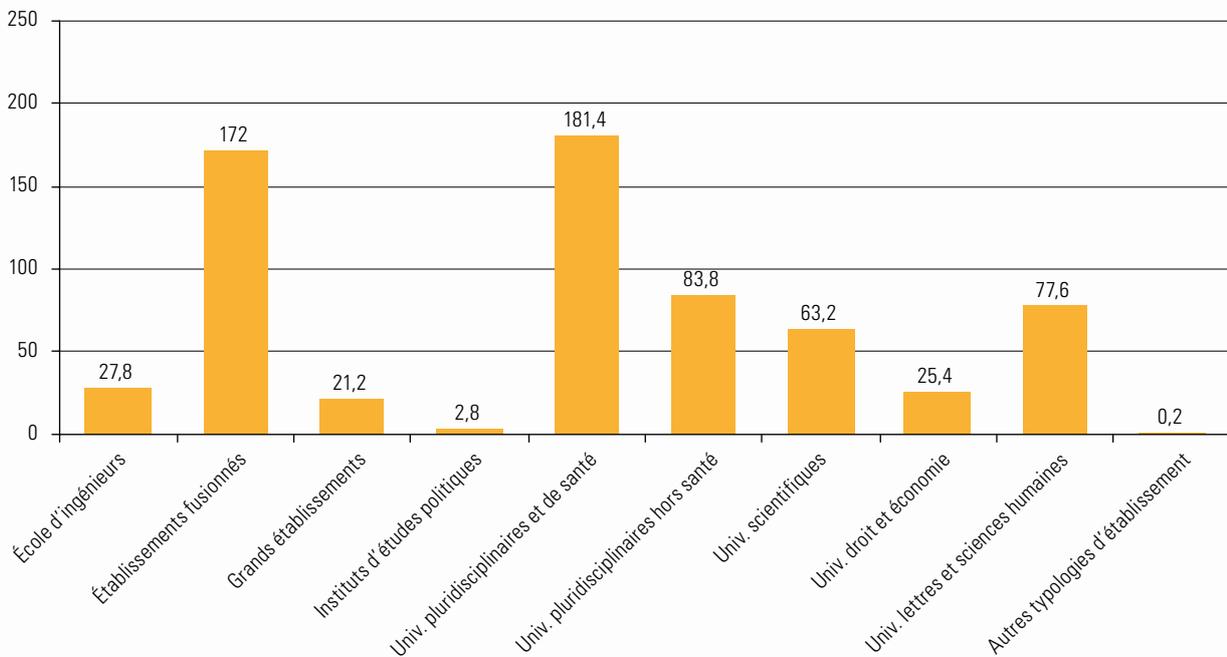


Figure 4.13 - Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement



5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé	240
B. La médecine de prévention	242
C. Hygiène, sécurité et conditions de travail	243

Ce chapitre présente la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, sécurité et conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles. Des données sur les congés pour raison de santé sont également présentes.

- ▶ 76 % des établissements déclarent en 2017 avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention.
- ▶ 87,3 % des établissements ayant mis en place un CHSCT ont réuni cette instance au moins à 3 reprises en 2017.
- ▶ Un conseiller de prévention est nommé dans 83 % des établissements.
- ▶ 81 % des établissements déclarent avoir un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- ▶ L'indice de fréquence des accidents de service ou du travail avec arrêt s'établit à 9,23 accidents pour 1 000 agents (contre 7,32 en 2016 et 8,43 en 2015). Le taux de gravité augmente légèrement avec 0,17 journée d'arrêt pour 1 000 heures travaillées (contre 0,15 en 2016 et 0,13 en 2015).
- ▶ 119 maladies professionnelles ont été reconnues (contre 148 en 2016 et 89 en 2015 et 78 en 2014) et 89 % concernent des « affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (contre 91,2 % en 2016, 87,6 % en 2015 et 88,5 % en 2014).
- ▶ 31,3 % des agents ont pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2017, dont 25,9 % au titre des maladies ordinaires.

A. Les congés pour raison de santé

► Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe

Tableau 5.1 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année 2017 (en %)

Catégorie de personnel	Sexe	Maladie ordinaire	Congé long (CLM et CLD)	Maladie professionnelle ou accident du travail	Congé maternité	Congé pour adoption	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant ¹	Congé de solidarité familiale	Ensemble des congés
Personnels enseignants	Hommes	6,3	0,5	0,3		0,0	1,2	0,0	8,4
	Femmes	14,7	1,1	0,6	3,6	0,0	0,0	0,0	20,1
	Part de la modalité de congé/Effectifs enseignants	9,6	0,7	0,4	1,4	0,0	0,8	0,0	13,0
	Effectifs enseignants/ Total des effectifs	5,2	0,4	0,2	0,8	0,0	0,4	0,0	7,0
Personnels BIATSS	Hommes	36,0	2,2	2,7		0,0	2,1	0,0	43,0
	Femmes	49,6	2,9	2,2	3,0	0,0	0,1	0,0	57,8
	Part de la modalité de congé/Effectifs BIATSS	44,7	2,6	2,4	1,9	0,0	0,8	0,0	52,5
	Effectifs BIATSS/ Total des effectifs	20,7	1,2	1,1	0,9	0,0	0,4	0,0	24,3
Total	Total hommes	16,4	1,1	1,1	0,0	0,0	1,5	0,0	20,1
	Total femmes	35,1	2,1	1,5	3,2	0,0	0,1	0,0	42,1
	Ensemble des effectifs	25,9	1,6	1,3	1,6	0,0	0,8	0,0	31,3

► Source : Enquête déclarative réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureau DGRH C1-1. Les données manifestement erronées ont été neutralisées.

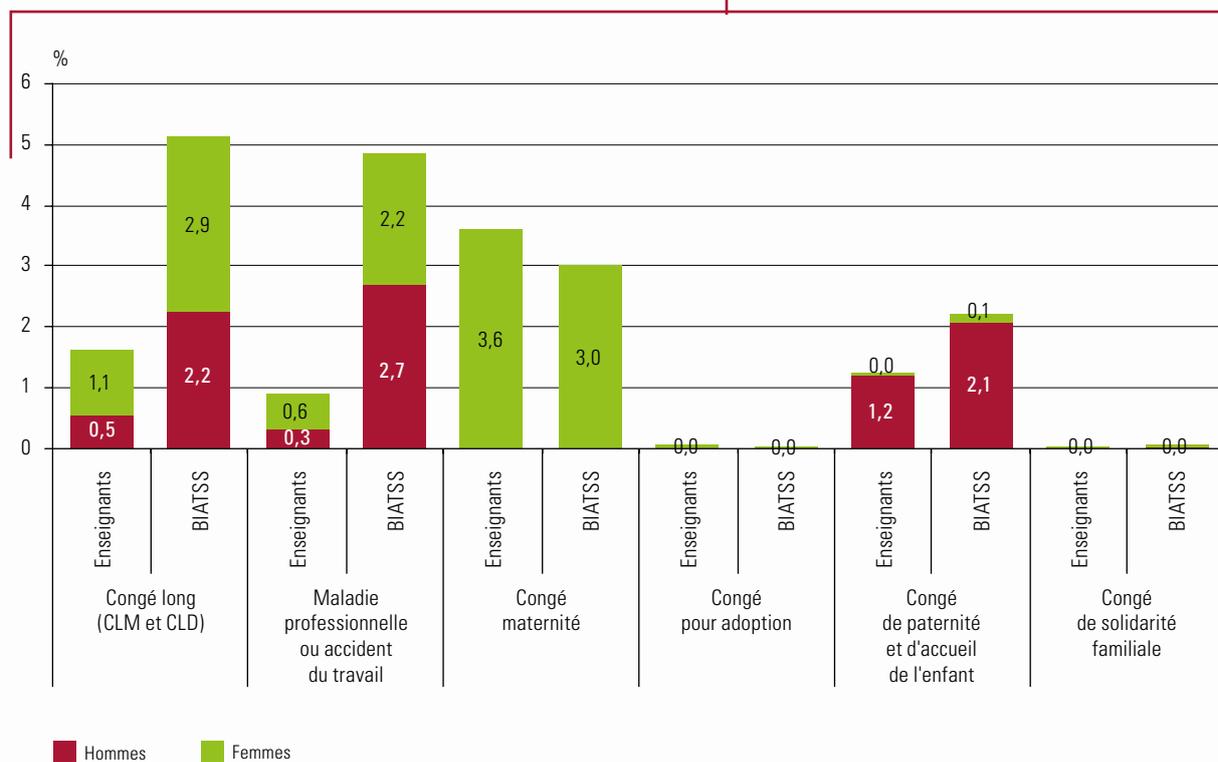
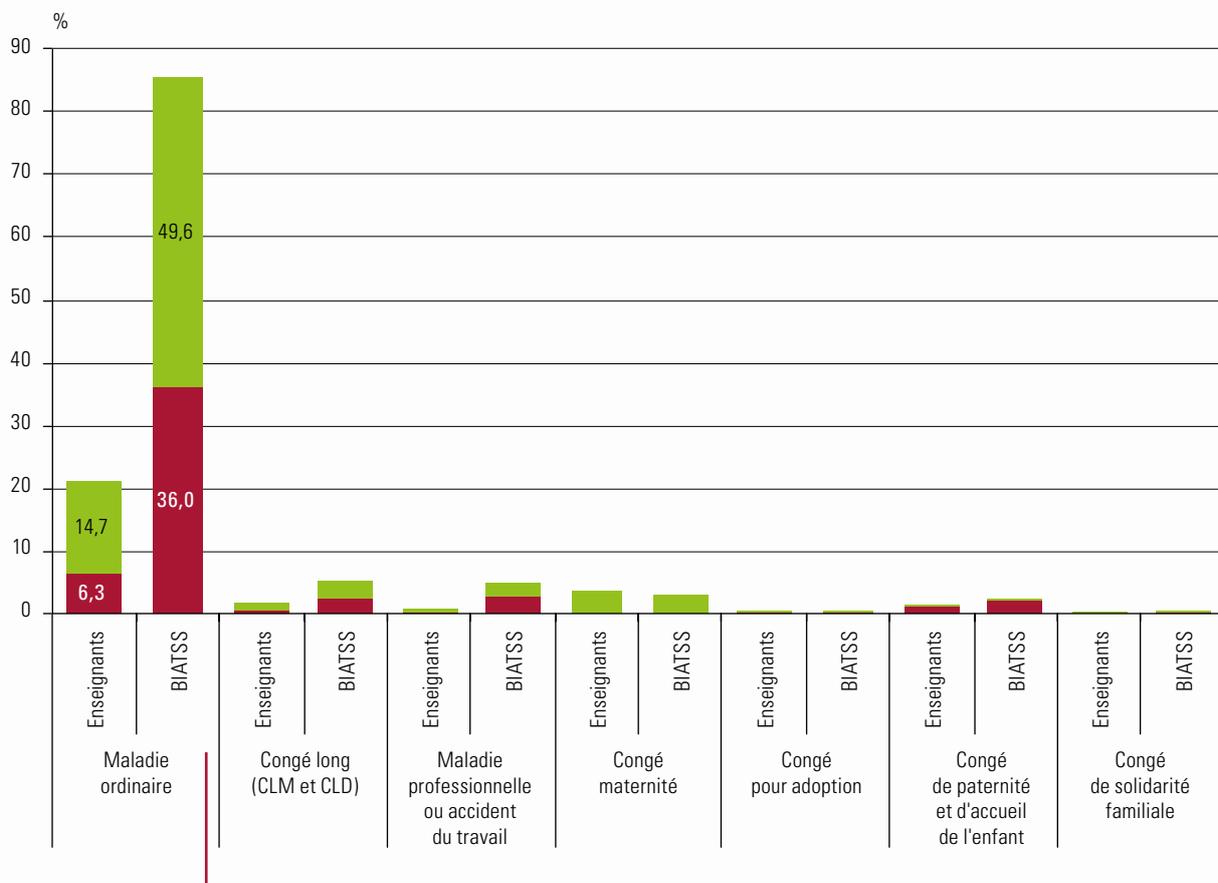
► Le taux de réponse à l'enquête par les établissements est de 88 % représentant 96 % des effectifs titulaires.

1. L'article 34 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 prévoit que peuvent bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le père fonctionnaire de l'enfant ainsi que, le cas échéant, le conjoint fonctionnaire de la mère ou le fonctionnaire lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Dans l'enseignement supérieur, la part des agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2017 est de 31,3 % (42,1 % pour les femmes) dont 25,9 % (35,1 % pour les femmes) au titre des congés pour maladie ordinaire. 3,2 % des femmes ont eu un congé maternité en 2017 et 1,5 % des hommes ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Les congés longs (CLM ou CLD) ont concerné 1,6 % des effectifs de l'enseignement supérieur et près de deux fois plus les femmes que les hommes.

52,5 % des BIATSS ont eu en 2017 au moins un congé pour raison de santé (dont 44,7 % au titre des congés pour les maladies ordinaires) contre 13 % des personnels enseignants (dont 9,6 % au titre des congés pour les maladies ordinaires). La part des congés des femmes est de 57,8 % chez les BIATSS et de 20,1 % parmi la population enseignante, la part des congés maternité représentant respectivement 3 % et 3,6 %.

Figure 5.1 - Répartition des types de congés pour raison de santé par catégorie de personnel et par sexe



■ Hommes ■ Femmes

B. La médecine de prévention

► Nombre de médecins de prévention en 2017

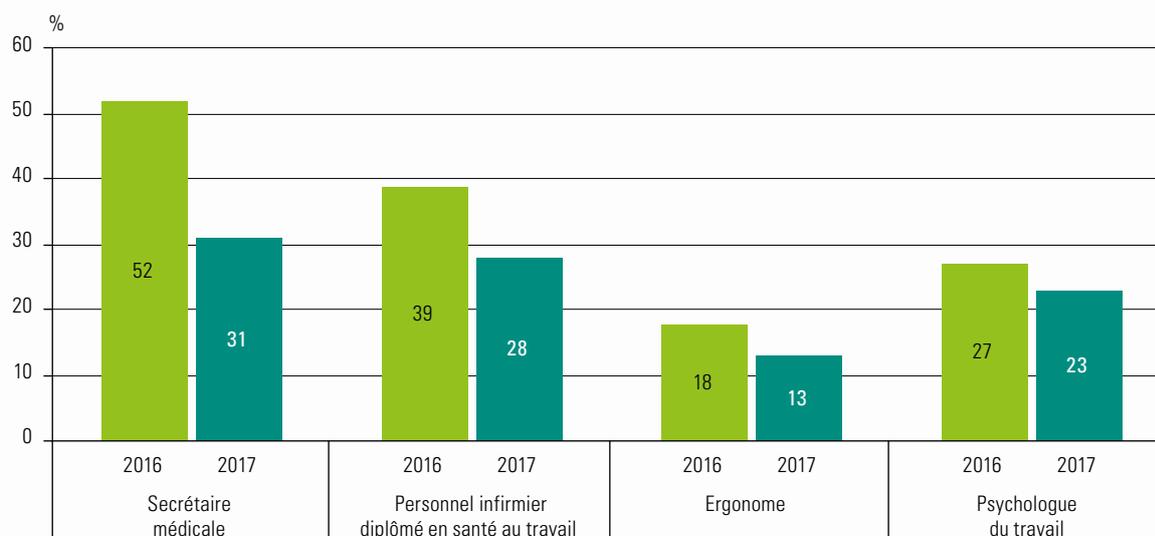
► Source : Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

L'enquête 2017 a été renseignée de manière exploitable par 135 établissements sur les 186 de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui représente 73 % des établissements (contre 69 % en 2016) et 68,8 % des personnels (contre 84 % en 2016), soit 187 703 agents.

Parmi les réponses obtenues sur la médecine de prévention :

- 103 établissements (76 %) déclarent disposer d'un médecin de prévention, 46,2 ETP de médecins de prévention internes à l'établissement, 52,1 ETP de médecins de prévention extérieurs à l'établissement (service interentreprises ou autre administration) soit 98,3 médecins ;
- 18 collaborateurs médecins exercent dans 11 établissements, dont 1 a été recruté en 2017 ;
- 32 établissements déclarent ne pas avoir de médecin de prévention (contre 33 en 2016 et 27 en 2015) ;
- 38 % des établissements ont mis en place une équipe pluridisciplinaire de médecine de prévention, dont la composition est présentée dans le diagramme suivant :

Figure 5.2 - Composition du service de médecine de prévention en 2016 et 2017 (en %)



C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

► Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements

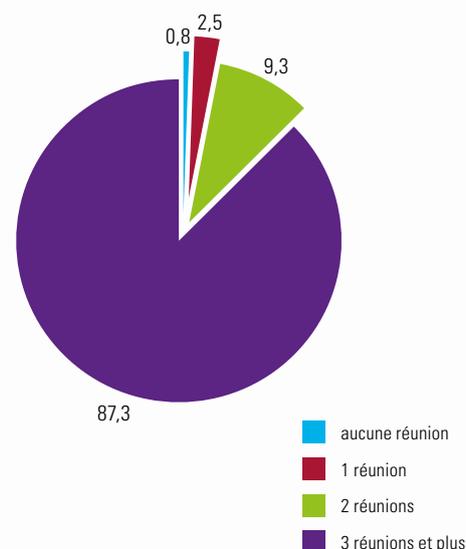
Tableau 5.2

	Aucune réunion	1 réunion	2 réunions	3 réunions et plus
Nombre d'établissements	1	3	11	103
% des établissements	0,8	2,5	9,3	87,3

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

- 433 réunions des CHSCT se sont déroulées en 2017, dont 384 en présence du président du CHSCT, 433 de l'assistant ou du conseiller de prévention, 299 du médecin de prévention ;
- 103 établissements ont réuni leur CHSCT 3 fois et plus, 11 établissements 2 fois, 3 établissements 1 fois et 1 établissement aucune fois ;
- les CHSCT ont été saisis 19 fois par les CT ;
- 7 désaccords sérieux et persistants ont été signalés ;
- 5 recours à l'inspecteur santé et sécurité au travail ;
- 1 recours à l'inspecteur du travail ;
- 297 réunions de groupes de travail issus du CHSCT ont eu lieu dans 66 établissements ;
- 228 réunions de CHSCT spéciaux.

Figure 5.3 - Nombre de réunions annuelles des CHSCT (en %)



► La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Formation des membres du CHSCT

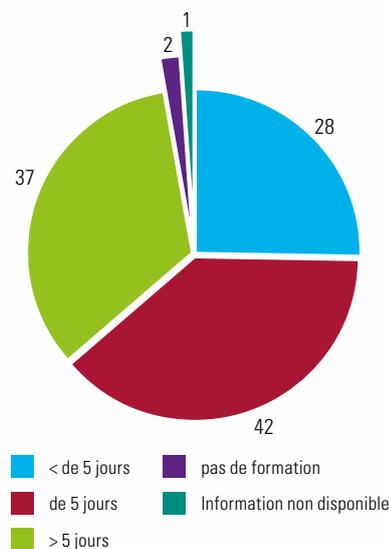
L'enquête 2017 montre que les 5 jours de formation des membres des CHSCT au cours de leur mandat, qui sont prévus par la réglementation, ont été organisés dans 72 % des 110 établissements ayant répondu à cette question.

Formation des acteurs de la prévention

En 2017, la formation initiale a concerné :

- 60 % des conseillers de prévention (contre 62 % en 2016 et 73 % en 2015) ;
- 73 % des assistants de prévention (contre 63 % en 2016 et 83 % en 2015).

Figure 5.4 - Répartition des établissements selon le nombre de jours de formation reçus par les membres titulaires ou suppléants des CHSCT depuis le début de leur mandat



► Évolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention

Tableau 5.3

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% d'établissements avec conseillers de prévention	81	85	93	94	94	87	92	92	93	94	91	83
Nombre d'assistants de prévention	2 884	2 685	4 215	4 609	4 600	4 811	6 000	4 613	6 100	5 747	7 520	6 710

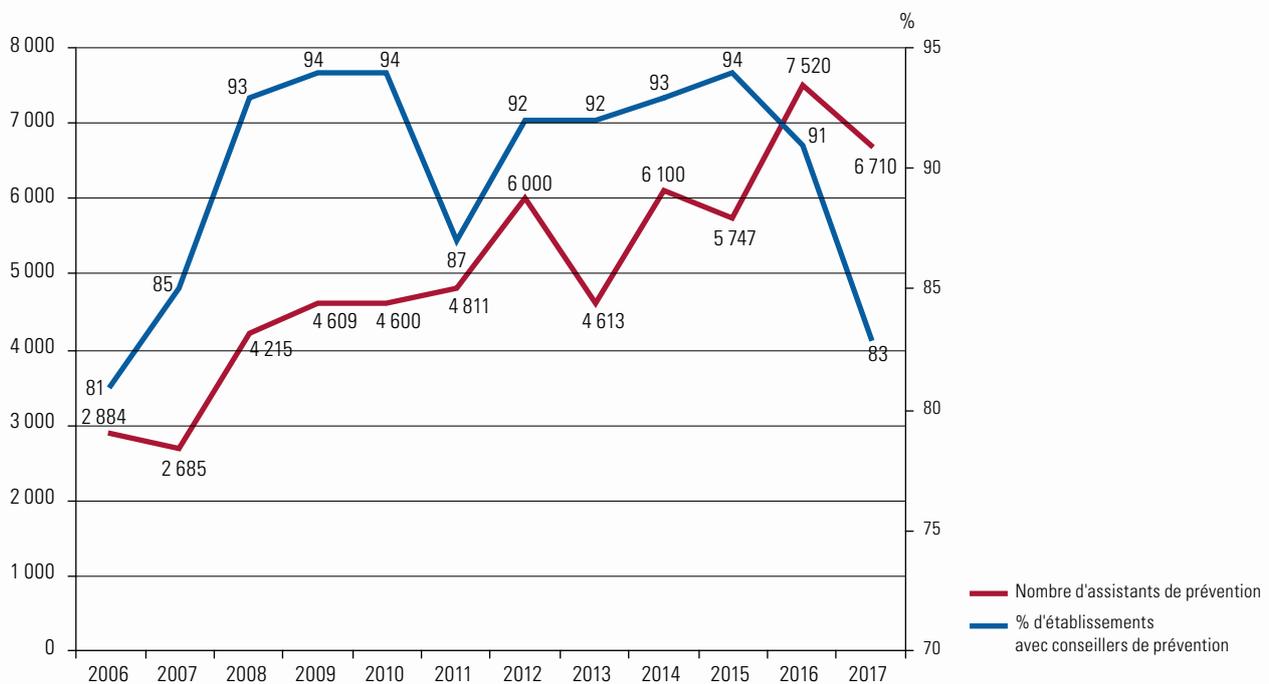
► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Un conseiller de prévention est nommé dans 83 % des établissements (91 % en 2016) ; dans 64 % des cas, le conseiller est directement rattaché au chef d'établissement.

Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention formés et répartis dans toutes les composantes. On compte un assistant de prévention en moyenne pour 28 agents (contre 1 pour 30,6 en 2016).

Les modalités d'animation du réseau des AP sont présentées en CHSCT dans 32 % des établissements.

Figure 5.5



► Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Tableau 5.4

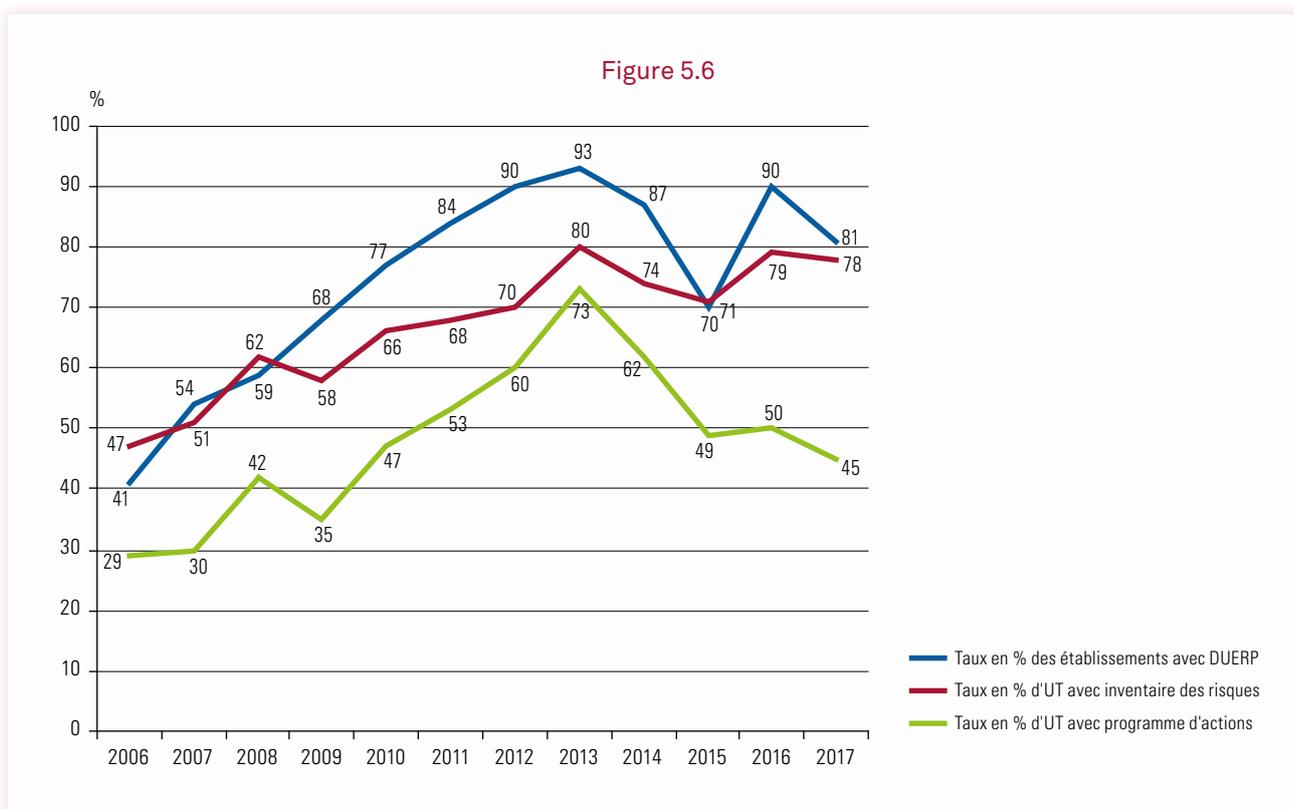
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux en % des établissements avec DUERP	41	54	59	68	77	84	90	93	87	70	90	81
Taux en % d'UT avec inventaire des risques	47	51	62	58	66	68	70	80	74	71	79	78
Taux en % d'UT avec programme d'actions	29	30	42	35	47	53	60	73	62	49	50	45

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Le taux de réalisation des documents uniques d'évaluation des risques est en léger retrait mais reste important.

Moins de la moitié des unités de travail (UT) disposent d'un programme annuel de prévention validé par le chef de service.

L'inventaire des risques psychosociaux (RPS) figure dans 29% des UT dans lesquelles l'inventaire des risques a été réalisé.



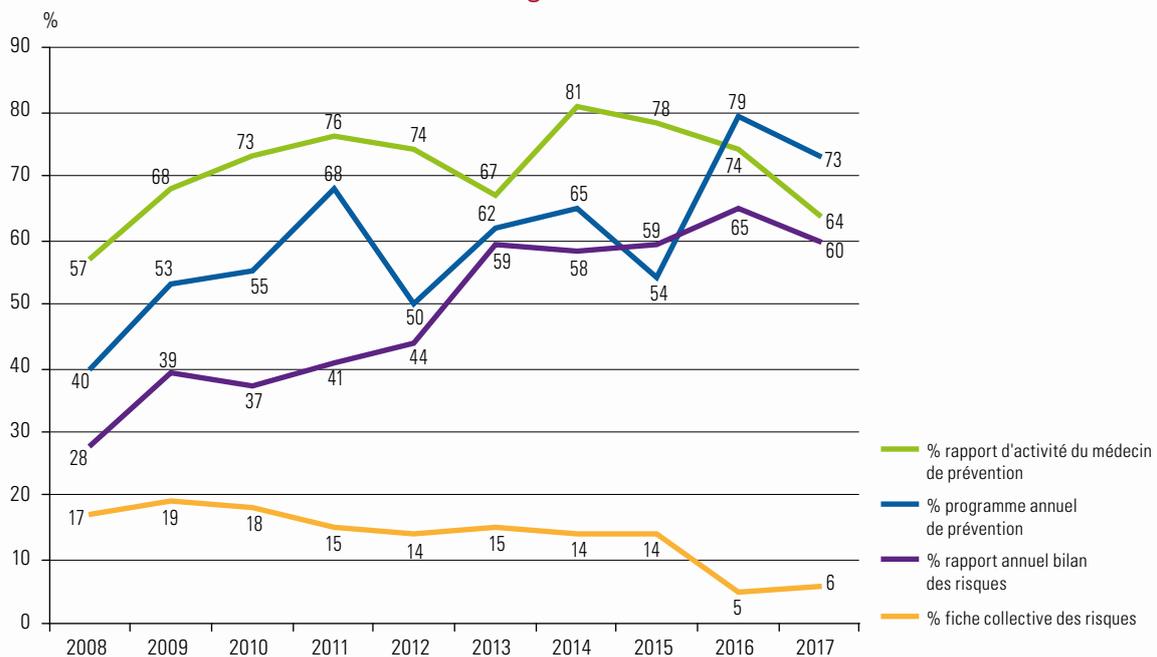
► Taux de réalisation des documents réglementaires

Tableau 5.5

Type de documents réalisés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% rapport d'activité du médecin de prévention	57	68	73	76	74	67	81	78	74	64
% programme annuel de prévention	40	53	55	68	50	62	65	54	79	73
% rapport annuel bilan des risques	28	39	37	41	44	59	58	59	65	60
% fiche collective des risques	17	19	18	15	14	15	14	14	5	6

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Figure 5.7



► Les recours au droit de retrait

Tableau 5.6

Nombre de situations	Cas d'invocation du droit de retrait	Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait			
		Reconnu	Non Reconnu	En cours	Ne sait pas
1	Relations sociales, humaines et professionnelles difficiles (RPS)	1			
1	Usager agressif	1			
1	Accident de travail parc à bennes	1			
1	Détresse physique et morale grave (RPS)	1			
2	Non précisé dans l'enquête		1		1
6	Total	4	1	0	1

► Source : Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017

► RPS : risques psychosociaux.

L'enquête 2017 a permis d'identifier 6 exercices du droit de retrait (contre 15 en 2016).

► Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident

Tableau 5.7

2017	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 496	68,2	1 684	66,9	3 180	67,5%	49 286	69,1	0
Mission	105	4,8	64	2,5	169	3,6%	2 000	2,8	0
Trajet	593	27,0	769	30,6	1 362	28,9%	20 076	28,1	0
Total	2 194		2 517		4 711		71 362		0

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Tableau 5.8

2016	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 620	68,0	1 546	64,9	3 166	66,5	50 321	69,2	-
Mission	132	5,5	63	2,6	195	4,1	2 174	3,0	1
Trajet	630	26,4	773	32,5	1 403	29,5	20 223	27,8	2
Total	2 382		2 382		4 764		72 718		3

Tableau 5.9

2015	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 388	70,8	1 303	65,2	2 691	68,0	34 244	62,4	
Mission	74	3,8	62	3,1	136	3,4	1 546	2,8	
Trajet	499	25,4	634	31,7	1 133	28,6	19 132	34,8	2
Total	1 961		1 999		3 960	-	54 922	-	2

Tableau 5.10

2014	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 019	71,3	1 208	69,9	2 227	70,6	30 138	66,2	-
Mission	32	2,2	33	1,9	65	2,1	1 314	2,9	-
Trajet	378	26,5	486	28,1	864	27,4	14 077	30,9	2
Total	1 429		1 727		3 156	-	45 529	-	2

La fréquence des accidents de service, de travail et de mission (hors accidents de trajet) a augmenté avec un indice de fréquence qui s'établit à 9,23 accidents pour 1 000 agents (contre 7,32 en 2016) ; le taux de gravité augmente légèrement avec 0,17 journée d'arrêt pour 1 000 heures travaillées (contre 0,15 en 2016).

► Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent

Tableau 5.11

2017	Technique		Administratif		Personnel Enseignant, Enseignant-chercheur, chercheur		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Service/travail	2 262	77,6	499	50,6	419	51,7	3 180	67,5
Mission	56	1,9	35	3,5	78	9,6	169	3,6
Trajet	596	20,5	453	45,9	313	38,6	1 362	28,9
Total accidents	2 914	61,9	987	21,0	810	17,2	4 711	-
Nombre d'agents	71 637	37,8	34 667	18,3	83 143	43,9	189 447	-
Rappel 2016								
Total accidents	2 761	58,0	1 052	22,1	951	20,0	4 764	-
Nombre d'agents	68 038	31,0	45 425	20,7	106 285	48,4	219 748	-
Rappel 2015								
Total accidents	2 308	58,3	897	22,7	755	19,1	3 960	-
Nombre d'agents	52 940	32,7	33 024	20,4	75 905	46,9	161 869	-

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Comme les années précédentes, la fréquence et la gravité des accidents est plus importante chez les personnels techniques qui représentent 37,8 % des effectifs de l'enquête et totalisent 61,9 % des accidents de service, de travail et de trajet.

► Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature

Tableau 5.12

2017		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 135	462	155	84	519	139	76	35	5	389	2 999
	%	37,8	15,4	5,2	2,8	17,3	4,6	2,5	1,2	0,2	13,0	100

2016		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 536	681	266	112	556	260	117	60	7	374	3 969
	%	38,7	17,2	6,7	2,8	14,0	6,6	2,9	1,5	0,2	9,4	100

2015		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 065	648	260	94	552	269	99	51	19	380	3 437
	%	31,0	18,9	7,6	2,7	16,1	7,8	2,9	1,5	0,6	11,1	100

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017. Le nombre d'accident de service ou du travail par nature ne correspond pas dans cet indicateur au volume d'accidents mentionné dans l'indicateur précédent, les établissements ayant répondu à l'enquête n'ayant pas tous renseigné la rubrique « nature des accidents ».

► Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles

Tableau 5.13

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général	MP 2017						
	Nbre maladies prof. déclarées			Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
Maladies professionnelles causées par le mercure et ses composés	2						
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6	3	2 %	2	2 %	0	
Ulcérations et dermatites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	10						
Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	15	1	1 %	0		0	
Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	19	2	1 %	2	2 %	4	0 %
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline	25						
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	3	2 %	2	2 %	0	
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	30 bis						
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	40						
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42	2	1 %	1	1 %	0	
Affections provoquées par l'aldéhyde formique (formol)	43	1	1 %	1	1 %	365	6 %
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	57	141	89 %	106	89 %	11 671	96 %
Rhinites et asthmes professionnels	66	1	1 %	0		0	
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	69						
Lésions chroniques du ménisque	79	1	1 %	1	1 %	70	1 %
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97	1	1 %	1	1 %	1	0 %
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	3	2 %	3	3 %	3	0 %
Total		159		119		12 114	

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

► Les lignes en gras correspondent aux maladies qui ont été reconnues en 2017.

En 2017

- Le nombre de maladies professionnelles reconnues diminue légèrement (119 maladies reconnues en 2017 contre 148 en 2016), tout comme le ratio entre le nombre de maladies et l'effectif des personnels couverts par l'enquête, soit 0,62 maladies professionnelles reconnues pour 1 000 agents (contre 0,81 en 2016).
- Le taux de reconnaissance baisse pour atteindre 74,8 % des maladies déclarées qui ont été reconnues comme maladies professionnelles en 2017 (contre 83,6 % en 2016).
- Les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail représentent toujours la grande majorité des maladies professionnelles, soit 89 % des maladies professionnelles reconnues et 96 % des jours d'arrêt de travail (contre respectivement 91,2 % et 95,4 % en 2016).

MP 2016						MP 2015					
Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt		Nbre maladies prof. déclarées		Nbre maladies prof. Reconnues		Nbre de jours d'arrêt	
1	0,6%	0									
1	0,6%	0				4	2,9%	2	2,2%		
1	0,6%	1	0,7%								
2	1,1%	1	0,7%	365	3,3%	1	0,7%				
1	0,6%	1	0,7%	0							
1	0,6%	0									
5	2,8%	3	2,0%	0		3	2,1%	1	1,1%	12	0,2%
1	0,6%	0	0,0%			2	1,4%	1	1,1%		
						1	0,7%	1	1,1%		
2	1,1%	0									
151	85,3%	135	91,2%	10 656	95,4%	114	81,4%	78	87,6%	5 640	94,1%
7	4,0%	5	3,4%	48	0,4%	4	2,9%	4	4,5%	85	1,4%
						2	1,4%				
1	0,6%	0				1	0,7%				
						1	0,7%				
3	1,7%	2	1,4%	97	0,9%	7	5,0%	2	2,2%	259	4,3%
177		148		11 166		140		89		5 996	

► Les formations en santé et sécurité au travail

Tableau 5.14 - Le plan de formation des établissements comprend les formations à la sécurité suivantes (hors formations aux autorisations et habilitations réglementaires)

Thématiques abordées dans le plan de formation	Nombre de sessions de formation	Nombre total de participants
Formations générales à la santé et à la sécurité au travail (sécurité au poste de travail, dispositifs de protection, incendie, secourisme...)	5 492	19 829
Formations lors de l'entrée en fonction des agents ou suite à un changement de fonction, de technique ou de matériel	4 012	5 250
Formations liées aux risques particuliers (CMR, ATEX, agents biologiques...)	1 957	5 404

► Source : Rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2017.

Les autorisations et les habilitations réglementaires ont été délivrées dans 64 % des établissements (contre 71 % en 2016).

6. L'ACTION SOCIALE

Ce chapitre présente les dépenses d'actions sociales effectuées pour les agents titulaires et non titulaires dans l'enseignement supérieur. Elément de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

L'action sociale vise donc à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille dans différents domaines (handicap, enfance et loisirs, famille, logement, restauration...) ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

Les prestations sociales qui ont été versées au bénéfice des agents relèvent soit de prestations interministérielles à réglementation commune, soit de prestations d'initiative locale versées pour répondre aux besoins spécifiques localement repérés par les établissements.

- ▶ 18 062 264 € ont été consacrés aux différentes prestations sociales en 2017 et 1 645 852 € au titre des secours aux agents.

► Les dépenses selon le type d'actions sociales

Tableau 6.1 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des prestations sociales en 2017

Type d'action	Nombre de bénéficiaires	Dépenses (en €)
Aide aux parents d'enfants handicapés	882	1 545 345
Aide aux vacances, loisirs, culture	40 840	4 375 115
Aide à l'enfance et aux études	5 894	2 098 138
Aide au logement	738	427 829
Environnement professionnel	2 715	894 931
Environnement privé	5 527	1 367 326
Restauration		7 353 580
Total	56 596	18 062 264

► Sources : Enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureaux DGRH C1-3 et C1-1.

► Le champ de l'enquête par « type d'actions sociales » ne permet pas de définir précisément celles relevant de la réglementation interministérielle et celles d'initiatives locales puisque ces dernières peuvent venir abonder ou compléter les prestations sociales à réglementation interministérielle.

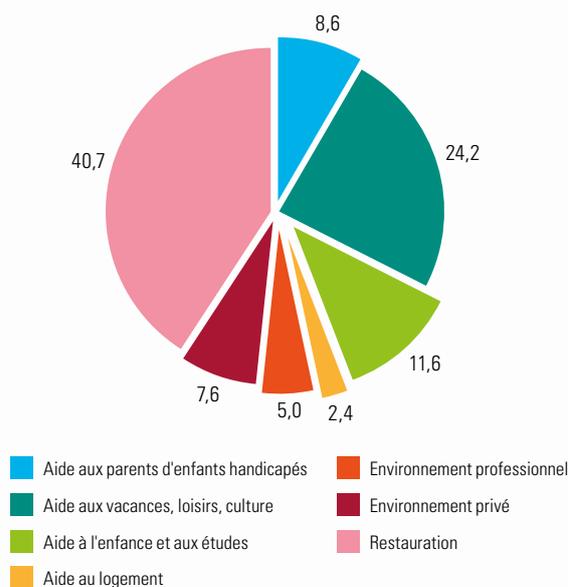
► Le taux de réponse à l'enquête est de 84,3 % représentant 92,8 % des effectifs titulaires et non titulaires.

► Présentation des différents type d'action sociale :

- les aides aux enfants handicapés, dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale, ne sont pas soumises à condition de ressources. Elles comprennent trois prestations : l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, l'allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans et l'allocation pour les séjours en centres spécialisés ;
- l'aide aux vacances, loisirs et culture comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs ;
- l'aide à l'enfance et aux études comprend la garde des jeunes enfants notamment dans le cas d'horaires atypiques ou décalés ainsi que la réservation de places en crèches, l'aide aux études, l'aide aux séjours liés au développement éducatif et à l'insertion en milieu scolaire... ;
- l'aide au logement est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment l'installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de caution, d'agence, de déménagement ou encore l'achat de l'équipement de première installation ;
- environnement professionnel : aide pour les difficultés liées à une situation spécifique, aide aux nouveaux arrivants, accompagnement de la sortie de carrière, etc. ;
- environnement privé : soutien aux agents en difficulté d'ordre familial (divorce, monoparentalité) ou de santé, aide juridique, etc. ;
- l'aide restauration est destinée, par le biais de subventions de fonctionnement et d'équipement, à la participation aux dépenses de fonctionnement et à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et inter-administratifs. L'établissement participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

18 062 264 € ont été consacrés aux dépenses de prestations sociales en 2017 dans l'enseignement supérieur, les dépenses concernant la « restauration » représentant 40,7 % de ces dépenses. Viennent ensuite « l'aide aux vacances, loisirs, culture » et « l'aide à l'enfance et aux études » avec respectivement 24,2 % et 11,6 % des dépenses.

Figure 6.1 - La répartition des dépenses de prestations sociales dans l'enseignement supérieur (en %)



► Les dépenses au titre des secours aux agents

Tableau 6.2 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des secours (aides exceptionnelles) en 2017

Nombre d'agents bénéficiaires titulaires et non titulaires	2 519
Nombre de dossiers retenus	3 123
Montant total des secours attribués (en euros)	1 645 852 €
Montant maximum accordé (en euros)	7 500 €
Montant moyen accordé (en euros)*	527 €

► Sources : Enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureaux DGRH C1-3 et C1-1

► Le taux de réponse à l'enquête est de 84,3 % représentant 92,8 % des effectifs titulaires et non titulaires.

► Méthode de calcul du montant moyen accordé : ce montant moyen correspond à la somme des moyennes renseignées par les établissements rapportée au nombre d'établissements ayant renseigné la moyenne.

Des secours (aides exceptionnelles non remboursables) sont proposés aux personnels en vue de répondre aux difficultés passagères qu'ils rencontrent. Le montant moyen des secours accordés aux agents dans l'enseignement supérieur en 2017 est de 527 €.

7 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les moyens humains accordés aux syndicats, les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU ainsi que la répartition des représentants du personnel au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur.

- ▶ 528,6 ETP correspondent au crédit temps syndical pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les décharges de service accordées en 2017 s'élèvent à 349,8 ETP.
- ▶ Parmi les représentants du personnel, au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur, 56,6% des titulaires et 58,6% des suppléants sont des femmes.

► Les moyens humains accordés aux syndicats

Tableau 7.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2017-2018

Dénomination des organisations syndicales	MESRI* en ETP Décharges consommés	Répartition par genre des décharges (en %)		MESRI en CTS* (ETP) Dotation initiale
		Hommes	Femmes	
CGT	94,54	50,7	49,3	101,67
SNPTES	70,24	54,2	45,8	98,17
Sgen-CFDT	45,31	50,8	49,2	93,60
FSU	55,98	57,4	42,6	71,46
Unsa	22,90	48,1	51,9	62,24
FNEC-FP-FO	32,15	61,1	38,9	37,22
Sud-éducation	17,07	60,9	39,1	36,70
CFTC	3,51	44,4	55,6	9,94
CFE-CGC	3,29	53,9	46,2	6,57
CSEN	2,04	30,0	70,0	5,20
FAEN	1,96	100,0	0,0	4,12
SPEG	0,83	75,0	25,0	1,70
STC	0,00	0,0	0,0	0,00
ASAMEN	0,00	0,0	0,0	0,00
UDAS	0,00	0,0	0,0	0,00
Total	349,8	53,3	46,7	528,6

► Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

► CTS = Crédit temps syndical.

► Les décharges de service accordées dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les EPST ont été attribuées en 2017-2018 conformément aux dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (modifié), suite aux élections professionnelles de 2014.

Un contingent global de crédit de temps syndical est déterminé, pour le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à partir du cumul des effectifs des électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections au comité technique ministériel de chacun des deux départements ministériels (arrêté du 30 août 2012 portant application au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions de l'article 18 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié et l'article 16-1 du décret n° 2012-224 du 16 février 2012).

Le contingent des droits syndicaux est attribué sur la base du nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales pour chacun des 2 comités techniques ministériels (CTMEN - CTMESR) et de son prorata par rapport au cumul des électeurs.

Le crédit de temps syndical (article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié) est fixé annuellement par arrêté

interministériel de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ou des ministres intéressés.

La répartition entre les organisations syndicales est effectuée compte tenu de leur représentativité, appréciée de la manière suivante :

- la moitié du contingent ministériel résultant de l'application du barème est répartie entre les organisations syndicales représentées au comité technique ministériel, en fonction du nombre de sièges qu'elles détiennent ;
- l'autre moitié est répartie entre toutes les organisations syndicales ayant présenté leur candidature à l'élection du comité technique ministériel, proportionnellement au nombre de voix qu'elles ont obtenues.

Chaque organisation syndicale peut utiliser son contingent de crédit de temps syndical au titre de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur, selon son souhait.

► **Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014**

Cet indicateur présente la répartition des suffrages entre les organisations syndicales candidates et la répartition des sièges au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU), issues des élections

de décembre 2014. C'est la première fois depuis les accords de Bercy que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche participe au renouvellement général des instances de concertation de la fonction publique. Les prochains scrutins pour le renouvellement des instances précitées se dérouleront en 2018.

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTMESR

Le scrutin du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 207 établissements.

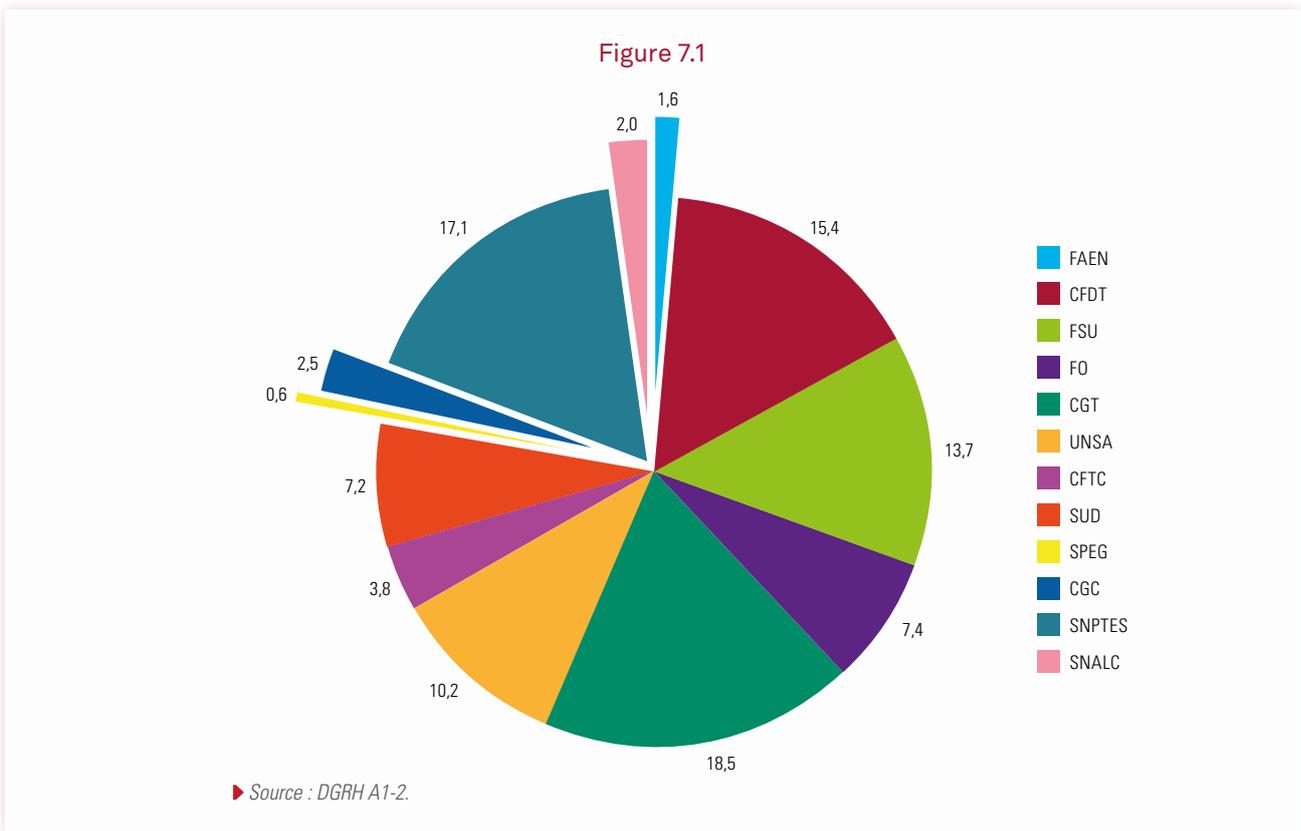
Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures le 4 décembre, dans 193 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les personnels de 14 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs, ainsi que les ITRF et les personnels de bibliothèque affectés dans les services relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Lors des précédentes élections en 2010, les modalités de vote étaient différentes. La répartition des sièges

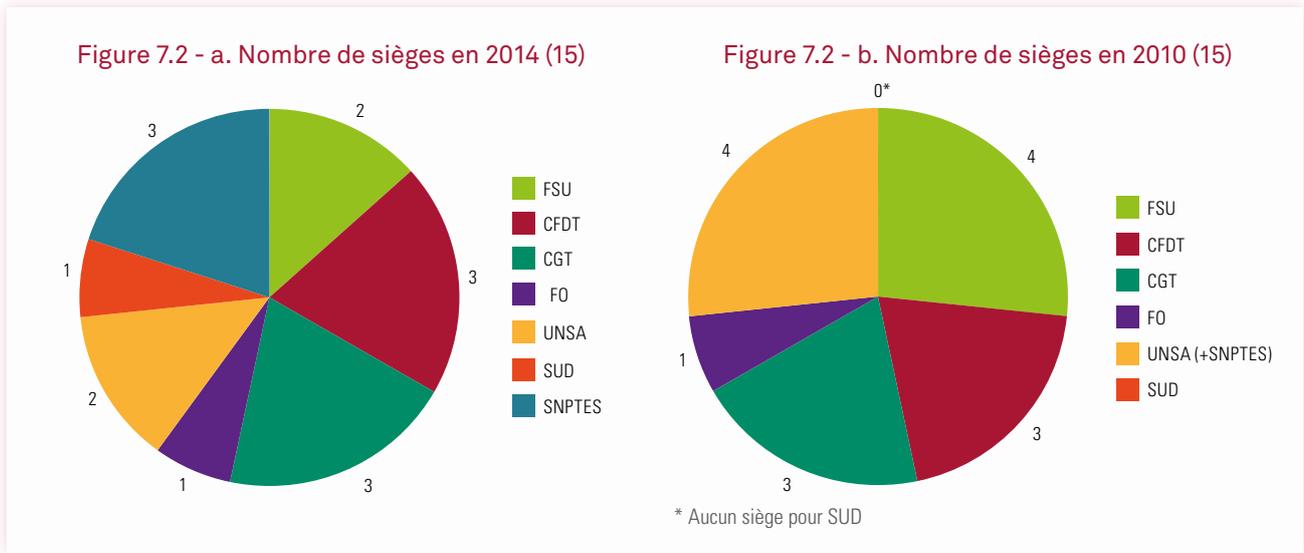
des représentants du personnel entre les organisations syndicales s'était effectuée sur la base des résultats des élections aux commissions administratives paritaires, du comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire, du comité technique paritaire central du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et d'une consultation directe des personnels n'entrant dans aucune des catégories précédentes.

Le taux de participation s'élève à 34,5% (91 550 votants pour 265 511 inscrits).

La répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates est la suivante :



La répartition des sièges est la suivante :



Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTU

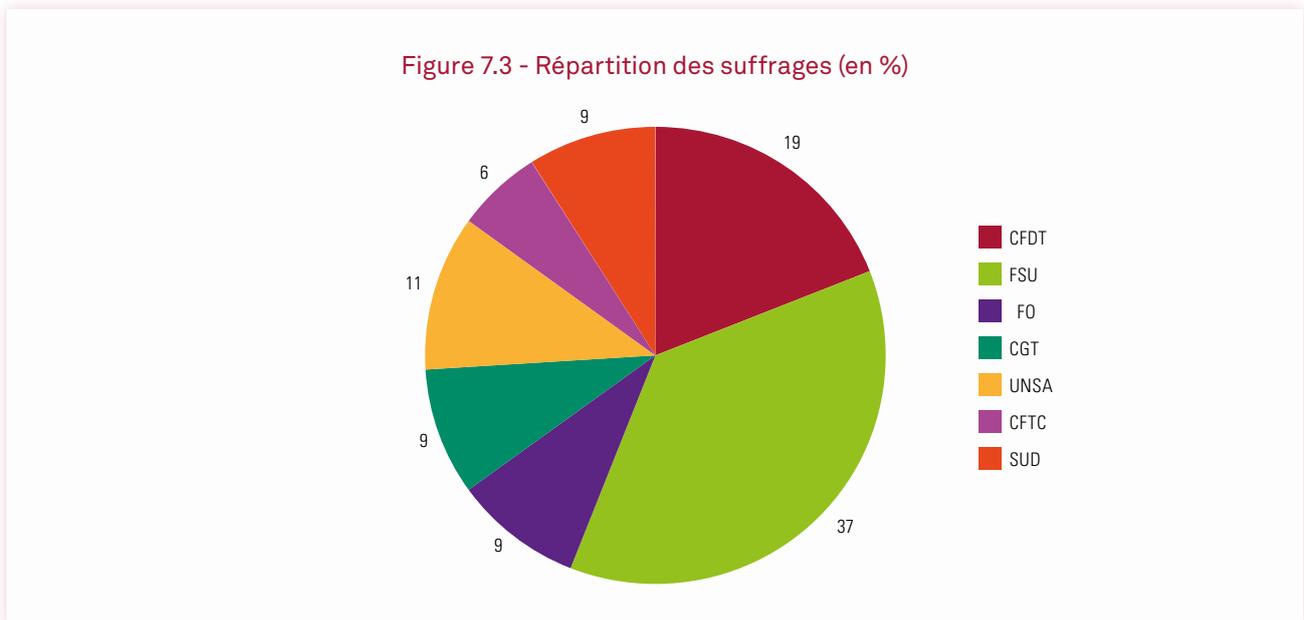
Le scrutin au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires (CTU) s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 146 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La nouvelle instance dispose de dix sièges de représentants du personnel conformément à la nouvelle réglementation relative aux comités techniques (15 lors de la précédente mandature).

La répartition des suffrages entre les sept organisations syndicales candidates est la suivante :

Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures, dans 113 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de 33 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Le taux de participation s'élève à 25,5%. Pour mémoire, en 2010, il était de 28,33%.



La répartition des sièges est la suivante :

Figure 7.4 - a. Nombre de sièges en 2014 (10)

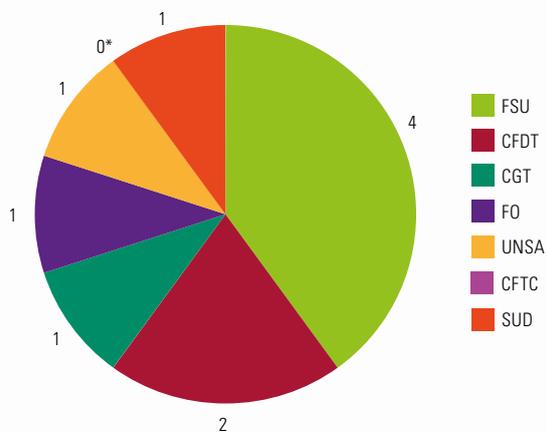
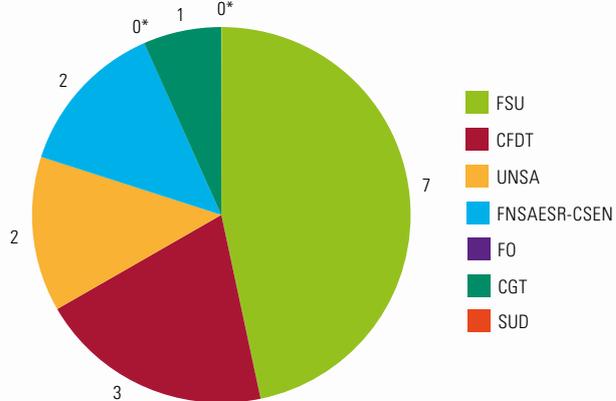


Figure 7.4 - b. Nombre de sièges en 2010 (15)



* Aucun siège pour la CFTC

► Source : DGRH A1-2.

► En 2014, le nombre total de sièges est passé de 15 à 10.

* Aucun siège pour FO et SUD

► La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) au sein des instances nationales compétentes pour l'enseignement supérieur - Année universitaire 2017-2018

Tableau 7.2

Instances nationales	Nombre de sièges titulaires	Nombre de représentantes femmes			
		Membres titulaires	Membres suppléants	% titulaires	% suppléants
Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CTMESR)	15	5	5	33,3	33,3
Comité technique des personnels enseignants de statut universitaire (CTU)	10	6	6	60,0	60,0
Comité national d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'enseignement supérieur (CHSCTMESR)	7	2	5	28,6	71,4
La composition des CAPN des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation					
CAPN des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) et des chargés d'EPS (PEPS)*	9	5	5	55,6	55,6
CAPN commune aux instituteurs et professeurs des écoles (PE)	10	7	7	70,0	70,0
CAPN des psychologues de l'éducation nationale (PSYEN)*	7	7	6	100,0	85,7
CAPN des professeurs de lycée professionnel (PLP)*	10	5	6	50,0	60,0
CAPN des professeurs de chaire supérieure (Chaire Sup)*	4	2	3	50,0	75,0
CAPN des professeurs certifiés et des Adjoints d'enseignement (AE)*	19	7	10	36,8	52,6
CAPN des Conseillers principaux d'éducation (CPE)*	8	5	6	62,5	75,0
CAPN des professeurs agrégés (Agrégés)*	10	4	3	40,0	30,0
La composition des CAPN des personnels administratifs et techniques					
CAPN des attachés d'administration de l'Etat (AAE)	9	6	4	66,7	44,4
CAPN des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	10	7	4	70,0	40,0
CAPN des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	15	12	11	80,0	73,3
CAPN des agents techniques (ATEE)	9	2	3	22,2	33,3
La composition des CAPN des personnels sociaux et de santé					
CAPN des médecins de l'Education nationale (MED)	4	4	4	100,0	100,0
CAPN des infirmières de l'éducation nationale (catégorie B) (INFEN)	4	4	3	100,0	75,0
CAPN des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (catégorie A) (INFENES)	9	8	8	88,9	88,9
CAPN des assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)	6	5	6	83,3	100,0
CAPN des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (CTSSAE)	2	2	2	100,0	100,0
La composition des CAPN des personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation					
CAPN des ingénieurs de recherche (IGR)	7	3	3	42,9	42,9
CAPN des ingénieurs d'études (IGE)	9	3	4	33,3	44,4
CAPN des assistants ingénieurs (ASI)	4	1	2	25,0	50,0
CAPN des techniciens de recherche et de formation (TRF)	10	5	6	50,0	60,0
CAPN des adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF)	15	8	8	53,3	53,3
La composition des CAPN des personnels de bibliothèques					
CAPN des conservateurs généraux de bibliothèques (CGEN BIB)	2	0	1	0,0	50,0
CAPN des conservateurs de bibliothèques (CBIB)	4	2	3	50,0	75,0
CAPN des bibliothécaires (BIB)	2	1	2	50,0	100,0
CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS)	6	6	3	100,0	50,0
CAPN des magasiniers des bibliothèques (Mag. BIB)	8	4	4	50,0	50,0
Total	244	138	143	56,6	58,6

► Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

► *Premiers suppléants uniquement. Les CAP Enseignants ont des premiers et des seconds suppléants

Nombre de représentants hommes			
Membres titulaires	Membres suppléants	% titulaires	% suppléants
10	10	66,7	66,7
4	4	40,0	40,0
5	2	71,4	28,6
4	4	44,4	44,4
3	3	30,0	30,0
0	1	0,0	14,3
5	4	50,0	40,0
2	1	50,0	25,0
12	9	63,2	47,4
3	2	37,5	25,0
6	7	60,0	70,0
3	5	33,3	55,6
3	6	30,0	60,0
3	4	20,0	26,7
7	6	77,8	66,7
0	0	0,0	0,0
0	1	0,0	25,0
1	1	11,1	11,1
1	0	16,7	0,0
0	0	0,0	0,0
4	4	57,1	57,1
6	5	66,7	55,6
3	2	75,0	50,0
5	4	50,0	40,0
7	7	46,7	46,7
2	1	100,0	50,0
2	1	50,0	25,0
1	0	50,0	0,0
0	3	0,0	50,0
4	4	50,0	50,0
106	101	43,4	41,4

ANNEXES

► Annexe 1 : Pour en savoir plus

Les publications de la DGRH relatives aux personnels exerçant dans l'enseignement supérieur sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

- sur la page « Bilans et statistiques » :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html
- dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE à partir du lien suivant :
<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/bilan-social-mesr>

Les publications des bilans sociaux des EPST sont disponibles sur :

- CNRS : <http://bilansocial.dsi.cnrs.fr>
- IFSTTAR : www.ifsttar.fr/ressources-en-ligne/nos-documents-cles/rapports-dactivite
- INED : <https://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/documents-de-reference>
- INRA : <http://institut.inra.fr/Reperes/Documents/Bilan-social>
- INRIA : www.inria.fr/institut/inria-en-bref/bilan-social
- INSERM : <https://rh.inserm.fr/Pages/Bilan-social.aspx>
- IRD : <https://www.ird.fr/l-ird/rapports-d-activite-annuels>
- IRSTEA : www.irstea.fr/nos-editions/rapports-annuels

► Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social* 2017

Universités scientifiques
Université Lyon 1 - Claude Bernard
Université Paris 05 - René Descartes
Université Paris 11 - Paris Sud
Université Rennes 1
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Universités droit et économie
Université Lyon 3 - Jean Moulin
Université Paris 01 - Panthéon Sorbonne
Université Paris 02 - Panthéon Assas
Université Paris 09 - Paris Dauphine
Université Toulouse 1 - Capitole

Institut d'études politiques
IEP d'Aix-en-Provence (Sciences Po Aix)
IEP de Bordeaux (Sciences Po Bordeaux)
IEP de Grenoble (Sciences Po Grenoble)
IEP de Lille (Sciences Po Lille)
IEP de Lyon (Sciences Po Lyon)
IEP de Paris (Sciences Po Paris)
IEP de Rennes (Sciences Po Rennes)
IEP de Toulouse (Sciences Po Toulouse)

Universités lettres et sciences humaines
Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
Université Bordeaux 3 - Michel de Montaigne
Université Lyon 2 - Lumière
Université Montpellier 3 - Paul Valéry
Université Paris 03 - Sorbonne Nouvelle
Université Paris 08 - Vincennes Saint-Denis
Université Paris 10 - Paris Ouest Nanterre La Défense
Université Rennes 2 - Haute Bretagne
Université Toulouse 2 - Le Mirail

Autres établissements
Académie de médecine
Académie des sciences d'outre-mer (ASOM)
Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABÉS)
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
Bureau des longitudes
Casa de Velazquez
Centre informatique nationale de l'enseignement supérieur (CINES)
Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES)
Ecole française d'Athènes (EFA)
Ecole française de Rome (EFR)
Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO)
Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)
Ecole nationale supérieure Louis Lumière (ENSL)
Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France
Institut d'administration des entreprises de Paris
Institut français d'archéologie orientale du Caire (IFAO)
Institut national d'histoire de l'art (INHA)
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés de Suresnes (INSFREJHEA)
Maison des sciences de l'homme de Paris

Hors typologie d'établissement
Administration centrale - MESR
Chancellerie - Univ. de Paris
Chancellerie - Univ. de Toulouse
Chancellerie de l'académie de Lille

Établissements fusionnés
Université d'Aix-Marseille - AMU
Université de Bordeaux
Université Clermont Auvergne
Université de Lille
Université de Lorraine
Université de Montpellier
Université Paris Sorbonne
Université de Strasbourg
Université Grenoble Alpes

Universités pluridisciplinaires et de santé
Université d'Amiens - Jules Verne
Université d'Angers
Université de Besançon - Franche-Comté
Université de Brest - Bretagne occidentale
Université de Caen - Basse-Normandie
Université de Dijon - Bourgogne
Université de la Guyane
Université de La Réunion
Université de Limoges
Université de Nantes
Université de Nice - Sophia-Antipolis
Université de Poitiers
Université de Reims - Champagne Ardenne
Université de Rouen
Université de Saint-Etienne - Jean Monnet
Université de Tours - François Rabelais
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Université des Antilles
Université Paris 07 - Denis Diderot
Université Paris 12 - Val de Marne
Université Paris 13 - Paris Nord

Œuvres universitaires et scolaires
CNOUS
CROUS d'Aix-Marseille
CROUS d'Amiens
CROUS d'Orléans-Tours
CROUS de Besançon
CROUS de Bordeaux
CROUS de Caen
CROUS de Clermont-Ferrand
CROUS de Corse
CROUS de Créteil
CROUS de Dijon
CROUS de Grenoble
CROUS de La Réunion
CROUS de Lille
CROUS de Limoges
CROUS de Lyon
CROUS de Montpellier
CROUS de Nancy-Metz
CROUS de Nantes
CROUS de Nice
CROUS de Paris
CROUS de Poitiers
CROUS de Reims
CROUS de Rennes
CROUS de Rouen
CROUS de Strasbourg
CROUS de Toulouse
CROUS de Versailles
CROUS des Antilles-Guyane

COMUE
COMUE Bourgogne - Franche-Comté
COMUE Centre-Val de Loire
COMUE d'Aquitaine
COMUE HéSAm
COMUE Languedoc-Roussillon Universités
COMUE Lille Nord de France
COMUE Normandie Université
COMUE Paris Est
COMUE Paris Sciences et Lettres
COMUE Paris Seine
COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci
COMUE Université Côte d'Azur
COMUE Université de Bretagne Loire
COMUE Université de Lyon
COMUE Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
COMUE Université Grenoble Alpes
COMUE Université Paris Lumières
COMUE Université Paris-Saclay
COMUE Université Sorbonne Paris Cité

Universités pluridisciplinaires hors santé
Centre universitaire de formation et de recherche - Mayotte
Institut national universitaire JF Champollion
Université d'Artois
Université d'Avignon
Université de Bretagne-Sud
Université de Cergy-Pontoise
Université de Chambéry - Savoie
Université de Corse - Pasquale Paoli
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université de la Polynésie Française - Tahiti
Université de La Rochelle
Université de Mulhouse - Haute Alsace
Université de Nîmes - Unîmes
Université de Pau - Pays de l'Adour
Université de Perpignan - Via Domitia
Université de Toulon - Sud Toulon Var
Université de Valenciennes - Hainaut-Cambrésis
Université d'Evry Val d'Essonne
Université d'Orléans
Université du Havre
Université du Littoral - Côte d'Opale
Université du Mans - Maine
Université Paris Est - Marne-la-Vallée

Grands établissements
Collège de France
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
Ecole des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP)
École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
École nationale des Chartes (ENC)
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon (ENSSIB)
Ecole normale supérieure de Cachan
Ecole normale supérieure de Lyon
Ecole normale supérieure de Paris
Ecole normale supérieure de Rennes
École pratique des hautes études (EPHE)
Institut de France
Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Observatoire de la Côte d'Azur
Observatoire de Paris
Universcience

Écoles d'ingénieur
CentraleSupélec
Ecole centrale de Lille
Ecole centrale de Lyon
Ecole centrale de Marseille
Ecole centrale de Nantes
Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont
Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)
Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSCI)
Ecole nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL)
Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
Ecole nationale supérieure de chimie de Paris (Chimie ParisTech)
Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA)
Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)
Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENS2M)
Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (ENSAIT)
Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM)
Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise d'Evry (ENSIIE)
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (INSA CVL)
Institut national des sciences appliquées de Lyon
Institut national des sciences appliquées de Rennes
Institut national des sciences appliquées de Rouen
Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées de Toulouse
Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)
Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)
Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)
Institut polytechnique de Grenoble (IPG)
Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)
Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
Université de technologie de Compiègne (UTC)
Université de technologie de Troyes (UTT)

Achévé d'imprimer en juillet 2019
sur les presses de l'atelier de reprographie de Grenelle, 110 rue de Grenelle, 75007 Paris

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

2017-2018

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

- ▶ Chapitre 1 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur
- ▶ Chapitre 2 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST)
- ▶ Chapitre 3 : Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur
- ▶ Chapitre 4 : Les métiers au sein de l'enseignement supérieur et la formation des personnels
- ▶ Chapitre 5 : Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ Chapitre 6 : L'action sociale
- ▶ Chapitre 7 : Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche



Direction générale
des ressources humaines



↓ Entièrement téléchargeable sur
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

ISBN 978-2-11-155551-8

